

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué aujourd'hui, vendredi 17 octobre 2008, pour le vendredi 24 octobre 2008 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- M. le Maire** n° 1 - Désignation du Secrétaire (page 1608).
- M. le Maire** n° 2 - Pouvoirs (page 1608).
- M. le Maire** n° 3 - Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs (page 1609).
- M. le Maire** n° 4 - Communications diverses (page 1613).

AFFAIRES FINANCIERES

- M. MARTIN** n° 5 - Décision modificative n° 8 (page 1614).
- M. MARTIN** n° 6 - O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 376 204 €. Approbation d'une convention (page 1628).
- M. MARTIN** n° 7 - O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 47 144 €. Approbation d'une convention (page 1630).
- Mme GRIVOT** n° 8 - S.E.M. Entente Orléanaise Loiret. Rapport d'activités des
M. PEZET représentants de la Ville au Conseil de Surveillance de la Société. Saison sportive 2007-2008. Présentation (page 1632).
- M. MARTIN** n° 9 - S.E.M. Entente Orléanaise Loiret. Nouvelle procédure de contractualisation. Approbation de conventions-cadres (page 1653).

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

- M. CARRE** n° 10 - Z.A.C. de la Charpenterie. Traité de concession avec la S.E.M.D.O. Approbation d'un avenant (page 1657).

- M. CARRE** n° 11 - Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions (page 1658).

CULTURE ET EVENEMENTIEL

- Mme MAUROY- PREVOST** n° 12 - Immeuble 45, rue du Bourdon Blanc. Aménagement du Centre d'Histoire et de Mémoire. Equipements scénographiques. Approbation du dossier d'avant-projet définitif (page 1661).
- M. VALETTE** n° 13 - Médiathèque de La Source. Demandes de subventions auprès de la D.R.A.C. pour l'équipement multimédia et la création d'un poste (page 1674).
- M. VALETTE** n° 14 - Chéquier culture-Région Centre. Mise en œuvre. Saisons 2008-2009 et 2009-2010. Approbation d'une convention à passer avec la Région Centre et SODHEXO-CCS (page 1676).
- M. VALETTE** n° 15 - Eglise Saint-Aignan. Restauration du bas-côté sud, de la sacristie et de la chapelle sud. 2^{ème} tranche. Approbation du plan de financement. Demandes de subventions (page 1677).
- M. VALETTE** n° 16 - Aides à des associations à caractère culturel (page 1679).
- M. VALETTE** n° 17 - Marché de Noël 2008. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des tarifs de redevance. Approbation d'un contrat-type (page 1680).
- M. VALETTE** n° 18 - Musée historique et archéologique de l'Orléanais. Acquisition d'une œuvre d'art. Demande de subvention auprès du F.R.A.M. (page 1683).
- M. VALETTE** n° 19 - Institut d'Arts Visuels. Versement d'une aide au profit de la Ville. Année 2008. Approbation d'une convention à passer avec le
Mme BARRUEL C.O.D.I.F.A. (page 1684).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 20 - Elimination des déchets. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2007. Présentation (page 1685).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 21 - Assainissement. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2007. Présentation (page 1696).
- Mme CUGNY-SEGUIN** n° 22 - Centre Régional des Services Financiers de La Poste. Régularisation administrative des activités assujetties à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Avis à émettre (page 1706).

ESPACES PUBLICS

- Mme DE QUATREBARBES** n° 23 - Règlement spécial de publicité. Modification. Désignation des représentants de la Ville au sein du groupe de travail (page 1712).
- Mme de QUATREBARBES** n° 24 - Taxe locale sur la publicité extérieure. Nouveau régime. Fixation des tarifs (page 1713).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 25 - Impasse Hippolyte Forestier. Prise en charge de travaux par la Ville. Recouvrement du coût auprès des propriétaires (page 1716).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 26 - Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation de conventions de dépôt-vente (page 1718).
- Mme DE QUATREBARBES** n° 27 - Quai de la Madeleine. Passage de câbles. Approbation d'une convention à passer avec le Crédit Mutuel (page 1719).

TOURISME- RELATIONS PUBLIQUES

- Mme PILET-DUCHATEAU** n° 28 - Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Programme d'actions 2008. Suivi du partenariat. Recours à un Volontaire de Solidarité Internationale. Approbation d'une convention (page 1720).

COMMERCE

- M. FOUSSIER** n° 29 - F.I.S.A.C. Centre Ville 2004-2008. Bilan de la tranche 2 (2006-2008). Approbation du programme d'actions de la tranche 3 (2009-2010) (page 1728).

DEVELOPPEMENT :

ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

- M. le Maire** n° 30 - Association Orléans Technopole Développement. Approbation
Mme BARRUEL d'une convention (page 1740).
- M. le Maire** n° 31 - Université. Développement. Participation de la Ville. Année 2008.
Mme BARRUEL Approbation d'une convention (page 1742).
- M. le Maire** n° 32 - Pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du
Mme BARRUEL Bien-Etre ». Projet COSMEREV. Attribution d'une subvention. Approbation d'une convention (page 1744).

EDUCATION

- Mme MARECHAL** n° 33 - Ecole élémentaire Olympia Cormier. Restructuration et extension. Approbation du dossier d'avant-projet sommaire (page 1747).
- Mme MARECHAL** n° 34 - Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets pédagogiques (page 1763).

Mme MARECHAL n° 35 - Collège Jeanne d'Arc. Représentation de la Ville. Désignation d'un membre titulaire et suppléant (page 1764).

VIE DES QUARTIERS

Mme DE QUATREBARBES n° 36 - Proximité. Evolution de l'organisation des Conseils Consultatifs de Quartier (page 1765).

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

Mme LECLERC n° 37 - Aides en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap (page 1769).

M. CARRE n° 38 - Aides à des associations au titre de la Politique de la Ville (page 1773).
Mme BARANGER

M. MONTILLOT n° 39 - Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Versement à la Ville d'une subvention au titre de 2008-2009. Approbation d'une convention (page 1776).

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT n° 40 - Aides à des associations pour le soutien à des manifestations sportives et à titre exceptionnel (page 1777).

Mme GRIVOT n° 41 - Dispositif « Sport Pour Tous ». Saison sportive 2008-2009. Approbation de conventions (page 1783).
M. LABED

Mme GRIVOT n° 42 - Groupements de loisirs. Attribution de subventions (page 1786).

VIE ASSOCIATIVE

Mme GRIVOT n° 43 - Vie associative. Attribution de subventions (page 1787).
Mme DE CHANGY

M. le Maire n° 44 - Associations d'anciens combattants. Attribution de subventions (page 1788).
M. MOITTIE

PERSONNEL

Mme SAUVEGRAIN n° 45 - Mutualisation des services avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Mise à disposition partielle de la Direction Générale Adjointe d'Appui de la Ville. Mise à disposition individuelle du responsable financier de l'Agglo. Approbation de conventions (page 1789).

Mme SAUVEGRAIN n° 46 - Indemnité spéciale de risques en faveur des agents animaliers. Création (page 1796).

Mme SAUVEGRAIN n° 47 - Crédit d'heures pour les Elus. Majoration (page 1797).

TRANSPORTS – DEPLACEMENT-CIRCULATION- STATIONNEMENT

Mme CHERADAME n° 48 - Stationnement en ouvrage. Abonnements résidents. Actualisation des tarifs (page 1798).

Mme CHERADAME n° 49 - Prévention Routière. Délégation départementale. Attribution d'une subvention (page 1801).

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE n° 50 - Quartier Saint-Marceau. Fermeture d'une venelle et échange foncier avec l'O.P.A.C. d'Orléans (page 1802).

M. CARRE n° 51 - Agenda 21. Objectif : « préserver l'eau par le bio ». Secteur du Val. Acquisition des terres de La Ferme du Bouchet (page 1803).

M. CARRE n° 52 - Quartier Saint-Marceau. Angle des rues Tudelle et Neuve Tudelle. Aménagement d'un espace public. Cession d'un droit de mitoyenneté sur un mur (page 1805).

M. CARRE n° 53 - Site de la Motte Sanguin. Délibération complémentaire autorisant la Société S.A.S. OGIC AMENAGEMENT à se substituer pour la régularisation de la vente des lots (page 1806).

RAPPORT D'ACTIVITES

Mme SAUVEGRAIN n° 54 - Chauffage urbain au nord de la Loire. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2007. Présentation (page 1808).

Mme SAUVEGRAIN n° 55 - Chauffage urbain à La Source. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2007. Présentation (page 1819).

M. CARRE n° 56 - Réseau câblé de vidéocommunication. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2007. Présentation (page 1828).

Le Maire : M. Serge GROUARD

- Séance du vendredi 24 octobre 2008 -

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le mercredi 29 octobre 2008.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES - VERBAL

Aujourd'hui, vendredi vingt quatre octobre deux mille huit, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire, Président (à partir de 19 h 05) ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint (Président jusqu'à 19 h 05), Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint (à partir de 18 h 30) ;

Mme LECLERC, M. LEMAIGNEN, Mme CHERADAME (à partir de 19 h 00), M. VALETTE, Mmes de QUATREBARBES, MARECHAL, SAUVEGRAIN, CUGNY-SEGUIN, MM. FOUSSIER, SANKHON, Mme PILET-DUCHATEAU, MM. LANGUERRE, GAINIER, Mme MAUROY (à partir de 18 h 25), M. POISSON, Mme LABADIE, M. GABELLE, Adjoints ;

Mme COUPEZ (à partir de 18 h 15), MM. MONTEBELLO, MOITTIE, Mme SUIRE, M. TORREILLES, Mmes CARRE, BARANGER, BARRUEL, HEAU (à partir de 19 h 10), M. BEN CHAABANE, Mmes d'AUX DE LESCOUT, PARAYRE, RICARD, CARPENTIER DE CHANGY, MM. BLANLUET, PEZET, LABED, Mlle AIGRET, M. THOMAS (Secrétaire), Mmes BEAUVALLET (à partir de 19 h 50), KOUNOWSKI, M. LEBRUN, Mmes FERKATADJI-HUME, NGANGA, LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 18 h 30), M. GRAND, Mme MIKO, M. CHAPUIS.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. le Maire	à	M. CARRE (jusqu'à 19 h 05)
Mme CHERADAME	à	Mme de QUATREBARBES (jusqu'à 19 h 00)
Mme COUPEZ	à	Mme PILET-DUCHATEAU (jusqu'à 18 h 15)
Mme HEAU	à	Mme BARANGER (jusqu'à 19 h 10)
M. GIRAULT	à	Mme CARRE
M. VALLE	à	M. CHAPUIS
M. DEBARBAT	à	Mme KOUNOWSKI
Mme NOEL	à	M. GRAND
M. BRARD	à	Mme MIKO
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA	à	Mme FERKATADJI (jusqu'à 18 h 30)

La séance est ouverte à 18 heures 05.

*
* *
*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, préside la séance en l'absence de M. le Maire.

*
* *
*

M. CARRE – *Le Conseil Municipal commence. Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir regagner vos places.*

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

M. THOMAS est désigné en qualité de secrétaire.

N° 2 – **Pouvoirs.**

M. le Maire	à	M. CARRE (jusqu'à 19 h 05)
Mme CHERADAME	à	Mme de QUATREBARBES (jusqu'à 19 h 00)
Mme COUPEZ	à	Mme PILET-DUCHATEAU (jusqu'à 18 h 15)
Mme HEAU	à	Mme BARANGER (jusqu'à 19 h 10)
M. GIRAULT	à	Mme CARRE
M. VALLE	à	M. CHAPUIS
M. DEBARBAT	à	Mme KOUNOWSKI
Mme NOEL	à	M. GRAND
M. BRARD	à	Mme MIKO
Mme LEVELEUX-TEIXEIRA	à	Mme FERKATADJI (jusqu'à 18 h 30)

*
* *
*

M. CARRE – *Au préalable, je souhaite que l'on fasse le meilleur accueil à Mme Karolina KRUPA, stagiaire de l'E.N.A. de Varsovie. Elle est à côté de notre autre stagiaire de l'E.N.A. française, de Strasbourg. Elle fait son cycle international. Elle effectue un passage dans notre Ville pour voir comment fonctionne l'administration territoriale. Le Maire lui a d'ailleurs confié la tâche d'approfondir les relations de coopération extérieure entre les collectivités territoriales, l'Etat et les Villes étrangères, notamment à travers les politiques de jumelage.*

M. LOUKOUMANOU Kora Zaki, autre stagiaire, est également dans cette enceinte.

(applaudissements)

M. CARRE – *La Pologne va être jalouse. Il est chef du Service de l'Aménagement Urbain et de l'Urbanisme Opérationnel à la Ville de Parakou. C'est là aussi un échange de savoirs entre les Services de la Ville d'Orléans et les Services de Parakou avec lesquels on a de nombreux contrats de coopération. Cela montre qu'Orléans est très ouvert. On parle souvent du rayonnement, mais c'est très important aussi de participer à tous ces échanges de savoirs.*

*
* *
*

N° 3 – Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de Septembre - Octobre 2008 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>MARCHES</u>		
08-271	4/09/08	Médiathèque 1, place Gambetta. Remplacement des ouvrants des murs rideaux. Entreprise HUGUET-CREICHE : 67 473,53 € T.T.C.
08-272	4/09/08	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle de la Compagnie Belle Image. 5 700 € T.T.C.
08-273	4/09/08	Direction des Systèmes d'Information. Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une solution d'accès à Internet publique sans fil sécurisée pour le réseau des Bibliothèques. Société CIS INFOSERVICES. Montant minimum 11 960 € T.T.C. Montant maximum 35 880 € T.T.C.
08-276	15/09/08	Ecole Maternelle René Thinat. Alimentation en énergie électrique E.D.F. Approbation d'un contrat.
08-277	18/09/08	Direction de la Voirie. Gestion et suivi des ouvrages d'art. Maintenance du logiciel AREO. Société NETISYS. Montant minimum 10 000 € T.T.C. Montant maximum 60 000 € T.T.C.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
08-278	16/09/08	Audit de la concession du réseau câblé de vidéo communication et prospective vers le très haut débit (T.H.D.). Société E-RESO. 44 730,40 € T.T.C.
08-280	18/09/08	Direction des Espaces Verts. Les Rendez-Vous du Jardin des Plantes. Spectacle Nemo Tango. 800 € T.T.C.
08-285	2/10/08	Z.A.C. du Clos Rozay. Démolition de l'immeuble 8 bis, rue Vandeborgue de Villiers. Lot n° 1 : Démolition – gros œuvre. Approbation d'un avenant n° 1. Entreprise GABRIEL.
08-286	2/10/08	Z.A.C. du Clos Rozay. Démolition de l'immeuble 8 bis, rue Vandeborgue de Villiers. Lot n° 2 : Isolation thermique par l'extérieur. Approbation d'un avenant n° 1. Société ISOVAL.
08-287	3/10/08	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Spectacle de l'association Les Zanimos. 3 477,70 € T.T.C.
08-292	3/10/08	Direction de l'Information et de la Communication. Avenant n° 1 au contrat de mission n° 08/706524/163-02 d'intégration du contenu actuel du site internet de la ville dans la nouvelle version du site « www.orleans.fr ». S.A.R.L. ARCA2. 1 853,80 €. T.T.C.
08-293	29/09/08	Mission de conseil pour l'extension de la participation citoyenne à la Ville d'Orléans. Groupement Etik-Pressé / Espace Bleu. 91 254,80 €.

ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

08-274	3/10/08	Médiathèque. Exposition « Parfums et cosmétiques au fil du temps ». Château de Chamerolles. Approbation d'une convention de prêt d'œuvres à titre gracieux.
08-275	15/09/08	Rentrée en Fête. Animation. Mise à disposition d'une patinoire synthétique. Société SYNERGLACE. 1 411,28 € T.T.C.
08-288	6/10/08	Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret . Distributeur automatique de boissons. Approbation d'une convention de mise à disposition.
08-289	3/10/08	Bâtiments Communaux. Révision des loyers.
08-290	3/10/08	Cités d'urgence. Réévaluation annuelle des loyers.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>ALIENATIONS</u>		
08-283	3/10/08	Direction des Espaces Verts. Aliénation d'un combiné LUREM C210 (machine à bois) au profit de l'entreprise ALABEURTHE pour un montant de 500 € T.T.C.
08-284	3/10/08	Direction des Espaces Verts. Aliénation d'un combiné LUREM C410 (machine à bois) au profit de l'entreprise ALABEURTHE pour un montant de 2 000 € T.T.C.
<u>CONTENTIEUX</u>		
08-269	5/09/08	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation des 1°) et 2°) de la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2008 relative à la « Charte de la démocratie locale ». Mme LEVELEUX-TEIXEIRA et autres contre Ville d'Orléans.
08-270	5/09/08	Introduction d'une instance. Immeuble abandonné 76, rue de la Binoche. Risques pour la sécurité publique. Action en référé devant le Tribunal de Grande Instance. Ville d'Orléans contre M. Eric BAZILLE.
08-279	15/09/08	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation du titre de recette n° 1473. Société KIMBERLY CLARK SNC contre Ville d'Orléans.
08-281	23/09/08	Introduction d'une instance. Action en référé. Expulsion de gens du voyage. Parc d'activités Orléans-Sologne-la Saussaye. Rue des Bouleaux à Saint-Cyr-en-Val. 12 septembre 2008.
08-282	22/09/08	Introduction d'une instance. Immeuble abandonné 76, rue de la Binoche. Risques pour la sécurité publique. Action en référé devant le Tribunal de Grande Instance. Ville d'Orléans contre M. Eric BAZILLE. Décision modificative.

PREEMPTION EN D.P.U

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 21 mars 2008, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 6 septembre 2008 et le 6 octobre 2008.

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0761	DN38	73 rue de Vaucouleurs	Non préempté
DA 45234 08 0816	BN412 (lots 2-5-6-7)	42 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0817	BN412 (lots 1-3-4)	42 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0819	BN413	42 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0827	BZ636	Rue de la Sente aux Veneurs	Non préempté
DA 45234 08 0842	BT723	148 faubourg Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 0844	DS169	5 rue de la Binoche	Non préempté
DA 45234 08 0849	CD665	6 rue du Coin Rond	Non préempté
DA 45234 08 0850	AC89	52 rue des Closiers	Non préempté
DA 45234 08 0851	DN114	40 rue de la Cigogne	Non préempté
DA 45234 08 0853	AW242 AW238 (lot 12)	32 bis rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 08 0856	BD217 (lots à définir)	70 rue d'Illiers	Non préempté
DA 45234 08 0857	BD217 (lots à définir)	70 rue d'Illiers	Non préempté
DA 45234 08 0858	BD217 (lots à définir)	70 rue d'Illiers	Non préempté
DA 45234 08 0859	BK78 (lots 2-3-8-10-12)	231 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0860	BP74 (lots 9-11-21-22)	14 rue Porte Saint-Vincent	Non préempté
DA 45234 08 0861	CP152	98 rue Saint-Marc	Non préempté
DA 45234 08 0862	BK85 (lots 1-6-10-12-13-31-33-35-44)	225 rue de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0863	BP919 BP922 BP923	rue du Pressoir Neuf	Non préempté
DA 45234 08 0864	AD143	5 bis rue Croix Baudu	Non préempté
DA 45234 08 0865	CN2	3 venelle de la Voie	Non préempté
DA 45234 08 0866	AM250	11 rue Emile Biscara	Non préempté
DA 45234 08 0867	ET210 ET312 ET683	2 rue du Maréchal Juin	Non préempté
DA 45234 08 0868	CR298 CR301 CR294 CR295 CR297	16 rue aux Ligneaux	Non préempté
DA 45234 08 0869	CN342	41 rue du Château Gaillard	Non préempté
DA 45234 08 0870	BK238 (lots 42-43-50)	9 place du Châtelet	Non préempté
DA 45234 08 0871	BL280 (lots 6-7-8-9-10-13)	43 rue de la Charpenterie	Non préempté
DA 45234 08 0872	BE122 (lots 28-31-32)	94 rue Bannier	Non préempté
DA 45234 08 0873	CR492 (lots 1-3-5-6-15-17-18-20-21-22)	31 rue du faubourg de Bourgogne	Non préempté
DA 45234 08 0874	BD10 (lot 3)	60 rue du Colombier	Non préempté
DA 45234 08 0875	AR713 AR714 (lots 100-200-830-831-832-833-838-837-839-865-866-867-868-869-870-871-872)	122-124 rue du faubourg Bannier	Non préempté
DA 45234 08 0876	BC14 (lots 2-4-10)	73 rue Royale	Non préempté
DA 45234 08 0878	CS206 (lots 66-87-661)	18 allée du Clos Fleuris	Non préempté
DA 45234 08 0879	CR486	10 rue aux Ligneaux	Non préempté
DA 45234 08 0880	AO174 (lots 4-7)	8 rue Chanzy	Non préempté
DA 45234 08 0881	CR129	2 rue Georges Goyau	Non préempté

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse principale travaux	Préemption
DA 45234 08 0882	DL308	35 rue Bernard Lecache	Non préempté
DA 45234 08 0883	CY114	44 bis rue Guignegault	Non préempté
DA 45234 08 0884	DM28 DM30 DM241 DM244	avenue Roger Secrétain	Non préempté
DA 45234 08 0885	AW242 AW238 (lots 1-4-7)	32 bis rue de la Lionne	Non préempté
DA 45234 08 0886	CS88 (lot 153)	5 rue Reginald	Non préempté
DA 45234 08 0887	EM3 (lot 467)	1 place du Bois	Non préempté
DA 45234 08 0888	EM3 (lot 372)	1 place du Bois	Non préempté
DA 45234 08 0889	DT45	19 bis rue des Montées	Non préempté
DA 45234 08 0890	AE251	venelle des Vaupulents	Non préempté
DA 45234 08 0891	DL208	5 rue Michel Adam	Non préempté
DA 45234 08 0892	DO4	17 rue Greffier	Non préempté
DA 45234 08 0893	AI133	4 rue Léon Thauvin	Non préempté
DA 45234 08 0894	EO171 (lots 44-196)	1 rue Parmentier	Non préempté
DA 45234 08 0897	EM2 (lots 53-138-212)	2 place du Val	Non préempté
DA 45234 08 0898	AS180 AS181 (lots 3)	1 boulevard de Québec	Non préempté
DA 45234 08 0899	AD139	rue Croix Baudu	Non préempté
DA 45234 08 0900	AD138	rue Croix Baudu	Non préempté
DA 45234 08 0901	CN115	16 rue Bleue	Non préempté
DA 45234 08 0902	BY1199	103 rue de l'Argonne	Non préempté
DA 45234 08 0903	ES114 ES117 ES115 ES119 (lot 11)	193 rue Guy de Maupassant	Non préempté
DA 45234 08 0907	CN102	95 rue du Pressoir Neuf	Non préempté
DA 45234 08 0908	AO527	4 rue de Châteaudun	Non préempté
DA 45234 08 0909	DX221	19 rue de la Fonderie	Non préempté

N° 4 – Communications diverses.

M. CARRE - *A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements des organismes suivants :*

- *l'Association Orléans Trait d'Union Monde ;*
- *l'Association Loiret Nature Environnement ;*
- *la Fondation Claude Pompidou ;*
- *l'Association Vie Libre, la soif d'en sortir ;*
- *le Rugby Club Orléans ;*
- *l'Union Départementale du Loiret des Sous-Officiers en Retraite ;*

ainsi que les remerciements suivants de :

- l'Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air (organisation d'un dépôt de gerbes au Monument de la Victoire le 26 septembre 2008) ;

- la Base Aérienne 123 de l'Armée de l'Air (réception à l'Hôtel Groslot le 26 septembre 2008) ;

- l'A.S.E.L.Q.O. (11^{ème} édition des Automnales de la Madeleine) ;

- la Fédération Française des Sports de Glace (accueil réservé lors de la manifestation des Master's de patinage) ;

- le Cercle d'Escrime Orléanais (aide apportée au club au cours de l'année notamment en vue des Championnats du Monde Vétérans) ;

- la Fédération Française de Cyclisme (participation au Colloque Médical National le 4 octobre dernier) ;

- l'Etablissement Français du Sang (collecte de sang organisée les 23 et 24 septembre derniers) ;

pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de diverses manifestations dont ils étaient les promoteurs .

AFFAIRES FINANCIERES

N° 5 – Décision modificative n° 8.

M. MARTIN – Mes chers collègues, je vais donc vous présenter la décision modificative n° 8 concernant les dispositions financières, notamment les ajustements de crédits qui vous sont proposés en cette fin d'année.

Nous procédons à ces transferts de poste à poste. La délibération est claire à ce sujet. Je n'aurais pas de commentaire complémentaire à faire.

En revanche, en ce qui concerne les dépenses que nous accélérons en rythme, je voulais attirer votre attention sur des crédits ouverts en supplément pour la maternelle René Thinat à hauteur de 300 000 €.

Nous avons décidé de nous porter acquéreur des sanisettes. Nous avons des crédits complémentaires pour les aménagements des sanitaires publics pour un montant de 520 000 €.

Nous vous demandons d'ouvrir des crédits importants pour l'acquisition de réserves foncières à hauteur de 2 362 440 €. Il s'agit de :

- l'acquisition d'un bâtiment qui appartient à la Poste à La Source, pour un montant de 1 310 000 €, j'attire votre attention sur l'importance des sommes ;*
- l'acquisition de la propriété dite Madeleine Juteau pour 550 000 € faubourg Madeleine ;*
- et différentes acquisitions complémentaires de moindre importance.*

Il vous est aussi proposé d'abonder les investissements :

- pour le schéma directeur informatique, pour un montant de 82 500 € ;*
- pour les infrastructures du poste de travail, toujours en matière informatique, pour 144 000 €,*
- relatifs aux équipements de la Police Municipale qui pourrait réaliser des investissements dès avant le 31 décembre pour un montant de 80 000 €.*

Pour réaliser ces dépenses supplémentaires, nous vous proposons d'inscrire des crédits par emprunt pour un montant de 3 232 319 €.

Par ailleurs et j'en aurais terminé, en ce qui concerne les centres de loisirs, et compte-tenu du succès rencontré, ainsi que Mme MARECHAL a eu l'occasion de nous le présenter, nous ouvrons des crédits supplémentaires, qui j'espère seront suffisants, bien que j'ai une petite demande qui vient d'arriver à nouveau... Ce sera pour l'année prochaine.

Je vous propose de recueillir votre accord sur cette délibération financière.

M. CHAPUIS – *Comme d'habitude, n'ayant pas voté le budget prévisionnel, nous nous abstiendrons.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

A) BUDGET PRINCIPAL

I - AUTORISER LES TRANSFERTS DE CREDITS SUIVANTS :

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
824	238110A3932751			-1 000 000,00	824	2042	10A3932	751	1 000 000,00
Avances et acomptes versés à la S.E.M.D.O. Autres opérations d'aménagement urbain Z.A.C. DES HALLES 2					Subv. équip. versées pers. droit privé Autres opérations d'aménagement urbain Z.A.C. DES HALLES 2 Changement d'imputation				
020	2183	13B0241	340	-81 000,00	020	2031	13B024	340	81 000,00
Matériel de bureau et informatique Administr. générale de la collectivité CONCERTO					Frais d'études Administr. générale de la collectivité SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE Ajustements crédits informatique				
33	6714		540	-16 000,00	33	65748		540	16 000,00
Bourses et prix Action culturelle					Subv. de fonct. aux autres organismes privés Action culturelle Actions soutenues par des subventions et non des bourses				
824	2031	10A475	800	-60 000,00	824	2315	10A475	800	60 000,00
Frais d'études Autres opérations d'aménagement urbain QUARTIER CARMES					Instal., matériel & outillage techniques Autres opérations d'aménagement urbain QUARTIER CARMES Ajustement sur l'opération				
522	611		103	-3 799,19	522	64111		320	11 591,10
Contrats de prestations de services Actions en faveur enfance et adolescence					Rémunération principale Actions en faveur enfance et adolescence Transfert pour la rémunération des vacances Eté Punch				
522	611		103	-7 791,91					
Contrats de prestations de services Actions en faveur enfance et adolescence									
813	611		830	-21 847,45	822	64131		320	21 847,45
Contrats de prestations de services Propreté urbaine					Rémunération Voirie communale et routes Emplois saisonniers				

- Séance du vendredi 24 octobre 2008 -

<u>Prélèvement</u>				<u>en €</u>	<u>Affectation</u>				<u>en €</u>
422 65748	532			-2 300,00	422 637		532	2 300,00	
Subv. de fonct. aux autres organismes privés Autres activités pour les jeunes					Autres impôts, taxes et versements ass. Autres activités pour les jeunes Jour J - Sacem				
322 2313	05A403	548		-19 499,00	322 2161	05A068B	548	19 499,00	
Constructions Musées MUSEE DES BEAUX-ARTS - SECURITE					Oeuvres et objets d'art Musées ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEE Changement d'imputation				
313 2315	05A472	555		-2 464,48	313 2188	05A472	555	2 464,48	
Instal., matériel & outillage techniques Théâtres EQUIPEMENT THEATRE GERARD PHILIPPE					Autres immobilisations corporelles Théâtres EQUIPEMENT THEATRE GERARD PHILIPPE Acquisition matériel				
823 275	08A16043	820		244,00					
Cautions Espaces verts urbains (consignation gaz)									
823 2318	08A11037			-244,00					
Autres constructions Espaces verts urbains									
830 2031	08B452	121		-4 287,61	820 2313	08B279	121	64 287,61	
Frais d'études Environnement - Services communs RESSOURCES EN EAU					Constructions Aménagement urbain - Services communs ETUDES GEOTECHNIQUES Comblement carrière Accacias				
830 2315	08B268	121		-20 000,00					
Instal., matériel & outillage techniques Environnement - Services communs DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE									
830 2315	08B270	121		-35 000,00					
Instal., matériel & outillage techniques Environnement - Services communs PLAN MUNICIPAL D'URGENCE									
830 2042	08B268	121		-5 000,00					
Subv. équip. versées pers. droit privé Environnement - Services communs DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE									

- Séance du vendredi 24 octobre 2008 -

<u>Prélèvement</u>	<u>en €</u>	<u>Affectation</u>	<u>en €</u>
020 2182 13A016 925 Matériel de transport Administr. générale de la collectivité GROSSES REPARATIONS SUR MATERIEL ROULANT	-21 000,00	020 61551 925 Entretien et repa. Matériel roulant Administr. générale de la collectivité Réparations véhicules, crédits de fonctionnement	21 000,00
020 2313 13Z477 910 Constructions Administr. générale de la collectivité BLOSSIERES LOCAUX EQUIPES TECH. MUNICIPAL.	-3 000,00	823 2188 13Z477 820 Autres immobilisations corporelles Espaces verts urbains BLOSSIERES LOCAUX EQUIPES TECH. MUNICIPAL. Aménagement des abords du local des équipements techniques aux Blossières	3 000,00
020 2382 13Z472 910 Avances et acomptes versés SOMIVAL Administr. générale de la collectivité AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL	-4 625,00	020 6283 910 Frais de nettoyage des locaux Administr. générale de la collectivité	500,00
		020 611 910 Contrats de prestations de services Administr. générale de la collectivité Ajustement de crédits pour solder les dernières factures pour l'aménagement de l'accueil du Centre municipal	4 125,00
822 20414 07A032 810 Subventions investissement communes Voirie communale et routes AMELIORATION DE LA VOIRIE	-4 685,00	822 2315 07A032 810 Instal., matériel & outillage techniques Voirie communale et routes AMELIORATION DE LA VOIRIE	4 685,00
020 2382 13Z472 910 Avances et acomptes versés SOMIVAL Administr. générale de la collectivité AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL	-58 146,00	020 2184 13Z472 910 Mobilier Administr. générale de la collectivité AMENAGEMENT ACCUEIL CENTRE MUNICIPAL	42 000,00
		020 2051 13B024 340 Acquisition de logiciels Administr. générale de la collectivité SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE Acquisition logiciels pour liaison avec les Mairies de Proximité	16 146,00
824 237 10A394 800 Avances et acomptes sur cdes immo.incor. Autres opérations d'aménagement urbain RESTRUCTURATION DE LA GARE	-1 449 235,00	824 20418 10A394 800 Subv. équip. versées autres org. publ. Autres opérations d'aménagement urbain RESTRUCTURATION DE LA GARE Changement d'imputation	1 449 235,00
824 2188 10A452 800 Autres immobilisations corporelles Autres opérations d'aménagement urbain PROJET CENTRE VILLE	-2 000,00	824 2031 10A452 800 Frais d'études Autres opérations d'aménagement urbain PROJET CENTRE VILLE Transfert au sein de l'opération	2 000,00

- Séance du vendredi 24 octobre 2008 -

<u>Prélèvement</u>	<u>en €</u>	<u>Affectation</u>	<u>en €</u>
824 2188 10A452 800 Autres immobilisations corporelles Autres opérations d'aménagement urbain PROJET CENTRE VILLE	-6 201,57	824 2315 10A452 800 Instal., matériel & outillage techniques Autres opérations d'aménagement urbain PROJET CENTRE VILLE Transfert au sein de l'opération	6 201,57
213 2313 06Z062 920 Constructions Enseignement primaire GROSSES REPARAT. BAT. SCOLAIRES 1ER DEG	-7 500,00	213 2188 06Z062 920 Autres immobilisations corporelles Enseignement primaire GROSSES REPARAT. BAT. SCOLAIRES 1ER DEG Ajustement sur l'opération	7 500,00
401 611 520 Contrats de prestations de services E.M.I.S.	-400,00	401 678 520 Autres charges exceptionnelles E.M.I.S. Remboursement stages suite à absence pour maladie	400,00
824 2381 09A39109 104 Avances et acomptes versés à la S.E.M.D.O. Développement social urbain G.P.V.-POLE CULTUREL	-24 000,00	020 2183 13B023 340 Matériel de bureau et informatique Administr. générale de la collectivité INFRASTRUCTURE POSTES DE TRAVAIL Informatisation Maison de l'Emploi	24 000,00
824 2031 09A451 106 Frais d'études Développement social urbain CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE	-50 000,00	824 617 102 Etudes et recherches Développement social urbain Charte Démocratie Locale	61 000,00
824 2031 09A451 106 Frais d'études Développement social urbain CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE	-11 000,00		
824 2381 09A39109 104 Avances et acomptes versés à la S.E.M.D.O. Développement social urbain G.P.V.-POLE CULTUREL	-15 617,00	824 2188 09A391 104 Autres immobilisations corporelles Développement social urbain GRAND PROJET DE VILLE Acquisition petit mobilier Médiathèque de La Source	15 617,00
824 2031 10A187 730 Frais d'études Réserves foncières RESERVES FONCIERES	-5 000,00	820 6226 730 Honoraires Aménagement urbain - Services communs Diagnostic réseaux	5 000,00

II - AUTORISER LES AJUSTEMENTS DE CREDITS SUIVANTS

a) Investissement : ajuster les crédits en dépenses et recettes en fonction de l'avancement des opérations :

<u>En dépenses :</u>			<u>en €</u>
332 2031	01B325	910	-30 000,00
Salles fêtes et salles polyvalentes Frais d'études SALLE POLYVALENTE BARRIERE SAINT-MARC			
414 2031	03C474	910	-20 000,00
Equipements sportifs Frais d'études TERRAINS TENNIS OMNISPORTS			
414 2313	03W0752	920	-13 451,00
Equipements sportifs Constructions SINISTRE DOJO HARISMENDY ET GEYMOND			
414 2313	03W0755	920	-11 000,00
Equipements sportifs Constructions SINISTRE GYMNASSE BARTHELEMY			
23 2031	04B255	222	-50 000,00
Enseignement supérieur Frais d'études SECTEUR MADELEINE			
23 2313	04B256	222	-50 000,00
Enseignement supérieur Constructions TRANSFERT BIBLIOTHEQUE DUPANLOUP			
23 2313	04B257	222	-50 000,00
Enseignement supérieur Constructions TRANSFERT ASSO. IMM. DESSAUX			
313 2313	05A310	540	30 000,00
Théâtres Constructions CARRE SAINT-VINCENT – RENOUV. MAT. ET MOBILIER			

<u>En dépenses :</u>			<u>en €</u>
324 2313	05A477	910	-40 000,00
Entretien du patrimoine culturel Constructions RESTAURATION HOTEL GROSLLOT			
823 2318	05A477	820	15 000,00
Espaces verts urbains Autres immobilisations corporelles RESTAURATION HOTEL GROSLLOT			
324 2313	05A486	910	-49 000,00
Entretien du patrimoine culturel Constructions SALLE DES THESES			
33 2315	05A490	540	-20 000,00
Action culturelle Instal., matériel & outillage techniques CAVEAU DES TROIS MARIES			
324 2031	05A491	910	-85 000,00
Edifices cultuels Frais d'études EGLISE SAINT-AIGNAN PHASE 2			
324 2313	05A491	910	-20 000,00
Edifices cultuels Constructions EGLISE SAINT-AIGNAN PHASE 2			
313 2031	05A827	910	-16 400,00
Théâtres Frais d'études RESTRUCTURATION CARRE SAINT-VINCENT			
213 2313	06A400	600	-54 000,00
Enseignement primaire Constructions SECURITE DANS LES ECOLES			
213 2313	06A474	910	300 000,00
Enseignement primaire Constructions MATERNELLE RENE THINAT			

<u>En dépenses :</u>			<u>en €</u>
813 2315	07A465	830	520 000,00
Propreté urbaine Instal., matériel & outillage techniques AMENAGEMENT SANITAIRES PUBLICS			
822 2315	07A466	810	-30 000,00
Voirie communale et routes Instal., matériel & outillage techniques RESIDENTIALISATION ALLEES PIERRE CHEVALLIER			
823 2318	08A01299	820	-164 000,00
Espaces verts urbains Autres immobilisations corporelles JARDIN DES PLANTES			
324 2315	11A082	930	15 000,00
Entretien du patrimoine culturel Instal., matériel & outillage techniques BATIMENTS CLASSES ET HISTORIQUES ILLUMINES			
824 2313	09A45101	106	-155 000,00
Développement social urbain Constructions Convention Territoriale ARGONNE-Stenuick			
824 2115	10A188	730	2 362 440,00
Réserves foncières Terrains bâtis ACQUISITIONS FONCIERES EXCEPTIONNELLES Terrains Réseau Ferré de France, complément la Poste, terrain Faubourg Madeleine, lieu de culte 4, rue du Clos Gauthier			
824 20415	10A394	800	-150 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain subv.equip.versées groupés collectivités RESTRUCTURATION DE LA GARE			
824 2315	10A394	800	-150 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain Instal., matériel & outillage techniques RESTRUCTURATION DE LA GARE			

<u>En dépenses :</u>			<u>en €</u>
824 237	10A394	800	-90 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain Avances et acomptes sur cdes immo.incor. RESTRUCTURATION DE LA GARE			
824 2111	10A394	730	-340 000,00
Réserves foncières Terrains nus RESTRUCTURATION DE LA GARE			
824 2042	10A479	800	-32 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain Subv. équip. versées pers. droit privé AMENAGEMENT ILOT JAURES			
020 2313	13Z0054	920	-110 000,00
Administr. générale de la collectivité Constructions EX COLLEGE JOLIOT CURIE RESTRUCTURATION			
322 2313	13Z079	910	-32 000,00
Musées Constructions C.E.R.C.I.L. 45, RUE BOURDON BLANC			
020 2031	13B024	340	82 500,00
Administr. générale de la collectivité Frais d'études SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE			
020 2051	13B023	340	144 000,00
Administr. générale de la collectivité Acquisition de logiciels INFRASTRUCTURE POSTES DE TRAVAIL			
020 2188	01A249	930	80 000,00
Administr. générale de la collectivité Autres immobilisations corporelles EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE			
824 2315	10A144	800	10 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain Instal., matériel & outillage techniques DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN			

<u>En dépenses :</u>			<u>en €</u>
824 2031	10A144	800	19 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain Frais d'études DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN			
824 2031	10A475	800	21 578,00
Autres opérations d'aménagement urbain Frais d'études QUARTIER CARMES			
824 2315	10A452	800	30 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain Instal., matériel & outillage techniques PROJET CENTRE VILLE			
822 2315	07A467	810	30 000,00
Voirie communale et routes Instal., matériel & outillage techniques REFECTION PARKINGS QUARTIER GARE			
<u>En recettes :</u>			
824 024	10A394	730	-605 000,00
Autres opérations d'aménagement urbain Produits des cessions d'immobilisations RESTRUCTURATION DE LA GARE			
322 1328	13Z079	910	31 080,00
Musées Autres subv. equip. non transf. C.E.R.C.I.L. 45, RUE BOURDON BLANC			
01 1641		310	3 239 319,00
Opérations non ventilables Emprunts en francs ou en euros			
414 1322	03C472	520	-64 000,00
Equipements sportifs Subv. équip. non transf. région RENOVATION STADE OMNISPORTS			

<u>En dépenses :</u>			<u>en €</u>
311 1322	05A416	540	-38 500,00
Expression musicale, lyrique et chorégr. Subv. équip. non transf. région MAISON DES ARTS, DE LA MUSIQUE SAINT-MARCEAU			
824 1321	09A391	102	-6 883,00
Développement social urbain Subv. équip. non transf. etat étab. nat. GRAND PROJET DE VILLE			
<u>En recettes :</u>			
824 1321	09A39104	104	-151 466,00
Développement social urbain Subv. équip. non transf. etat étab. nat. G.P.V.- CONVENTION Z.A.C.			
824 1321	09A39105	104	-29 142,00
Développement social urbain Subv. équip. non transf. etat étab. nat. G.P.V.-CONDUITE DU PROJET			
824 1321	09A39108	104	-251 175,00
Développement social urbain Subv. équip. non transf. etat étab. nat. G.P.V.-RESIDENTIALISATION			
824 1321	09A39114	104	-195 320,00
Développement social urbain Subv. équip. non transf. etat étab. nat. G.P.V.-V.R.D.			
824 1322	09A39114	104	-31 246,00
Développement social urbain Subv. équip. non transf. région G.P.V.-V.R.D.			

b) Fonctionnement : ajuster les crédits des centres de loisirs en fonction des inscriptions et les crédits de fonctionnement insuffisants

<u>En dépenses :</u>		<u>en €</u>
421 6117	600	16 400,00
Centres de loisirs Contrats de prestations de services – an		
421 64111	320	8 600,00
Centres de loisirs Rémunération principale		
020 611	340	100 000,00
Administr. générale de la collectivité Contrats de prestations de service - Éditique		
01 022	310	-105 500,00
Opérations non ventilables Dépenses imprévues - Fonctionnement		

En recettes :

421 7067	600	19 500,00
Centres de loisirs Redev. et droits des services- périsco.		

III - AUTORISER LES OUVERTURES DE CREDITS SUIVANTS

a) Ouvrir en dépenses les recettes complémentaires des camps d 'été des centres de loisirs

En dépenses :

421 6117	600	5 200,00
Centres de loisirs Contrats de prestations de services - an		

En recettes :

421 7067	600	5 200,00
Centres de loisirs Redev. et droits des services- périsco.		

b) ouvrir la recette de remboursement d'EUROVIA suite à la rupture accidentelle de la fibre optique et la dépense du montant de la réparation

En dépenses :

020 61522	930	4 575,00
Administr. générale de la collectivité Entretien et repa. Bâtiments		

En recettes :

en €

020 77881	230	4 575,00
Administr. générale de la collectivité		
Remboursements assurances suite sinistre		

c) ouvrir en dépenses et recettes les crédits correspondants aux travaux de voirie de la voie privée impasse Hippolyte Forestier qui seront remboursés par les riverains

En dépenses :

822 4581	07A032 810	12 500,00
Opérations d'investissement sous mandat		
Travaux pour compte de tiers		
Amélioration de la voirie		

En recettes :

822 4581	07A032 810	12 500,00
Opérations d'investissement sous mandat		
Travaux pour compte de tiers		
Amélioration de la voirie		

d) ajuster les virements des sections d'investissement et de fonctionnement

En dépenses :

01 023	310	-91 625,00
Opérations non ventilables		
Virement de la section investissement		

En recettes :

01 021	310	-91 625,00
Opérations non ventilables		
Virement de la section fonctionnement		

B) BUDGET ANNEXE DES OPÉRATIONS SOUMISES A T.V.A.

I - AUTORISER LES AJUSTEMENTS DE CREDITS SUIVANTS

<u>Prélèvement</u>	<u>en €</u>	<u>Affectation</u>	<u>en €</u>
331 65748	540	331 637	540
Subv. de fonct. aux autres organismes privés		Autres impôts, taxes et versements ass.	417,00
Festival de Jazz		Festival de Jazz	
		Ajustement de crédits	

C) BUDGET ANNEXE DU PARC FLORAL

Pour la passation des écritures d'ordre.

<u>En dépenses :</u>		<u>en €</u>
01 13914	311	110 500,00
Opérations non ventilables Subv. inv. non transf. communes		
01 6811	311	110 500,00
Opérations non ventilables Dotat. aux amort. immos incorp. et corp.		
<u>En recettes :</u>		
01 777	311	110 500,00
Opérations non ventilables Quote-part subv. inv. trans. cpte résultat		
01 281728	311	110 500,00
Opérations non ventilables Amort. autres agencements et aménagements		

ADOPTE PAR 40 VOIX.
IL Y A 12 ABSTENTIONS.

N° 6 – O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 376 204 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *Ce sont des garanties d'emprunts consenties par la Ville d'Orléans au bénéfice des prêteurs de l'O.P.A.C., avec tout d'abord une garantie d'emprunt pour un montant de 188 102 € consenti à la Caisse des Dépôts et Consignations. C'est un prêt destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements situés rue des Closiers à Orléans.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 13 août 2008, l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) d'Orléans sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 376 204 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements, situés 96, rue des Closiers à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'O.P.A.C. d'Orléans à 80 433 340,15 € représentant une annuité de 7 299 772,27 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 7).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.A.C. d'Orléans,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

I - GARANTIE D'EMPRUNT

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 188 102 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 376 204 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements, situés 96, rue des Closiers à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du « Prêt PLUS Foncier » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 50 ans
- Echéances : annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,60 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

II - RESERVATION DE LOGEMENTS

ARTICLE 6 : L'O.P.A.C. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement, en application des articles L. 441-1 et R. 441-10 du Code de la Construction et de l'Habitation. Les candidats locataires seront choisis sur une liste établie par la Ville sans que l'O.P.A.C. d'Orléans puisse se prévaloir d'autres dispositions que celles retenues par le titre IV, chapitre 1er - section 1 du Code de la Construction et de l'Habitation, relatives aux conditions d'attribution de logements (articles R. 441-1 et suivants).

ARTICLE 7 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 7 – O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 47 144 €. Approbation d'une convention.

M. MARTIN – *C'est une délibération de même nature. C'est un montant de 23 000 € pour une opération de 6 logements situés également rue des Closiers.*

M. CARRE – *Compte-tenu du fait que la Ville est la collectivité de rattachement de l'O.P.A.C., pour information, puisqu'on parle beaucoup en ce moment des financements, à la fois des collectivités territoriales et des organismes H.L.M., je voulais indiquer devant vous que, comme notre organisme n'a contracté qu'un seul emprunt auprès de la Société DEXIA, pour un montant qui se chiffre à moins de 1 % du montant global de la dette de l'O.P.A.C., cet emprunt est sur des financements extrêmement classiques et pas du tout dans les combinaisons que l'on décrit dans la presse parfois, puisque c'est ce qu'on appelle un Euribor + ½ point, c'est-à-dire un taux d'intérêt très classique un petit peu plus onéreux. Mais on est bien sur des financements extrêmement prudents, ordinaires qui n'appellent aucun autre commentaire, si l'actualité n'était pas par ailleurs un petit peu mouvementée aujourd'hui dans cet univers.*

Mme BARANGER – *Je voudrais simplement rajouter une chose. Il nous arrive assez fréquemment à la Ville d'Orléans de garantir les emprunts de l'O.P.A.C. C'est très important dans la qualité des logements que nous faisons et dans la qualité de la politique de logement social que nous menons. Je veux remercier la Ville d'Orléans pour cela.*

M. CARRE – *Je rappelle aussi que le Département garantit la deuxième moitié, ce qui en fait un acteur indispensable du financement du logement dans l'Orléanais.*

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par lettre en date du 13 août 2008, l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) d'Orléans sollicite la garantie financière de la Ville pour 50 % d'un emprunt de 47 144 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements, situés 96, rue des Closiers à Orléans.

La présente garantie, si elle est accordée, portera le capital garanti restant dû de l'O.P.A.C. d'Orléans à 80 480 484,15 € représentant une annuité de 7 300 983,38 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner une suite favorable à cette demande en acceptant la délibération suivante (articles 1 à 6).

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'O.P.A.C. d'Orléans,

Vu l'article R. 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 6 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : La Ville accorde sa garantie financière à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 23 572 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 47 144 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 6 logements, situés 96, rue des Closiers à Orléans.

ARTICLE 2 : Les caractéristiques du « Prêt PLUS Bâti » consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Durée d'amortissement : 40 ans
- Echéances : annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,60 %
- Taux annuel de progressivité : 0,50 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ARTICLE 6 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention qui sera passée entre l'Office Public d'Aménagement et de Construction d'Orléans et la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 8 – S.E.M. Entente Orléanaise Loiret. Rapport d'activités des représentants de la Ville au Conseil de Surveillance de la Société. Saison sportive 2007-2008. Présentation.

Mme GRIVOT – *Je vais passer la parole à M. PEZET.*

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. PEZET.

*
* *
*

RAPPORT D'ACTIVITES



Saison 2007/2008



M. PEZET – *Mes chers collègues, conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte, je vais vous présenter le rapport d'activités 2007 de la S.E.M. Entente Orléanaise Loiret.*

EQUIPE PROFESSIONNELLE : MAINTIEN AU SEIN DE L'ELITE

13ème place Pro A

12 Victoires

dont celles devant
Nancy, champion de France 2008
Le Mans, 1er saison régulière
Cholet, lauréat Semaine des As 2008



Maintien décroché 3 journées
avant la fin d'un championnat
très disputé où le second
budget Paris-Levallois est
relégué en Pro B.

M. PEZET – *En ce qui concerne la situation sportive de l'équipe professionnelle, c'était sa deuxième saison au sein de l'élite du basket français. L'Entente Orléanaise a fini à la 13^{ème} place, conformément aux objectifs qu'elle s'était fixée. Elle a eu des résultats très probants, notamment des victoires face à Nancy qui a fini Champion de France, au Mans, 1^{er} de la saison régulière ou encore à Cholet, lauréat de la Semaine des As.*



L'Entente et son public



Moyenne de 3 600 spectateurs
5 000 personnes au Zénith
840 abonnés Saison
Taux de remplissage : 96%
Meilleur Score de la Pro A

Rapport d'Activités 07/08
SEMSL Entente Orléanaise Loiret

3

M. PEZET – *En ce qui concerne l'affluence, les différents matchs se sont disputés à domicile et ont remporté une nouvelle fois un franc succès populaire. Ainsi, avec une moyenne de 3 600 personnes au Palais des Sports et 5 000 au Zénith, l'Entente Orléanaise enregistre le meilleur taux de remplissage de la Pro A. Les matchs de l'équipe ont été retransmis à la télévision à 6 reprises sur la saison : 2 rencontres en direct sur Sport Plus et 4 en différé sur Orléans T.V.*

EQUIPE ESPOIRS : objectif formation



14ème place

8 Victoires

Les jeunes les plus expérimentés du Centre de Formation de l'Entente Orléanaise Loiret défendent les couleurs de l'Entente Orléanaise Loiret au sein de l'équipe Espoirs

Objectif: développer le potentiel de ces jeunes pour leur permettre de devenir de futurs basketteurs professionnels

En 07/08, 4 espoirs ont pris part ponctuellement aux matchs de l'équipe Pro A.

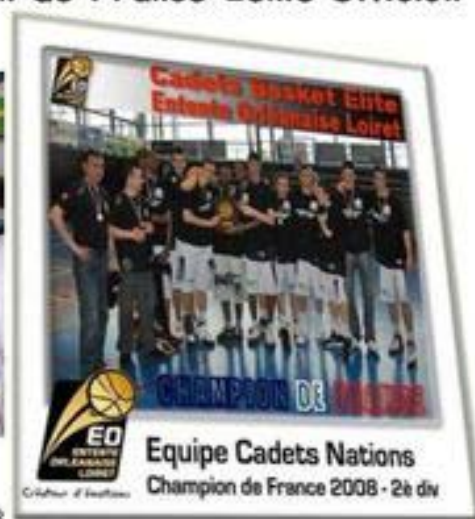
M. PEZET – *En ce qui concerne l'équipe espoirs, les jeunes les plus expérimentés du Centre de Formation de l'Entente Orléanaise Loiret défendent les couleurs au sein de l'équipe Espoirs. Cette dernière s'est hissée à la 14^{ème} place du Championnat en remportant 8 victoires au cours de la saison sportive 2007-2008. 4 jeunes espoirs ont pris part ponctuellement aux matchs de l'équipe de Pro A. L'objectif de cette équipe Espoirs est de développer le potentiel de ces jeunes afin de leur permettre de devenir de futurs basketteurs professionnels.*

Le Centre de Formation : des résultats probants

14 Jeunes hébergés au Centre de Formation en 2007/2008

Le travail de longue haleine engagé depuis plusieurs saisons s'est traduit par de très beaux résultats sportifs :

Les joueurs Cadets du Centre de Formation sont 2 fois Champions de France
**Avec l'association Basket Elite Entente Orléanaise Loiret,
Champion de France 2ème Division**



Rapport d'Activités 07/08
SEMSL Entente Orléanaise Loiret

M. PEZET – *Les 14 jeunes cadets hébergés au Centre de Formation de l'Entente Orléanaise Loiret ont remporté le titre de Champion de France de 2^{ème} division, accédant par là même à l'élite en 1^{ère} division, et celui aussi de Champion de France U.N.S.S. en collaboration avec le lycée orléanais Pothier. Ils confirment ainsi les efforts fournis depuis plusieurs saisons par l'association Basket Elite Entente Orléanaise Loiret, support de l'Entente.*

Collectivités, Clubs, Partenaires privés, Tous ont soutenu l'Entente en 07/08



Rapport d'Activités 07/08
SEMSL Entente Orléanaise Loiret

6

M. PEZET – *Au cours de cette année, les collectivités, les clubs, les partenaires privés ont soutenu l'Entente, comme vous pouvez le voir sur ces magnifiques diaporamas.*

Les Animations : Du Show



Rapport d'Activités 07/08
SEMSL Entente Orléanaise Loiret

7

M. PEZET – *A la mi-temps des matchs, on a pu assister à de nombreuses animations, souvent en collaboration avec des associations locales. On voit le Karaté de Fleury-les-Aubrais, le Taekwondo au niveau de Saint-Jean-de-Braye. C'était assez important.*

Les Animations : Très Show



Les actions citoyennes



Attribution de places pour les entraînements et matchs de l'équipe professionnelle dans le cadre des différentes actions citoyennes menées



Aide à l'apprentissage du Basket
Échanges sur la vie du sportif de haut niveau
Actions éducatives (Non à la Violence, Valeurs du Sport, Nutrition, Environnement, ...)



Interventions joueurs dans les écoles, collèges, lycées, clubs



*Participation aux actions développées par les structures à but social, caritatif, humanitaire, éducatif
(Téléthon, Fondation de l'Avenir, Sport Emploi Handicap, AFM-Rencontres avec personnes victimes d'handicap, Bouchons D'Amour, Cultures du Cœur, Collège La Providence-Lutte contre la Faim, Lions-Club Lutte contre le cancer, Collège St-Charles-aide au Vietnam, ...)

Rapport d'Activités 07/08

SEMSL Entente Orléanaise Loiret

M. PEZET – *L'Entente n'a pas qu'une vocation sportive. En effet, tout au long de la saison sportive 2007-2008, cette structure a développé un certain nombre d'actions citoyennes. Parmi celles-ci peuvent être citées l'attribution de places pour les entraînements et les matchs de l'équipe professionnelle, l'intervention de joueurs dans les écoles et les clubs de basket de la Ville, ainsi que la participation à des actions développées par les structures orléanaises à but social, humanitaire et éducative.*

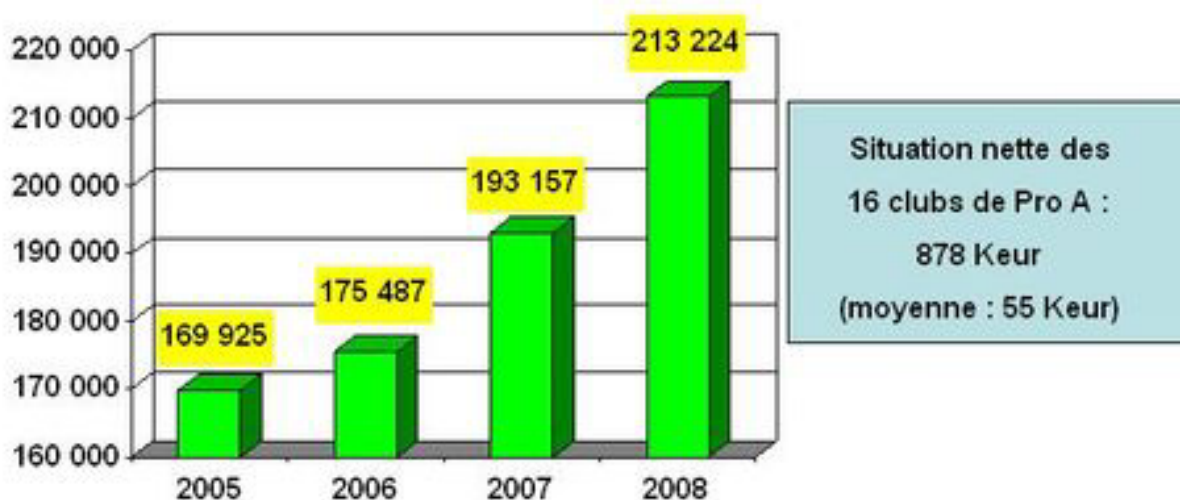
Pour terminer, je voudrais saluer l'équipe 2008-2009 pour son départ tonitruant, validant par là même des ambitions sportives supérieures à celles de l'année dernière.

Je laisse maintenant la parole à M. MARTIN en ce qui concerne la présentation des états financiers.



FINANCES Situation nette

Une situation nette
Qui a retrouvé le niveau du capital social au 30/06/2005
Qui atteint 213 Keur au 30/06/2008



Rapport d'Activités 07/08
SEMSL Entente Orléanaise Loiret

10

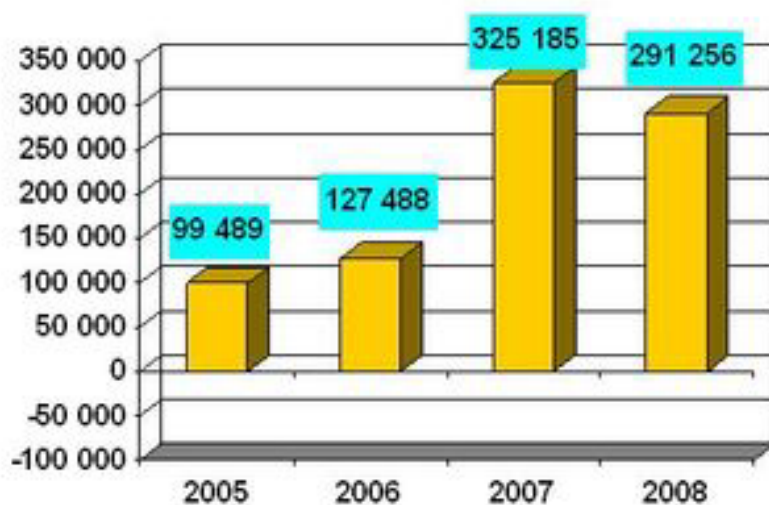
M. MARTIN – *C'est une présentation à deux. Je vais vous donner quelques éléments sur la situation financière de l'Entente arrêtée au 30 juin 2008, puisque c'est la date de clôture de son bilan.*

Sur le graphique projeté maintenant, vous avez la situation des fonds propres de la société, en évolution sur la période de 2005 à 2008. L'Entente a renforcé ses fonds propres sur la période, puisque au 30 juin 2008, le montant de ces fonds propres est de 213 000 €. Il est rappelé que, pour les 16 clubs de Pro A, la moyenne des fonds propres est de 55 000 €. Nous avons une situation confortée à ce niveau.



FINANCES Trésorerie

Trésorerie positive, stable autour de 300 000 Eur depuis 2 exercices



Rapport d'Activités 07/08
SEMSL Entente Orléanaise Loiret

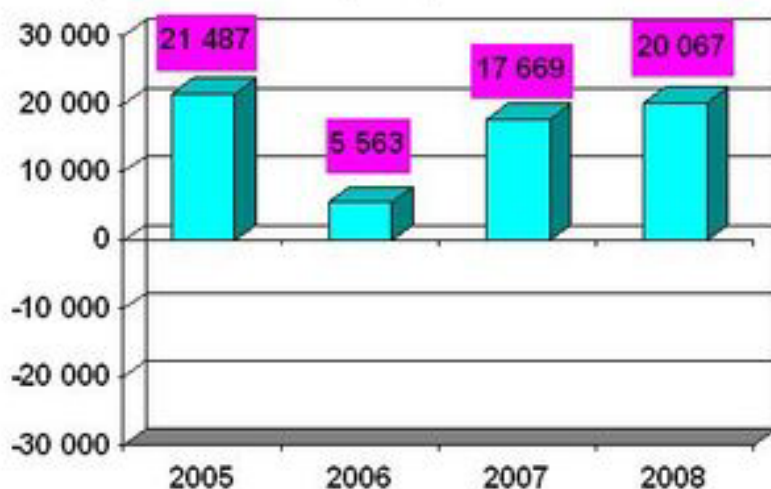
11

M. MARTIN – *La réserve de trésorerie du club s'élevait en 2005 à 99 000 €. Elle est au 30 juin 2008 de 291 000 €.*



FINANCES Résultat

Résultat net bénéficiaire de 20 067 Eur au 30/06/2008
Équilibre des comptes préservé sur les 5 derniers exercices clos



Rapport d'Activités 07/08
SEMSL Entente Orléanaise Loiret

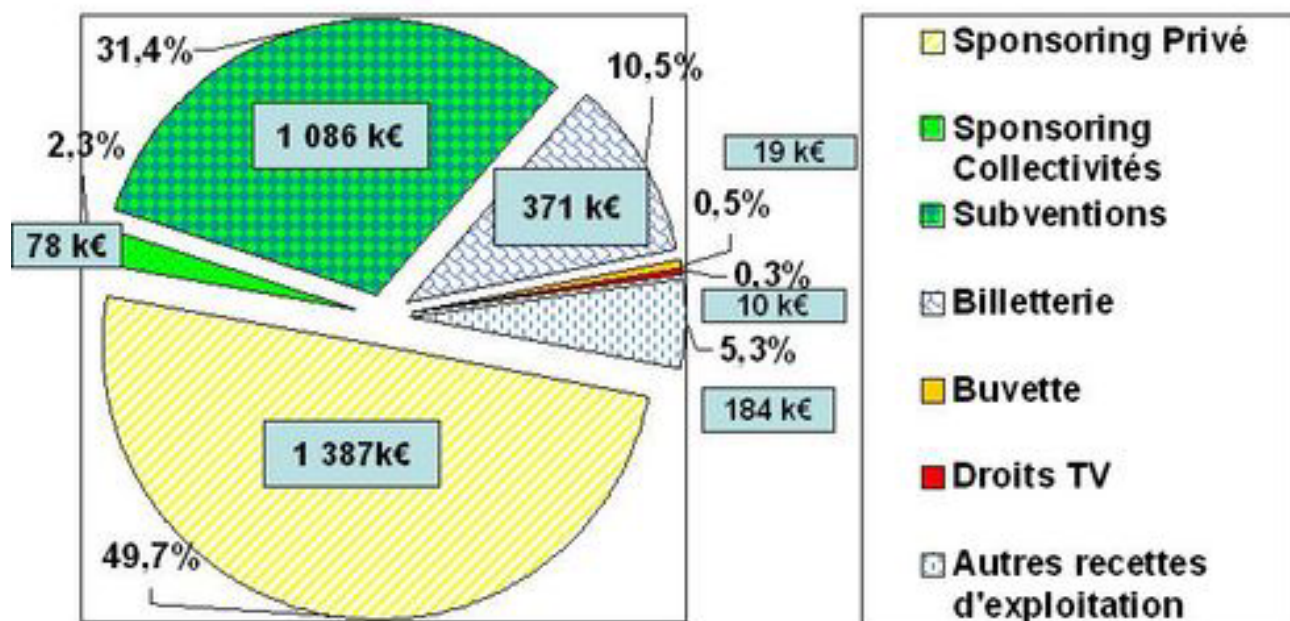
12

M. MARTIN – *En ce qui concerne les résultats qui ont pu être dégagés, puisque je vous rappelle que l'Entente est une Société Anonyme d'Economie Mixte, qui a un statut commercial, le montant des résultats est excédentaire, entre 21 000 € en 2005 et 20 000 € en 2008, passant par 5 500 € et 17 000 € sur les périodes intermédiaires. C'est une situation financière, pas surabondante, mais qui est bonne.*



FINANCES VENTILATION

PRODUITS D'EXPLOITATION : 3 459 Keur



Rapport d'Activités 07/08
SEMSL Entente Orléanaise Loiret

13

M. MARTIN – L'Entente engage des produits d'exploitation sur une saison sportive de 3 459 000 €. 49,7 % proviennent du sponsoring privé. C'est pour nous l'occasion de remercier les sponsors qui s'engagent avec la Ville d'Orléans et avec les autres communes : Fleury-les-Aubrais et Saint-Jean-de-Braye, pour participer au financement du club : 1 387 000 €. Immédiatement après, vient le sponsoring des collectivités à hauteur de 1 086 000 €, c'est-à-dire 31 % des produits du club. Puis en troisième rang, la billetterie représente 10 % des recettes. Mme GRIVOT le dira peut-être tout à l'heure, il est veillé à ce qu'il y ait toujours une billetterie avec des tarifs abordables, de façon à ce qu'il y ait toujours des places réservées avec un tarif qui permette à tout le monde d'assister aux matchs. La part billetterie dans le budget du club est de 10 %. Puis, nous avons différentes petites recettes annexes : la buvette et différents droits.



FINANCES

Zoom sur le soutien des collectivités

Montants en Keur	Subventions	Prestations
• ORLEANS	692	
• FLEURY LES AUBRAIS	46,5	
• ST JEAN DE BRAYE	47	
• CONSEIL GENERAL DU LOIRET	210	51,5
• CONSEIL REGIONAL DU CENTRE	90	26,5
• Totaux	1 086	78

Total HT reçu des collectivités **1 164**

Montant moyen reçu par 1 club de Pro A 1 480

M. MARTIN – *La subvention consentie par la Ville d'Orléans, pour la période 2007-2008, s'est élevée à 692 000 €. Je voudrais remercier la Ville de Fleury-les-Aubrais qui a participé pour 46 500 €, la Ville de Saint-Jean-de-Braye pour 47 000 €, la Région Centre pour 90 000 € et le Département du Loiret – M. GAINIER - pour 210 000 €. M. GABELLE, je remercie le Département car il avait augmenté, de façon très substantielle, son aide au club. S'il peut continuer dans le même sens, c'est parfait.*

(rires)

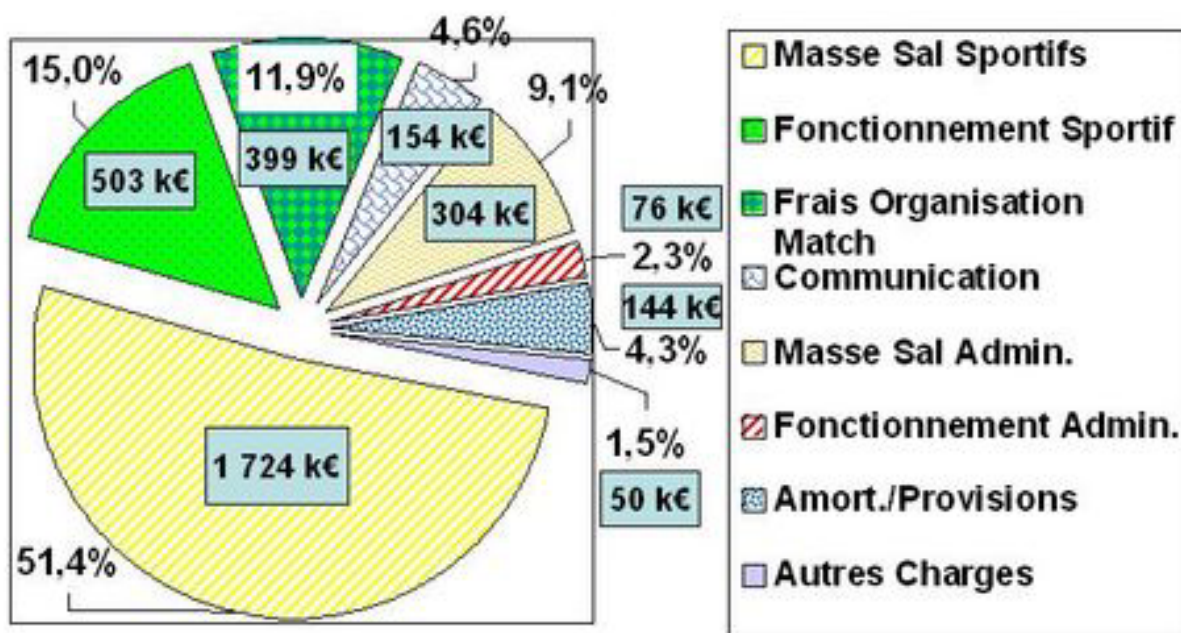
M. GABELLE – *J'ai cru comprendre.*

M. MARTIN – *Il sera doublement remercié.*



FINANCES VENTILATION

CHARGES D'EXPLOITATION : 3 354 Keur



Rapport d'Activités 07/08
SEMSL Entente Orléanaise Loiret

15

M. MARTIN – *En ce qui concerne les charges d'exploitation, pour apprécier la gestion d'un club professionnel, il faut regarder la masse des salaires. C'est notamment au niveau de la masse salariale sportive qu'il faut voir les investissements réalisés par le club sur son fonctionnement : 51 % ou 1 700 000 €. Immédiatement après, en deuxième ligne de dépenses, vient la somme de 503 000 € pour le fonctionnement sportif. Puis, nous trouvons les frais d'organisation des matchs, organiser des matchs coûte cher, notamment lorsque l'équipe joue au Zénith, car elle engage des dépenses qui sont loin d'être négligeables. La Ville l'aide aussi, c'est partagé en deux. Cela représente, pour l'ensemble des frais d'organisation des matchs : 304 000 €. Les frais de communication s'élèvent à 154 000 €.*

Voilà pour la justification des dépenses du club.

Voilà pour les présentations financières, M. le Maire.

M. CARRE – *J'ouvre le débat sur cette présentation.*

M. LEBRUN – Mesdames, Messieurs, bonjour.

Les élus communistes s'abstiendront sur cette délibération, comme sur la suivante. On ne votera pas contre. On considère que des choses ne sont pas contestables dans le rapport d'activités comme dans le projet de forme de contractualisation.

Ceci dit, on constate que cela coûte de plus en plus cher pour la Ville d'Orléans. On n'est pas sûr que tous les Orléanais y trouvent leur compte. D'autre part, comme vous l'avez bien dit, il y a plusieurs partenaires publics. C'est quand même la Ville d'Orléans qui supporte l'essentiel de l'augmentation des subventions. J'ai fait un calcul : le Département du Loiret met 11 455 €, la Région Centre : 0 €, la Ville de Saint-Jean-de-Braye : 0 €, la Ville de Fleury-les-Aubrais : 1 875 € et la Ville d'Orléans : 95 757 €. La Ville d'Orléans y met plus que sa part.

M. MARTIN – *Il est effectif que c'est une politique tout à fait volontaire de la Ville d'Orléans, vous le savez, que d'avoir un club de sport collectif professionnel de haut niveau. Les efforts que consent la Ville d'Orléans sont importants. L'effort des collectivités locales pris dans leur ensemble, consenti pour le club de l'Entente, est inférieur à ce que les collectivités consentent pour les clubs de Pro A, quand on fait la moyenne des 16 clubs qui jouent en Pro A.*

Vous avez vu tout à l'heure que les subventions consenties par les collectivités s'élèvent à environ 1 000 000 €. La moyenne des subventions consenties par les collectivités pour les clubs de Pro A – je dis bien en moyenne – est de 1 450 000 €. Si l'effort est important, et je vous le concède, ce n'est pas néanmoins un effort exagéré, dès lors qu'on aura une équipe de ce niveau qui participe, je le répète, à la politique de rayonnement sportif de la Ville.

Je crois que tous les Orléanais se retrouvent dans le rayonnement, même si tous les Orléanais ne vont pas voir, chacun leur tour, les matchs de l'Entente. Il faudrait toutefois M. LEBRUN, si vous n'avez pas eu l'occasion de le faire, que nous puissions vous inviter à venir voir un match. Vous êtes peut-être un supporter assidu ?

M. LEBRUN – *Je n'y vais pas à chaque fois, mais j'y suis déjà allé.*

M. MARTIN – *J'aurais aimé que vous le disiez.*

M. LEBRUN – *Je félicite l'équipe pour son début de saison qui est remarquable.*

M. MARTIN – *Je vous remercie de cette appréciation qui complète agréablement votre intervention. Il y a une ambiance formidable dans ce club. Il joue toujours salle comble. Il faut au contraire l'encourager pour qu'il aille plus loin. La saison commence de façon exceptionnelle. J'espère que cela va continuer. Il ne faut pas être trop optimiste en matière sportive car on connaît les aléas du sport. C'est une équipe jeune pour monter en Pro A. Vous savez que sa montée en Pro A est récente. La manière dont l'entraîneur M. HERVE et le Président M. PELLE dirigent ce club est à saluer et il faut les encourager.*

Je voulais aussi dire que l'effort du Département, même s'il a été en augmentation modeste sur la période précédente, il y a deux ans, avait été en très forte augmentation, de la même manière que la Région. A l'époque, la Région donnait 30 000 € et avait porté sa subvention à

90 000 €, c'est-à-dire l'avait multiplié par trois. La Région peut faire plus encore. Je l'invite à faire plus, mais c'est déjà un effort important.

M. PEZET – Pour corroborer les propos de M. MARTIN, quand M. LEBRUN dit que tous les Orléanais ne s'y retrouvent pas, je pense qu'avec un taux de remplissage de 96 % lors des matchs, on peut vraiment parler de franc succès populaire. A ce titre, beaucoup d'Orléanais s'y retrouvent.

Mme MARECHAL – Je souhaitais simplement en profiter pour remercier l'Entente et leur indiquer que les écoles souhaitent que cela se poursuive, aussi bien sur leurs interventions sous forme d'ateliers que les interventions ponctuelles sur le temps repas. Il y a un franc succès. Les basketteurs avec les enfants, cela marche. C'est superbe. Toutes ces petites choses-là participent aussi au remplissage de la salle le soir des matchs, car les enfants connaissent les basketteurs. Voir des petits de C.P., hauts comme trois pommes, portés dans les bras d'un basketteur de plus de 2 mètres pour être à hauteur du panier, et tout le monde hilare dans la cour en train de jouer au basket, franchement c'est très chouette à voir.

M. CHAPUIS – Bien sûr, on ne va pas revenir saluer le travail fait par le Président PELLE et l'entraîneur, et également tous les bénévoles qui font aussi fonctionner ces soirées au Zénith et au Palais des Sports.

J'ai juste une question qui ne porte pas sur le rapport, mais sur l'équilibre du budget 2009. On a pu voir dans la presse le fait que si le Conseil Général n'augmentait pas sa subvention, cela pouvait remettre en cause l'équilibre du budget 2009. On parlait de 440 000 € souhaités. Ce qui était proposé par le Conseil Général, c'étaient 270 000 €. Je voulais savoir si on en savait plus et si cela augurait vraiment de difficultés sur la situation financière pour le budget 2009. Je vous remercie de vos précisions.

M. GABELLE – Au niveau de l'Entente, le Conseil Général n'a pas encore définitivement statué, à moins que M. Michel MARTIN en sache plus que moi, c'est possible. Je ne l'ai pas vu apparaître dans les votes.

Par rapport au rayonnement du club de l'Entente, il est vrai que la Ville d'Orléans est la Ville capitale qui les accueille. Mais le rayonnement est non seulement à Orléans, mais également à l'Agglo, au Département. Des personnes viennent même hors Département voir l'équipe de l'Entente. Même si chacun y met quelques deniers de sa poche, tout le monde doit être satisfait du rayonnement que peut avoir cette équipe au niveau de la Région, du Département et d'Orléans.

M. MARTIN – Pour apporter des précisions par rapport à la question que vous posez, vous avez raison de poser la question ce soir et de venir à la source de l'information financière, car les informations qui ont pu être publiées dans cet article sont dénuées de tout fondement. Cela fait partie malheureusement des...J'ai indiqué au journaliste qui a cru bon de faire cet article que le Conseil de Surveillance fera un point détaillé de la situation financière lors de son prochain Conseil de Surveillance, c'est-à-dire mi-novembre.

Il faut bien comprendre que d'abord nous n'avons pas demandé au Département du Loiret qu'il double pratiquement sa subvention. Je ne sais pas d'où sort cette demande-là. Nous avons demandé que le Département du Loiret consente un effort supplémentaire. J'espère qu'il pourra le

faire. C'est le Département du Loiret et son Président qui déterminent la politique financière du Conseil Général. Cette demande est en cours. Je n'ai pas de réponse officielle à ce niveau.

Deuxièmement, il faut savoir que la construction d'un budget en sport professionnel se construit tout au long de l'année. C'est une construction difficile, car les résultats sportifs emportent une attitude plus ou moins volontaire pour venir au financement du club. Je rappelle notamment que des financements très importants viennent en fonction des succès, à travers les Play Off ou à travers des événements exceptionnels. Ces financements peuvent venir si l'équipe marche bien. Si elle marche moins bien, on le saura. Je trouve qu'elle marche très bien pour le moment. 4 victoires, cela m'encourage à penser que nous aurons de bonnes recettes. Il serait trop beau de penser que nous démarrons l'activité dès le mois d'octobre avec l'intégralité de nos recettes en compte. La S.E.M. est une entreprise comme une autre avec ses aléas sportifs et financiers.

Pour le moment, je ne suis pas inquiet. Je reconnais que la situation économique est un petit peu plus difficile en ce moment pour les entreprises qu'elle ne l'était l'an dernier à la même date. Certaines entreprises, par rapport à leur budget de sponsoring, vont peut-être revoir les choses, mais c'est la situation financière qui est comme cela.

Voilà les précisions. A ce stade, ce sont les informations que je peux vous donner.

M. CARRE – *On supporte tous l'Entente. On est d'accord. C'est dommage qu'on s'abstienne.*

M. LEBRUN – *Je ne sais pas si vous allez vous abstenir !*

M. CARRE – *Non. Je remplace le premier supporter, pas toujours dans l'arène, mais ici ce soir en tout cas. Le premier supporter n'est pas là. On peut tous saluer son opiniâtreté à avoir poussé, maintenu, encouragé dans tous les sens du terme – c'est certain pour ceux qui ont assisté à un certain nombre de séances – cette équipe qui, aujourd'hui - comme cela a été dit par vous tous et je pense que cela a fait l'unanimité – rayonne bien au-delà de l'Orléanais et compte de nombreux supporters. C'est au moins les 115 000 Orléanais, les 300 000 habitants de l'Agglomération Orléanaise et tous les Loirétains – M. GABELLE – qui sont derrière l'Entente, fiers de ses résultats et qui attendent avec impatience les Play Off et autres marches en avant.*

Je vais soumettre à votre vote ce rapport.

M. PEZET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 20 juin 1997, le Conseil Municipal a décidé de la souscription de la Ville d'Orléans au capital social de la S.E.M. « Entente Basket Fleury les Aubrais – Saint-Jean-de-Braye » qui est devenue depuis la S.E.M.S.L. « Entente Orléanaise Loiret ».

L'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent au moins une fois par an sur un rapport écrit d'activités qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil de surveillance.

Par délibération du 25 avril 2008, le Conseil Municipal a désigné Mme Martine GRIVOT et M. Michel MARTIN, Maires adjoints, en qualité de représentants de la Ville pour siéger au Conseil de Surveillance de cette S.E.M.

Le rapport relatif à l'exercice 2007/2008 se présente donc comme suit :

1. SITUATION SPORTIVE

1.1. L'équipe Professionnelle

La deuxième saison en Pro A de l'Entente Orléanaise Loiret a confirmé son maintien au sein de l'Elite. Elle a remporté douze victoires dont celles devant Nancy, Champion de France 2008, Le Mans, 1^{er} de la saison régulière et Cholet, lauréat de la Semaine des As 2008.

A l'issue de la saison sportive 2007/2008, elle se place à la 13^{ème} place du Championnat de France de Pro A.

Les différents matchs qui se sont disputés à domicile ont remporté une nouvelle fois un franc succès populaire. Ainsi, avec une moyenne de 3 600 spectateurs au Palais des Sports et une moyenne de 5 000 spectateurs lors des quatre matchs disputés au Zénith, l'Entente Orléanaise Loiret enregistre le meilleur taux de fréquentation des clubs de Pro A.

Les matchs de l'équipe ont été retransmis à la télévision à six reprises sur la saison (deux rencontres en direct sur Sport + et quatre matchs en différé sur Orléans TV).

1.2. L'équipe Espoirs

Les jeunes les plus expérimentés du Centre de formation de l'Entente Orléanaise Loiret défendent les couleurs du club au sein de l'équipe Espoirs.

Cette dernière s'est hissée à la 14^{ème} place de son championnat en remportant huit victoires au cours de la saison sportive 2007-2008. Quatre jeunes espoirs ont pris part, ponctuellement, aux matchs de l'équipe de Pro A.

L'objectif de l'Entente Orléanaise Loiret est de développer le potentiel de ces jeunes afin de leur permettre de devenir de futurs basketteurs professionnels.

1.3. Le Centre de formation

Les quatorze jeunes cadets du Centre de formation de l'Entente Loiret ont remporté le titre de Champion de France de 2^{ème} division et celui de Champion de France U.N.S.S. 2007-2008. Ils confirment ainsi les efforts fournis depuis plusieurs saisons par l'association Basket Elite Entente Orléanaise Loiret, association support de l'Entente.

1.4. Les actions citoyennes de l'Entente

Tout au long de la saison sportive 2007/2008, l'Entente Orléanaise Loiret a développé un certain nombre d'actions citoyennes. Parmi celles-ci, peuvent être citées l'attribution de places pour

les entraînements et les matchs de l'équipe professionnelle, l'intervention de joueurs dans les écoles et les clubs de basket de la Ville ainsi que la participation à des actions développées par des structures orléanaises à but social, humanitaire et éducatif.

2. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers présentés ne comportent aucune modification, tant au niveau de la présentation des comptes qu'en ce qui concerne les méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice 2006-2007.

3. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

3.1. Situation financière de l'Entente Orléanaise Loiret

La situation de la Société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans les tableaux ci-joints, qui résument le bilan et soulignent les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toute nature, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable après impôts de 20 067 € comparable à l'exercice précédent dont le bénéfice net comptable était de 17 669,35 €.

Le capital social s'élève à 213 224 € au 30 juin 2008. La trésorerie est de 290 000 € et le club n'a aucun emprunt en cours.

De même, l'activité de la Société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau ci-joint, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent.

3.2. Soutien des collectivités territoriales

Les participations des Villes, de la Région Centre et du Département du Loiret ont progressé de 11 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 1 086 000 € contre 976 413 € lors de l'exercice précédent (pour l'essentiel, cela est dû à l'impact sur la totalité de l'exercice de la hausse de la subvention de la Ville d'Orléans suite à la montée du club en Pro A).

Saisons sportives	Participations (en €)					
	Ville d'Orléans	Ville de Fleury-les-Aubrais	Ville de Saint-Jean-de-Braye	Région Centre	Département du Loiret	Total
2006-2007	596 243	44 625	47 000	90 000	198 545	976 413
2007-2008	692 000	46 500	47 000	90 000	210 000	1 086 000

3.3. Soutien des partenaires privés

Les participations des partenaires privés (hors partenaires échanges/communication) ont connu une progression de 14 % par rapport au précédent exercice pour atteindre 1 386 969 €.

3.4. Recettes des matchs

Avec la quasi-totalité des matchs disputés à guichets fermés, la recette générée par les entrées des spectateurs est de 371 411€ avec quinze matchs de saison régulière disputés à Orléans.

3.5. Efforts de structuration de l'Entente

Le club, pour sa seconde saison en championnat de Pro A, a poursuivi son travail de structuration avec la mise en place d'emplois salariés à temps plein pour les postes de commercial et de kinésithérapeute.

En matière de communication et de relations publiques, le club s'est doté d'un outil moderne avec l'achat de panneaux publicitaires électroniques. Cet investissement a majoré la dotation aux amortissements de 42 000 € par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport d'activités des représentants de la Ville siégeant au Conseil de surveillance de la S.E.M. Entente Orléanaise Loiret pour l'exercice écoulé du 1^{er} juin 2007 au 30 juin 2008, ainsi que le bilan et le compte de résultats pour la saison sportive 2007-2008 qu'ils ont approuvés ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 9 – S.E.M. Entente Orléanaise Loiret. Nouvelle procédure de contractualisation. Approbation de conventions-cadres.

M. MARTIN – *Nous devons évoluer par rapport à la relation financière que nous entretenons entre la Ville d'Orléans et la S.E.M. Entente Orléanaise Loiret.*

Comme je l'ai rappelé, il s'agit d'une société commerciale, même si elle est d'économie mixte, elle exerce une activité commerciale, professionnelle. Nous étions jusqu'à présent dans une relation de ce qu'on appelait une convention triennale pour financer le club, par voie de subvention.

Aujourd'hui, les éléments dont nous disposons, nous invitent à évoluer dans cette relation et à contractualiser différentes conventions avec le club, à savoir trois conventions :

- *tout d'abord, une convention de subventionnement,*
- *ensuite une convention de prestations de service,*

- enfin une convention de mise à disposition des locaux, car il nous est indiqué que, jusqu'à présent, les locaux, c'est-à-dire le Palais des Sports, étaient mis gracieusement à la disposition du club. Ce n'est plus possible aujourd'hui, c'est-à-dire que nous devons décompter au club un loyer. Ce loyer sera bien sûr couvert par les conventions de subventionnement et de prestations de services.

Sans trop entrer dans le détail juridique, il vous est proposé ce soir d'approuver le principe de la nouvelle forme de contractualisation à mettre en œuvre entre la S.E.M. Entente Orléanaise Loiret et la Ville concernant :

- la convention de subventionnement, les conventions étant jointes aux pièces du Conseil Municipal,

• pour des opérations liées à la formation, perfectionnement,

• des opérations liées à la participation de la société à des actions d'éducation, ce qu'a rappelé Mme MARECHAL à l'instant,

• et des opérations liées à la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public,

- une convention de prestations pour différents domaines d'intervention qui méritent d'être revus, les prestations de services étant liées à l'image et à la communication portées par le club pour le compte et pour la notoriété de la Ville,

- et enfin une convention – je l'ai dit précédemment – de mise à disposition des locaux.

Il vous est demandé d'approuver ces conventions cadre qui feront l'objet d'une délibération, le moment venu, quant aux montants qui seront, d'après les budgets annuels, accordés au club.

M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« 1. CONTEXTE

Depuis 1997, la Ville fait preuve d'un engagement très fort en faveur du développement du basket-ball de haut niveau, dans le cadre de sa politique sportive.

C'est pourquoi elle a formalisé ses relations avec la S.E.M. Entente Orléanaise Loiret dans le cadre de plusieurs contrats d'objectifs qui se sont succédés. Un premier contrat a été passé pour les années 1997 à 1999, celui-ci a été renouvelé pour la période 2000 à 2003, puis pour la période 2004 à 2007.

Le contrat d'objectifs passé avec cette structure est arrivé à échéance depuis le 31 décembre 2007. Il est proposé une nouvelle forme de contractualisation entre la Ville et l'Entente, conforme aux dispositions réglementaires édictées par le Code du Sport, compte tenu du statut professionnel de ce club.

Les relations entre la Ville et l'Entente s'inscriront dans un dispositif de « conventions cadres » qui prendra effet à compter de la prochaine saison sportive 2009/2010. Elles feront chaque année l'objet d'un avenant qui fixera le montant des flux financiers entre la ville et l'Entente au titre de chaque saison sportive.

2. RESUME DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Les textes présentent trois dispositions principales concernant le sport professionnel.

- Les Subventions

Le Code du Sport prévoit que, pour des missions d'intérêt général, les associations ou les sociétés qu'elles constituent peuvent recevoir des subventions publiques. Le montant maximum de ces subventions est fixé à 2 300 000 €.

- Les Contrats de Prestations de Service

Le montant maximum des sommes versées par les collectivités territoriales en exécution de contrats de prestations de service est fixé à 1 600 000 €.

- La mise à disposition des locaux et équipements sportifs

Lorsque l'occupation du domaine public est réalisée au profit d'une société qui perçoit des recettes importantes provenant de l'exploitation même de l'équipement, notamment par l'intermédiaire de contrats publicitaires, il est nécessaire pour la collectivité de passer une convention d'occupation du domaine public, celle-ci devant faire l'objet d'une tarification.

Aucune disposition ne fixe les modalités de calcul de la redevance. Toutefois, il est nécessaire que ce montant tienne compte des coûts supportés par la collectivité pour l'entretien et le fonctionnement courant des équipements concernés.

- Conséquences vis à vis de nos relations avec l'Entente Orléanaise Loiret

Compte-tenu des dispositions ci-dessus présentées, il est donc nécessaire de procéder à l'élaboration de trois conventions. Celles-ci ont pour objectif de fixer les conditions et modalités du partenariat entre l'Entente et la Ville.

3. PRESENTATION DES TROIS CONVENTIONS

A l'issue d'un travail réalisé en collaboration entre la Direction des Sports, la Direction des Affaires Juridiques et un cabinet d'avocats spécialisé, trois nouvelles conventions ont donc été rédigées. En résumé, elles présentent les contenus suivants :

- Convention de subventionnement

Cette convention prévoit trois domaines d'intervention limitativement identifiés. Il est prévu de réviser son contenu et le montant alloué chaque saison. Le concours financier apporté par la Ville est conditionné par la réalisation des actions suivantes, par l'Entente :

- opérations liées à la formation, au perfectionnement et à l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs évoluant dans les centres de formation agréés (centre de formation),

- opérations liées à la participation de la société à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale (actions dans les écoles, auprès de l'E.M.I.S., interventions dans les quartiers...),

- opérations liées à la mise en œuvre d'actions visant l'amélioration de la sécurité du public et la prévention de la violence dans les enceintes sportives lors de manifestations sportives.

- Convention de prestations de service

Cette convention prévoit deux domaines d'intervention. Il est prévu de réviser son contenu et le montant alloué chaque saison. L'Entente s'oblige à fournir à la Ville les prestations de services rémunérées conformément aux tarifs facturés par l'Entente à l'ensemble de ses partenaires. Il est à noter que ces prestations sont soumises à la T.V.A.

- Prestations de services liées à «l'image et la communication »

Il s'agit d'actions permettant d'accroître la notoriété de la Ville par une présence visuelle pour l'ensemble des compétitions auxquelles l'Entente Orléanaise participe, soit à domicile, soit à l'extérieur. Par exemple :

- maillots des joueurs,
- panneaux publicitaires,
- programmes,
- annonces presse.....

- Prestations de services à caractère économique

Il s'agit d'actions permettant à la collectivité de valoriser son action auprès de ses partenaires comme la réservation de loges ou l'achat de places.

- Convention de mise à disposition de locaux

Cette convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la Ville consent, sous le régime des occupations temporaires du domaine public, de mettre à disposition de l'Entente qui l'accepte, à titre précaire et révocable, une partie du Palais des Sports sis 14, rue Eugène VIGNAT à Orléans, dans le cadre de ses activités.

L'Entente s'engage à s'acquitter auprès de la Ville d'une redevance forfaitaire, payable en deux échéances, au 31 décembre et le solde au 30 juin de chaque année.

Le montant de la redevance sera actualisé à l'issue de chaque saison sportive, en fonction de l'évolution du coût de revient des locaux, du planning et des surfaces qui seront mises à disposition.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider du principe de la nouvelle forme de contractualisation à mettre en oeuvre entre la S.E.M.S.L. Entente Orléanaise Loiret et la Ville conforme au Code du Sport compte tenu du statut professionnel du club ;

2°) approuver les termes des trois « conventions cadres » (subventionnement, prestations de service et mise à disposition de locaux) à passer avec le club précité qui prendront effet à compter de la prochaine saison sportive 2009/2010 ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de ces nouveaux contrats ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville prévus à cet effet.

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

DEVELOPPEMENT, **AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE**

N° 10 – Z.A.C. de la Charpenterie. Traité de concession avec la S.E.M.D.O. Approbation d'un avenant.

M. CARRE – *Etant donné que cette Z.A.C., sur le secteur de la Charpenterie, doit continuer à vivre, alors qu'elle devait s'arrêter à la fin 2008, je vous propose de la proroger pour deux ans, afin qu'un certain nombre de travaux qui continuent de s'y produire puissent se poursuivre.*

Je mets cette délibération aux voix. Je vous remercie pour l'unanimité.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Par délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 1997, la Ville a confié à la S.E.M.D.O. l'aménagement de la Z.A.C. de la Charpenterie.

En fonction des dispositions approuvées par le Conseil Municipal, la validité de cette convention publique d'aménagement prend fin au 1^{er} décembre prochain.

Aussi, afin de permettre l'achèvement de cette opération, notamment dans le secteur sud est du jardin de la Charpenterie, il convient de proroger pour une durée supplémentaire de deux ans, la convention publique d'aménagement par un avenant conclu entre la Ville et la S.E.M.D.O.

Cet avenant précise l'échéancier du bilan de trésorerie pour l'année 2008 sachant que la participation de la Ville reste inchangée.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 12 au traité de concession d'aménagement de la Z.A.C. de la Charpenterie, à passer avec la S.E.M.D.O., afin de proroger sa durée de deux ans et de préciser le bilan de trésorerie pour l'année 2008 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ledit avenant au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 11 – Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions.

M. CARRE – *Ce mois-ci, c'est un montant relativement important de 149 634 €, en raison de travaux assez lourds en bas de la rue Royale, place du Châtelet et rue de l'Empereur.*

Je tiens à préciser aussi qu'on va bientôt commencer à voir – c'est intéressant, les Services me l'ont signalé – des rues entières de pans de bois. Quelquefois, la moitié ou les trois-quart de la rue est faite, puis il y a encore quelques maisons en enduit qui ne sont pas engagées dans le travail de restauration. Sur deux rues, de mémoire, les restaurations des dernières maisons vont être engagées. On va commencer à avoir à Orléans ce qui existe dans un certain nombre, très rare, de Villes où ce travail avait déjà été fait. On va commencer à avoir des rues entièrement refaites, évidemment sur le sol, mais aussi sur les façades, avec évidemment tout le charme que je n'ai plus besoin aujourd'hui de décrire.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet Centre Ville, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 décembre 2004, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Ville, dans le cadre des campagnes de ravalement tant dans le secteur diffus que dans le secteur de ravalement obligatoire.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est jointe, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de huit subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 149 634,50 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndics de copropriété ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Ville ;

4°) imputer les sommes correspondantes sur le budget de la Ville, fonction 824, article 2042, opération 10A104, T.S. 700 ».

**ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

PROJET CENTRE VILLE – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Secteur Obligatoire

Adresses	Immeubles Propriétaires ou Syndic	Montants subvention (en €)		Montant Total (en €)
		Normal	Travaux d'intérêt architectural	
16, rue Royale	M. Philippe FAUQUET	41 867	7 776	49 643
38, rue de la Poterne	Mme Marie MILLAN	9 102		9 102
42, rue Royale	S.C.I. rue Royale : M. CHATELAIN	7 659,50		7 659,50
35, rue de l'Empereur	Syndic : Agence Bourgogne	15 316	11 468	26 784
16, rue du Poirier	Syndic : Mme Nadia THOREZ	2 927	2 835	5 762
34, rue de l'Empereur	S.A.R.L. MJM Investissements	9 304		9 304
4, place du Châtelet	Syndic : FONCIA BARBIER	22 092	16 200	38 292
2, place du Châtelet	Syndic : FONCIA BARBIER	3 088		3 088
TOTAL				149 634,50

CULTURE ET EVENEMENTIEL

N° 12 – Immeuble 45, rue du Bourdon Blanc. Aménagement du Centre d’Histoire et de Mémoire. Equipements scénographiques. Approbation du dossier d’avant-projet définitif.

M. CARRE – *Je laisse la parole à Mme MAUROY-PREVOST pour nous présenter le travail de création du C.E.R.C.I.L. rue du Bourdon Blanc.*

Mme MAUROY-PREVOST – *Je vous remercie, M. CARRE. Il s’agit ce soir de vous présenter l’avant-projet définitif des équipements scénographiques...*

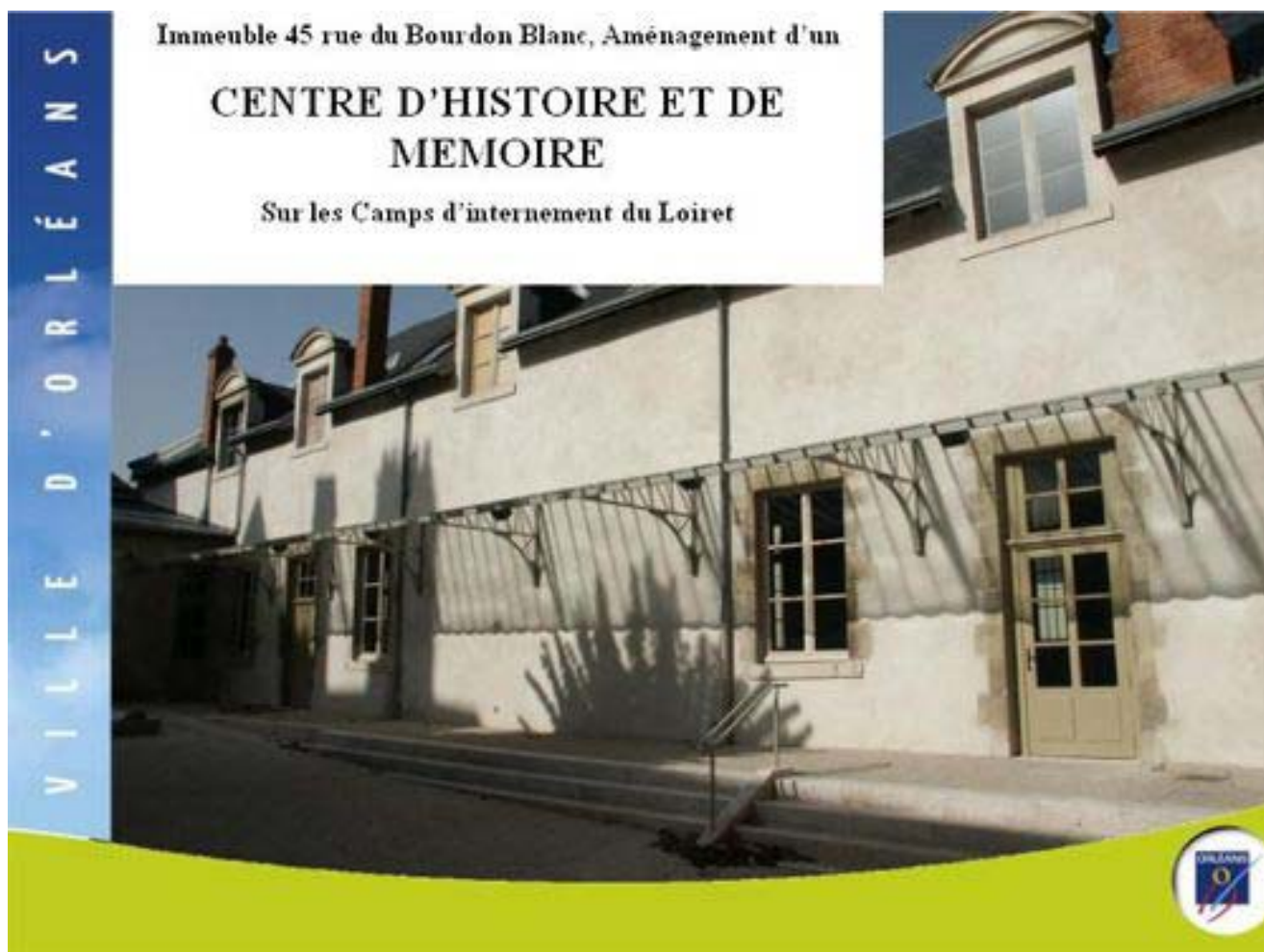
M. CARRE – *Mme MAUROY-PREVOST, je crois qu’il y a une présentation. Vous reprenez le descriptif.*

Mme MAUROY-PREVOST – *Je fais ma petite introduction en attendant M. LOISEAU... et que la mécanique s’allume.*

*
* *
*

Présentation d’un Powerpoint par Mme MAUROY-PREVOST.

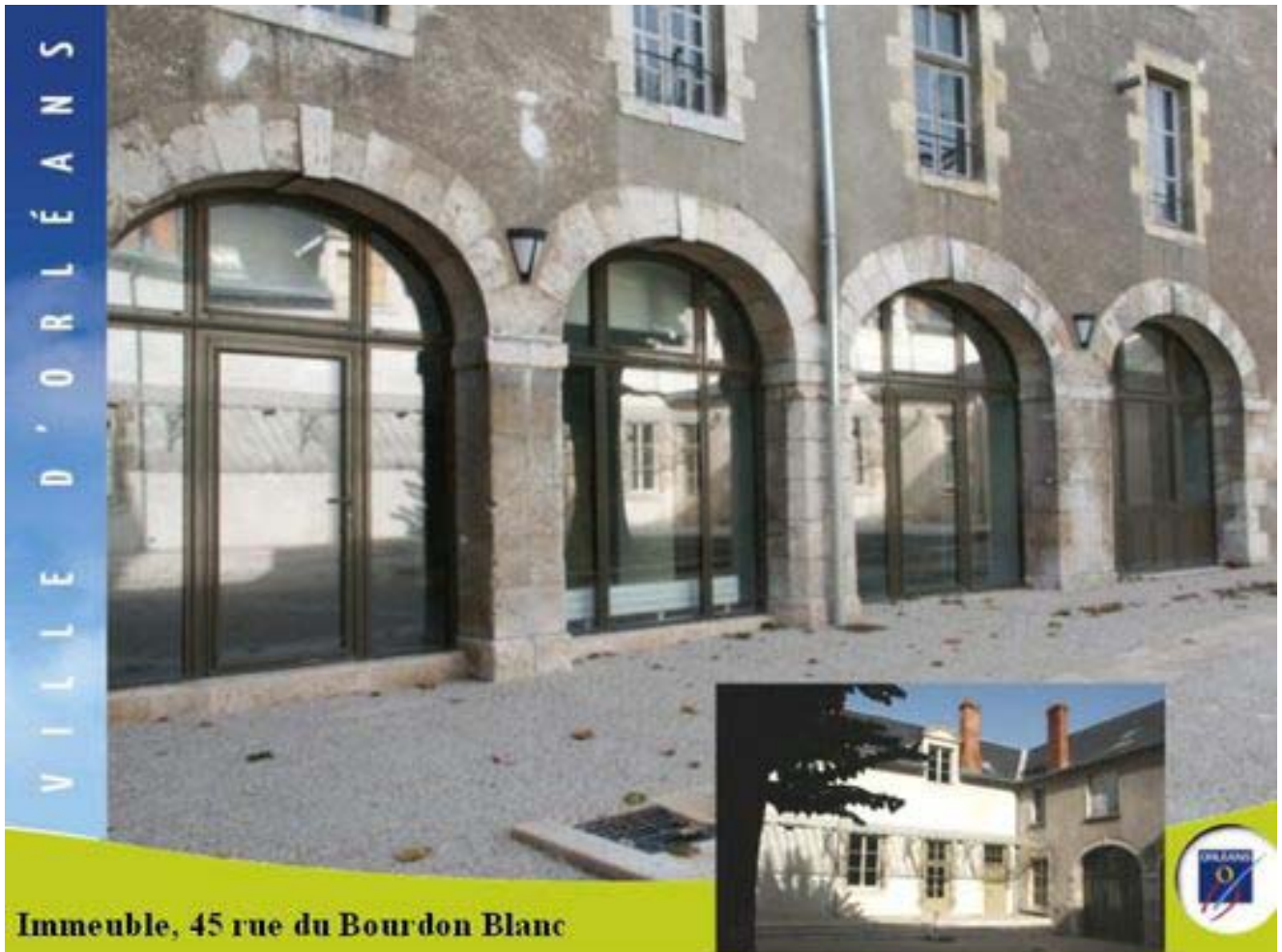
*
* *
*



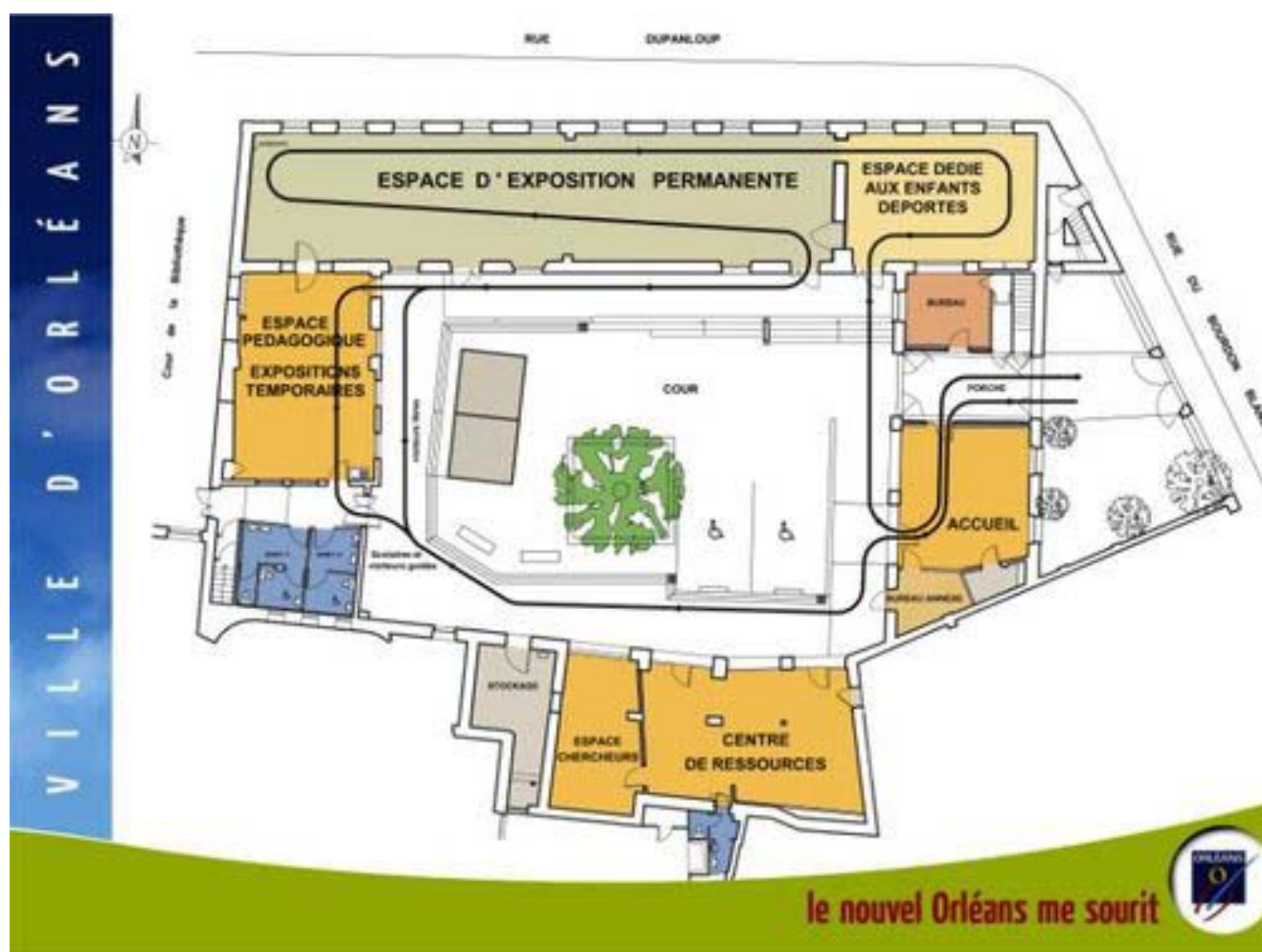
Mme MAUROY-PREVOST – *Je précisais tout simplement qu'il était question ce soir de vous présenter l'avant-projet définitif des équipements scénographiques du futur Centre d'Histoire et de Mémoire qui sera situé 45, rue du Bourdon Blanc, dont vous apercevez, en ce moment même, une vue de la cour intérieure.*

Vous n'êtes pas sans savoir que la Ville d'Orléans, entourée de nombreux partenaires scientifiques et institutionnels préparent l'ouverture, dans les locaux de cette ancienne école maternelle, d'un Centre d'Histoire et de Mémoire dédié à la mémoire et à l'histoire des milliers de juifs internés dans les camps du Loiret, puis déportés et, en particulier, en hommage aux 4 000 enfants arrêtés lors de la rafle du Vel d'Hiv puis déportés à Auschwitz.

Ce lieu sera mis à la disposition du Centre d'Etude et de Recherche sur les Camps d'Internement du Loiret (C.E.R.C.I.L.) par la Ville d'Orléans.



Mme MAUROY-PREVOST – *Vous apercevez les travaux du bâtiment. A cette date, les travaux de réhabilitation sur le bâtiment lui-même sont terminés. Ils ont été réceptionnés en juin dernier. Ils se sont donc déroulés à la fois dans les délais et les temps impartis.*



Mme MAUROY-PREVOST – Un plan de masse vous présente la répartition des espaces et également l'itinéraire que suivront les visiteurs.

Je vais vous proposer de vous présenter cet itinéraire et ces espaces en suivant le cheminement du visiteur.

Le porche, l'entrée sera un lieu dédié à « la petite Aline ». C'est un espace ouvert sur la cour où se trouvera la photo d'Aline, personnage emblématique du site. Les portes intérieures du porche seront supprimées et un dispositif de barrières empêchera le visiteur de pénétrer directement dans la cour et le conduira tout d'abord dans l'espace d'accueil. Depuis le porche, on pourra apercevoir, en fond de cour, la baraque d'internement du camp de Beaune-la-Rolande.

L'espace accueil est une salle d'environ 40 m², qui aura une double vocation :

1) d'assurer un accueil personnalisé. Il s'agit d'un sas explicatif permettant de représenter les éléments dans leur contexte avant de découvrir les lieux ;

2) de tenir une librairie spécialisée puisque des livres seront mis à la vente, notamment les publications nombreuses du C.E.R.C.I.L.

Juste à côté de cet espace, vous apercevez le centre de ressources ainsi que l'espace chercheurs.

Ces deux salles, respectivement de 63 m² et de 27 m², serviront à la fois pour les familles et les chercheurs. Plus de 1 000 titres sont déjà disponibles au niveau des fonds du C.E.R.C.I.L. Tout un travail de numérisation des collections est en cours. Des capacités de stockage prévues le long des murs par le biais de rayonnages seront conçues à la hauteur des fonds documentaires du C.E.R.C.I.L. et anticiperont également son développement. Les ouvrages sensibles y seront en accès contrôlé et un espace bureau sera prévu pour le personnel. Le mobilier de consultation, tables et chaises, permettra à la fois un travail individuel ou de groupe. Ce sera selon. Juste à côté, une petite salle plus spécifiquement réservée au travail universitaire, de recherche, sera équipée de tables de consultation, bureaux, photocopieurs. Elle aura donc vocation à la recherche.

Nous voici maintenant dans la salle des expositions temporaires, également espace pédagogique. Cette même salle a elle aussi une double vocation :

1) servir de salle d'expositions temporaires, puisque des expositions créées par le C.E.R.C.I.L. lui-même y seront présentées, mais le Centre pourra également accueillir des expositions créées par d'autres lieux de mémoire ;

2) par ailleurs, cette salle pourra également recevoir des programmations culturelles, débats, films, présentations d'ouvrages, rencontres avec des témoins.

Ainsi, le renouvellement de l'information permettra de maintenir l'intérêt du public et de favoriser son retour.

Dans une deuxième disposition, la salle permettra un travail pédagogique avec l'ensemble des collèges et des lycées du Loiret. Des ateliers, des visites pourront s'y tenir qui permettront aux jeunes d'approfondir leurs connaissances, d'échanger et de réfléchir à l'éclairage qu'apportent ces événements sur notre présent, mais bien sûr également sur les enjeux pour l'avenir.



Mme MAUROY-PREVOST - *La double vocation de cette salle sera possible grâce à un mobilier modulable que vous voyez présenté sur les deux vues. Sur la première, il est plié et un dispositif de cloisons permet d'obtenir cette configuration pour des expositions. Puis, lorsque l'on déplie, le mobilier qui peut s'empiler permet d'obtenir 4 espaces pédagogiques pour un travail de groupe, notamment avec les classes et les enseignants.*



Mme MAUROY-PREVOST – *Nous allons passer à un nouveau lieu : la salle d'expositions permanentes. Elle occupe un volume de 216 m² qui se décompose en plusieurs zones. La toute première – M. LOISEAU vous la montre avec sa flèche - est un espace d'introduction qui répondra à la question « pourquoi un Centre d'Histoire et de Mémoire à Orléans ? ». Une projection de cartes de France et de Département du Loiret au sol, ainsi que des textes et des écrans, proposeront plusieurs niveaux de lecture et d'approfondissement dans cette salle d'introduction et permettront de mettre en contexte les éléments de cette période : le nazisme, les juifs français, les émigrés, la drôle de guerre, le Gouvernement de Vichy.*

Passé cet espace d'introduction, le visiteur continuera sa visite par le parcours histoire. Il est constitué d'une ligne entrecoupée qui évoque les glissements de l'histoire, les faits vers la mémoire, les témoignages individuels. Cette salle est partagée en deux par un dispositif de cloisons qui séparent la salle et guident le visiteur.

Ce premier espace « parcours d'histoire » présentera différents modules retraçant les conditions de vie dans les camps à travers des objets authentiques, des documents et des témoignages pris sur le moment. La variété des médias utilisés (son directionnel, écrans, documents à consulter, objets présentés) donnera vie au contenu.

Les déportations seront matérialisées à chaque fin de module par un panneau perpendiculaire, large, qui présentera un écran incrusté sur deux faces. Sur ces écrans défileront les noms des déportés. Ce principe permet de faire comprendre l'histoire des camps d'internement du Loiret et le dispositif s'arrête après le dernier module symbolisant ainsi la fermeture des camps du Loiret, donc en fin de parcours. A ce moment-là, on arrive sur un nouveau mur consacré à Auschwitz. Cet espace est un espace de transition entre le parcours histoire et celui de la mémoire individuelle que le visiteur s'apprête à faire sur le retour. Il raconte Auschwitz et la Shoah. Dans le dernier temps de sa visite, le visiteur poursuivra par le parcours mémoire qui présentera des témoignages individuels. Cinq alcôves présenteront cinq thèmes pour lesquels des témoignages seront proposés à la consultation, à l'aide de divers moyens, audiovisuels notamment : les isolés, la rafle du Vel d'Hiv qui traitera en particulier sur une alcôve du sort des femmes et des enfants, dans une deuxième alcôve de celui des hommes, les actes de Résistance puis les juifs dans le Loiret.



Mme MAUROY-PREVOST - *A la fin de ce parcours individuel, nous arriverons dans la dernière salle, la salle de la mémoire, dédiée aux enfants du Vel d'Hiv. Le visiteur découvrira dans cette salle une fresque composée de 4 700 visages d'enfants, dont l'effet de masse permet de prendre conscience du massacre. Trois murs de cette salle que vous voyez symbolisée en vert seront dédiés à ces enfants. La scénographie permet d'indiquer sous chaque photo le nom et le prénom de l'enfant, la date et le lieu de naissance. Des photos anonymes ne serviraient pas à l'effet escompté. De même, il est à signaler que seulement 1 400 portraits de ces enfants ont été retrouvés à ce jour. Le fait de pouvoir indiquer leur nom permettra à chacun de ne plus être anonyme. Les visages des enfants seront complétés au fur et à mesure des recherches du C.E.R.C.I.L. en lien avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah. Le cadre en bois sur ces trois murs sera lumineux par le biais d'un rétro-éclairage allumé en permanence, créant ainsi une ambiance ni trop sombre, ni trop lumineuse, propice au recueillement. Une diode rouge devrait venir compléter le dispositif et s'allumera à la date anniversaire de naissance de l'enfant.*

DETAIL DU FONCTIONNEMENT DE LA PROJECTION



Mme MAUROY-PREVOST - *Le dernier mur que vous voyez symbolisé en violet ici permettra de projeter des images des enfants le jour de leur anniversaire, afin d'individualiser le message ou avec leur famille dans leur intégralité, avec le soin constant de ne pas séparer les enfants de leur famille.*

Sur la vue précédente, on voit au centre de la salle une borne interactive placée du quatrième mur, symbolisé en violet. Elle permettra une recherche nominative selon trois critères : nom, prénom et rue, pour donner aux visiteurs la possibilité, via un moteur informatique de recherche, de consulter et de retrouver facilement des informations quant à l'histoire individuelle de chaque enfant et de permettre son identification qui n'est pas forcément aisée sur les trois autres murs.

Ce dispositif de borne interactive permettra également d'accéder à des photographies complémentaires liées à l'enfant.

Enfin, tout au centre, en longueur, vous voyez un dispositif modulable qui servira soit d'assise, soit de support ponctuel pour des expositions, par un jeu de vitrines modulables, où pourront être présentés des objets attendant à l'histoire de ces enfants.

Si vous suivez la flèche rose, la porte de sortie nous ramène directement vers la cour. Un sas sera aménagé afin que les visiteurs ne ressortent pas et ne se retrouvent pas trop brutalement sous une lumière aveuglante.

Voilà donc la scénographie proposée par le Cabinet qui en a donc assuré le travail, les Clés de Patrimoine. Ce travail a bien sûr été mené en lien avec les équipes du C.E.R.C.I.L. qui a assuré les aspects muséographiques, avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, la Ville d'Orléans et l'ensemble des partenaires associés au projet. Il vous est proposé d'adopter ce soir cette scénographie pour un budget de 515 000 € par rapport à un budget global du projet de 1 484 700 €.

M. CARRE – *Merci Mme MAUROY pour cette excellente présentation, très exhaustive, qui nous a fait prendre la mesure de tout ce projet très partenarial, comme vous pouvez le voir, non seulement évidemment au niveau des financements, mais aussi au niveau de la composition de tous ceux qui pilotent l'ensemble de ce projet.*

Mme FERKATADJI – *M. le Premier Maire-Adjoint, bonsoir, chers collègues, bonsoir. Mme MAUROY, je tiens également à vous remercier pour cette présentation qui est à la fois très intéressante et qui génère beaucoup d'émotion. Au nom du groupe d'opposition, verts, socialistes et apparentés, je souhaite dire que nous sommes particulièrement heureux de voir ce projet se développer dans ce sens et commencer à prendre corps, à tel point qu'on a une attente aujourd'hui : c'est de pouvoir rapidement entrer dans ces lieux, s'y recueillir et faire toute la démarche pédagogique proposée, en particulier avec des jeunes ou des adolescents. Je tenais à dire que ce projet nous tient vraiment à cœur. C'est important pour nous de nous associer aujourd'hui au vote de cette délibération. Je souhaite rappeler que ce travail sur la mémoire est absolument indispensable pour structurer le présent et construire un avenir meilleur avec nos jeunes. Je tenais absolument à dire à quel point notre groupe s'associe à ce projet et souhaite le voir se réaliser dans les meilleurs délais, avec bien entendu toutes les contraintes liées à la réalisation de ces travaux. Merci.*

M. CARRE – *M. Serge GROUARD se serait associé favorablement à certains de vos mots, car il les a portés ici, avant que vous arriviez dans cette enceinte. Ce projet qui, parfois, n'a pas été facile à piloter, et tous ceux qui l'ont conduit le savent, honorera Orléans. Le fait de porter cette mémoire est essentiel, comme vous l'avez dit, pour le présent, mais surtout pour l'avenir.*

Je vous propose de voter. Je vous remercie pour cette unanimité.

Mme MAUROY-PREVOST, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Par délibération en date du 24 novembre 2006, le Conseil Municipal avait successivement approuvé :

- l'avant-projet sommaire établi par M. Eric VERRIER missionné pour la scénographie des espaces d'expositions et l'aménagement des locaux annexes, centre de ressources et espace pédagogique,

- les projets de marchés relatifs à la rénovation complète et à l'adaptation des locaux existants ainsi que de la cour intérieure et des abords.

Par décision en date du 8 janvier 2008, les Clefs du Patrimoine ont été missionnées pour reprendre les études des agencements intérieurs en fonction du désistement du premier scénographe.

Suivant le phasage établi, les travaux « bâtiment » ont été réceptionnés le 6 juin 2008.

Parallèlement, la nouvelle équipe scénographique assurait la mise au point de ses dernières propositions, notamment concernant le traitement de l'espace dédié aux victimes de la déportation.

Ces propositions sont les suivantes :

1 - Porche : « La petite Aline ». Elle incarne les 4 000 enfants internés mais est aussi emblématique de tous les autres, à travers le destin des membres de sa famille.

2 - Mur extérieur : « Mémoire collective et officielle ». Cet emplacement retrace l'histoire de la mémoire des camps d'internement du Loiret.

3 - Salle n° 1 et son entrée : « Pourquoi un centre d'histoire et de mémoire à Orléans ? » et « L'internement en France ». Cet espace permet d'expliquer aux visiteurs l'existence et la légitimité du Centre, puis lui donne les clefs de lecture de l'exposition.

4 - Parcours Histoire : cette séquence située dans la salle n° 1 est divisée en quatre modules :

- module n° 1 - « D'abord les hommes... » : présente les camps de Beaune-la-Rolande et Pithiviers du 14 mai 1941 jusqu'aux déportations de juin/juillet 1942.
- module n° 2 – « Puis les femmes et les enfants » : présente les préparatifs de la rafle aux déportations des mères et des adolescents.
- module n° 3 – « Les enfants seuls dans le camp » : présente les enfants internés seuls, puis leur déportation.
- module n° 4 – « Après l'été 1942 » : présente l'après déportation des enfants du Vel d'Hiv jusqu'à la fermeture du camp de Beaune-la-Rolande.

5 - Salle n° 1 - « Auschwitz, la Shoah » : ce thème permet d'évoquer le sort des déportés et également de faire la transition entre l'histoire et la mémoire.

6 - Salle n° 1 - « Témoignages individuels » : des histoires de vies sont racontées et l'histoire dans des destins individuels est incarnée.

7 - Salle n° 2 – « Espace dédié aux enfants déportés » : présentation sur trois panneaux de 4 500 vignettes correspondant au nombre des victimes recensées à ce jour ; projection sur le 4^{ème} mur des portraits en fonction de la date anniversaire de leur naissance, à la demande des visiteurs du centre, et de photographies des familles.

De plus, des aménagements sont proposés concernant les autres locaux :

- l'espace d'accueil des visiteurs qui pourront choisir des publications et autres objets du centre de ressources et accéder à des informations détaillées,
- le centre de ressources et le local chercheurs,

- l'espace pédagogique prévu pour accueillir les collégiens et les lycéens avant leur visite des salles d'expositions pour qu'ils bénéficient des informations préalables indispensables.

L'équipement de cette salle a été étudié de façon à ce qu'elle puisse facilement être transformée en espace d'exposition temporaire.

L'estimation globale des agencements et équipements étudiés par le scénographe est de 515 000 €. T.T.C.

Ce montant, hors honoraires et frais annexes, comprend en particulier l'ensemble des équipements et dispositifs scénographiques, y compris les raccordements sur les attentes prévues dans le cadre de l'aménagement des locaux, le mobilier et les équipements informatiques.

L'enveloppe globale attribué aux aménagements intérieurs, y compris honoraires afférents, est de 756 000 € et l'opération d'aménagement du Centre d'Histoire et de Mémoire est évaluée au montant total de 1 484 700 €.

Ce plan de financement a été approuvé par les différents partenaires :

- l'Etat (D.R.A.C. Centre),
- la Fondation pour la Mémoire de la Shoah,
- la Région Centre,
- le Département du Loiret,
- la Ville de Paris,
- le Sénat,
- les villes de Pithiviers, de Jargeau et de Beaune-la-Rolande,

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le dossier d'avant-projet définitif relatif à l'aménagement du Centre d'Histoire et de Mémoire dans l'immeuble 45, rue du Bourdon Blanc ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à la poursuite des études en vue de l'établissement des dossiers de projet et de consultation des entreprises ;

3°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 020, article 2313, opération 13D079, T.S. 910 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 13 – Médiathèque de La Source. Demandes de subventions auprès de la D.R.A.C. pour l'équipement multimédia et la création d'un poste.

M. VALETTE – *Bonsoir mes chers collègues. Dans le cadre du programme de rénovation urbaine conduite à La Source, la nouvelle médiathèque va donc ouvrir dans le courant du premier semestre.*

Il est proposé :

- d'approuver la poursuite du développement des fonds numériques de la médiathèque de La Source en 2009 et 2010,

- de solliciter l'aide de l'Etat, la D.R.A.C. en réalité, au taux le plus élevé possible pour la constitution en 2008 de ce fonds multimédia,

- d'inscrire au tableau des effectifs le recrutement d'un responsable des ressources numériques de la Médiathèque de La Source,

- et enfin de solliciter l'aide de l'Etat, au taux le plus élevé possible, en 2008, 2009 et 2010, pour la création de cet emploi.

M. LANGUERRE – *Chers collègues, cette délibération me permet de souligner l'importance des travaux de ce secteur. Ce matin, j'étais sur la terrasse végétalisée du bâtiment, à proximité du complexe sportif et de la Médiathèque. En plein centre du quartier, on découvre un nouveau cœur de quartier. C'est très satisfaisant.*

M. CARRE – *Très bien, M. LANGUERRE. En tant que responsable du G.P.V., je m'associe à ce que vous venez de dire.*

Pas de remarque particulière. On passe au vote. Merci pour l'unanimité.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La nouvelle médiathèque de La Source (1 722 m² - 1 100 m² au public), réalisée dans le cadre du Grand Projet de Ville (G.P.V.), va ouvrir au premier semestre 2009, avec un fonctionnement et des services complètement rénovés.

Compte tenu des critères d'éligibilité que remplit la nouvelle médiathèque, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Centre est susceptible de subventionner la Ville au titre de la constitution de fonds multimédias permettant l'accès aux ressources numériques pour 2008, ainsi qu' au titre du recrutement de personnel qualifié spécifique pour une durée de trois ans.

En effet, compte tenu de la population du quartier de La Source qui compte 23 000 habitants, la nouvelle médiathèque répond aux critères d'éligibilité à cette subvention en matière d'horaires, de personnel, de charte des collections de la Source (annexe 1), de descriptif et de financement des collections numériques, de mise à disposition des matériels informatiques nécessaires, de mise en place de services au public en matière de numérique, de participation à des réseaux documentaires, d'existence d'un projet multimédia constitué pour cet équipement.

Cette nouvelle construction et les moyens mis en œuvre pour l'équiper en 2008 et 2009 montrent que la Ville dégage une offre documentaire multimédia durable dépassant largement le seuil de 1 € par habitant, minimum requis pour obtenir la subvention.

Parallèlement, la Ville a prévu la mise en place d'un poste de responsable des fonds numériques, qui suivra en particulier les questions informatiques, le développement et la valorisation des fonds numériques et multimédias, la formation des équipes, et accompagnera activement la mise en place et la montée en puissance de ce nouvel équipement à La Source.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la poursuite du développement des fonds numériques à la médiathèque de La Source en 2009 et 2010, afin de maintenir l'effort consenti par la Ville en 2008, permettant de répondre aux critères d'éligibilité de la subvention octroyée par la D.R.A.C. ;

2°) solliciter l'aide de l'Etat (D.R.A.C.) au taux le plus élevé possible en 2008 pour la constitution de fonds multimédias et l'accès aux ressources numériques à la médiathèque de La Source, sous réserve du budget annuel voté ;

3°) inscrire au tableau des effectifs le recrutement d'un responsable des ressources numériques (bibliothécaire ou conservateur de catégorie A) à la médiathèque de La Source, en plus des emplois permanents actuels, pour accompagner le développement des fonds numériques ;

4°) solliciter l'aide de l'Etat (D.R.A.C.) au taux le plus élevé possible en 2008, 2009 et 2010 pour la création d'un emploi statutaire qualifié de responsable des ressources numériques, sous réserve des budgets annuels votés ;

5°) déléguer M. le Maire pour accomplir les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération ;

6°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits à ouvrir au budget de la Ville :

- en dépenses : fonction 321, article 2188, programme 05A106, T.S. 543 et fonction 321, chapitre 012, T.S. 320 ;

- en recettes : fonction 321, article 1321, programme 05A106, T.S. 543 et fonction 321, article 74718, T.S. 543 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 14 – Chéquier culture-Région Centre. Mise en œuvre. Saisons 2008-2009 et 2009-2010. Approbation d'une convention à passer avec la Région Centre et SODHEXO-CCS.

M. VALETTE – *La Région a créé en 2003 un système d'aide aux lycéens pour qu'ils puissent accéder à un certain nombre d'équipements culturels.*

Je vous propose donc de reconduire ce dispositif qui permet d'accéder au Musée des Beaux-Arts, au Théâtre Gérard Philipe et à des manifestations dans le cadre d'Orléans Jazz, de Musiques à l'Institut ainsi qu'au Parc Floral pour les saisons 2008 – 2009 et 2009 – 2010.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Région Centre a créé et financé depuis 2003 un chéquier culture à destination des lycéens et apprentis afin de leur faciliter et d'élargir l'accès à la culture.

Ces chèquiers sont utilisables par les bénéficiaires auprès des partenaires culturels ayant signé une convention de partenariat avec la Région.

Pour la Ville, les partenaires culturels sont représentés par les institutions et événements culturels et environnementaux suivants :

- ✓ Musée des Beaux-Arts,
- ✓ Théâtre Gérard Philipe,
- ✓ Festival de Jazz,
- ✓ Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret,
- ✓ Musiques à l'Institut, (programmation du Conservatoire).

Les opérations de gestion des dispositifs d'émission des chèques et de remboursement de leur valeur aux partenaires sont confiés par la Région à un prestataire spécialisé, la SODEXHO-CCS, signataire de la convention.

Trois types de chèques existent : deux chèques « livres » (achat d'ouvrages), six chèques valables pour l'ensemble des autres manifestations culturelles proposées (spectacle vivant, cinéma, patrimoine, musées, environnement) et un chèque « cinéma »

Un catalogue annuel des offres culturelles est édité, qu'elles soient d'accès payant ou gratuit, remis à chaque jeune qui en fera la demande.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec la Région Centre et SODHEXO-CCS, 1 Place de la Pyramide Tour Atlantique, 92911 Paris La Défense 9, précisant les engagements de chacune des parties pour la mise en œuvre du chéquier culture au Musée des Beaux-Arts, au Théâtre Gérard Philipe, pour les manifestations dans le cadre d'Orléans Jazz, de Musiques à l'Institut et du Parc Floral, pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010 ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville, ainsi que tout autre document relatif à la mise en oeuvre de ce dispositif ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur le budget de la Ville, fonction 322-313-331-8231-311, article 70623 (redevance et droits à caractère culturel) de chaque établissement ou événement ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 15 – Eglise Saint-Aignan. Restauration du bas-côté sud, de la sacristie et de la chapelle sud. 2^{ème} tranche. Approbation du plan de financement. Demandes de subventions.

M. VALETTE – *Il s'agit de poursuivre la restauration de l'église Saint-Aignan. C'est un chantier extrêmement important pour la préservation du patrimoine et plus particulièrement cette église. La deuxième tranche est engagée pour un montant total de 1 120 000 €. Il s'agit de demander des aides auprès de l'Etat et des collectivités territoriales pour conduire l'ensemble de ces travaux.*

Mme NGANGA – *Nous, le groupe communiste, nous voterons contre. Nous notons quand même une évolution depuis la dernière fois, puisque l'Etat et d'autres collectivités sont sollicités. Je rappelle quand même que cette dépense est d'un montant total de 2 000 000 €. On nous demande de nous prononcer sans savoir à quelle hauteur vont s'engager l'Etat et les collectivités. On fait sans avoir de réponse. On ne peut pas s'engager à une telle dépense pour l'église Saint-Aignan sans savoir ce que cela va coûter à la municipalité. Merci.*

M. CARRE – *Je ne sais pas si cela va changer votre vote, mais en tous cas les chiffres, dont vous dites qu'ils ne paraissent pas dans la délibération, y figurent. Sur le montant hors taxes, pour des travaux de 936 000 €, l'Etat, à travers la D.R.A.C., est sollicité pour 374 000 € et le Département est lui-même sollicité pour 328 000 €. Il reste, de façon très explicite, pour la part de la Ville, 234 000 €. Les chiffres que vous demandiez figurent dans la délibération. Pour faire simple, sur un coût de 1 100 000 € de travaux T.T.C., la part de la Ville est de 234 000 €, c'est-à-dire à peu près 20 % du montant global des travaux. Le reste est subventionné.*

Discutez pour savoir si les choses évoluent. Je vous ai quelquefois entendu sur le patrimoine de la Ville. Cela reste un des bijoux d'Orléans. La restauration dépasse largement le quartier. Elle va dans le sens de la rénovation de l'ensemble du quartier Bourgogne. Elle met en valeur tout ce qu'on disait tout à l'heure quand on parlait des façades. C'est formidable. On a aussi de très beaux bâtiments culturels. M. VALETTE voudrait rajouter quelque chose.

M. VALETTE – *J'aimerais souligné auprès de nos collègues que, plus on attend ce genre de travaux, plus en général la facture s'alourdit.*

M. CARRE – *C'est tout à fait juste aussi.*

M. VALETTE – *Ces bâtiments ont bien trop attendu. Aujourd'hui il est bien temps d'y faire ce qu'il faut pour pouvoir les conserver et que la facture ne s'alourdisse pas trop.*

M. CARRE – *Je pense qu'on peut passer au vote. Qui s'abstient ? J'observe une évolution, ce dont je vous remercie.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération en date du 25 janvier 2008, la Ville a approuvé le Projet Architectural et Technique (P.A.T.) en vue de restaurer le bas côté sud, la sacristie et la chapelle sud de l'Eglise Saint-Aignan pour une phase unique de travaux. Le plan de financement correspondant a également été approuvé ainsi que le contrat de maîtrise d'œuvre (hors honoraires du Projet Architectural et Technique) avec M. Régis MARTIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

A la demande de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) qui a souhaité une décomposition de l'opération en tranches annuelles de travaux afin de déterminer les subventions, le Conseil Municipal du 29 février 2008 a adopté le plan de financement prévisionnel d'une première tranche de travaux pour 1 300 000 € H.T. incluant honoraires et frais annexes.

Cette tranche de travaux comprend la restauration des quatre arcs-boutants sud, des trois travées ouest du gouttereau sud de la nef, de la toiture du bas-côté sud, de la toiture basse et de la façade est de la sacristie.

Par délibération en date du 26 septembre 2008, la Ville a approuvé les marchés après appel d'offres comprenant une tranche ferme (1^{ère} tranche 2008-2009) et une tranche conditionnelle (2^{ème} tranche 2009-2010).

La deuxième tranche 2009/2010 comprend la restauration de la sacristie incluant la toiture haute et la façade sud, de la chapelle sud et de la travée est du gouttereau sud de la nef compris retour sur transept.

Le coût estimatif de la seconde tranche s'élève à 1 120 000 € T.T.C.

Le plan de financement prévisionnel de la 2^{ème} tranche 2009-2010 est le suivant :

	<u>en € H.T.</u>	<u>en € T.T.C.</u>
- Coût estimatif de la 2 ^{ème} tranche valeur actuelle	936 454,85	soit 1 120 000
- Subvention sollicitée de l'Etat (D.R.A.C.) à hauteur de 40 % du coût H.T.	374 581,94	
- Subvention sollicitée du Département à hauteur de 35 % du coût H.T.	327 759,20	
- Part de la Ville	234 113,71	

La part de la Ville comprenant le préfinancement de la T.V.A. s'élève à 417 658,86 € T.T.C.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le plan de financement prévisionnel de la seconde tranche de restauration de l'Eglise Saint-Aignan ;

2°) solliciter auprès de l'Etat et des collectivités territoriales susceptibles de financer cette opération, les subventions les plus favorables ainsi que l'autorisation de préfinancement par la Ville ;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits du budget de la Ville fonction 3241 articles 1321 et 1323, programme 05A491, T.S. 540 ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 16 – Aides à des associations à caractère culturel.

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Société Archéologique et Historique de l'Orléanais souhaite soutenir la publication de la thèse rédigée par M. Gaël RIDEAU, maître de conférences en histoire moderne à l'Université d'Orléans. L'importante recherche menée par cet historien sous le titre « les hommes face à l'église et la religion à Orléans au 18^{ème} siècle (1667 – 1791) » constitue une documentation très complète sur la vie religieuse dans notre ville.

Les Presses Universitaires de Rennes éditeront en janvier 2009, 700 exemplaires de cette thèse sous une forme condensée sous le titre « de la religion de tous à la religion de chacun ». Cette publication constituera une référence exceptionnelle pour la connaissance de l'histoire de notre Ville. Aussi, la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais sollicite le soutien financier de la Ville pour permettre cette édition à laquelle contribue également l'Université d'Orléans.

Le soutien de la Ville et de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais seront mentionnés sur cet ouvrage qui devrait bénéficier d'une bonne diffusion compte-tenu de l'excellente réputation des Presses Universitaires de Rennes.

La Société des Amis de l'Académie d'Orléans est une association qui a pour vocation de collaborer à l'action de l'Académie d'Orléans dans le but d'accroître la diffusion de ses conférences et publications et de densifier le public des diverses manifestations. Elle sollicite le soutien de la Ville pour ses activités.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais ;

2°) décider de l'attribution d'une subvention de 400 € à la Société des Amis de l'Académie d'Orléans ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 330, article 65748, T.S. 540 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 17 – Marché de Noël 2008. Occupation temporaire du domaine public. Fixation des tarifs de redevance. Approbation d'un contrat-type.

M. VALETTE – *Je vous propose que nous fixions les tarifs d'occupation du domaine public concernant les 4 pôles qui constitueront au mois de décembre prochain le marché de Noël. Ces tarifs sont joints à la délibération.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En application de l'article L. 2125-1 du nouveau Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, compte tenu des surfaces mises à disposition et des moyens techniques mis en œuvre par la collectivité, la Ville est tenue de mettre en place des redevances d'occupation du domaine public pour les espaces publics qu'elle met à disposition et qu'elle gère.

Le Marché de Noël 2008, organisé par la Ville du 3 au 31 décembre, accueille dans les chalets, sous les tentes ou plus rarement en plein air, les commerçants, les artisans et les associations qui vendent ou mettent en valeur leurs activités. Les occupants de ces espaces mis à disposition, équipés et aménagés pour l'événement, se verront appliquer des redevances qui font l'objet du tableau annexe joint.

Cette année, le Marché de Noël étend son emprise sur l'ensemble du centre ville en occupant plusieurs pôles reliés entre eux par des animations :

- Le pôle Martroi accueillera notamment une patinoire placée au centre de la place, autour de la statue de Jeanne d'Arc, ainsi qu'une cinquantaine de chalets qui proposeront des articles traditionnels de Noël. Le Père Noël accueillera les enfants dans son chalet.

- Le pôle République sera habité par 10 chalets qui commercialiseront des décorations de Noël, des articles liés aux sapins, des santons.

- Le pôle Châtelet sera occupé par 6 chalets en lien avec les commerçants des Halles Châtelet qui mettront en avant leur savoir-faire gastronomique et des jouets en bois traditionnels.

- Séance du vendredi 24 octobre 2008 -

- Le pôle de Gaulle sera occupé du 17 au 21 décembre par le Pôle Equitable qui regroupe chaque année une douzaine de commerçants impliqués dans l'économie responsable.

- Enfin, le centre commercial Place d'Arc sera également intégré dans le dispositif en arborant une scénographie sur son parvis.

La polarisation du marché de Noël ayant pour objectif d'accroître la fréquentation de la manifestation mobilise des moyens complémentaires en maintenance et surveillance des installations. Parallèlement, la Ville souhaite pour 2008 mettre ses redevances au niveau de celles pratiquées par d'autres collectivités pour des événements similaires. Il est donc proposé de revaloriser les redevances d'occupation du domaine public perçues auprès des exposants (tableau annexé).

Un contrat d'occupation temporaire et révocable du domaine public sera proposé à la signature conjointe de chaque exposant et de la société prospectrice chargée de la recherche et du suivi des exposants, définissant les engagements de chacune des parties.

Dans ces conditions, après avis de la Commission « Culture, Relations Extérieures et Tourisme », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de redevance d'occupation temporaire du domaine public à appliquer pour le Marché de Noël 2008 ;

2°) approuver le contrat-type d'occupation temporaire et révocable du domaine public à passer avec chacun des exposants ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer les contrats à venir au nom de la Ville, et à accomplir les démarches nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à inscrire au budget de la Ville, fonction 024, article 7336, T.S. 250 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

MARCHE DE NOEL 2008
Redevances d'Occupation du Domaine Public - Tarifs journaliers en €

POLE	TYPE	TAILLE LINEAIRE	NATURE DES ESPACES																		
			ESPACES A VOCATION COMMERCIALE				ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE		ESPACE PARTENAIRE (Convention pour soutien à l'événement)		ESPACES A VOCATION CARITATIVE										
			ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI							
MARTROI - REPUBLIQUE - CHATELET	Chalet	3 m	110				70			2		1									
	Chalet	4 m	130				80														
	Chalet	6 m	150				110														
	Chalet angle	2 m	10				10														
POLE EQUITABLE	Extérieur	6m max				25															
	Espace tente	3 m	30				30														
PATINOIRE	Forfait																				
																					2 000

RAPPEL : MARCHE DE NOEL 2007

POLE	TYPE	TAILLE LINEAIRE	NATURE DES ESPACES																			
			ESPACES A VOCATION COMMERCIALE				ESPACES A VOCATION NON COMMERCIALE		ESPACE PARTENAIRE (Convention pour soutien à l'événement)		ESPACES A VOCATION CARITATIVE											
			ALIMENTAIRE		NON ALIMENTAIRE		AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI	AVEC ABRI	SANS ABRI								
MARTROI	Chalet	3 m	70				50			2		1										
	Chalet	4 m	80				60															
	Chalet	6 m	110				90															
	Chalet angle	2 m	6				6															
POLE EQUITABLE	Extérieur	6m max				20																
	Espace tente	3 m	30				30															
PATINOIRE	Forfait																					
																						1 000

N° 18 – Musée historique et archéologique de l'Orléanais. Acquisition d'une œuvre d'art. Demande de subvention auprès du F.R.A.M.

M. VALETTE – *Il s'agit d'acquérir un dessin de Charles Pensée. Cette acquisition va être faite au profit du Musée Historique. Il s'agit de faire une demande de subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées.*

M. VALETTE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a acquis en vente publique organisée chez Valoir à Orléans un dessin de Charles Pensée (Epinal, 1799 – Orléans, 1871) figurant la « démolition de l'église Saint-Pierre-Empont à Orléans au cours du XIX^{ème} siècle » (H. 42,5 cm ; L. 31 cm), daté de 1830 au prix de 3 654,90 € tous frais compris.

L'existence de l'église Saint-Pierre-Empont à Orléans est signalée pour la première fois en 840-843. Ruinée par les Huguenots en 1562, elle fut restaurée peu après. Collégiale (abbaye de clercs) depuis le XII^{ème} siècle, elle devint église paroissiale en 1709 quand la paroisse de la Madeleine fut transférée de l'église Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle à Saint-Pierre-Empont. A la Révolution, l'église fut vendue en 1793. Elle devint raffinerie, puis magasin de vin et de fourrage pour la troupe.

Cette grande aquarelle illustre la démolition en 1830 de l'église qui s'élevait autrefois à l'emplacement de l'actuel temple protestant, rue de Bourgogne. Sa tour, encore en place sur l'aquarelle, fut détruite en 1831.

Très peu de documents représentant cette église sont parvenus jusqu'à nous. Le musée historique en conserve trois vues, mais de qualité médiocre et donnant peu de détails. De plus, aucune d'entre elles ne montre de vue de la tour prise de l'intérieur de l'église.

Cet achat peut faire l'objet d'une subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (F.R.A.M.).

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) solliciter auprès du F.R.A.M. une subvention aussi élevée que possible pour l'acquisition d'un dessin de Charles Pensée par le Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais ;

2°) imputer la dépense et la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 322, article 2161 et 1322, opération 05A068, T.S. 548 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 19 – Institut d'Arts Visuels. Versement d'une aide au profit de la Ville. Année 2008. Approbation d'une convention à passer avec le C.O.D.I.F.A.

M. CARRE – *Mme Béatrice BARRUEL va présenter l'I.A.V.*

Mme BARRUEL – *Merci M. CARRE. Depuis quelques années, l'I.A.V. développe une formation sur le désigner produit. Pour cela, la Ville a passé une convention avec le C.O.D.I.F.A. qui est le Comité de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement. Des étudiants de l'I.A.V. inventent des prototypes de meubles qui sont présentés au Salon du Meuble. Pour cela, le C.O.D.I.F.A. verse une subvention de 8 000 € à la Ville d'Orléans. C'est cette convention, relative au versement de la subvention, qu'il vous est proposé aujourd'hui.*

M. CARRE – *Y a-t-il des remarques ? Je vous propose de voter. Je vous remercie pour cette unanimité.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Depuis plusieurs années, l'Institut d'Arts Visuels (I.A.V.) a instauré une collaboration avec le Comité de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement (C.O.D.I.F.A.) Cet organisme a notamment pour mission de contribuer à la formation professionnelle dans les industries de l'ameublement et plus généralement à l'amélioration des conditions de production et de commercialisation de celles-ci.

Dans sa démarche, le C.O.D.I.F.A. poursuit un double objectif : d'une part, renseigner le public sur le métier de designer produit et son enseignement (nature et diversité de l'enseignement), d'autre part, permettre aux étudiants de montrer leurs travaux hors du cadre de l'école.

Pour l'année 2008, quatre projets réalisés par quatre élèves de la section design de l'école ont été retenus par cet organisme.

Comme les années précédentes, la Ville doit signer une convention bilatérale aux termes de laquelle l'Institut d'Arts Visuels s'est engagé à fournir des prototypes de meubles pour le mois de décembre 2008, afin de participer à une exposition qui se déroule au Salon du Meuble à Paris en janvier 2009.

Le C.O.D.I.F.A. finance les dépenses de recherche engagées par l'Institut d'Arts Visuels à hauteur de 8 000 € pour la réalisation des quatre projets retenus.

Cette subvention se décompose en deux versements : 4 000 € à la signature de la présente convention et le solde selon les dispositions de l'article 4 de la convention, soit la réalisation du prototype valide ou la justification des dépenses au 31 décembre 2008.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Culture, Relations Extérieures et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec le C.O.D.I.F.A., fixant les engagements des parties, et prévoyant le versement d'une subvention de 8 000 € au profit de la Ville en échange de fourniture de prototypes de meubles par les étudiants de l'I.A.V. ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) imputer sur les crédits inscrits au budget de la Ville, T.S. 551 :

- en dépenses la somme de 8 000 €, fonction 312, article 60671 ;
- en recettes la somme de 8 000 €, fonction 312, article 7478 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

*
* *
*

M. CARRE – *Je salue l'arrivée... Je ne salue pas l'arrivée de M. le Maire. Je le salue quand même. Il me demande de continuer.*

*
* *
*

DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 20 – Elimination des déchets. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2007. Présentation.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme CUGNY-SEGUIN.

*
* *
*


VILLE D'ORLÉANS

LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ELIMINATION DES DECHETS BILAN 2007

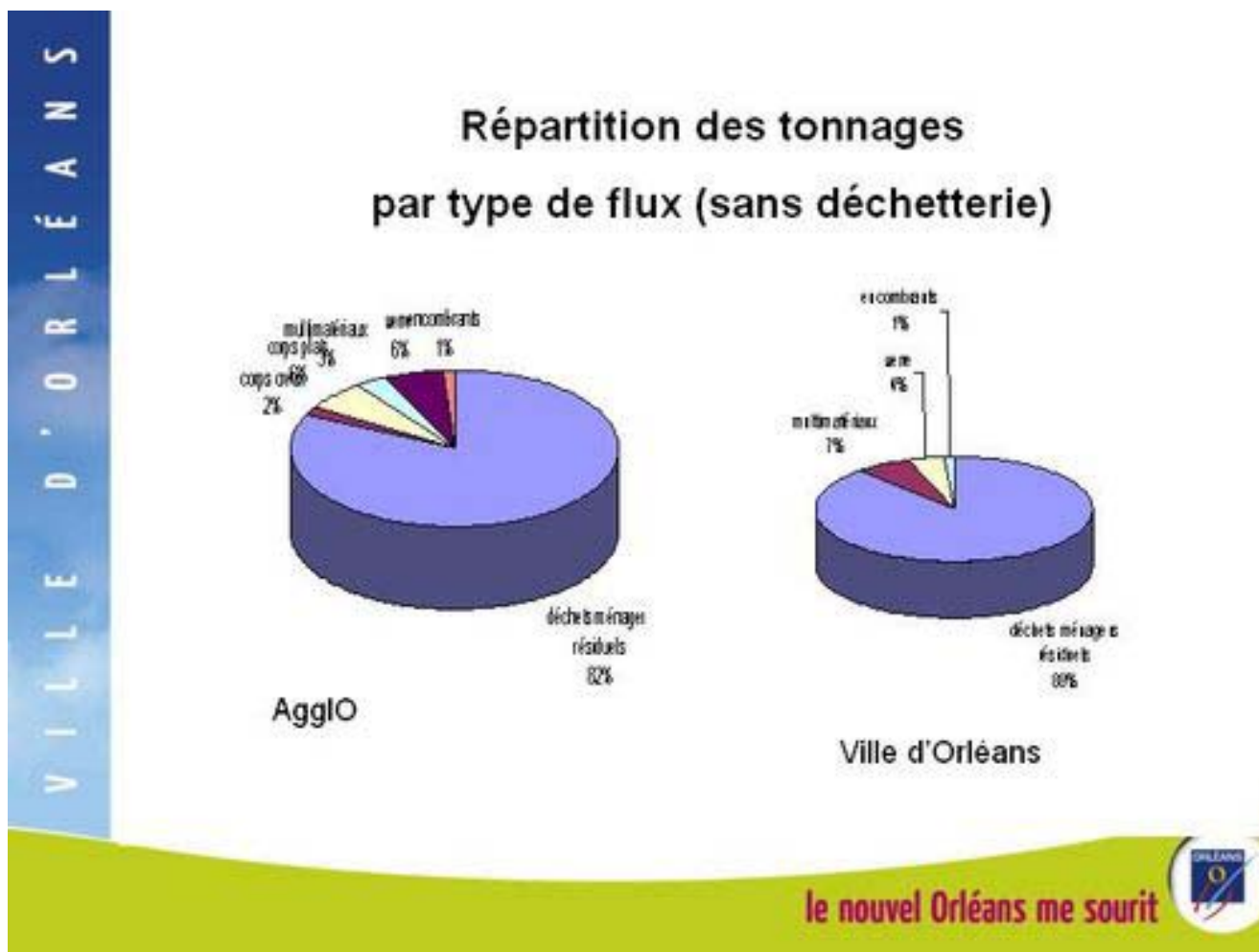


Conseil Municipal du 24 octobre 2008

le nouvel Orléans me sourit



Mme CUGNY-SEGUIN – *Je vais vous présenter le rapport concernant l'élimination des déchets de l'Agglomération. Il est peut-être intéressant effectivement de présenter en Conseil Municipal un rapport qui relève de l'Agglomération.*



Mme CUGNY-SEGUIN – Nous avons essayé de présenter un petit peu la part de la Ville d'Orléans par rapport à l'Agglo. Il est intéressant d'avoir une vision de ce qu'est la Ville par rapport au reste de l'Agglo. Sur les déchets ménagers résiduels, l'Agglo est à 82 %, la Ville à 88 %. C'est lié au fait qu'on a un habitat dense. Il y a un petit retard au niveau de la Ville d'Orléans. Globalement, sur l'ensemble de l'Agglo, les déchets ménagers résiduels ont diminué de 6,5 %. Ceci est dû à une augmentation corrélative de la hausse en tri sélectif.

Traitement des déchets

- 1. INCINERATION (UTOM) :** 97 713 T (soit une baisse de 0.4 % des tonnages et une production électrique de 28 500 MWh.
- 2.COMPOSTAGE:** 5 058 T, soit une baisse d'environ 1 % des tonnages et une production de compost de 1 922 T.
- 3.TRI (UTOM ou centres de tri extérieurs) :** 14 493 T de corps creux, corps plats et multimatériaux, soit une hausse de 7,8 % et 5 827 T de verre ce qui représente une valorisation matière issue du tri de 11 816 T pour 2007.

le nouvel Orléans me sourit



Mme CUGNY-SEGUIN – *L'incinération est à peu près stable. On note une légère baisse. Cela permet quand même une production électrique importante, de 28 500 MWh/heure. Le compostage est de 5 058 tonnes, soit une baisse de 1 %, mais avec – il faut le noter – une production de compost de 1 922 tonnes. Le tri de l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères (U.T.O.M.), notamment les corps creux, les multimatériaux, les corps plats, etc., sont en hausse de 7,8 %. C'est très important, car c'est de la valorisation matière. En revanche, le verre est en légère baisse par rapport à l'année 2006. On enregistre une baisse de 2 %.*

Recettes

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Montant : 22,873 M€ (74 % des recettes) : taux de la T.E.O.M. 8.73 %
- Recettes liées au tri : 2,92 M€
- Recettes liées aux activités privées : 2,432 M€
- Recettes des syndicats extérieurs : 2,110 M€
- Redevance spéciale : 1,052 M€
- Recettes diverses : 0,309 M€
- Recettes liées aux professionnels en déchetteries : 0,260 M€

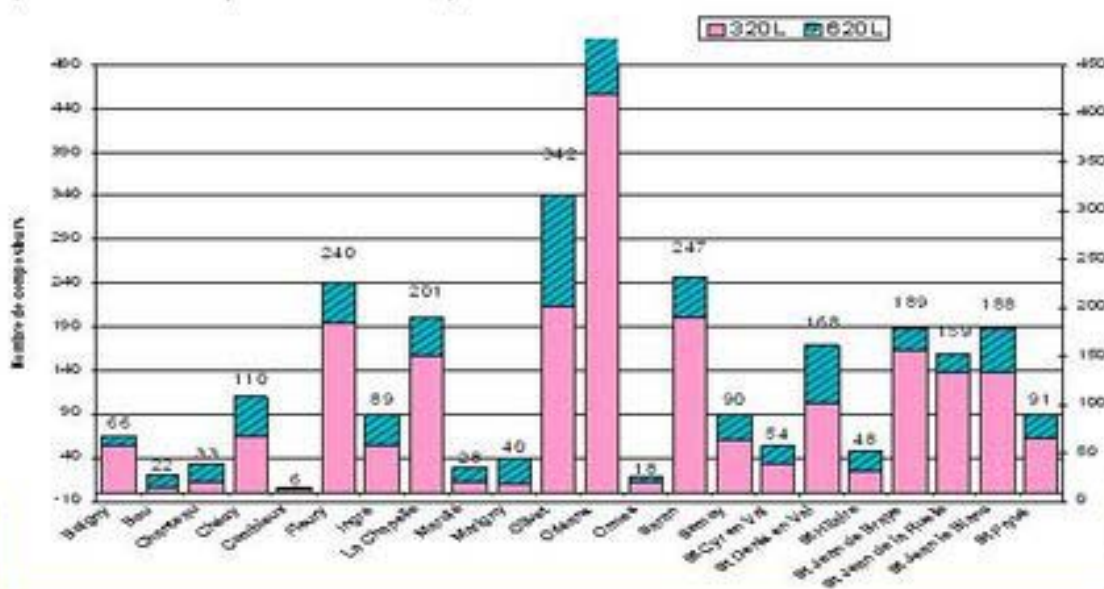
le nouvel Orléans me sourit



Mme CUGNY-SEGUIN – *Les dépenses sont de 29 600 000 €, les recettes de 31 900 000 €, dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est de 22 873 000 € et qui représente à peu près 74 % des recettes.*

Compostage individuel

- 2 949 composteurs distribués sur l'AggLO (7 900 depuis 2003)



Mme CUGNY-SEGUIN – Un point important, c'est le compostage individuel. L'AggLO a fait un effort important sur le compostage individuel et les fruits de cet effort commencent à être effectifs, puisque l'année 2007 a vu la distribution de 2 949 composteurs, ce qui représente au total, depuis 2003, 7 900 composteurs, soit à peu près 13 % des foyers individuels de l'AggLO qui ont été équipés. C'est assez exceptionnel. Cela explique aussi que l'on a pu constater des baisses dans le compostage, dans d'autres éléments au niveau de l'AggLO.

Perspectives 2008

- Promouvoir le **compostage individuel** auprès des établissements scolaires et dans l'habitat collectif
- Développer le concept d'**équipements enterrés** pour la collecte des déchets ménagers résiduels et poursuivre de telles implantations pour la collecte sélective
- Mettre en place des filières de **récupération des huiles de friture et DASRI** (déchets d'activité de soin) sur le réseau des déchetteries
- Démarrage des travaux de la **plate forme de maturation des mâchefers**
- Finalisation des études et démarches administratives en vue de la construction de la **7^e déchetterie à Saran**

le nouvel Orléans me sourit



Mme CUGNY-SEGUIN – *La perspective pour 2008, c'est bien sûr :*

- *la promotion du compostage individuel qui est un moyen pour les foyers de valoriser eux-mêmes leur compost,*
- *le développement des équipements enterrés. C'est très important. C'est absolument nécessaire. On voit qu'un travail a déjà été amorcé et qu'il continue. Il faut dire qu'actuellement des groupes réfléchissent notamment à la collecte. Tout un travail très important et très lourd est fait au niveau de l'AgglO sur la collecte, car très coûteuse,*
- *la mise en place ensuite des filières de récupération, notamment des huiles de friture. L'Association Tremplin travaille sur ce sujet, mais un travail important doit continuer à être fait, puisqu'on ne touche actuellement qu'une soixantaine de restaurants et de bars. En revanche, tout un travail est en cours sur les déchets d'activité de soin,*
- *le démarrage des travaux de la plateforme de maturation de mâchefers,*
- *puis la création d'une 7^{ème} déchetterie à Saran.*

M. le Maire – *Merci à M. Olivier CARRE d’avoir assuré la lourde charge de présider à ces débats.*

Je vous prie de m’excuser. Je voulais saluer le Préfet avant son départ. Il se trouve que c’était au même moment que le Conseil Municipal.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Je vous demande de bien vouloir en prendre acte, selon la formule consacrée.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s’exprime ainsi :

« En vertu de l’article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, le Président de la Communauté d’Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO) a présenté au Conseil de Communauté, en séance du 8 juillet 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire d’élimination des déchets.

En effet, l’AggLO exerce depuis le 1^{er} janvier 2000 la compétence « gestion des déchets » en lieu et place des communes membres.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l’information dans la gestion de ce service. Il est adressé à chaque Maire pour présentation au Conseil Municipal, et tenu à la disposition des usagers pour information. De plus, depuis 2003, le dossier est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l’AggLO.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service communautaire d’élimination des déchets portant sur l’exercice 2007 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE D'ELIMINATION DES DECHETS

Année 2007

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo) exerce de plein droit la compétence « élimination des déchets » (collecte, traitement et valorisation des déchets) en lieu et place des 22 communes membres.

La Collecte à Orléans

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de la Ville d'Orléans est assurée « en régie » à fréquence variable selon les quartiers de 2 à 3 fois par semaine et 6 fois pour l'hypercentre ville, pour les déchets ménagers résiduels (DMr), et par quinzaine pour les zones couvertes par une collecte sélective en porte à porte. Ces prestations sont réalisées par les équipes de la régie communautaire.

De plus, depuis 1994, une collecte sélective est mise en œuvre sous différentes formes :

- la collecte en porte à porte (sur une partie de la commune),
- la collecte en apport volontaire comprenant 235 colonnes multimatériaux sur Orléans,
- la collecte des objets encombrants,
- les déchetteries (6 sites dont 1 à Orléans, et 1 autre en limite de commune)

Volume des collectes

	2007			2006			Evolution (2006/2007) Agglo (en %)
	ORLEANS (en tonne)	AGGLO		ORLEANS (en tonne)	AGGLO		
		(en tonnes)	%		(en tonnes)	%	
Ordures Ménagères	34 209	73 092	52	36 567	75 265	54	- 8,5
Corps creux		1 406	1		1 401	1	- 0,2
Corps plats		5 731	4		5 145	4	1,9
Multimateriaux	2 601	2 758	2	2 215	2 348	2	
Verre	1 630	5 716	4	1 599	5 840	4	5,1
Encombrants	407	1 149	1	341	1 183	1	- 24,5
Déchetteries		51 048	36		48 049	34	0,6

Il est remarquable de noter la baisse à Orléans en DMr de l'ordre de 6,5 % (-2 358 tonnes) corrélativement à la hausse en sélectifs (+386 tonnes). La démarche de réduction des déchets à la source avec la remise de composteurs individuels peut également être un facteur d'explication ; des analyses plus fines seront conduites en 2008.

NB : la collecte du nouveau flux sélectif « multimateriaux » (corps creux et corps plats en mélange) a commencé en cours d'année sur la commune d'Orléans (porte à porte et apport volontaire). Les tonnages ont donc été recalculés pour comparer une année complète.

Il est impossible d'isoler les collectes en déchetterie uniquement pour la Ville d'Orléans puisque ceux-ci se répartissent sur l'ensemble des déchetteries de l'Agglo.

Ratios des déchets collectés par habitant (hors encombrants)

	ORLEANS	MOYENNE DE L'AGGLO
2007	339 kg/an/habitant	327 kg/an/habitant

Ce chiffre reste stable par rapport à 2006.

Traitement

L'unité de traitement des ordures ménagères (U.T.O.M.) située à Saran assure le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés à l'intérieur du périmètre géographique de l'Agglo ainsi que de deux autres syndicats extérieurs.

Cet ouvrage comprend des unités d'incinération, de compostage, de tri sélectif et de traitement des déchets d'activités de soins.

Cette usine gère la valorisation des déchets dans les domaines :

- de l'énergie, sous forme de production et vente d'électricité,
- de compost,
- de déchets recyclables issus de l'incinération tel que les métaux et les non-ferreux,
- de produits recyclables issus du centre de tri tels que les papiers, cartons, les plastiques et les tétrapacks,
- les mâchefers peuvent également être valorisés en technique routière.

Les indicateurs financiers

- les dépenses de fonctionnement

	2007 en M€	2006 en M€
Collecte	4,628	4,289
Déchetterie	3,211	2,773
Traitement	15,478	14,905
Personnel	6,108	5,964
Autres dépenses	0,17	0,24
TOTAL	29,635	28,171

- les recettes de fonctionnement

	2007 en M€	2006 en M€
Recettes fiscales	23,93	23,580
Recettes non fiscales	8,02	7,427
TOTAL	31,95	31,007

Les recettes fiscales regroupent la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et la redevance spéciale.

Le taux de la T.E.O.M. a été réajusté chaque année. Le passage au taux unique pour l'ensemble des communes de l'Agglo est effectif depuis 2003 et il n'a pas évolué par rapport à 2005.

	ANNEE	TAUX (en %)
Taux votés par l'Agglo	2005	8,51
	2006	8,73
	2007	8,73

Evolutions constatées sur la commune d'Orléans en 2007 :

Composteurs individuels

	2003 à 2006	2007	TOTAL
Composteurs distribués	806	495	1 301

Déchets verts traités et compost

La commune d'Orléans a retiré 388 tonnes de compost pour son utilisation, ce qui représente une augmentation de 162 % (utilisation de la Direction des Espaces Verts pour compenser ceux qu'elle produisait elle même).

Déchets des services techniques

- Augmentation des déchets verts amenés aux déchetteries (suite à la perte d'un terrain sur lequel étaient stockés des végétaux afin d'en faire du compost) ;
- Augmentation du traitement des balayures (nombre des manifestations, amélioration du traitement en amont) ;
- Globalement, la meilleure séparation des déchets en amont et leur tri avant la dépose dans les déchetteries a permis de réduire les coûts de traitement (évolution de - 24 % entre 2004 et 2007).

Perspectives 2008 :

- construction d'une 7^{ème} déchetterie à Saran,
- démarrage des travaux de la plate forme de maturation des mâchefers qui remplacera celle qui est actuellement implantée à Mézières-les-Cléry,
- promotion du compostage individuel auprès des établissements scolaires et dans l'habitat collectif,
- poursuite de l'implantation d'équipements enterrés pour la collecte des déchets ménagers résiduels,
- mise en place des filières de récupération des huiles de friture et déchets d'activités de soin sur le réseau des déchetteries.

N° 21 – Assainissement. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire au titre de l'année 2007. Présentation.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme CUGNY-SEGUIN.

*
* *
*

The image shows the cover of a presentation slide. On the left, a vertical blue bar contains the text 'VILLE D'ORLÉANS' in white capital letters. The main title is centered in large, blue, outlined capital letters: 'LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT BILAN 2007'. Below the title is a photograph of a wastewater treatment plant with several circular tanks and a river in the background. At the bottom, a green banner contains the text 'Conseil Municipal du 24 octobre 2008' on the left and 'le nouvel Orléans me sourit' on the right, accompanied by a small logo of the city of Orleans.

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je vais présenter quelques slides sur l'assainissement.*

Le système de traitement des effluents

Les eaux usées de l'AgglO sont traitées dans 9 stations d'épuration

Localisations des STEP	Capacité en équivalent-habitants (EH)	Exploitant
La Chapelle St Mesmin	400 000	SAUR
L'île Arrault	350 000*	VEOLIA
La Source	65 000	Régie
Chécy	25 000	SAUR
Combleux	2 400	SAUR
Saint Cyr en Val	2 000	Régie
Marigny les Usages	1 700	SAUR
Chanteau la Treille	1 500	SAUR
Chanteau le berceau	444	SAUR

* dont 100 000 EH pour la rive gauche

Les effluents d'Orléans sont dirigés vers 3 sites de traitement :

la station de la Source, de l'île Arrault, et la Chapelle St Mesmin

le nouvel Orléans me sourit



Mme CUGNY-SEGUIN – Voici tout d'abord une présentation du système de traitement des effluents à l'échelle de l'AgglO. La Ville d'Orléans elle-même est touchée par la Station d'Épuration (S.T.E.P.) :

- de l'île Arrault : 350 000 équivalent-habitants,
- de La Source : 65 000 équivalent-habitants
- et partiellement de la Chapelle-Saint-Mesmin : 400 000 équivalent-habitants.

Globalement, les quantités d'effluents traités ont diminué entre 2004 et 2007 :

- - 11,4 % pour la Chapelle-Saint-Mesmin,
- - 2,5 % pour l'île Arrault,
- et - 0,7 % pour La Source.

Cette situation est notamment liée à la diminution de la consommation d'eau. Nous avons vu dans cette assemblée une diminution de la consommation d'eau. Cela a des incidences sur les quantités d'effluents traités.

Rendements épuratoires des stations de l'Agglo

STATIONS D'EPURATION	DCO Demande Chimique en Oxygène		MES Matières en Suspension		DBO5 Demande Biologique en Oxygène		STATIONS D'EPURATION	NGL Azote Global		PT Phosphore Total	
	Rendement en %	normes	Rendement en %	normes	Rendement en %	normes		Rendement en %	normes	Rendement en %	normes
La Chapelle St Mesmin	94,00%	80%	97,57%	91%	97,90%	91%	La Chapelle St Mesmin	91,71%	80%	92,00%	90%
Le Arrault	90,00%	80%	95,50%	91%	90,81%	91%	Le Arrault	57,20%	-	84,00%	80%
La Source	68,80%	70%	53,50%	90%	71,25%	80%	La Source	34,50%	-	52,40%	80%
Chécy	95,45%	70%	99,00%	90%	99,29%	90%	Chécy	94,10%	70%	79,34%	80%
Combleux	68,90%	80%	72,00%	-	79,64%	-	Combleux	40,10%	-	40,00%	-
Saint-Hippolyte	90,90%	80%	90,31%	91%	95,21%	91%	Saint-Cyr-en-Val	-	-	82,80%	-
Maugy-les-Bois	89,14%	80%	87,80%	91%	96,92%	91%	Maugy-les-Bois	77,4%	80%	40,00%	-
Chamou (La Trille)	87,34%	80%	97,80%	91%	96,45%	91%	Chamou (La Trille)	79,90%	80%	81,10%	80%
Chamou (Le Bercou)	90,27%	-	87,80%	-	93,44%	-	Chamou (Le Bercou)	73,00%	-	25,00%	-
M O Y E N	86,54%		83,76%		84,08%		M O Y E N	74,91%		64,73%	

le nouvel Orléans me sourit



Mme CUGNY-SEGUIN – Les rendements épuratoires pour chaque élément : Demande Chimique en Oxygène, Matières en Suspension, Demande Biologique en Oxygène, Azote Global et Phosphore Total, sont les critères le plus souvent regardés pour connaître la qualité des effluents. Sur ce tableau, deux stations ressortent nettement. La Source, en ce qui concerne l'Azote Global, est nettement en-dessous des rendements des autres stations et l'Ile Arrault. La station de La Source est en reconstruction et celle de l'Ile Arrault en construction prochainement.

Le système de traitement des effluents



Les déchets issus du traitement biologique représentent plus de 10 240 tonnes de matières sèches de boues :

- 95 % sont évacuées en valorisation agricole,
- 5 % sont évacuées en centre d'enfouissement technique de classe II.

le nouvel Orléans me sourit



Mme CUGNY-SEGUIN – *Les systèmes de traitement génèrent des déchets qui sont les boues de STEP. Ces boues sont valorisées par le monde agricole. Il faut savoir que les boues de l'Agglomération ont la particularité d'être de très bonne qualité, car nous ne sommes pas dans une zone d'industries très lourdes. Il y a très peu de métaux lourds. Cela en fait de très, très bons fertilisants pour l'agriculture.*

Perspectives 2008

1. Le projet de reconstruction de station d'épuration de la Source, se poursuivra en 2008 permettant une mise en service en 2009. La capacité de la future station passera de 65000 à 90000 équivalents habitants.
2. Attribution du marché « conception-réalisation-exploitation » de la station d'épuration de l'île Arrault, date prévisionnelle de livraison printemps 2010. Reconstruction aux normes et plus compacte d'une station d'épuration de 100000 équivalents habitants.
3. Travaux de canalisation rue Corne de Cerf pour 0.13 M€.

le nouvel Orléans me sourit



Mme CUGNY-SEGUIN – *Les perspectives 2008, c'est bien sûr le projet de construction de la station d'épuration de La Source, le projet de Station d'Épuration de l'île Arrault et des travaux de canalisation au sein de la Ville.*

M. le Maire – *Il n'y a pas de remarque. Ce n'est pas parce que je suis arrivé !*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Non.*

M. le Maire – *Je vous propose de bien vouloir également prendre acte de cette présentation. Je vous en remercie.*

- Séance du vendredi 24 octobre 2008 -

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En vertu de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Président de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo) a présenté au Conseil de Communauté, en séance du 8 juillet 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public communautaire d'assainissement.

En effet, l'Agglo exerce depuis le 1^{er} janvier 2000 la compétence « assainissement » en lieu et place des communes membres.

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. Il est adressé à chaque Maire pour présentation au Conseil Municipal, et tenu à la disposition des usagers pour information. De plus, depuis 2003, le dossier est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'Agglo.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication réglementaire sur le prix et la qualité du service communautaire de l'assainissement portant sur l'exercice 2007 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE

Année 2007

La Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO) a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2000, une organisation pour assurer sa compétence pour l'assainissement collectif et non collectif (ou autonome).

Le service a pour mission la collecte, le transport et l'épuration des effluents, ainsi que l'évacuation des eaux pluviales.

Il recouvre les éléments suivants :

- l'épuration des effluents (station d'épuration et conduites de rejets),
- les collecteurs d'aménées aux stations et les ouvrages qui leur sont solidaires (station de pompage et bassins),
- les installations de dépollution des eaux pluviales,
- les systèmes d'assainissement non collectif.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO) a mis en place son service public d'assainissement non collectif assurant un rôle de contrôle technique des installations situées sur l'ensemble de son territoire. L'AgglO n'a pas choisi de prendre en charge l'entretien.

I – INDICATEURS TECHNIQUES

Les réseaux en mètre linéaire

	2006		2007	
	Orléans	AgglO	Orléans	AgglO
Unitaires	469 364	700 975	469 364	703 147
Eaux Usées	213 090	663 371	213 440	671 832
Eaux pluviales	244 969	624 726	245 251	630 003

Les augmentations entre 2006 et 2007 s'expliquent par des opérations de travaux neufs et des mises à disposition de réseaux réalisées en 2007.

Les stations

Les effluents d'Orléans sont dirigés vers trois sites de traitement :

- la station de La Source (capacité de 65 000 équivalents habitants),
- la station de l'Ile Arrault (capacité de 100 000 équivalents habitants),
- la station de La Chapelle Saint-Mesmin (capacité de 4 000 000 équivalents habitants).

Sur l'ensemble de l'Agglo, ce sont neuf stations qui traitent les effluents des vingt deux communes.

Toutes stations confondues, les rendements épuratoires sont :

Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.) : 90,54 %

Matières En Suspension (M.E.S.) : 93,76 %

Demande Biologique en Oxygène (D.B.O.5.) : 94,08 %

Azote Global (N.G.L.) : 74,90 %

Phosphore Total (P.T.) : 84,79 %

L'ensemble de ces paramètres a diminué par rapport à 2006. La principale raison est le mauvais traitement réalisé sur la station d'épuration de La Source. En effet, un matériel indispensable à la bonne marche des clarificateurs a dû être remplacé. Pendant plus de quatre mois, la station a été exploitée avec un seul clarificateur.

Les volumes

Les effluents orléanais traités par ces trois stations sont mélangés avec les effluents des communes avoisinantes avant leurs arrivées.

Il n'est donc pas possible de mesurer précisément le volume des effluents orléanais.

Néanmoins, les volumes globaux entrants dans l'ensemble des stations sont (en millions de m³) :

Stations d'épuration	2007	2006	2005	2004	Evolution 2004-2007 (en %)
La Chapelle-Saint-Mesmin	11 349	12 166	12 020	12 905	- 11,3
Ile Arrault	4 672	4 758	4 797	4 794	- 2,5
La Source	2 100	1 990	2 007	2 085	- 0,7
Autres	1 788	1 527	1 599	1 684	- 6,1
TOTAL	19 909	20 441	20 423	21 468	- 7,2

Les déchets issus du traitement biologiques :

L'évolution des quantités de boues évacuées et principalement utilisées pour l'agriculture sont les suivantes (en tonnes de matières sèches) :

2007	2006	2005	2004	Evolution 2004-2007 (en %)
10 246	10 859	10 655	10 427	1,7

Les dégrèvements pour fuites d'eau

L'Agglo reçoit de la part des usagers de nombreuses demandes de dégrèvement sur la part assainissement de leur facture d'eau en raison de l'existence d'une fuite.

Les demandes sont examinées selon plusieurs critères et au cas par cas.

Données sur l'Agglo	2006	2007
Nombre de dossiers instruits et clos	173	167
Volume de dégrèvement en m ³	94 830	67 230
Evolution	-	- 29,10 %

Le nombre de demandes de dégrèvement a diminué entre 2006 et 2007, ce qui a pour conséquence la baisse du nombre de volumes accordés, soit une diminution de 29,10 % par rapport à l'année 2006.

II – INDICATEURS FINANCIERS

Tarifification

Depuis 2004, la phase finale de la démarche d'harmonisation des taux de redevance d'assainissement est terminée, elle constitue ainsi une base à partir de laquelle le tarif de la redevance d'assainissement 2007 a été calculé.

Le tarif a été fixé afin d'assurer l'équilibre financier du budget compte tenu des grands projets de l'Agglo, et notamment la reconstruction des stations d'épuration de La Source (28 500 000 € T.T.C.) et de l'Ile Arrault (30 000 000 €), leur capacité de traitement devant être en conformité avec la loi sur l'eau de 1992.

Le tarif appliqué pour les usagers orléanais est fixé à :

- 1,39 € T.T.C. par m³ d'eau potable pour l'année 2006 ;
- 1,42 € T.T.C. par m³ d'eau potable pour l'année 2007.

Budget communautaire annexe de l'assainissement - année 2007

Année 2007

Investissement

- Dépenses16 170 000 € (112 530 000 € en 2006)
 - Recettes.....17 110 000 € (113 770 000 € en 2006)
- (pour mémoire, les investissements de 2006 incluaient des opérations patrimoniales importantes de 98 000 000 €)

Fonctionnement

- Dépenses16 760 000 € (15 820 000 € en 2006)
- Recettes.....23 180 000 € (22 600 000 € en 2006)

Les travaux réalisés en 2007 sur le territoire de la ville d'Orléans

- Travaux de réhabilitation divers510 000 € H.T.

Ils consistent en :

- la dérivation des effluents pour réaliser les travaux,
- les repiquages des radiers et piédroits de l'égout,
- la réfection du radier et étanchéité,
- la réfection des enduits des piédroits,
- la reprise des branchements arrivant dans l'égout,
- l'injection de blocage et comblement des vides.

La principale opération sur Orléans a consisté en la remise en état d'un collecteur rue de Tours à La Source.

III – PERSPECTIVES 2008

- le projet de reconstruction de la station d'épuration de La Source se poursuivra en 2008 permettant une mise en service en 2009. La capacité de la future station passera de 65 000 à 90 000 équivalents habitants ;

- attribution du marché « conception-réalisation-exploitation » de la station d'épuration de l'Ile Arrault avec une date prévisionnelle de livraison au printemps 2010 : reconstruction aux normes et plus compacte d'une station d'épuration de 100 000 équivalents habitants ;

- travaux de canalisation rue Corne de cerf pour 130 000 €.

N° 22 – Centre Régional des Services Financiers de La Poste. Régularisation administrative des activités assujetties à la législation sur les installations classées pour la protection de l’environnement. Avis à émettre.

Mme CUGNY-SEGUIN – *C’est tout simplement une régularisation administrative du Centre de La Poste qui a des systèmes de réfrigération. Cette régularisation administrative ne pose strictement aucun problème.*

Mme KOUNOWSKI – *J’en profite. Cela n’a pas à voir réellement avec le problème d’environnement par rapport aux Services Financiers de La Poste. J’ai simplement une question. Des habitants de La Source m’ont demandé de la poser. La Ville va acquérir le Centre Culturel de La Poste. Quand cette acquisition va-t-elle se faire ? Quelle destination auront ces bâtiments ? C’était un lieu où il y avait beaucoup d’associations sportives et culturelles qui, en fait, avaient des activités. Beaucoup de personnes de La Poste et de La Source participaient à ces activités.*

M. le Maire – *Je me permets de vous faire remarquer que cela n’a absolument rien à voir avec la délibération dont il est question. Je souhaiterais qu’on ne prenne pas l’habitude, à chaque fois, de prendre prétexte de telle ou telle délibération pour parler de choses qui n’ont rien à voir.*

Je donne la parole néanmoins à M. CARRE pour répondre en quelques mots.

M. CARRE – *Cela va être quelques mots. Tout d’abord, les premiers, c’est de surprise, car on a évoqué cette question. Elle a déjà été évoquée.*

Mme KOUNOWSKI – *Quand cela va-t-il se réaliser en fait ?*

M. CARRE – *Les très nombreux qui nous ont aussi sollicité, soit M. Michel LANGUERRE ou moi-même, pour faire cette acquisition, savent que cela va intervenir dans les jours qui viennent.*

Mme KOUNOWSKI – *Tout le monde ne le sait pas.*

M. CARRE – *Ce n’est pas tout le monde. Je ne sais pas. En tout cas, les crédits qui servent justement à cette acquisition, on en a débattu tout à l’heure. D’ailleurs, à une exception de forme, si j’ai bien compris, ils ont été votés par notre assemblée. L’acquisition va intervenir formellement dans les jours qui viennent. Ensuite, la possession des lieux, qui intéresse le milieu associatif et un certain nombre de personnes, va suivre son fil dans le courant du premier trimestre.*

Mme KOUNOWSKI – *Merci.*

M. le Maire – *M. LANGUERRE et M. BEN CHAABANE.*

M. LANGUERRE – *Merci M. le Maire. Je voudrais simplement apporter une précision sur le dernier paragraphe, juste avant la conclusion. On parle de l’environnement du Centre des Services Financiers de La Poste. On parle d’élagage et de stationnement.*

Pour le stationnement, qui est un problème récurrent, nous le traitons en collaboration avec La Poste. C’est un problème qui revient régulièrement. C’est assez difficile à résoudre. Le problème de stationnement n’est jamais résolu. Mais on y travaille avec vigilance et acharnement.

Pour le deuxième point, un défaut d'élagage a été signalé. Il est résolu aujourd'hui. Je tenais à le préciser.

M. BEN CHAABANE – *Mes chers collègues, bonsoir. Je suis très étonné de l'intervention de Mme KOUNOWSKI qui veut nous montrer son intérêt pour le Centre Culturel de La Poste. Je m'aperçois qu'au moment du vote de la délibération elle s'est abstenue sans s'en rendre compte. Je ne comprends pas votre intérêt... Si, vous vous êtes abstenue tout à l'heure – je l'ai noté Madame – pour un montant de 1 300 000 €. Merci.*

Mme KOUNOWSKI – *M. BEN CHAABANE, je suis désolée. On a justifié notre abstention.*

M. le Maire – *On va quand même respecter les bons principes de fonctionnement du Conseil Municipal. Je n'ai pas le sentiment de vous avoir donné la parole. Si vous voulez bien avoir la gentillesse, on ne va pas commencer à faire des dialogues les uns avec les autres, car je ne crois pas que ce soit la bonne méthode. Nous sommes toujours complètement hors sujet. Si vous voulez bien, je vous donne la parole pour un dernier mot et nous reprendrons l'ordre du jour.*

Mme KOUNOWSKI – *On s'est justifié tout à l'heure pour notre abstention. Il n'y a pas à revenir dessus. Je suis élue. Des personnes me posent des questions. Le Conseil Municipal est un lieu où on peut poser des questions. M. GROUARD, je vous rappelle que, lors de la dernière séance du Conseil Municipal, vous avez abordé un point pas du tout à l'ordre du jour avec les blogueurs et cela a duré une heure. Je pose une petite question qui dure 5 minutes et je voudrais qu'on respecte mon travail d'élue. Je pose une question, vous me répondez et puis voilà, c'est tout.*

M. le Maire – *Je crois que vous ne comprenez pas ce qu'est un Conseil Municipal. Ce n'est pas le lieu où chacun vient discuter des sujets dont il a envie de traiter. Un Conseil Municipal a un ordre du jour. Je me permets de vous rappeler que c'est le Maire qui est maître de l'ordre du jour. Pour un bon fonctionnement, il faut que chacune et chacun respecte ces principes de base en vigueur dans les 36 000 communes de France et depuis que nos belles communes de France existent. Je ne voudrais pas que nous créions un précédent.*

Si vous le voulez bien, j'en reviens à l'avis que nous avons à émettre sur cette question d'installation classée, de régularisation administrative, comme l'a présentée Mme CUGNY-SEGUIN. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Mme CUGNY-SEGUIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Une enquête publique a été ouverte du 22 septembre au 24 octobre 2008, concernant le Centre Régional des Services Financiers de La Poste situé 1, rue Edouard Branly à Orléans, dans le cadre d'une régularisation administrative de ses installations de réfrigération (climatisation), au regard de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'établissement est soumis à autorisation (1 autorisation et 2 déclarations). Les rubriques soumises à classement sont précisées en annexe 1.

Le rayon d'affichage étant de 1 km (voir le plan en annexe 2), seul notre Conseil Municipal est appelé à émettre un avis.

I / PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Le Centre Régional des Services Financiers de la Poste a été construit en 1968. Il est constitué de trois bâtiments : A, B et C. L'enquête ne concerne que le bâtiment A qui comprend les installations classées, car les deux autres n'ont pas de communication avec celui-ci. Les activités du centre financier sont la gestion de comptes bancaires avec la production de relevés bancaires et la production de chèques postaux. Chaque jour, environ 40 000 chéquiers sont fabriqués et 200 000 extraits de compte sont imprimés. L'effectif régulier sur le site est de 2 075 personnes. Le site dispose de 11 parkings offrant un total de 662 places.

L'installation de production d'eau glacée nécessaire à la climatisation du bâtiment est composée de quatre groupes frigorifiques : trois utilisant du R404a comme fluide frigorigène et un utilisant le R134a. Ces fluides sont inflammables et non toxiques en conditions normales d'utilisation. Ces quatre groupes sont situés au deuxième sous-sol du bâtiment A.

II / IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE PUBLIQUE

Le site est situé en milieu urbanisé. Il est bordé par des bureaux, des équipements publics et des logements.

Concernant l'impact sur les eaux :

Le site est alimenté par le réseau d'eau potable d'Orléans ; la consommation annuelle était de 19 000 m³ en 2006. Cette eau sert aux installations sanitaires, au nettoyage des sols et marginalement à la lutte contre l'incendie et l'entretien des espaces verts.

Ce type d'établissement ne nécessite pas de convention de rejet avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO).

Les eaux usées proviennent des installations sanitaires et du restaurant. Elles sont orientées vers la station d'épuration de la Source. Les eaux pluviales sont récupérées sur les surfaces imperméabilisées c'est-à-dire les toitures, les terrasses, les parkings et les voiries. Les eaux issues des voiries et des parkings ne transitent pas par des séparateurs à hydrocarbures.

Impact sur la qualité de l'air :

Les émissions engendrées par l'exploitation du site sont peu importantes. Il s'agit des gaz d'échappement des véhicules et des gaz de combustion émis par le fonctionnement des groupes électrogènes alimentés au fuel. Ces groupes ne sont mis en service qu'en cas de coupure d'électricité et lors des essais mensuels.

Les installations frigorifiques fonctionnent en circuit fermé. Il n'y a pas d'impact sur l'air.

Les déchets :

Les déchets sont regroupés en six catégories : carton (730 m³/an), papier (1 700 m³/an), déchets verts, Déchets Industriels Banals (D.I.B.) (550 m³/an), Déchets Industriels Spéciaux (D.I.S.) (0,5 t/an) et Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E.). Les effluents liquides

en provenance de l'imprimerie sont récupérés et traités comme des D.I.S. Tous les déchets sont stockés, triés et éliminés en suivant les filières de traitement appropriées.

Impact sur le bruit :

Les sources de bruit liées à l'activité du site et susceptibles de générer des nuisances sonores sont les aéroréfrigérants secs implantés au rez-de-chaussée, et à l'extérieur du bâtiment, le compacteur de déchets et le trafic des véhicules. Le trafic routier induit par le site est celui des véhicules du personnel, et le trafic des camions est d'environ 30 par semaine. Des mesures réalisées le 13 juillet 2007 montrent que la réglementation est respectée.

La mairie de proximité de La Source n'a pas connaissance de plainte relative aux installations classées, pour cet établissement. Cependant, la mairie est intervenue auprès de La Poste pour un défaut d'égagement des haies et le stationnement parfois anarchique de certains salariés.

CONCLUSION

Dans ces conditions, après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à la demande de régularisation administrative du Centre Régional des Services Financiers de La Poste, sous réserve que les eaux de ruissellement des parkings soient traitées en transitant par des séparateurs à hydrocarbures ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ANNEXE 1

Liste des rubriques pour lesquelles le Centre Régional des Services Financiers de la Poste est soumise à la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

A=Autorisation – D=Déclaration – DC=Déclaration avec contrôle

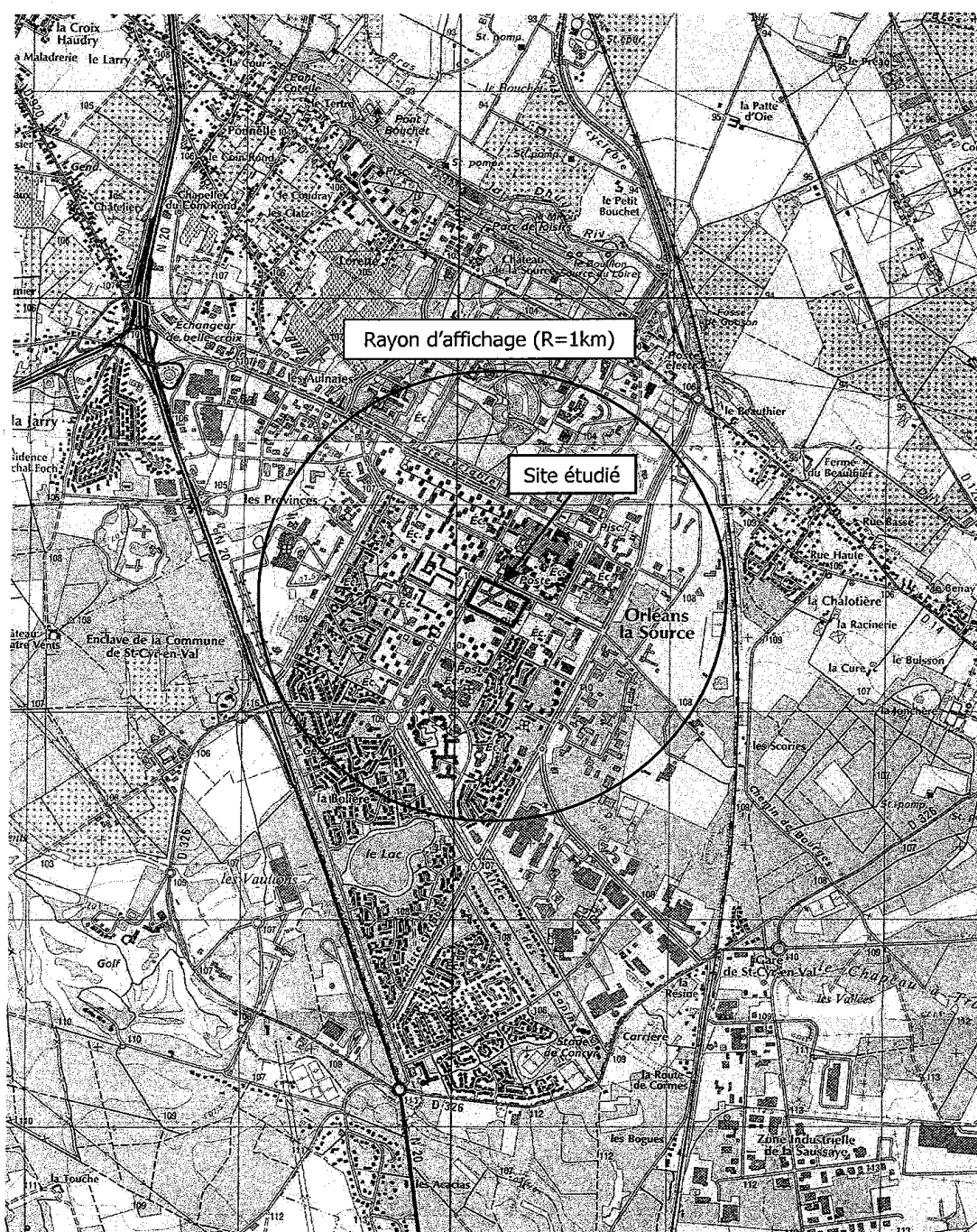
Rubriques	Intitulé	Classement (rayon affichage)	OBSERVATIONS
2920-2a	Installation de réfrigération ou de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10^5 Pa, comprimant ou utilisant des fluides ininflammables et non toxiques. La puissance absorbée étant supérieure à 500 kW.	A (1 km)	Installations de climatisation et notamment les 4 groupes frigorifiques. Puissance totale absorbée égale à 541 kW.
2445	Transformation de cartons. La capacité de production est supérieure à 1 t/j, mais inférieure ou égale à 20 t/j.	D	Capacité de production de 4,3 t/j.
2925	Ateliers de charge d'accumulateurs. La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération est supérieure à 50 kW.	D	Puissance maximale égale à 504 kW.

ANNEXE 2

Périmètre d'affichage autour du Centre Régional des Services Financiers de la Poste (R=1 km)

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter

C - ETUDE D'IMPACT



Situation géographique (d'après carte IGN au 1/25 000^{ème})

ESPACES PUBLICS

N° 23 – Règlement spécial de publicité. Modification. Désignation des représentants de la Ville au sein du groupe de travail.

Mme de QUATREBARBES – *M. le Maire, le dernier règlement de publicité a été achevé en 2006, mais l'évolution du contexte, d'une part avec la charte d'excellence et d'autre part avec la Z.P.P.A.U.P., nous oblige à une révision du règlement. Il s'agit de constituer un groupe de travail qui sera chargé de la mise en cohérence de ces documents.*

Le groupe de travail est composé de trois titulaires :

- *moi-même,*
- *M. François FOUSSIER,*
- *et Mme Alexandra de CHANGY.*

ainsi que de trois suppléants :

- *Mme Nadia LABADIE,*
- *M. Jean-Luc POISSON,*
- *M. Gérard GAINIER.*

M. CHAPUIS – *Le groupe de l'opposition regrette qu'il ne soit pas associé à cette démarche et s'abstiendra sur cette question.*

M. le Maire – *Mais l'opposition peut passer dans la majorité, si elle le souhaite, M. CHAPUIS.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a approuvé en 2003 un nouveau règlement de publicité, des enseignes et pré-enseignes qui est entré en vigueur le 4 mars 2004.

Les déposes et mises en conformité des publicités et pré-enseignes exigibles au titre de ce règlement ont été achevées en mars 2006 dans le délai de deux ans prévu par le Code de l'Environnement.

Plus du tiers des dispositifs publicitaires a été retiré, il reste aujourd'hui 202 panneaux.

Cette application a conduit à une diminution notable du nombre de dispositifs publicitaires et permis la protection renforcée de tous les sites, notamment le centre ville et les quais de Loire.

Il apparaît nécessaire de réviser le règlement communal de publicité et des enseignes arrêté en octobre 2003 pour le mettre en cohérence avec :

- la Charte d'excellence en matière de publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes signée le 14 février 2006 par les membres de la conférence territoriale dont la ville d'Orléans (Inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO),

- le règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain Paysager (Z.P.P.A.U.P.) instituée en février 2008.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) demander à M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, d'arrêter la composition du groupe de travail qui sera chargé de la mise en cohérence du règlement spécial de publicité de la Ville ;

2°) désigner les représentants de la Ville pour siéger au sein de ce groupe de travail :

- **M. le Maire, Président, ou son représentant,**
- **en qualité de représentants titulaires :**
 - o **Mme Aude de QUATREBARBES,**
 - o **M. François FOUSSIER,**
 - o **Mme Alexandra de CHANGY ;**
- **en qualité de représentants suppléants :**
 - o **Mme Nadia LABADIE,**
 - o **M. Jean-Luc POISSON,**
 - o **M. Gérard GAINIER ».**

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 2.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 24 – Taxe locale sur la publicité extérieure. Nouveau régime. Fixation des tarifs.

Mme de QUATREBARBES – *La nouvelle réforme sur la taxe locale de la publicité nous oblige à appliquer, sur le territoire de la commune, à compter du 1^{er} janvier, la taxe locale sur la publicité extérieure, en substitution à la taxe sur les emplacements publicitaires fixes.*

Il s'agit :

- *de retenir pour l'affichage non numérique le tarif de référence de droit commun fixé par la loi qui est de 15 € par mètre carré par face,*

- *de fixer à 20 € par mètre carré et par face les dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques d'une superficie inférieure ou égale à 50 m²,*

- *d'exonérer les enseignes dont la superficie est inférieure à 12 m²,*

- *de fixer à 20 € par mètre carré les enseignes non numériques d'une superficie supérieure ou égale à 12 m²,*

- *et d'appliquer une remise de 50 % pour les enseignes non numériques dont la superficie est supérieure ou égale à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m².*

En plus simple, si je peux vous commenter cette délibération, cela concerne essentiellement les enseignes de plus de 12 m². Cela concerne surtout les enseignes dans l'agglomération, hors Ville, car les enseignes de plus de 12 m² représentent une surface importante.

M. le Maire – *Merci pour ces explications. M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Bonsoir M. le Maire. Les élus communistes voteront pour cette délibération. Cela arrive quand même. Mais on voulait préciser plusieurs choses.*

On souhaiterait qu'une partie de la taxe serve à financer des panneaux d'affichage libre, car vous ne nous avez pas convaincu.

M. le Maire – *Je vous vois venir.*

M. LEBRUN – *La deuxième chose, on a remarqué que, sur ces panneaux d'affichage libre, il y a parfois de l'affichage à caractère commercial. On veut savoir si cet affichage est taxé ou s'il y a une amende à ce sujet-là ? Ces panneaux d'affichage libre ne sont pas dévolus à l'affichage à caractère commercial, notamment par exemple le cas des boîtes de nuit.*

M. le Maire – *Alors là, oui, vous avez tout à fait raison là-dessus, non seulement sur ce type d'affichage, mais également sur de l'affichage sauvage. Ce sont deux choses différentes. Il y a quelques années, nous avons mené une action volontariste pour saisir les structures - on parle des boîtes de nuit, mais il y en a d'autres aussi - qui ne respectaient vraiment pas l'ensemble des règles. Tout un travail avait été fait à l'époque. Sur ce type d'affichage, les choses s'étaient bien calmées, puis cela revient régulièrement. C'est extrêmement difficile de lutter contre cela, car c'est éphémère. C'est renouvelé très rapidement. C'est assez difficile, mais nous l'avons fait. Si ce type d'affichage venait à nouveau à se développer, il faudrait mener à nouveau des actions du type de celles que nous avons faites à l'époque il y a quelques années.*

Puisque l'on parle d'un autre sujet d'affichage, où vous savez, M. LEBRUN, qu'il s'agit parfois d'autocollants qui sont mis sur le mobilier urbain, j'avais sollicité les uns et les autres pour les sensibiliser à la dégradation que subissait la Ville régulièrement, notamment sur son mobilier urbain, et au coût que cela représentait ensuite pour remettre en état, pour nettoyer, parfois en y arrivant difficilement. Certains ont fait des efforts puisque, parfois, lorsqu'il y a tel ou tel événement, ce sont plus des affiches avec une attache qui est mise et qui peut être enlevée ensuite, ce qui ne dégrade pas le mobilier urbain. J'en remercie celles et ceux qui j'allais dire jouent le jeu, ce qui n'empêche nullement de prévenir de telle ou telle chose. En même temps, j'incite ceux qui ne sont pas encore venus à ce mode de gestion à en faire de même, car on peut dire qu'on fait beaucoup d'efforts pour l'embellissement de la Ville, on a fait beaucoup d'efforts sur le mobilier urbain et sur son renouvellement. C'est très désagréable de voir tout cela abîmé régulièrement. Ce sont des heures et des heures de travail pour les agents de la Ville qui sont très sollicités et qui auraient bien d'autres choses à faire que de nettoyer tout cela.

Je suis d'accord avec ce que vous dites globalement. Sur le fait d'affecter une partie de la taxe, vous savez que ce n'est pas possible, puisqu'il y a une règle de non affectation des recettes. C'est une règle de bon sens. Imaginons qu'à chaque fois qu'il y a des recettes on les pré-affecte, tout simplement à l'arrivée il n'y aurait plus de budget de la Ville. Il y a un principe de pot commun qu'il faut respecter.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article 171 de la loi de modernisation de l'économie, codifié aux articles L. 2333-6 à 16 du Code Général des Collectivités Territoriales, a créé une nouvelle taxe, la taxe locale sur la publicité extérieure, remplaçant, à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses, couramment dénommée « taxe sur les affiches »,
- la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes.

La Ville perçoit en 2008 la taxe sur les emplacements publicitaires fixes. Il convient, en conséquence, de fixer les modalités d'application de la nouvelle taxe, qui se substituera à celle-ci à compter du 1^{er} janvier 2009.

La nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure concerne les dispositifs suivants :

- les dispositifs publicitaires,
- les enseignes,
- les pré-enseignes.

Les tarifs de la taxe s'appliquent par m² et par an, à la superficie utile des supports taxables, à l'exclusion de l'encadrement du support.

Sont exonérés par la loi :

- les dispositifs exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles,
- les enseignes, si la somme de leurs surfaces est égale au plus à 7 m², sauf délibération contraire de la collectivité.

Le Conseil Municipal peut décider d'exonérer, ou de faire bénéficier d'une réfaction de 50 % une ou plusieurs des catégories suivantes (article L. 2333-8) :

- les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs surfaces est égale au plus à 12 m²,
- les pré-enseignes d'une surface supérieure à 1,5 m²,
- les pré-enseignes d'une surface inférieure ou égale à 1,5 m²,
- les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage,
- les dispositifs apposés sur des mobiliers urbains.

Par ailleurs, les enseignes dont la somme des surfaces est comprise entre 12 m² et 20 m² peuvent faire l'objet d'une réfaction de 50 %.

Les tarifs applicables aux dispositifs publicitaires et pré-enseignes sont de 20 € par m² et 60 € par m² pour les supports numériques dans les communes dont la population est comprise entre 50 000 et moins de 200 000 habitants. Ils sont doublés quand la superficie des supports excède 50 m².

Les tarifs applicables aux enseignes sont les mêmes tarifs que ceux de droit commun applicables aux dispositifs publicitaires, soit pour les villes de la catégorie d'Orléans : 20 € le m² par an.

Lorsque la surface de l'enseigne est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m², les tarifs sont multipliés par 2, et par 4 quand leur surface est supérieure à 50 m². Les communes peuvent appliquer des minorations ou des majorations à ces tarifs qui seront applicables le 1^{er} janvier 2014 pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes et au 1^{er} janvier 2009 pour les enseignes.

Au 1^{er} janvier 2009, 1^{ère} année de la période transitoire pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes, le tarif de droit commun fixé par la loi est de 15 € le m² par face.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'appliquer sur le territoire de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2009, la taxe locale sur la publicité extérieure, en substitution à la taxe sur les emplacements publicitaires fixes ;

2°) retenir pour l'affichage non numérique le tarif de référence de droit commun fixé par la loi à 15 € le m² par face ;

3°) fixer à 20 € par m² et par face les dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques d'une superficie inférieure ou égale à 50 m² ;

4°) exonérer les enseignes dont la surface est inférieure à 12 m² ;

5°) fixer à 20 € par m² les enseignes non numériques d'une surface supérieure ou égale à 12 m² ;

6°) appliquer une réfaction de 50 % pour les enseignes non numériques dont la surface est supérieure ou égale à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m² ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 25 – Impasse Hippolyte Forestier. Prise en charge de travaux par la Ville. Recouvrement du coût auprès des propriétaires.

Mme DE QUATREBARBES – *C'est M. POISSON qui va vous en parler.*

M. POISSON – *Pourquoi pas. La Ville a requalifié la rue du Pressoir Neuf en 2007 et 2008 avec l'enfouissement des réseaux, comme on le fait maintenant assez souvent. Ces enfouissements de réseaux ont également dépassé un peu la rue du Pressoir Neuf, puisqu'on était au*

début de l'impasse Hippolyte Forestier. Les riverains de cette impasse ont demandé à ce que soit étendue à leur impasse la réfection de la chaussée. Cette impasse étant privée, la Ville ne peut pas prendre ces frais en charge. Elle fait simplement l'intermédiaire pour le paiement à l'entreprise et rattrape sur les 16 riverains le paiement de l'ensemble.

Dans ces conditions, il est décidé la prise en charge par la Ville des travaux à réaliser impasse Hippolyte Forestier qui est une voie privée, dont le montant est estimé à 12 500 € et de recouvrer ces frais sur les 16 riverains qui l'ont accepté. Cela permettra de remettre cette impasse en état.

Mme NGANGA – Nous voterons contre. Nous savons que les travaux sont quasiment terminés, mais nous aurions souhaité que cette voie soit classée dans le domaine communal. Néanmoins, on sait que si les riverains n'avaient pas eu à payer, ils auraient quand même accepté. Nous souhaiterions que les entreprises, qui ont dégradé cette voie, soient mises à contribution, comme la Lyonnaise des Eaux, Gaz de France et les autres. Merci.

M. le Maire – Je vais demander à M. POISSON de préciser, mais il me semble que les riverains n'étaient pas d'accord pour que ce soit repris dans le domaine public.

M. POISSON – Tout à fait.

M. le Maire – C'est bien cela. Cela explique la proposition qui vous est faite ce soir.

J'ajoute une chose sur la reprise des voies, des venelles, des impasses, tout ce qui appartient au domaine privé. C'est un vrai sujet. Parfois il faut clarifier les propriétés respectives, domaine privé, domaine public. On le fait d'ailleurs avec les bailleurs. C'est tout un travail qui se fait dans certains quartiers pour définir effectivement ce qui relève du domaine de la Ville de ce qui relève du domaine des bailleurs en l'occurrence.

J'attire votre attention néanmoins sur le fait que si nous reprenions l'ensemble du domaine privé, nous exploserions le budget. Je me permets de le faire remarquer. Ce domaine est important. Il y a des raisons qui ont amené à ce que cela appartienne au domaine privé et non pas public. Parfois, ce domaine privé n'a pas été suffisamment entretenu. Si nous étions amenés à le reprendre à notre charge, je vous dis très précisément que nous ferions exploser le budget de l'espace public et le budget de la voirie.

M. POISSON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La Ville a entrepris en 2007 et 2008 la requalification de la rue du Pressoir Neuf, entre le pont de chemin de fer et le boulevard Marie Stuart, générant d'importants travaux, tant pour l'enfouissement des réseaux que pour la reprise complète de la voirie.

A cette occasion, des travaux sur les réseaux, notamment relatifs aux branchements d'eau, ont également été menés impasse Hippolyte Forestier débouchant sur la rue du Pressoir Neuf.

Les riverains de ladite impasse ont alors sollicité la Ville pour que les travaux d'amélioration en cours, rue du Pressoir Neuf, soient étendus à leur rue.

Cette voie étant une propriété privée, la Ville ne pouvait financer les travaux. Néanmoins, compte tenu de l'opportunité constituée, il a été proposé aux riverains que la Ville assure ces travaux et répercute le coût, de 12 500 € sur les seize propriétaires. Tous ont été ainsi informés de la procédure mise en place et en ont accepté les modalités.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) **décider de la prise en charge par la Ville des travaux à réaliser impasse Hippolyte Forestier, voie privée, dont le montant est estimé à 12 500 €, et de recouvrer ces frais sur les 16 riverains qui l'ont accepté ;**

2°) **imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 822, article 4581, opération 07A032, T.S. 810 et la recette correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 822, article 4582, opération 07A032, T.S. 810 ».**

ADOPTE PAR 52 VOIX
CONTRE 2.

N° 26 – Parc Floral de la Source, Orléans-Loiret. Approbation de conventions de dépôt-vente.

Mme de QUATREBARBES – *Dans le cadre de la boutique du Parc Floral, il s'agit d'approuver les conventions de dépôt-vente à passer d'une part avec les éditions Albin Michel pour le dépôt du livre « La Citrouille est une lune naufragée » et d'autre part avec l'artisan, M. GOUCHAULT, pour la vente de Cotignac.*

M. le Maire – *Vous n'aimez pas le Cotignac ? Deux abstentions.*

M. LEBRUN – *Si je peux dire un mot...*

M. le Maire – *Allez-y.*

M. LEBRUN – *Cela fait plusieurs fois que pour le Parc Floral... On a l'impression en fait qu'à La Source, le Parc Floral va rester le seul endroit où on va pouvoir faire ses courses bientôt !*

(rires)

M. le Maire – *S'il reste du Cotignac, c'est déjà ça.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de son activité commerciale, le Parc Floral a accueilli pour une séance de dédicace, Mme Marie-Christine CLEMENT, pour son livre « La Citrouille est une lune naufragée ».

Dans le but de proposer ce livre à la vente au sein de la boutique, il est envisagé d'établir avec les éditions Albin Michel une convention de dépôt-vente. De plus, la vente de produits tel que le Cotignac d'Orléans, fabriqués par un artisan local, M. GOUCHAULT, est prévue.

La Ville percevra l'encaissement de la vente de ces produits et recevra une facture dont le montant correspondra au prix de vente de l'article moins la commission perçue par la Ville, soit :

- 30 % du prix de vente H.T. de chaque livre,
- 34 % du prix de vente H.T. de chaque cotignac.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les conventions de dépôt-vente à passer avec les Editions « Albin Michel » d'une part, et l'artisan M. GOUCHAULT d'autre part ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville ;

3°) imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget annexe du Parc Floral ».

ADOPTE PAR 52 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

N° 27 – Quai de la Madeleine. Passage de câbles. Approbation d'une convention à passer avec le Crédit Mutuel.

Mme de QUATREBARBES – *Il s'agit d'une convention à passer entre la Ville et le Crédit Mutuel pour un droit de passage du câble sur le domaine public et réciproquement.*

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Crédit Mutuel du Centre situé 105, rue du Faubourg Madeleine, Place de l'Europe, désire installer un système de télésurveillance dans son parking situé sous la cascade du Quai de la Madeleine.

Pour ce faire, l'installation d'une fibre reliant ce parking et le bâtiment principal du Crédit Mutuel est nécessaire.

Par ailleurs, sur une partie du cheminement envisagé, la Ville d'Orléans dispose, pour ses besoins propres liés à la fontainerie de ce quartier, d'un chemin de câbles situé pour partie au plafond du parking souterrain du Crédit Mutuel, et pour partie dans un de ses locaux techniques. Aussi, le Crédit Mutuel a demandé à la Ville l'autorisation de faire passer cette fibre :

- ✓ dans le chemin de câbles existant au niveau de son parking,
- ✓ dans le local technique de la Ville et sous le porche situés rue des Charrières.

A cet effet, une convention fixant les conditions dans lesquelles la Ville autorise le Crédit Mutuel à poser un câble en fibres optiques dans un chemin de câbles existant et dans des locaux techniques de la Ville a été établie.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition à passer avec le Crédit Mutuel pour le passage de divers câbles dans un chemin de câbles situé pour partie au plafond du parking souterrain du Crédit Mutuel, et pour partie dans un local technique de la Ville, ce à titre gratuit et de réciprocité entre les deux parties ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville et accomplir les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

TOURISME – RELATIONS PUBLIQUES

N° 28 – Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Programme d'actions 2008. Suivi du partenariat. Recours à un Volontaire de Solidarité Internationale. Approbation d'une convention.

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme PILET-DUCHATEAU.

*
* *
*

VILLE D'ORLÉANS

Solidarité internationale Partenariat de coopération décentralisée avec Parakou



Envoi de 2 conteneurs en
collaboration
avec l'association
Orléans Parakou
Solidarité France/Bénin

le nouvel Orléans me sourit 

Mme PILET-DUCHATEAU – *M. le Maire, mes chers collègues, on vous avait parlé de conteneurs qui partaient pour Parakou.*

Avant de vous demander d'approuver une délibération, je vais vous montrer les deux conteneurs. 90 000 m³ sont partis pour Parakou il y a à peu près 4 mois.



Mme PILET-DUCHATEAU – *Les préparatifs n'étaient pas si simples. On était encore dans les locaux chez Pomona. Je tiens quand même à signaler que tout est fait par des bénévoles.*

VILLE D'ORLÉANS

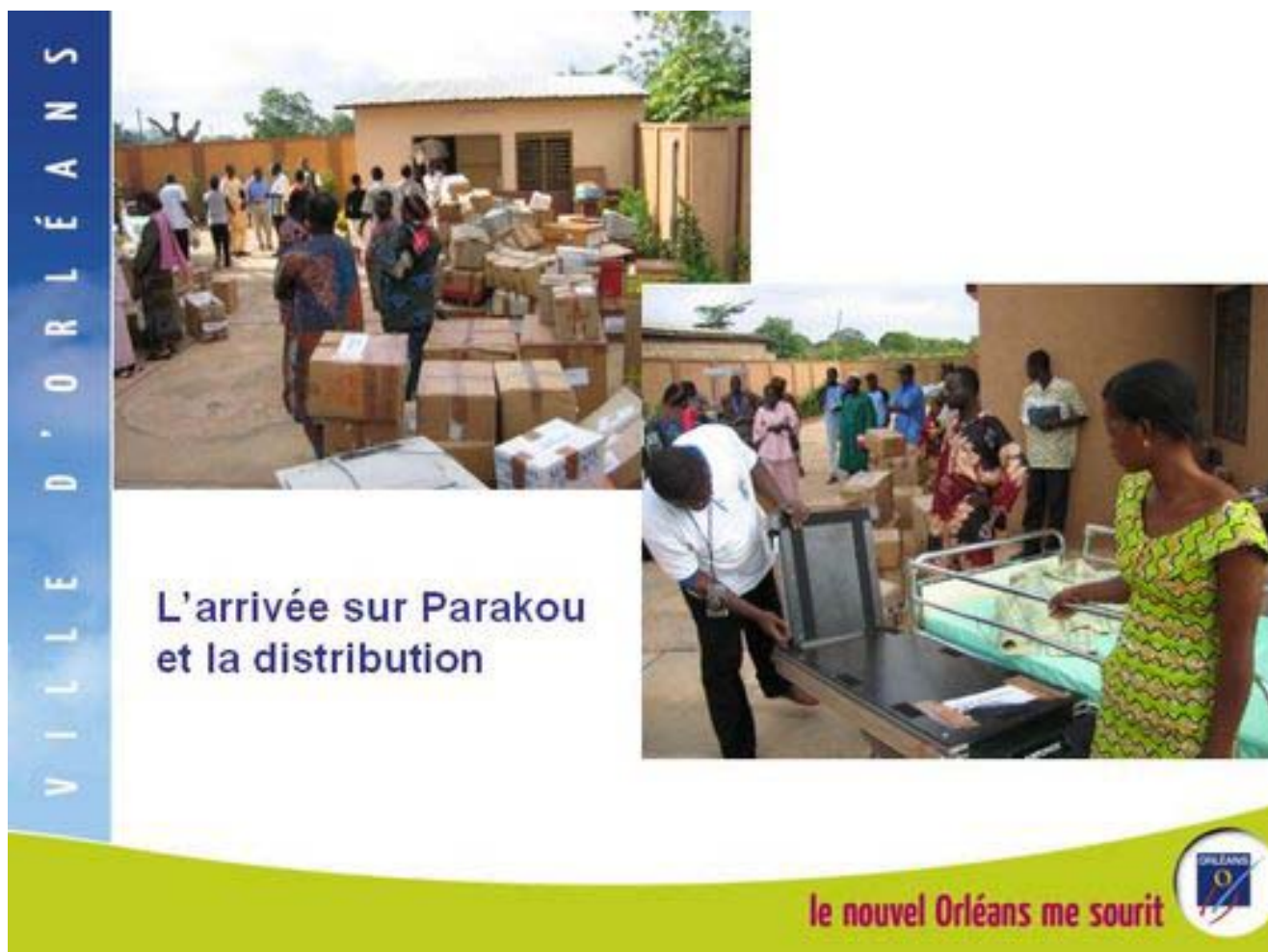
Le chargement
et
le départ



le nouvel Orléans me sourit



Mme PILET-DUCHATEAU – *Deux énormes camions sont partis.*



Mme PILET-DUCHATEAU – *Voici l'arrivée sur Parakou et la distribution. Tout ce qui est envoyé à Parakou est nommément cité, c'est-à-dire que les colis sont faits car ils ont été demandés. C'est distribué à l'arrivée à Parakou à ceux qui les ont demandés.*



Mme PILET-DUCHATEAU – *Je voulais vous montrer la réalisation du collège qui va bientôt être terminé et le dispensaire qui a été fait.*

Voilà les quelques photos sur Parakou.

Dans le cadre de la convention triennale de partenariat avec Parakou 2007-2009 et du programme d'actions 2008, nous demandons au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le transfert de 3 000 € sur le compte intitulé « convention de partenariat Orléans – Parakou » justement pour le transport de ces conteneurs,

- approuver l'adhésion de la Ville à l'association La Guilde Européenne du Raid pour un montant de 61 € pour l'année 2008, afin de bénéficier de l'assistance et des garanties indispensables en matière de gestion d'un Volontaire de Solidarité Internationale, dont je vais vous parler tout à l'heure,

- approuver les termes de la convention de portage à conclure avec la Guilde Européenne du Raid et ceux de la convention tripartite à signer entre la Ville, la Guilde Européenne du Raid et ce Volontaire de Solidarité Internationale, M. Christophe BLESBOIS ;

- déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville d'Orléans et accomplir les formalités liées à cette opération ;

- approuver le paiement trimestriel de la couverture, assistance rapatriement et responsabilité civile, ainsi que la part incombant à la Ville des cotisations sociales, soit pour l'année 2008, 183 € à régler à la Guilde Européenne du Raid ;

- décider d'attribuer à M. Christophe BLESBOIS une indemnité mensuelle de Volontaire de Solidarité Internationale, pour la période allant du 27 octobre 2008 au 26 octobre 2009, d'un montant de 460 € ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

En effet, nous avons rencontré M. BLESBOIS. Nous voulions avoir un compte rendu de ce qui a été fait depuis 8 ans à Parakou, puisque l'année prochaine nous allons résigner une nouvelle convention triennale. Nous lui avons demandé de voir ce qui avait été fait, ce qui restait à faire et prévoir, pour la nouvelle convention triennale, ce qui serait indispensable de faire très rapidement.

M. BLESBOIS rentre à Sciences Po l'année prochaine en octobre. Il avait demandé un an pour voir ce qu'il ferait plus tard. C'est intéressant de voir M. BLESBOIS partir à Parakou pour nous faire une étude sur le terrain. Il nous rendra compte régulièrement et pourra nous aider pour la nouvelle convention qui va être signée en 2009.

Mme PILET-DUCHATEAU, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la convention triennale de partenariat avec Parakou 2007-2009 et du programme d'actions 2008, approuvé en Conseil Municipal le 25 janvier dernier, les actions retenues sont en cours de réalisation ou de finalisation, et notamment l'envoi des deux conteneurs d'un total de 90 m³ qui ont été livrés à la mairie de Parakou fin juin.

Cette opération a été initialement organisée avec une prise en charge financière d'environ 85 % par la Ville qui traitait le transfert de ville à ville, avec un transporteur français. Au fur et à mesure des négociations, il s'est avéré que le transport des deux conteneurs entre le port de Cotonou et la ville de Parakou pouvait être assuré par un organisme béninois dans des conditions financières similaires, avec une garantie dans les délais et modalités de livraison. C'est donc cette dernière option qui a été retenue car c'est celle qui répond à l'esprit du co-développement fortement souhaité par les deux partenaires.

Pour finaliser cette action et régler l'organisme concerné, il est nécessaire que la Ville transfère sur le compte du partenariat à Parakou la somme initialement réservée à cette dépense, qui s'élève à 3 000 €.

Par ailleurs, la convention triennale de partenariat arrive à son terme fin 2009. Une évaluation des huit dernières années de ce partenariat s'impose afin de repérer les évolutions possibles, évaluer les points forts et les faiblesses du système actuel et envisager les futures modalités d'action. En accord avec la Ville de Parakou et pour réaliser cette démarche de prospective et d'évaluation du potentiel, la Ville peut avoir recours à un Volontaire de Solidarité Internationale

(V.S.I.) pour une durée de douze mois. Une mission d'observation, d'analyse et de recherche de solutions adaptées, notamment en terme de financements élargis, pourrait être confiée à ce V.S.I.

Le statut de V.S.I. est régi par la loi du 23 février 2005. Les droits et obligations de chacun des partenaires sont définis précisément dans la convention de portage avec un organisme agréé, la Guilde Européenne du Raid et dans la convention tripartite entre le volontaire, la Guilde Européenne du Raid et la Ville d'Orléans. Le coût pour la Ville, après déduction de la participation du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes s'élève à 6 521 € pour douze mois. La Ville de Parakou, quant à elle, prendra en charge l'hébergement et les déplacements au Bénin.

Les dépenses à la charge de la Ville sont à répartir sur les deux années budgétaires 2008 et 2009. En ce qui concerne 2009, elles seront incluses dans le programme d'actions au titre de la coopération décentralisée avec Parakou. Pour l'année 2008, la participation de la Ville s'élève à 1 241 €, financée sur les crédits existants. Les dépenses correspondent au prorata du nombre de jours de mission en 2008 et se répartissent comme suit : 61 € d'adhésion à la Guilde Européenne du Raid, 183 € d'assurances complémentaires et le solde, soit 997 €, versés au V.S.I. pour sa mission sur l'exercice 2008, du 27 octobre au 31 décembre.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le transfert de 3 000 € sur le compte intitulé : "Convention de Partenariat Orléans-Parakou, n° 01712021486, de la Bank of Afrika, Agence de Parakou, domiciliée : BP 44, PARAKOU, République du Bénin" ;

2°) approuver l'adhésion de la Ville à l'Association « La Guilde Européenne du Raid », soit un montant de 61 € pour l'année 2008, afin de bénéficier de l'assistance et des garanties indispensables en matière de gestion d'un V.S.I. ;

3°) approuver les termes de la convention de portage à conclure avec la Guilde Européenne du Raid et ceux de la convention tripartite à signer entre la Ville, la Guilde Européenne du Raid et le V.S.I., M. Christophe BLESBOIS ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer lesdites conventions au nom de la Ville d'Orléans et accomplir les formalités liées à cette opération ;

5°) approuver le paiement trimestriel de la couverture complémentaire, assistance rapatriement et responsabilité civile ainsi que la part incombant à la Ville des cotisations sociales soit pour l'année 2008, 183 € à régler à la Guilde Européenne du Raid ;

6°) décider d'attribuer à M. Christophe BLESBOIS une indemnité mensuelle de Volontaire de Solidarité Internationale, pour la période allant du 27 octobre 2008 au 26 octobre 2009, d'un montant de 460 € ;

7°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 043, articles 6281, 62881, 6714, T.S. 252 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

COMMERCE

N° 29 – F.I.S.A.C. Centre Ville 2004-2008. Bilan de la tranche 2 (2006-2008).
Approbation du programme d'actions de la tranche 3 (2009-2010).

M. FOUSSIER – *Je rappelle que le F.I.S.A.C. est le Fonds d'Intervention aux Services, à l'Artisanat et au Commerce. Ces fonds sont prélevés dans la distribution, en général sur des magasins de surfaces de plus de 300 m² et qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 760 000 €. Ils sont retournés dans le commerce par l'intermédiaire des collectivités, soit pour améliorer l'environnement commercial et on est dans les fiches d'investissement, soit pour mettre en place des actions de commerce, de redynamisation ou de revivification de commerces et là on est dans le volet fonctionnement.*

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. FOUSSIER.

*
* *
*

Le Programme FISAC Centre-Ville d'Orléans

2004 –2010

-Un programme Pluriannuel de soutien aux Services, à l'Artisanat et au Commerce

-Pour chaque Tranche (durée moyenne de 2 ans):

- Un financement à hauteur de 50% des actions de Fonctionnement (dans la limite de 400 000 € par Tranche)

- Une participation de 20% aux actions d'Investissement (dans la limite de 400 000 € par Tranche)

le nouvel Orléans me sourit



M. FOUSSIER – *En 2004, la Ville s'est engagée sur un programme pluriannuel de soutien aux Services, à l'Artisanat et au Commerce. La Ville s'est positionnée sur un calendrier de trois tranches, chaque tranche durant en moyenne deux ans. Aujourd'hui, il nous est demandé d'approuver le bilan de la tranche 2 et de valider le programme de la tranche 3.*

Ces actions sont soit propres à la Ville d'Orléans, soit faites en partenariat avec d'autres partenaires : Chambre de Commerce ou commerçants par l'intermédiaire d'associations.

Les financements dans le fonctionnement arrivent à hauteur de 50 % des actions dans la limite de 400 000 €. En investissement, on est à une participation du F.I.S.A.C. de 20 %, dans la limite évidemment de 400 000 €.

VILLE D'ORLÉANS

Le Bilan de la Tranche 2 (2006-2008)

Les actions réalisées en Tranche 2 permettent à la Ville de percevoir une recette de 429 821 € (Investissement et Fonctionnement)

En 2004, le montant moyen des aides FISAC en milieu urbain est de 144 000 € (rapport de la Cour des Comptes)

le nouvel Orléans me sourit

M. FOUSSIER – *Sur la tranche 2, quelques photos montrent ce qui a pu être réalisé. C'est important de dire que les actions réalisées en tranche 2 ont permis à la Ville de recevoir une subvention de 429 821 €, investissement et fonctionnement.*

- *Il y a eu des actions sur les devantures, une participation Ville, Etat, commerçants pour inciter les commerçants à refaire leur devanture.*
- *Le projet des enseignes métiers d'art va bientôt voir le jour. Plusieurs artisans se sont regroupés et auront des enseignes, comme c'est indiqué, spécifiques à leur profession.*
- *Il y a eu une revalorisation des espaces publics. On voit le centre ancien.*
- *Il y a eu des actions sur les marchés.*

Il est important de souligner qu'en 2004 le montant moyen des aides F.I.S.A.C. en milieu urbain a été de 144 000 €, rapporté par la Cour des Comptes. Nous avons réussi à obtenir 429 000 €, ce qui montre que cette action F.I.S.A.C. contribue à servir un véritable levier pour le développement de la Ville.

Présentation de la Tranche 3 2008-2010

**En Fonctionnement , 235 500 € de recettes prévues pour la Ville (FISAC+partenaires)
En Investissement, 380 768 € de recettes prévues pour la Ville (FISAC)**

Outre les actions récurrentes (chèques-cadeaux, devantures...), la Ville d'Orléans propose:

- L'extension du périmètre du FISAC à l'ensemble du territoire,
- De nombreux projets nouveaux :



La Charte Lumière: une Harmonisation des Devantures Commerciales avec les Espaces publics mis en Lumière



Le Kiosque Commerce: (Exemple de réalisation)

le nouvel Orléans me sourit



M. FOUSSIER – *Un certain nombre d'actions sont pérennisées qui avaient déjà existé sur la tranche 2, comme :*

- *la promotion de l'image du centre-ville,*
- *les marchés à thèmes,*
- *la revalorisation des espaces publics.*

On vous propose un certain nombre d'actions nouvelles avec bien évidemment des montants importants qui permettraient d'obtenir 235 500 € de recettes au niveau de la Ville pour le fonctionnement et 380 768 € au niveau de l'investissement, ce qui fait un total de 615 000 €.

J'ai souhaité que sur le F.I.S.A.C. de la tranche 3 l'extension se fasse à toute la Ville et non plus au centre-ville et qu'il y ait un certain nombre de projets nouveaux. Je peux les lister rapidement :

- mise en place d'une charte lumière. Il s'agit d'une harmonisation entre les devantures des commerces ainsi que de l'espace public, bien évidemment dans le cadre de l'Agenda 21, de façon à ce qu'il y ait une harmonisation d'éclairage entre l'espace public et les vitrines des commerçants,

- Séance du vendredi 24 octobre 2008 -

- possibilité d'installer un kiosque commerce. On voit un exemple de réalisation fait dans la Ville de Nancy. Ce kiosque serait tenu par l'Association des Vitrines d'Orléans. Il permettrait aux commerçants de pouvoir proposer les services qu'ils donnent aux consommateurs sur l'espace public. Une étude est en cours.

VILLE D'ORLÉANS



Étude de Réfection des arcades de la Rue Royale



La sonorisation permanente du Centre-Ville

le nouvel Orléans me sourit



M. FOUSSIER – -une étude de réflexion pour refaire les arcades de la rue Royale. On pense que c'est une rue particulièrement importante, qui a besoin d'être requalifiée,

- poursuite d'une sonorisation permanente du centre-ville qui puisse aller de la place d'Arc à la Loire, de façon à pouvoir diffuser, de temps en temps lors de manifestations, de la musique appropriée (Noël, etc.)

Il vous est demandé d'approuver ce programme.

M. le Maire – *Merci M. FOUSSIER. Y a-t-il des interventions ? M. LEBRUN et Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

M. LEBRUN – *Je laisse la parole à Mme LEVELEUX.*

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vous remercie. M. le Maire, mes chers collègues, je voulais me féliciter du bon fonctionnement du F.I.S.A.C.*

En revanche, je souhaitais émettre ici quelques réserves sur le fonctionnement de la Commission Action Economique, Commerce, Enseignement Supérieur et Recherche, pour plusieurs raisons.

D'abord, cette Commission, tout à fait importante, puisqu'elle a en charge certains secteurs essentiels de la vie municipale, a vu sa date changer trois fois avant de trouver finalement une date de réunion définitive. C'est le premier point. Ce n'est déjà pas très facile de suivre au niveau de l'agenda, puisqu'on reçoit des mails, des contre-mails, puis des contre-contre-mails, indiquant ces changements de dates successifs, ce qui fait d'ailleurs que je n'ai pas pu me rendre finalement à la Commission, puisque les deux premières fois j'avais changé, mais la troisième ce n'était vraiment pas possible.

Par ailleurs - j'avais déjà fait l'observation à M. FOUSSIER lors de la précédente réunion de cette Commission - elle s'est tenue mercredi dernier, donc avant-hier, à 18 heures, c'est-à-dire bien après que les projets de délibérations aient été transmis aux Conseillers Municipaux. La question que je me pose : concrètement à quoi sert cette Commission municipale, puisqu'elle a lieu l'avant-veille du Conseil Municipal ? Par conséquent, compte-tenu du faible délai entre le moment où elle se tient et le moment où nous nous réunissons, elle ne permet pas qu'il y ait véritablement un échange, un débat, un travail de concertation. J'avais déjà demandé à ce que cette date soit avancée. Elle a encore été retardée par rapport à la précédente réunion de la Commission, ce qui pose un problème quant à la transmission de l'information et quant à la manière de concevoir l'échange démocratique au sein de cette Commission municipale.

J'entendais dire ici que pour cette fois-ci on prend acte et on votera volontiers les délibérations préparées au sein de cette Commission. Si, par la suite, le fonctionnement de cette Commission n'est pas amélioré, ne permet pas aux membres qui y siègent de venir suffisamment à l'avance, les membres de l'opposition, groupe socialiste, verts et apparentés, se verront dans la triste obligation de ne pas prendre part au vote, tout simplement car ils n'auront pas bénéficié de l'information suffisante en amont. Ceci est dit sans esprit polémique, simplement pour améliorer le fonctionnement de cette Commission à l'avenir. Je vous remercie.

M. le Maire – *Je vais juste dire un petit mot sur votre intervention. On sait effectivement que les agendas des élus sont particulièrement surchargés. Il peut arriver qu'il y ait des changements de dates ou ce genre de chose.*

Maintenant, quand j'ai été informé de ces changements de dates et de cette proximité avec le Conseil Municipal, j'ai demandé qu'on puisse fixer les choses à l'avance, qu'on fasse le maximum pour arranger les uns et les autres, ce n'est pas toujours facile, et qu'on n'ait pas des dates de Commissions 48 heures avant le Conseil Municipal. Je le redis à celles et ceux à la fois élus et administration qui fixez ces calendriers, de faire en sorte qu'il y ait les délais suffisants en rapport avec les dates des Conseils Municipaux que l'on connaît. On peut avoir ce rétroplanning et faire en

sorte, autant que faire ce peut, de ne pas changer ces dates en permanence, car c'est extrêmement difficile à mettre d'aplomb. Je sais aussi, y compris dans la majorité, que certains élus ont eu des difficultés pour pouvoir participer à cette Commission ou à d'autres.

On va faire en sorte d'améliorer ce fonctionnement.

M. FOUSSIER – *Je rajoute simplement un petit mot. Ce n'est pas une excuse. Il y a eu bien sûr des problèmes d'agenda. Mais en plus on était sur un dossier particulièrement difficile à monter, assez complexe. Je voulais absolument que cette délibération passe à ce Conseil Municipal, car il s'agit de présenter après les fiches au D.R.C.A. (Directeur Régional du Commerce et de l'Artisanat) pour qu'il puisse les monter à Paris. On avait une date butoir. On n'était pas complètement prêt. Puis, en début de semaine, il y a eu des histoires d'agenda. Mais ceci n'explique pas forcément cela.*

M. le Maire – *En tout cas, le dossier est là. Il est important. Ce F.I.S.A.C. qui est donc ce soutien de l'Etat est extrêmement important pour le centre-ville et pour le commerce orléanais. Ce sont des montants loin d'être négligeables. J'ajoute que ces actions s'inscrivent dans la continuité, ce qui permet d'avoir une cohérence dans le temps dans les projets que l'on mène.*

S'il n'y a pas d'autres interventions... M. LEBRUN, pardon.

M. LEBRUN – *Vous m'oubliez encore.*

En ce qui nous concerne, les élus communistes, nous nous abstenons sur cette délibération. On pense que des opérations sont utiles, d'autres moins utiles. En ce qui concerne la tranche 3, on avisera chaque fois qu'un projet arrivera en délibération.

M. le Maire – *Je comprends parfaitement votre point de vue. Je fais simplement remarquer que, si le Conseil Municipal était dans une logique d'abstention dans son ensemble, nous perdriions les soutiens qui nous sont apportés par l'Etat en termes financiers. Je comprends votre choix, mais je me permets de faire remarquer cela. Aujourd'hui, si l'Etat ne soutenait pas les opérations financièrement, nous ne pourrions pas les conduire, en tout cas pas dans leur totalité.*

M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de la dynamisation du commerce et de l'artisanat du Centre-Ville, un dossier de demande de subventions auprès du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) a été approuvé pour les années 2004 à 2008, par le Conseil Municipal du 23 avril 2004.

Ce programme a pour but de renforcer le pôle commercial du Centre-Ville à vocation régionale, qui a été défini dans la Charte d'Orientation et de Développement Commercial de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », comme étant l'enjeu prioritaire du territoire.

Le 22 mars 2005, une convention Etat/Ville a été signée définissant des actions précises pour la tranche 1 de 2004 à 2005 et un programme plus global à préciser pour les tranches 2 et 3.

Le F.I.S.A.C. a fait également l'objet d'un partenariat avec les Vitrines d'Orléans et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret ; certaines actions étant sous maîtrise d'ouvrage de ces partenaires et la Ville n'étant donc que co-financier (Charte qualité, Chèques-cadeaux).

La tranche 2 a fait l'objet d'un arrêté attributif de subventions (Ville d'Orléans, Vitrines d'Orléans, Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret), en date du 19 juillet 2006. La subvention accordée se décompose comme suit :

- 211 850 € en fonctionnement pour une dépense subventionnable globale de 582 400 €.
- 255 917 € en investissement pour une dépense subventionnable de 3 309 602 €.

Il est à noter que la Ville est le seul maître d'ouvrage reconnu par l'Etat pour la globalité du dossier et est donc responsable des sommes reçues en subvention et à reverser aux partenaires extérieurs (Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, Vitrines d'Orléans).

En investissement, la Ville a perçu 183 388 € au titre des opérations terminées. Elle est en attente d'environ 102 000 € au 1^{er} trimestre 2009.

En fonctionnement, la Ville a perçu 127 110 € à titre d'acompte. Elle est en attente d'environ 27 530 € au 1^{er} trimestre 2009.

Une partie de ces crédits sera reversée à la C.C.I. du Loiret et aux Vitrines d'Orléans sur présentation des justificatifs.

BILAN DE LA TRANCHE 2 – 2006/2008

Le dossier « bilan de la tranche 2 – 2006/2008 » présente la réalisation des actions qui ont été mises en œuvre, notamment les opérations suivantes menées par la Ville :

- Espaces publics

○ La réalisation des espaces publics inscrits, tels que la Place du Châtelet ouest et la rue de Bourgogne, qui génère à elle seule une subvention de 127 613 €.

○ Les aménagements des rues Porte Saint-Jean, de Bourgogne (hors partie piétonne), Pothier et Charles Sanglier ont été subventionnés à hauteur de 55 775 €.

- Devantures

Au cours de la tranche 2, trente-quatre dossiers ont fait l'objet d'un versement de subventions pour un montant total de 193 914 € financé pour moitié par la subvention de l'Etat.

Des dossiers sont actuellement en attente de versement pour un montant approximatif de 20 000 €.

- Marchés à thèmes

Les marchés à thèmes ont été développés, et plus particulièrement le lancement du marché Bio. Une communication a été faite régulièrement tant par la presse que par la distribution de prospectus.

Une animation mensuelle a été mise en place sur ces marchés afin de mettre en avant les producteurs présents.

Fin avril 2008, le marché des Producteurs de Pays et le marché Bio, qui se déroulaient en alternance le mercredi après-midi Place de la République, ont laissé leurs places à un grand marché de Centre-Ville hebdomadaire qui réunit, chaque mercredi, plus de vingt commerçants.

Cette action, mêlant animation et communication, a fait l'objet d'une subvention de 10 125 €.

- Promotion de l'image du Centre-Ville

Plusieurs campagnes de communication ont été menées dans le cadre d'opérations promotionnelles initiées par la Ville (plaquettes « Orléans capitale régionale, accessibilité centre-ville, Vitrines en fleurs, Artistes en Ville...). La subvention acquise s'élève à 52 994 €.

Le détail des actions réalisées est joint en annexe 1.

La tranche 2 sera clôturée par la Ville une fois l'arrêté attributif de subvention de la tranche 3 reçu, afin d'éviter toute rupture du programme F.I.S.A.C.

TRANCHE 3 : RECONDUCTION DU SOUTIEN A LA DYNAMISATION DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT EN CENTRE-VILLE :

La tranche 3, initialement prévue en 2008, s'étalera finalement sur trois ans, à savoir de 2008 à 2010, la tranche 1 ayant commencé avec une année de retard.

Les principales actions proposées par la Ville, en investissement et en fonctionnement, sont présentées en annexe 2.

Le montant total de la subvention « investissement », sollicitée par la Ville, est de 400 000 €.

En fonctionnement, le montant de la subvention sollicitée s'élève à 381 500 €.

Les actions à maîtrise d'ouvrage « Ville » seront proposées dans le cadre du budget 2009 et ne feront l'objet d'un engagement qu'après vote du budget et notification de l'arrêté attributif de subventions.

Concernant les actions à maîtrise d'ouvrage « Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret » et « Vitrines d'Orléans », la Ville joue le rôle de co-financeur. La procédure de reversement initiée pour les tranches 1 et 2 sera reconduite en tranche 3 pour les actions prévues (Communication

des Vitrines, Boutiques des services, Forum du Commerce...). Les participations financières de la Ville feront l'objet d'une validation préalable lors de chaque exercice budgétaire.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) acter le bilan d'activités de la tranche 2 du F.I.S.A.C. Centre-Ville (2006-2008) ;

2°) approuver le programme F.I.S.A.C. Centre-Ville pour la tranche 3 (2008-2010) ;

3°) solliciter auprès de l'Etat les subventions relatives à la tranche 3 (2008-2010) du programme F.I.S.A.C. Centre Ville ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer, au nom de la Ville, tous les documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération ;

5°) imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, T.S. 751 ».

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

Conseil Municipal du 24 octobre 2008

Récapitulatif Bilan FISAC Tranche 2

Opérations	Base subventionnable (2006)	Maximum Etat (validée en 2006)	Budget Total Tranche 2	Participation FISAC	Recettes FISAC Tranche 2		Participation Partenaires	Coût final Ville
					acompte 2006	soldes opérations finies (2007 et 2008)		
 FONCTIONNEMENT								
Opérations Ville								
Poste animateur Commerce	52 000	15 000	24 773	12 386	9 000	0	3 386	12 387
Promotion de l'image du centre-ville	130 000	65 000	105 987	52 994	39 000	0	13 994	52 994
Marchés à thèmes	44 000	11 000	40 498	10 125	6 600	0	3 525	30 373
Braderie	70 000	17 500	71 699	17 500	10 500	0	7 000	54 199
Etude livraisons Centre Ville	50 000	12 500	28 500	7 125	7 500	0	-375	7 125
TOTAL	346 000	121 000	271 457	100 130	72 600	0	27 530	157 078
Opérations Partenaires								
Piaquettes Métiers d'art	15 000	7 500	9 512	4 756	0	0	0	3 150
Chèques cadeaux	36 000	18 000	35 451	18 000	0	0	0	7 900
					acompte de 36 300 € reçu et reversé aux partenaires			
							solde prévisionnel de 8 003 € qui sera à reverser aux partenaires	
Charte qualité	112 000	35 000	68 950	21 547	0	0	39 428	7 975
Carte Multi-usages	73 200	30 350	0	0	18 210	0	-18 210	0
TOTAL	236 200	90 850	114 913	44 303	54 510	0	-10 207	19 025
TOTAL Fonctionnement FISAC	582 200	211 850	386 370	144 433	127 110	0	17 323	176 103
 INVESTISSEMENT								
Opérations Ville								
Revalorisation des espaces publics	2 511 602	253 023	2 229 873	183 388	0	183 388	0	2 046 485
Rénovation des devantures	750 000	131 442	568 660	102 000	0	102 000	364 660	102 000
Achat de matériel marchés à thèmes	14 000	2 800	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 275 602	387 265	2 798 533	285 388	0	183 388	364 660	2 148 485
Opérations Partenaires								
Cartes Multi-Usages	9 000	1 800	0	0	0	0	0	0
Enseignes types Métiers d'art	25 000	5 000	0	0	0	0	0	0
TOTAL	34 000	6 800	0	0	0	0	0	0
TOTAL Investissement FISAC	3 309 602	394 065	2 798 533	285 388	0	183 388	364 660	2 148 485

Conseil Municipal du 24 octobre 2008

Récapitulatif FISAC Tranche 3

Opérations	Budget Total Tranche 3	Proposé au budget 2009	Recette FISAC 2009 (acompte) pour la Ville d'Orléans	Participation FISAC	Participation Partenaires	Coût final Ville
FONCTIONNEMENT						
Opérations Ville						
Poste animateur Commerce	63 384		9 000	15 000	0	48 384
Promotion de l'image du centre-ville	130 000		39 000	65 000	0	65 000
Marchés à thèmes	20 200	1 500	4 200	7 000	5 000	7 000
Animations en centre-ville (Braderie...)	120 000	25 000	36 000	60 000	0	60 000
Kiosque Commerce	30 000	30 000	9 000	15 000	7 500	7 500
Charte Lumière	60 000	20 000	18 000	30 000	10 000	20 000
Etudes Arcades rue Royale	30 000	20 000	9 000	15 000	0	15 000
évaluation FISAC	12 000		3 600	6 000	0	6 000
TOTAL	465 584	96 500	127 800	213 000	22 500	228 884
Opérations Partenaires						
Carte multi-usages	117 660	0		46 000	71 860	0
Site Internet	90 900	4 800	Acompte de 101 100 € reçus de l'Etat et reversés aux partenaires du FISAC (Vitrines, CCI...)	18 500	64 400	8 000
Communication Vitrines d'Orléans	66 000	2 700		33 000	28 500	4 500
Forum du commerce	86 000	0		43 000	43 000	0
e-commerce (CCI)	66 000	0		28 000	38 000	0
TOTAL	426 760	7 500	101 100	168 500	245 760	12 500
TOTAL Fonctionnement FISAC	892 344	104 000	228 900	381 500	268 260	241 384
INVESTISSEMENT						
Opérations Ville						
Revalorisation des espaces publics	3 500 000	3 500 000	0	202 301	0	3 297 699
Rénovation des devantures	750 000	75 000	0	150 000	450 000	150 000
Kiosque Commerce	100 000	100 000	0	14 000	30 000	26 000
Panneau Commerces	20 000	20 000	0	4 000	2 250	13 750
sonorisation permanente	52 339	52 339	0	10 467	0	41 872
TOTAL	4 422 339	3 747 339	0	380 768	482 250	3 529 321
Opérations Partenaires						
Cartes Multi-Usages	198 080	73 350	0	14 616	110 114	73 350
e-commerce	23 083	0	0	4 616	18 467	0
TOTAL	221 163	73 350	0	19 232	128 581	73 350
TOTAL Investissement FISAC	4 643 502	3 820 689	0	400 000	610 831	3 602 671

DEVELOPPEMENT :
ACTION ECONOMIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE,
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

N° 30 – Association Orléans Technopole Développement. Approbation d'une convention.

Mme BARRUEL – *Il vous est proposé d'approuver la convention que nous passons avec Orléans Technopole Développement.*

Je me permets de vous rappeler qu'Orléans Technopole Développement est la seule technopole de la Région. En son sein siègent l'ensemble des collectivités locales, l'Université, l'Hôpital et d'autres acteurs économiques.

Dans la délibération, vous avez l'ensemble des actions menées par la Technopole. On peut noter que la Technopole, qui a pour but de favoriser le transfert de technologies et l'émergence d'entreprises innovantes, a notamment pour mission d'animer le réseau Création Loiret. Elle a notamment mis en œuvre le concours Créa Campus pour les étudiants, avec l'aide de l'Université d'Orléans.

La Ville d'Orléans a souhaité soutenir un certain nombre de ces actions dans cette convention. Je me permets également de vous rappeler qu'Orléans Technopole Développement a fait l'ingénierie du Cluster DREAM durant l'année 2007.

L'attribution d'une subvention de 80 000 € vous est proposée.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'association Orléans Technopole, créée en 1988, à l'initiative de la Ville, réunit, au sein de son Conseil d'Administration, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (Agglo), la Ville d'Orléans, la Région Centre, le Département du Loiret, l'Université d'Orléans, le Centre Hospitalier Régional (C.H.R.) d'Orléans, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.), la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) du Loiret, l'Agence de Développement Economique du Loiret (A.D.E.L.), l'Union Des Entreprises du Loiret (U.D.E.L.) et des grandes entreprises

Son objectif général est de promouvoir les capacités d'innovation de l'agglomération orléanaise, du Département du Loiret et de la Région Centre, de favoriser les partenariats entre l'enseignement supérieur, la recherche et les entreprises ainsi que d'accompagner l'émergence et le développement de nouvelles activités technologiques.

A la suite des conventions passées en 1996 et 1999, la convention triennale conclue en 2004, entre la Ville et l'association Orléans Technopole, devenue Orléans Technopole Développement, a permis de fixer les modalités de partenariat de la Ville dans le cadre des actions et

projets menés par la Technopole, en contrepartie d'une contribution financière annuelle d'un montant de 75 000 € :

- le développement de l'enseignement supérieur,
- le développement de la recherche,
- le développement de la culture scientifique et technique et du maillage entre les communautés entrepreneuriales et scientifiques.

En complément de ces thèmes axés sur le développement scientifique, la Ville a souhaité, dans le cadre d'avenants, renforcer son action dans le domaine de l'innovation et du transfert de technologie, et a demandé à la Technopole d'engager une étude de faisabilité sur la création d'un pôle d'excellence articulé autour du développement durable et de l'environnement et s'appuyant sur les forces vives de son territoire.

Cette action s'est conclue en 2007 par la création du Cluster DREAM et s'est poursuivie par l'ingénierie des projets.

Au cours de ces trois dernières années, Orléans Technopole Développement a notamment :

- créé régulièrement des animations sur des sujets technologiques : matinales, colloques et journées techniques en direction des entreprises,
- mis en relation les entreprises d'Orléans et les laboratoires publics, et les a accompagnés dans leurs projets d'innovation,
- poursuivi ses missions d'ingénierie de projets structurants,
- accompagné et permis la réalisation de projets de créations d'entreprises innovantes,
- animé le Réseau Orléans Création Loiret,
- participé aux formations délivrées à l'Institut d'Administration des Entreprises (I.A.E.), l'Institut Universitaire Professionnel (I.U.P.) de Chimie et les écoles doctorales,
- organisé, conjointement avec l'Université, un concours pédagogique de la création d'entreprises « Créa Campus » et sa régionalisation sur l'université de Tours,
- mis en œuvre avec l'Université trois sessions de Speed Dating pour les étudiants et doctorants,
- réalisé un guide de l'Innovation et de la Recherche – Orléans – Loiret à destination des entreprises et acteurs de l'innovation,
- accompagné la Ville dans sa volonté de développement de l'enseignement universitaire,
- fortement contribué au montage des dossiers de labellisation du Pôle Cosmetic Valley et S2E2,
- participé à l'élaboration du Colloque scientifique « Cosm'Innov ».

Conformément à ses statuts et à sa compétence en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », lors du Conseil de Communauté de juin 2008, a approuvé une convention avec l'association Orléans Technopole Développement précisant les missions générales et particulières confiées, en contrepartie d'une contribution financière d'un montant de 549 020 €.

La Ville, à l'initiative de cette démarche technopolitaine et de par la concentration sur son territoire de l'ensemble du potentiel universitaire et de l'essentiel de la recherche, souhaite reconduire,

pour l'année 2008, son partenariat avec Orléans Technopole Développement, en complémentarité des financements et des actions de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ».

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'association Orléans Technopole Développement fixant les modalités du partenariat pour l'année 2008 ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ;

3°) approuver l'attribution d'une subvention de 80 000 € à l'association, au titre de l'année 2008 ;

4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 901, article 65748, T.S. 220 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 31 – Université. Développement. Participation de la Ville. Année 2008.
Approbation d'une convention.

Mme BARRUEL – *Il vous est proposé d'approuver la subvention à attribuer à l'Université. Cette subvention porte notamment sur la participation de la Ville aux équipements pédagogiques au titre de l'année 2008. Cette année, le projet de l'Université porte sur le développement durable. Pratiquement l'ensemble des composantes de l'Université se sont unies pour proposer le thème du développement durable.*

Dans la délibération, vous avez des actions menées par les différentes composantes pour les étudiants. Dans cette convention, il est également proposé la subvention à l'Université du Temps Libre à hauteur de 4 275 € et la prise en charge des frais locatifs de l'implantation du Service des Relations Economiques de l'Université au Centre d'Innovation pour un montant de 37 100 €.

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre des relations de partenariat entre la Ville et l'Université, et afin de contribuer au développement et à l'attractivité des filières de l'Université, la Ville développe son action en faveur de l'enseignement supérieur en participant notamment à l'évolution et à l'amélioration des équipements pédagogiques.

Les opérations proposées par l'Université, pour 2008, ont été validées par son Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2008.

Suite à la demande de la Ville de participer à des projets globaux visant au développement des composantes à la fois dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, l'Université d'Orléans propose un projet pédagogique interdisciplinaire, centré sur le Développement Durable, qui

réunit les composantes suivantes : l'Unité de Formation et de Recherche (U.F.R.) de Sciences, l'U.F.R. de Droit, Economie et Gestion et l'U.F.R. de Lettres, Langues et Sciences Humaines, l'Institut Universitaire et Technologique (I.U.T.) et Polytech'Orléans.

Ce projet interdisciplinaire a pour objectif de donner aux étudiants une formation pratique, de terrain, qu'ils pourront valoriser lors de leur insertion professionnelle.

La thématique retenue « le Développement Durable » permet à chacune des composantes de mettre en œuvre les axes de travail suivants :

- l'U.F.R. Lettres, Langues et Sciences Humaines s'intéresse à l'axe « Construire la Ville Durable » ;

- l'U.F.R. de Sciences inscrit sa démarche dans la question de la gestion durable de l'Energie et des Matériaux ;

- Polytech'Orléans a pris pour axe la préservation de l'environnement dans le domaine des transports et des infrastructures ;

- l'U.F.R. de Droit, Economie et Gestion agira sur les dimensions juridique, économique et managériale, notamment la constitution d'une documentation spécialisée ;

- l'I.U.T., pour sa part, expérimentera l'amélioration des outils pédagogiques et la maîtrise des impacts des travaux pratiques sur l'environnement.

La déclinaison du Développement Durable, au sein des différentes composantes de l'Université, manifeste le souhait de l'Université d'Orléans de se positionner comme un des acteurs de la mise en œuvre du Développement Durable dans ce qu'il a de plus fondamental, c'est-à-dire l'enseignement.

L'insertion, dans la formation des étudiants, des différentes applications possibles des critères durables constitue une initiative importante dont le déroulement sera suivi de près par la Ville, pionnière en ce domaine, notamment la synergie entre les différents projets.

Il est souhaité à cet égard que la Ville puisse bénéficier des résultats des études et travaux entrepris. Il conviendra d'en définir les modalités dans le cadre de la démarche Développement Durable de la Ville.

Afin de promouvoir le dynamisme universitaire et scientifique local et après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'Université relative à la participation de la Ville aux équipements pédagogiques, au titre de l'année 2008 ;

2°) attribuer une subvention à l'Université, selon les mentions de l'Article II de la convention, soit 150 000 € en fonctionnement, selon les modalités prévues aux articles V, VI et VII ;

3°) attribuer une subvention à l'Université du Temps Libre à hauteur de 4 275 €, prévue à l'article III de la convention ;

4°) décider de la prise en charge des frais locatifs de l'implantation du Service des Relations Economiques de l'Université au Centre d'Innovation (selon la convention en date du 30 mars 1992), pour un montant prévisionnel de 37 100 € ;

5°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires au titre de cette opération ;

6°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville :

- pour la convention « équipement » : fonction 23, article 20418, T.S. 222 ;
- pour l'Université du Temps Libre : fonction 23, article 65738, T.S. 222 ;
- pour la prise en charge des loyers du lot n° 16 : fonction 23, article 614, T.S. 222 ;
- pour la prise en compte des charges du lot n° 16 Université Pépinières : fonction 900, articles 6132 et 614, T.S. 220.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 32 – Pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-Etre ».
Projet COSMEREV. Approbation d'une convention.

Mme BARRUEL – *Il vous est proposé d'approuver une convention pour un nouveau projet du pôle Cosmetic. Ce projet, qui s'appelle COSMEREV, porte sur la régénération de la peau. Nous soutenons, comme nous l'avons décidé, les laboratoires publics. Il s'agit de soutenir le laboratoire C.A.R.Q.O. d'Orléans. La convention porte sur un montant de 81 514 € qui sera versée sur trois années.*

Mme BARRUEL, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« La Ville est partenaire du pôle de compétitivité « Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être », communément appelé « Cosmetic Valley » depuis la décision, prise en Conseil Municipal du 27 janvier 2006, d'accompagner la création de ce pôle.

Ce pôle fédère 200 entreprises du secteur, employant 16 000 personnes et générant un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros.

Le pôle Cosmetic Valley a fait l'objet d'une évaluation positive de l'Etat en juin 2008. Cette expertise positive permet à la Cosmetic Valley de faire partie des trente et un pôles de compétitivité labellisés par l'Etat ayant reçu cette notation.

L'objectif du pôle cosmétique est d'obtenir une labellisation en pôle mondial. En effet, c'est la seule structure nationale regroupant, au sein d'un même pôle, l'ensemble des grands groupes cosmétiques et plus de la moitié des Petites et Moyennes Entreprises (P.M.E.) du secteur. Le

renforcement du potentiel de recherche du pôle, notamment la recherche orléanaise, est un atout important de cette demande.

La demande de labellisation mondiale est soutenue par la Ville.

Le Projet de Recherche et Développement COSMEREV

Le projet COSMEREV a pour objet l'étude des modifications du derme superficiel avant et après régénération tissulaire. Il est conduit par deux entreprises, L.V.M.H. (L.V.M.H. Recherche) et S.E.D.E.R.M.A. (département 78) et deux laboratoires, l'Unité Mixte de Recherche C.A.R.Q.O. (I.P.R.O.S.) à Orléans et le Laboratoire UltraSons Signaux et Instrumentation (L.U.S.S.I.) de l'Université de Tours.

Le laboratoire « Caractérisation et système de Régulation de la Qualité Osseuse (C.A.R.Q.O.) de l'Université d'Orléans est intégré à l'Institut de Prévention et de Recherche sur l'Ostéoporose (I.P.R.O.S. - labellisé I.N.S.E.R.M.) du Centre Hospitalier Régional.

Ce projet se caractérise par une forte recherche en amont pour la caractérisation de la peau et la déclinaison commerciale en produits et matériels spécifiques.

Son coût total est de 4 755 788 € avec une dépense subventionnable de 2 207 220 €.

Le tableau ci-dessous décrit la répartition entre l'Etat et les collectivités :

Partenaires du projet COSMEREV	Montants (en €)								
	Coût	Subvention possible au titre du F.U.I.	Etat	Reste à financer	Département du Loiret	Agglo	Ville d'Orléans	Département des Yvelines	Département d'Indre-et-Loire
L.V.M.H.	1 855 094	556 528	393 500	163 028	81 514	81 514			
S.E.D.E.R.M.A.	1 500 003	450 001	337 500	112 501				112 501	
Université Orléans	750 000	750 000	587 000	163 000	81 486		81 514		
Université Tours	450 691	450 691	338 100	112 591					112 591
TOTAL	4 555 788	2 207 220	1 656 100	551 120	163 000	81 514	81 514	112 501	112 591
%			75,03	24,97	7,38	3,69	3,69	5,10	5,10

Nota : La Région intervient sur un autre projet du pôle (Sérenitime) dans le cadre d'un CAP Recherche et Développement.

Le projet a été expertisé dans le cadre de l'Appel à projets du Fonds Unique Interministériel (F.U.I.) et a fait l'objet d'un accord de subvention portant sur les montants indiqués dans le tableau.

Les taux de financement appliqués dans le cadre du F.U.I. sont :

<u>Type</u>	<u>Taux (en %)</u>
- Laboratoire Public	100
- P.M.E. zonée.....	45
- Organisme de recherche	40
- Entreprise.....	30

Du fait de la répartition des compétences et, notamment, de la compétence économique assurée par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » qui intervient sur les actions de valorisation économique de ces projets, la Ville intervient uniquement sur le volet « recherche publique » des projets.

Les participations des collectivités : Département du Loiret, Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et Ville d'Orléans, sont établies sur la base d'une répartition à hauteur de 50 % du montant des financements pour les entreprises ou laboratoires considérés.

La Ville est sollicitée pour un montant de 81 514 €.

Une convention d'application type prévoyant les modalités de versement suivantes sera conclue avec l'Université et le Département du Loiret pour le financement du laboratoire C.A.R.Q.O. :

- un premier versement, correspondant à 35 % des sommes prévues, dès la signature de cette convention,

- un deuxième versement, correspondant à 35 % des sommes prévues, sur présentation des pièces justificatives,

- un dernier versement, correspondant au solde des aides prévues, sur présentation des pièces justificatives.

Après avis de la Commission de l'Action Economique, du Commerce, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la signature d'une convention avec les partenaires du projet COSMEREV ;

2°) attribuer une subvention d'un montant total de 81 514 € à l'Université d'Orléans pour le compte du Laboratoire de Caractérisation et système de Régulation de la Qualité Osseuse(C.A.R.Q.O.) ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Ville ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de la Ville, fonction 23, article 20418, T.S. 222 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

EDUCATION

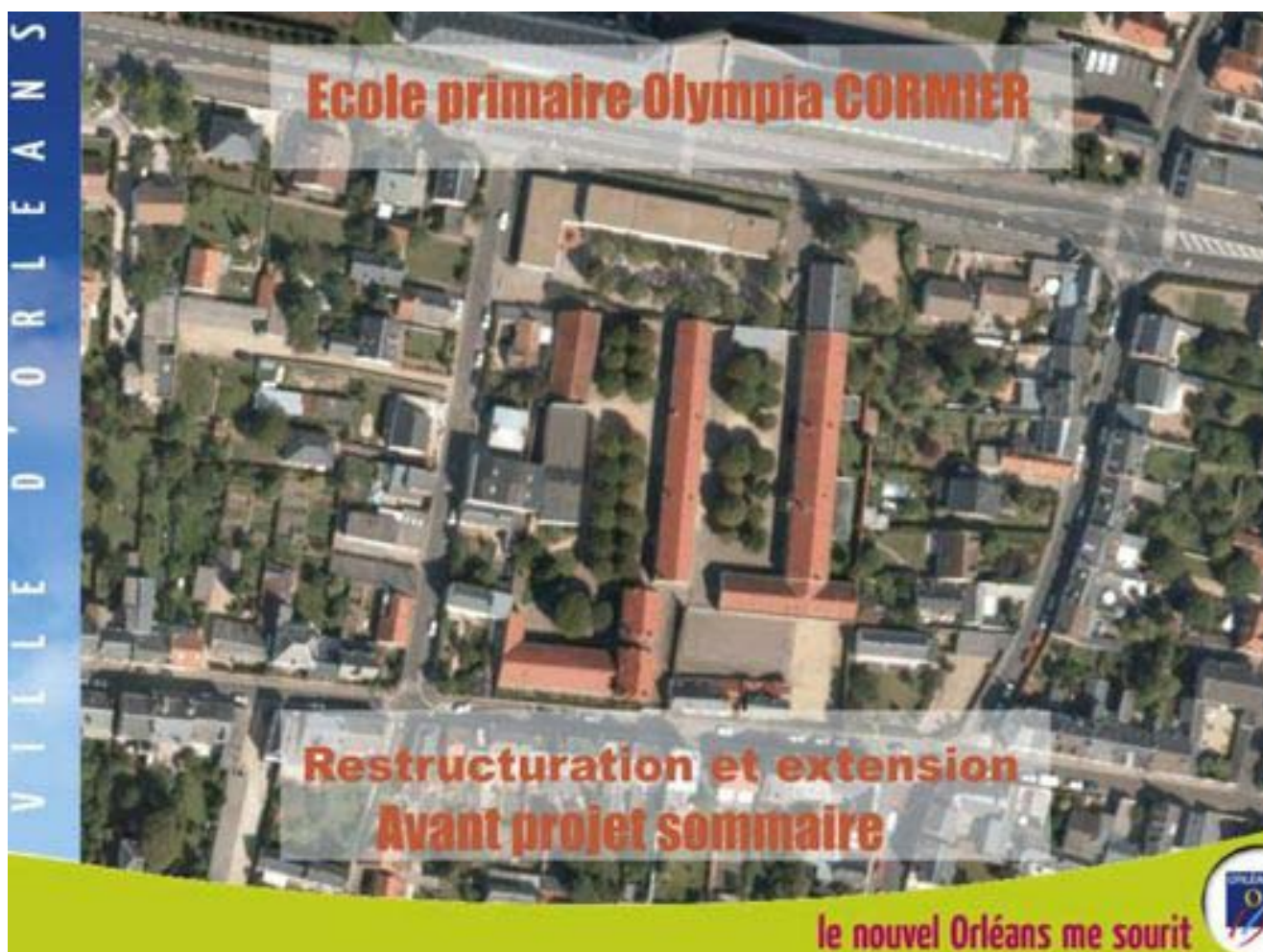
N° 33 – Ecole élémentaire Olympia Cormier. Restructuration et extension.
Approbation du dossier d'avant-projet sommaire.

Mme MARECHAL – *Pour vous situer, cette école s'appelle aussi groupe scolaire Château Gaillard.*

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par Mme MARECHAL.

*
* *
*



Mme MARECHAL – *Sur cette première diapositive, vous voyez les nombreux bâtiments du groupe scolaire Château Gaillard.*

En bas, c'est la rue du Château Gaillard, au nord le boulevard Marie Stuart. Tout le bloc est constitué des écoles maternelle et élémentaire. Vous pouvez percevoir, vu du ciel, les différences de couverture avec les bâtiments les plus anciens dont certains datent des années 1928 – 1930. Le bâtiment le plus récent date de 1974. Il contient actuellement la restauration scolaire, bizarrement située au premier étage du bâtiment.



Mme MARECHAL – Vous retrouvez la configuration des bâtiments avec cette fois-ci la partie en couleur qui correspond à l'école élémentaire, la partie blanche au-dessus étant l'école maternelle. Les travaux sont très importants pour ce groupe scolaire. Il s'agit non seulement de déconstruire, puisque c'est le terme exact, le bâtiment qui date des années 70, que vous voyez en orange, pour installer la restauration scolaire en rez-de-chaussée, avec l'installation d'un self en élémentaire. On garde un service à table en maternelle. Au nord de ce bâtiment, il existe actuellement un préau couvert qui sera transformé en salle polyvalente d'une belle capacité, puisqu'il semble me souvenir que cela dépasse les 120 m², ce qui est quand même une belle pièce. Sur cette même page, en jaune, vous avez ce que nous appelons le bâtiment Château Gaillard, qui est sans doute la partie la plus ancienne de l'école, puisqu'au départ, dans les années 20, c'était une école maternelle, juste dans ces bâtiments-là. Il mérite une restructuration complète lui aussi, pour installer quatre salles de classes. Deux logements de fonction sont utilisés au bénéfice de l'école, aussi bien pour le temps scolaire avec le R.A.S.E.D. que pour le périscolaire et un cabinet médical. Il y a aussi l'installation de sanitaires complémentaires dans la cour de l'école. Il nous reste deux grands bâtiments, l'un au centre et l'autre à l'est, qui seront rénovés, avec notamment tout un travail d'accessibilité, puisque dans toutes ces belles écoles à l'ancienne, il y a beaucoup de petits perrons pour accéder aux classes. C'est un travail important pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.



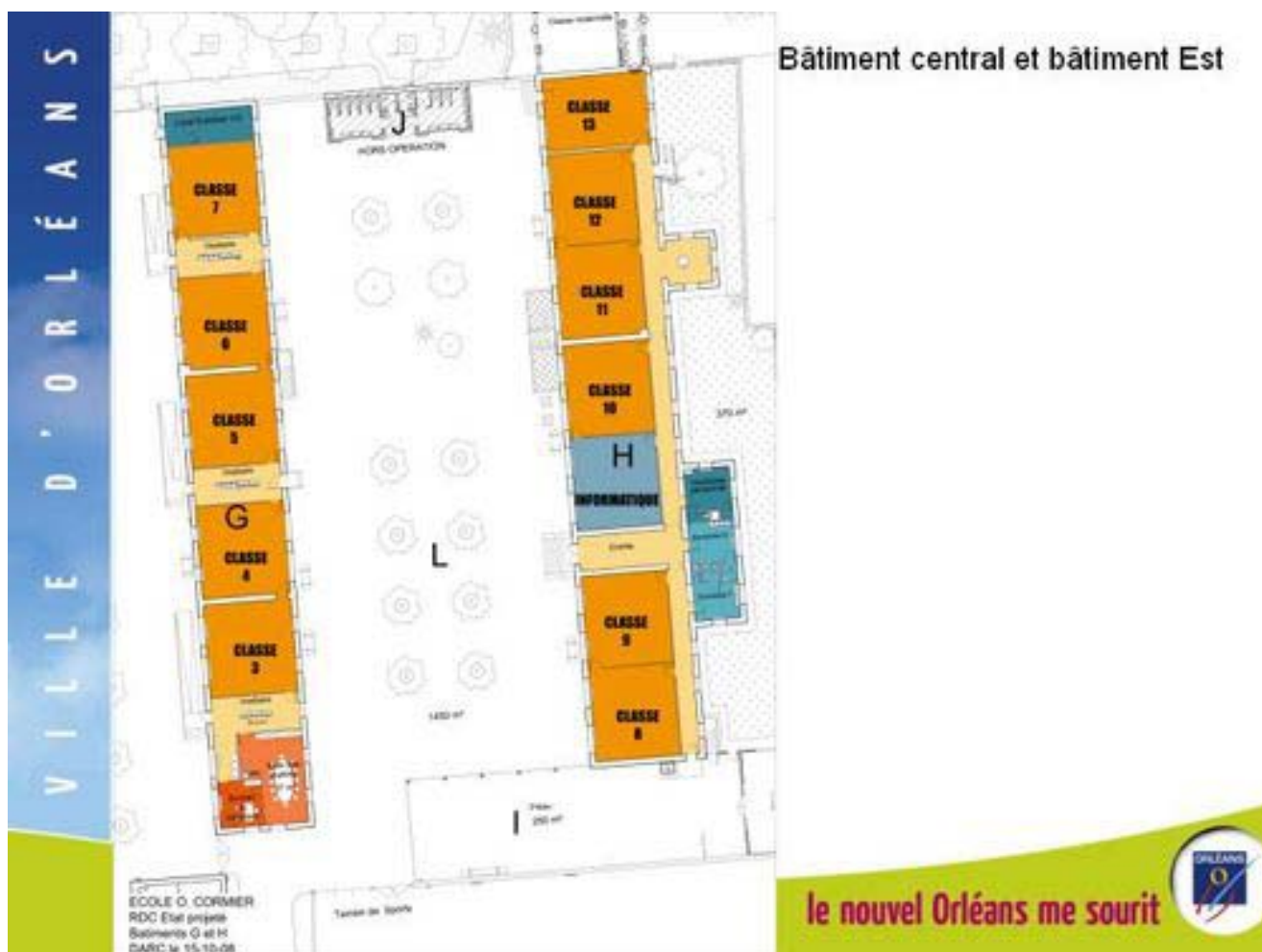
Mme MARECHAL – *Nous retrouvons donc le bâtiment restauration où vous voyez la partie qui sera sur la rue de la Gendarmerie, pour un accès livraison des repas et la sortie poubelles indépendante. Nous respectons le circuit qui s'appelle le circuit du propre et du sale dans les offices. Le restaurant de l'école élémentaire est en self, avec une petite extension pour que la capacité d'accueil corresponde aux besoins de l'école. Le restaurant de l'école maternelle se situe au milieu. La salle polyvalente est au-dessus.*



Mme MARECHAL – *A l'étage de ce bâtiment restauration, nous allons installer une grande bibliothèque jumelée avec un atelier musique, vidéo à côté. Deux ateliers sont en fait des salles de classes. Ils pourront servir à l'école pour des ateliers, dont un qui est proche d'une petite pièce qui sera partagée avec les agents d'entretien, pour installer le four, faire un atelier cuisine et toutes ces choses-là. Des sanitaires seront à l'étage avec un local technique et un ascenseur pour rendre l'étage totalement accessible.*



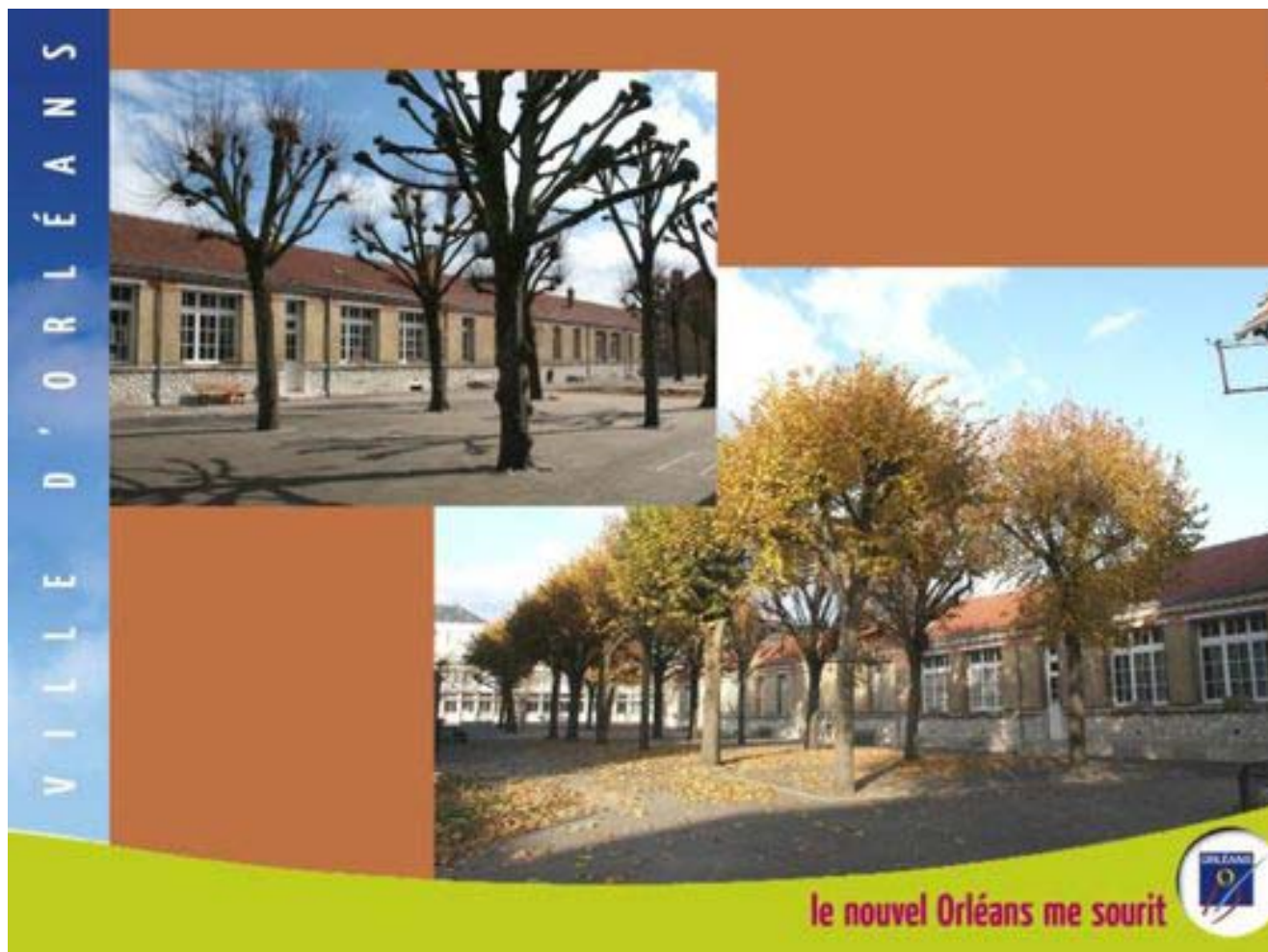
Mme MARECHAL – *Nous sommes maintenant sur le bâtiment rue du Château Gaillard, où nous aurons quatre salles, a priori affectées à deux classes et pour le périscolaire en usage partagé avec le temps scolaire. En bleu, sur le côté, vous voyez apparaître un bloc sanitaires qui n'existe pas aujourd'hui dans l'école. Les deux logements de fonction, dont un collé au bâtiment Château Gaillard, sont rénovés et mis à la disposition de l'école pour les bureaux du R.A.S.E.D., du périscolaire et le cabinet médical.*



Mme MARECHAL – *Il nous reste le bâtiment central et le bâtiment est. Je vous laisse constater l'enfilade des classes. Les travaux les plus importants ont lieu au sud du bâtiment central où nous transformons une salle de classe en bureau de direction et salle des maîtres. Cette position est assez stratégique, car c'est celle qui permet de rejoindre chacun des autres bâtiments de cette très grande école. Sur le bâtiment est, nous ajoutons des sanitaires de proximité dans une petite extension déjà existante. Cette école accueille aujourd'hui 13 classes. C'est un nombre d'enfants important.*



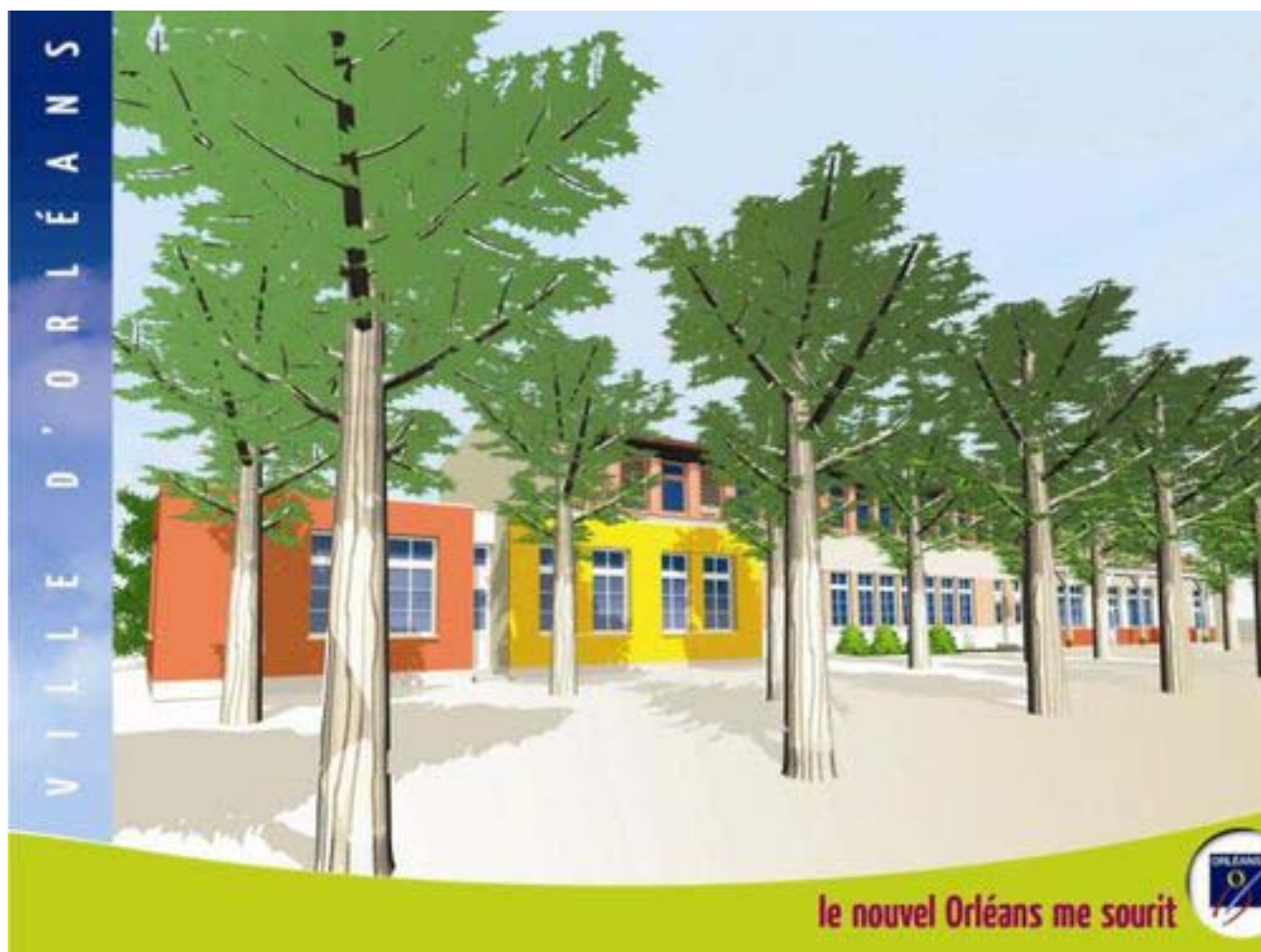
Mme MARECHAL – *Vous voyez là les quelques façades, j'allais dire historiques, de l'école, avec des petits perrons à l'ancienne, des emmarchements à chaque entrée, des bâtiments rehaussés de parements en petites briques. Nous souhaitons conserver ce style à l'école.*



Mme MARECHAL – *Pour le bâtiment restauration qui sera nouveau, vous voyez les deux cours de récréation avec les parements des façades et les fenêtres avec les petits carreaux.*



Mme MARECHAL – *Nous allons donc traiter le nouveau bâtiment restauration pour faire en sorte qu'il soit à la fois proche de ce qui existe déjà dans l'école, mais quand même lui donner un côté un petit peu novateur. C'est toujours un petit peu délicat car ce sont des images de synthèse. Donc la réalité des couleurs n'est pas toujours très exacte. L'objectif est de garder à l'identique les fenêtres avec les petits carreaux, les parements en petites briques que l'on peut voir au rez-de-chaussée dans ce bâtiment. En revanche, on a pris l'optique de mettre un parement qui rappelle la couleur des tuiles sur les bâtiments existants, puisque ce sera le seul bâtiment qui aura un étage. Il sera dans la perspective des toitures avoisinantes.*



Mme MARECHAL – *Vous voyez la partie extension de la cantine côté élémentaire, avec deux couleurs un petit peu distinctives et la porte d'entrée entre les deux. On a l'impression que la porte est toute petite, mais ce n'est qu'un effet de perspective. Ce n'est pas la réalité. C'est pour dire que c'est une école où il y a quand même quelque chose de nouveau. On l'intègre au bâtiment ancien, mais on lui donne une petite touche de nouveauté.*

J'ai tout dit pour la partie diapositive. Je voulais rajouter quelques éléments. C'est un travail issu d'une concertation de plus d'un an et demi avec les enseignants et les parents. A ma connaissance, c'est la première fois que la Ville fait un aussi gros travail sur la partie développement durable, avec le travail d'un cabinet d'études extérieur. Vous connaissez tous la notation ou le label, je ne sais pas comment l'appeler, des équipements électroménagers, où vous avez sur votre frigo le classement A, B, C, D. En fait, nous avons étudié le classement de ce bâtiment restauration. Pour tout vous dire, nous sommes actuellement mauvais. On est « E » dans ce classement. On est en bas de la gamme. Dans le traitement développement durable que nous allons apporter à ce bâtiment, avec des façades à ossature bois, isolées en laine de bois, avec des panneaux en fibre de bois, des combles isolés avec de la laine de chanvre et de la projection de ouate de cellulose, nous allons travailler non seulement à améliorer les aspects énergétiques, mais aussi à travailler avec des matériaux eux aussi recyclables.

Vous voyez aussi sur la diapositive, sur la toiture du bâtiment restauration, une bande plus sombre côté est. En fait, il y a la même côté ouest, mais on l'aperçoit moins. Nous allons installer sur cette toiture des panneaux photo-voltaïques. C'est un travail important. Pour tout vous dire, le bâtiment va devenir classe C, voire presque B, indépendamment de l'installation du photo-voltaïque qui va nous permettre de produire de l'électricité que nous pourrons revendre à E.D.F. Le gain des panneaux photo-voltaïques n'est pas intégré à la notation B ou C que nous allons obtenir avec ce traitement.

Je vous propose donc :

- d'approuver cet avant-projet sommaire pour des travaux qui pourraient débiter au printemps 2009 pour trois ans de chantier, avec des coupures, puisque nous allons nous adapter à la vie de l'école, notamment sur la partie restauration, en installant des préfabriqués sur un terrain voisin pour installer la cantine ;

- solliciter des subventions auprès de l'A.D.E.M.E. pour toute la partie développement durable que nous avons vraiment travaillé avec beaucoup de sérieux.

Je termine par un tout petit mot pour dire que nous avons aussi intégré dans cette école tout le traitement de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, que ce soit des enfants ou des adultes. L'école sera entièrement accessible dans tous ces bâtiments.

Mme RICARD – *M. le Maire, mes chers collègues, j'ai eu la chance d'être en Commission près de Mme MARECHAL pour la présentation complète. En fait c'était très long. Il y a énormément de bâtiments, de choses qui vont être faites pour les enfants. Je m'étais dit que j'aurais bien aimé retourner à l'école primaire, dans celle-ci car elle sera très, très bien. Je ne chercherai pas à vous paraphraser, mais c'est vrai que l'accessibilité, si certains veulent prendre le temps de voir les plans complets, ce qui va être fait est assez phénoménal, quel que soit le souci de mobilité réduite de l'enfant, de pouvoir accéder à tous les endroits, adultes compris bien sûr. Madame, je vous remercie beaucoup.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Je voudrais dire que ce type de restauration, du point de vue des efforts que l'on peut faire au niveau énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, est assez exemplaire, car nous sommes dans une réhabilitation d'un bâtiment qui est une vraie passoire énergétique, avec des contraintes qui sont liées au site, notamment le bâtiment des années 60. Nous avons envisagé toutes sortes de restauration du point de vue énergétique, notamment au niveau des panneaux solaires et tout autre système de chauffage. On voit que des contraintes liées au site sont tellement fortes que finalement on est extrêmement bridé. Le résultat est la somme des contraintes et des efforts que l'on peut faire.*

M. le Maire – *Tout à fait.*

M. MARTIN – *M. le Maire, je voulais attirer l'attention du Conseil Municipal sur les efforts financiers que la Ville d'Orléans va consentir pour l'éducation au cours de ce mandat. Le montant que vous n'avez pas manqué de lire dans la délibération pour cet investissement – je le rappelle quand même Mme MARECHAL, car ce n'est que 5 425 000 € - est une somme très, très substantielle, qui n'est que le cinquième - puisque maintenant nous commençons à construire notre plan pluriannuel d'investissement - de ce que nous allons réaliser sur le plan des équipements scolaires neufs ou en complète rénovation au cours du mandat qui s'ouvre.*

Deuxièmement, ce qui est très appréciable, c'est que vous êtes prête, c'est-à-dire que cela démarre. Souvent rentrer dans des projets demande du temps, de la réflexion. La réflexion est là. La réalisation est là. On voit que les délais de réalisation sont longs, du reste, car il y a des contraintes importantes. Etre prêt maintenant, cela veut dire réception dans trois ans. Il y aura 4 équipements de cette nature durant le mandat.

M. le Maire – *Merci M. MARTIN qui n'a pas manqué de rappeler le montant global de l'opération.*

Je voudrais vraiment vous remercier toutes et tous, car cette opération, comme l'a dit Mme CUGNY-SEGUIN, est difficile. Elle a eu raison de dire que c'est une véritable passoire énergétique. Ce n'est pas le seul bâtiment dans ce cas-là, mais celui-là, à l'analyse technique, est quand même franchement certainement parmi les plus compliqués.

Je voudrais remercier bien sûr les Affaires Scolaires et Mme MARECHAL, mais également l'ensemble du Développement Durable avec Mme CUGNY-SEGUIN, les Services Financiers et les Services Techniques, le Patrimoine. Un travail transversal vraiment remarquable a été mené. C'est une bonne méthode. Tout a été analysé dans le détail. On a vraiment à la fois mesuré la complexité. On dispose des éléments du choix. On pense qu'on fait au vu de l'ensemble des paramètres le meilleur choix possible, sachant effectivement aussi qu'en matière de financement initial, nous avons légèrement rehaussé l'enveloppe financière pour permettre notamment d'améliorer sensiblement le bilan énergétique de ces bâtiments. C'est ce que je souhaite, que nous puissions mener systématiquement sur tous les travaux que la Ville d'Orléans engage, et si le Président de l'Agglo me le permet, y compris l'agglomération orléanaise. C'est vraiment un enjeu majeur. Je le dis également : certes, cela nous amène à dépenser un peu plus en investissement, mais d'une part nous réduisons très sensiblement nos émissions de gaz à effet de serre. D'autre part, la facture pour la Ville au travers du chauffage urbain s'en trouvera allégée d'autant. Je suis donc persuadé que nous faisons effectivement dans la durée les choix de l'avenir.

Comme l'a dit M. MARTIN, ce n'est pas le seul bâtiment, notamment dans les Affaires Scolaires, qui est en question. Je rappelle qu'en terme de réactivité l'école René Thinat est en travaux. Je dis également, pour l'ensemble des parents des enfants du personnel éducatif et d'accompagnement, que bien évidemment c'est aussi pendant la période des travaux une difficulté. Là aussi, je remercie les Affaires Scolaires, car il faut vraiment arriver à planifier l'opération en tenant compte au maximum du fonctionnement de l'école. Quand on regarde ces dossiers dans le détail, c'est redoutable à réaliser. Effectivement, dans les années qui viennent, plusieurs écoles vont connaître des chantiers de cette ampleur. Quand on multiplie ces chantiers dans des délais relativement courts, c'est d'autant plus compliqué à organiser la carte scolaire et à perturber le moins possible l'ensemble des parents des enfants et des personnels.

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'école élémentaire Olympia Cormier est essentiellement composée de bâtiments anciens dont les plans portent les dates des années 1928.

Un bâtiment fut ajouté en 1974 pour accueillir une cuisine centrale et un restaurant scolaire à l'étage. Cette construction dont l'utilisation a évolué doit faire l'objet d'interventions importantes.

La vétusté du bâtiment situé rue du Château Gaillard implique sa réfection complète.

En fonction de ces différents constats, une réflexion complète a été engagée concernant l'ensemble des bâtiments comportant notamment l'examen de leur conformité aux exigences réglementaires de protection contre l'incendie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

A l'occasion de cette démarche, une concertation a été ouverte avec l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves pour vérifier l'adaptation des locaux aux pratiques éducatives actuelles concluant sur la nécessité d'adaptations plus ou moins importantes.

I – LE PROGRAMME

En fonction de la réflexion globale conduite, la nouvelle répartition des activités prévue est la suivante :

Bâtiment de l'actuel restaurant

- au rez-de-chaussée

- restaurant pour l'école primaire d'une capacité d'accueil portée à 104 convives, avec formule self-service ;

- restaurant pour l'école maternelle d'une capacité d'accueil portée à 96 convives avec un sanitaire de proximité ;

- 1 office commun ;

- 2 laveries ;

- 1 local poubelles ;

- 1 vestiaire pour les agents de service.

- à l'étage :

- 2 ateliers dont un complété d'un local annexe ;

- 1 local pour les agents de la Ville ;

- 1 bibliothèque ;

- 1 atelier vidéo ;

- 1 bloc sanitaire et un local technique.

Préau couvert

- Transformation de la salle polyvalente ;

Bâtiment rue du Château Gaillard y compris 1^{er} pavillon d'entrée

- 2 classes ;

- 2 ateliers de 50 m² pouvant être utilisés également à l'accueil péri-scolaire ;

- 1 espace d'accueil ;
- 1 bureau pour le psychologue scolaire ;
- 1 bureau pour le Rased ;
- 1 bureau pour l'accueil péri-scolaire ;
- 1 bloc sanitaire.

Deuxième pavillon d'entrée

- 1 cabinet médical.

Bâtiment central

- 5 classes ;
- 1 bureau de direction avec espace d'attente ;
- 1 salle des maîtres .

Bâtiment Est

- 5 classes ;
- 1 salle informatique ;
- 1 atelier ;
- 1 bloc sanitaire de proximité ;
- 1 vestiaire pour les agents de la Ville.

II – LES PROPOSITIONS TECHNIQUES ET ARCHITECTURALES

L'intervention la plus importante en terme d'impact concerne le bâtiment de restauration. Au plan technique, il est proposé une déconstruction partielle avec une dépose complète de la couverture et des façades pour découvrir les structures porteuses. Une extension est prévue pour répondre à la capacité d'accueil souhaitée pour la restauration élémentaire.

Au plan architectural, en fonction de la qualité des bâtiments anciens existants conservés, une approche contextuelle est proposée visant à l'intégration du bâtiment restaurant. Les interventions sur les autres constructions sont envisagées avec la même préoccupation d'harmonisation aux existants.

III – ASPECT DEVELOPPEMENT DURABLE / AGENDA 21

Au terme de l'étude engagée concernant les aspects énergétiques, il est prévu d'installer en toiture du corps de bâtiment principal, des bacs acier équipés de capteurs photo-voltaïques. Une gamme de matériaux de caractéristiques répondant à des objectifs de développement durable a été sélectionnée. A titre d'exemple, les nouvelles façades à ossature bois du restaurant y compris l'extension seront isolées en laine de bois complétées de panneaux en fibres de bois pour une meilleure inertie. En fonction des conditions de mises en œuvre, les combles seront isolés par pose de laine de chanvre déroulée ou projection de ouate de cellulose.

Les travaux nécessaires à l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments sont intégrés à l'opération.

IV – L'ORGANISATION DES TRAVAUX

En fonction de la prévision de maintien des élèves sur le site pendant le déroulement des travaux, trois phases principales sont prévues :

- la première pour la restructuration lourde du bâtiment restauration et l'aménagement de la salle polyvalente avec installation de modules préfabriqués pour assurer la restauration scolaire ;
- la seconde pour la rénovation complète du bâtiment rue du Château Gaillard, y compris le premier pavillon d'entrée ;
- la troisième pour les intervention sur le bâtiment central et le bâtiment est, y compris le ravalement des façades et la réfection des cours.

Sous réserve d'une procédure de mise en concurrence favorable, les travaux commenceront en mars de l'année prochaine avec un délai prévisionnel global de trois ans, délai nécessaire à l'enchaînement des phases mentionnées ci-dessus.

V - L'APPROCHE FINANCIERE, LE PHASAGE DES TRAVAUX

L'estimation globale de cette opération, y compris l'équipement de l'office, des laveries et le mobilier, la pose de modules préfabriqués pour assurer la restauration scolaire et disposer de sanitaires provisoires ainsi que les frais annexes, est de 5 425 000 € T.T.C. (valeur août 2008).

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le dossier d'avant-projet sommaire relatif à la restructuration et à l'extension de l'école élémentaire Olympia Cormier ;

2°) autoriser M. le Maire à déposer les différentes demandes d'autorisation des droits de sols nécessaires;

3°) déléguer M. le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à la poursuite des études en vue de l'établissement des dossiers de projet et de consultation des entreprises ;

4°) déléguer M. le Maire pour solliciter les subventions pouvant être espérées en fonction des caractéristiques du projet, notamment auprès de l'A.D.E.M.E ;

5°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 2313, opération 06A475, T.S. 910 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 34 – Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets pédagogiques.

Mme MARECHAL – *Ce sont des montants beaucoup plus modestes que ceux de rénovation d'une école. Plusieurs maternelles ou élémentaires nous sollicitent pour mener à bien des projets ponctuels. Je vous propose de décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau.*

M. le Maire – *Cela ne va pas manquer de conforter Mme RICARD dans son souhait de retourner à l'école.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Des établissements scolaires du premier degré et organismes sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Le tableau ci-dessous récapitule les activités proposées :

Etablissements scolaires bénéficiaires	Organisme attributaire	Projets	Montant de la subvention (en €)
<u>I – PROJETS PEDAGOGIQUES</u>			
Maternelle les Guernazelles	Coopérative scolaire	Projet « poney » Période de réalisation : novembre 2008.	712
Maternelle Charles Perrault	Coopérative scolaire	Projet vidéo autour du jardin potager Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	500
Maternelle Roger Secrétain	Coopérative scolaire	Projet spectacle Période de réalisation : 1 ^{er} semestre 2008.	883
Elémentaire Pierre Ségelle	Coopérative scolaire	Projet « récréation » Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	464
Elémentaire Claude Bernard	Coopérative scolaire	Projet « abonnements » Période de réalisation : année scolaire 2008/2009.	6 432
		TOTAL	8 991

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Education, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions qui figurent dans le tableau ci-dessus ;

2°) imputer la somme de 8 991 € concernant les subventions «projets pédagogiques» et « organismes » sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 213, article 65748, T.S. 600 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 35 – Collège Jeanne d'Arc. Représentation de la Ville. Désignation d'un membre titulaire et suppléant.

Mme MARECHAL – *Le collège Jeanne d'Arc a, cette année, un petit peu plus de 600 élèves. Les statuts font qu'il doit y avoir 3 représentants de la Ville à son Conseil d'Administration. Nous en avons désigné 2 au mois de juin dernier. Je vous propose de valider la désignation du troisième représentant de la Ville au Conseil d'Administration du collège Jeanne d'Arc, à savoir M. CHAPUIS en titulaire et Mme LEVELEUX-TEIXEIRA en suppléant.*

M. le Maire – *Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Il y a 2 abstentions. J'allais anticiper, j'allais dire Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. CHAPUIS, vous êtes élus à l'unanimité du Conseil Municipal. Mais je suis désolé, je ne peux pas le dire. Néanmoins vous êtes élus.*

Mme MARECHAL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 19 juin 2008, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Ville pour siéger au sein des conseils d'écoles et des conseils d'administration des collèges et lycées.

Ont été désignés pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Jeanne d'Arc :

- 2 élus titulaires : Mme CHERADAME et Mme de QUATREBARBES ;
- 2 élus suppléants : Mme HEAU et Mme COUPEZ.

Par courrier du 16 septembre 2008, ce collège Jeanne d'Arc informe la Ville que son établissement accueille cette année plus de 600 élèves et que, conformément au décret du 30 août 1985, ce sont trois représentants de la commune au lieu de deux qui sont amenés à siéger au Conseil d'Administration de l'établissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un troisième représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration du collège Jeanne d'Arc :

- **M. CHAPUIS en qualité de titulaire,**
- **Mme LEVELEUX-TEIXEIRA en qualité de suppléant ».**

**ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

VIE DES QUARTIERS

N° 36 – Proximité. Evolution de l'organisation des Conseils Consultatifs de Quartier.

M. le Maire – *C'est une délibération importante.*

Mme DE QUATREBARBES – *Mes chers collègues, le 19 juin dernier, le Conseil Municipal a voté une délibération n° 5 dont l'objet était d'abroger les articles 3, 4, 5 et 6 du titre II de la charte de la démocratie locale, relatifs à l'organisation, au fonctionnement et aux moyens des C.C.Q. et d'y substituer une organisation provisoire.*

Il s'agissait de remplacer temporairement les C.C.Q. par des groupes de travail désignés à la répartition proportionnelle et chargés de proposer un nouveau mode organisationnel du dispositif, afin d'étendre la participation des citoyens. Plusieurs élus de l'opposition ont introduit le 29 juillet dernier un recours au Tribunal Administratif visant à obtenir l'annulation des articles 1 et 5 de la délibération n° 5 du 19 juin.

Les élus de l'opposition considéraient que la note de synthèse transmise cinq jours avant le Conseil Municipal, en application de l'article L. 2121-12, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, présentait une différence de contenu avec la délibération, ne permettant pas d'en mesurer l'exacte portée.

Suite à ce recours, il a été décidé, sur les conseils de notre avocat, de revoter la délibération, de manière à purger les vices invoqués ou du moins de clarifier les interrogations que sa rédaction suscitait.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider que les articles 2°) et 3°) de la présente délibération annulent et remplacent respectivement les articles 1°) et 2°) de la délibération n° 5 du 19 juin 2008 ;

2°) abroger les articles 3, 4, 5 et 6 du Titre II de la Charte de la démocratie locale approuvée par la délibération n° 7 du Conseil Municipal du 15 juin 2001 ;

3°) approuver l'article 3 provisoire du Titre II de la Charte de la démocratie locale suivant :

Article 3 : *Organisation des Conseils Consultatifs de Quartier*

Alinéa 1 :

« Dans chaque quartier, les Conseils Consultatifs de Quartiers sont composés d'un groupe de travail de cinq membres du Conseil Municipal, constitué de la manière suivante :

- l'adjoint délégué à la coordination de la politique de proximité, membre de droit,*
- l'adjoint principalement intéressé par les affaires du quartier, membre de droit,*
- trois membres dont un représentant de l'opposition.*

Si le Président de quartier est autre que l'adjoint principalement intéressé par les affaires du quartier, il figure obligatoirement parmi ces trois derniers membres.

Alinéa 2 : Le groupe de travail se réunit à l'initiative du président après avis de l'adjoint à la proximité et de l'adjoint principalement intéressé par les affaires du quartier, dans une salle municipale.

Alinéa 3 : Le groupe de travail peut s'ouvrir s'il le souhaite à tout participant.

Alinéa 4 : La politique de proximité dispose de l'ensemble des moyens humains et matériels des Mairies de proximité au sein de la Direction de la Vie des quartiers.

4°) confirmer en tant que de besoin les articles 3°) et 4°) de la délibération n° 5 du 19 juin 2008.

Je tiens à préciser qu'il s'agit bien d'une organisation provisoire jusqu'à l'adoption de la nouvelle charte de la démocratie locale lors du prochain Conseil Municipal.

Mme LEVELEUX-TEIXEIRA – *Je vous remercie de me donner la parole. Je veux juste dire un mot pour préciser les choses, puisque ce recours a été introduit au mois de juillet sur lequel nous n'avons pas souhaité communiquer, car c'est une question qui nous paraissait devoir être traitée sur un plan technique et pas sur un plan médiatique. Vous avez parfaitement bien résumé la situation. Je ne vais pas m'étendre longuement là-dessus.*

Les deux arguments principaux que nous souhaitons faire valoir, c'était d'une part un problème de transmission de l'information, donc un décalage entre la note explicative de synthèse et puis le projet de délibération qui nous avait été soumis, qui ne nous avait pas permis de nous faire une idée du contenu de ce dont il était question et d'autre part une question de clarification. Vous avez parfaitement répondu dans la délibération qui nous est proposée ce soir et dans ce que vous venez d'ajouter, c'est-à-dire qu'il s'agit bien d'une organisation provisoire. Il ne s'agit pas de délibérer sur la composition des C.C.Q. On est bien d'accord, cette organisation provisoire en groupe de travail ne préjuge pas, a priori, de la composition des futurs Conseils Consultatifs de Quartiers. Je crois me faire le porte-parole de mes collègues de l'opposition ici présents pour dire que nous nous estimons satisfaits des modifications qui ont été introduites.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour indiquer que bien évidemment nous ne souhaitons, en aucune manière, judiciariser les rapports entre la majorité et l'opposition. Il faut bien être conscient d'une chose. Si nous avons introduit ce recours, c'est parce que nous estimions qu'il y avait un déficit dans la transmission de l'information et quelque part dans la concertation. C'est une manière un petit peu de tirer la sonnette d'alarme. C'est pour cela que nous avons agi ainsi. Il est bien évident qu'à l'avenir il est souhaitable que cette concertation soit renforcée. Nous avons pris bonne note qu'une réunion aura lieu la semaine prochaine relative à l'organisation des C.C.Q. et à la préparation de la charte de la démocratie locale. Mes collègues et moi-même serons présents à cette réunion pour apporter les propositions dans un esprit de concertation que nous souhaitons désormais voir prévaloir dans nos relations avec la majorité municipale.

M. LEBRUN – *Je voulais d'abord préciser que j'ai bien reçu votre courrier, Mme DE QUATREBARBES.*

Nous pensons que les intentions sont bonnes. C'est pas mal. Cependant, on a proposé un certain nombre de personnes pour participer à la mise en place des Conseils de Quartiers. Certains ont été convoqués, d'autres pas. On souhaiterait que ce soit le cas pour tout le monde. On pense qu'il

y a de bonnes intentions. Il ne faudrait pas nous laisser penser qu'il n'y en a pas que des bonnes. Ceci dit, on fait preuve de bonne volonté : on votera pour la délibération.

M. le Maire – *Je vous remercie de ces déclarations. C'est important. Vous l'avez dit justement. Cette réorganisation est provisoire, dans l'attente de la charte de la démocratie locale qui va organiser, préciser tout cela pour les années qui viennent. Comme l'a rappelé très justement Mme DE QUATREBARBES, je souhaite que ce dispositif puisse s'organiser en concertation, en transparence et avec la participation de l'opposition. Je vous remercie de votre prise de position ce soir.*

On peut maintenant effectivement travailler concrètement à la mise en œuvre de cette charte de la démocratie locale qui, je l'espère, constituera une avancée au regard de ce qui a été fait jusqu'à présent à la fois à Orléans, mais également un petit peu partout dans les différentes Villes de France. Nous regardons aussi comment les choses sont organisées ailleurs. Il y a des bonnes idées à prendre partout.

Merci à vous.

Mme DE QUATREBARBES – *Je trouve que la réaction est intéressante car elle est constructive. Je vous remercie de positiver.*

Mme DE QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« La présente délibération annule et remplace les 1°) et 2°) de la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 19 juin 2008, lesquels articles font l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, et confirme en tant que de besoin les 3°) et 4°) de la même délibération.

Depuis 2001, la ville d'Orléans a affirmé la proximité comme le pilier de sa politique et de son action municipale en faisant du citoyen l'acteur privilégié de la Ville conformément aux axes définis dans l'Agenda 21 adopté par la Ville le 3 mars 2006.

Aujourd'hui, dans un souci d'être au plus près des quartiers, la municipalité souhaite accroître cette politique de proximité en renforçant l'information et la consultation des citoyens sur l'ensemble de la Ville.

Les Conseils Consultatifs de Quartier (C.C.Q.) incarnent les Conseils de quartier dont l'article L.2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) fait obligation aux communes de plus de 80 000 habitants de se doter. Le Conseil Municipal en fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement.

Fort de l'expérience de sept années de fonctionnement des Conseils Consultatifs de Quartiers, il est apparu nécessaire de procéder à des adaptations de la Charte de la démocratie locale pour inciter les Orléanais à une plus grande et plus large participation à la vie de leur Cité.

Aussi, dans un premier temps, les Conseils Consultatifs de Quartier seront constitués d'un groupe de travail auquel cette mission sera confiée. Ce groupe de travail sera composé de 5 personnes,

désignées parmi les élus du Conseil Municipal selon la représentation proportionnelle, et réparties de la façon suivante :

- 2 membres de droit : l'adjoint au Maire délégué à la coordination de la politique de proximité et l'adjoint principalement intéressé par les affaires du quartier,
- 3 membres dont un représentant de l'opposition.

Les groupes de travail devront proposer un nouveau mode d'organisation du dispositif, de façon à impliquer davantage les habitants et les forces vives. L'objectif est de vous soumettre le résultat de ces réflexions à l'automne 2008.

Pour ce faire, il vous est proposé d'abroger les articles 3, 4, 5 et 6 du Titre II de la Charte de la démocratie locale adoptée par le Conseil Municipal le 15 juin 2001, et de les remplacer par un article 3 provisoire.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider que les articles 2°) et 3°) de la présente délibération annulent et remplacent respectivement les articles 1°) et 2°) de la délibération n° 5 du 19 juin 2008 ;

2°) abroger les articles 3, 4, 5 et 6 du Titre II de la Charte de la démocratie locale approuvée par la délibération n° 7 du Conseil Municipal du 15 juin 2001 ;

3°) approuver l'article 3 provisoire du Titre II de la Charte de la démocratie locale suivant :

Article 3 : Organisation des Conseils Consultatifs de Quartier

Alinéa 1 :

« Dans chaque quartier, les Conseils Consultatifs de Quartiers sont composés d'un groupe de travail de cinq membres du Conseil Municipal, constitué de la manière suivante :

- l'adjoint délégué à la coordination de la politique de proximité, membre de droit,
- l'adjoint principalement intéressé par les affaires du quartier, membre de droit,
- trois membres dont un représentant de l'opposition.

Si le Président de quartier est autre que l'adjoint principalement intéressé par les affaires du quartier, il figure obligatoirement parmi ces trois derniers membres.

Alinéa 2 : Le groupe de travail se réunit à l'initiative du président après avis de l'adjoint à la proximité et de l'adjoint principalement intéressé par les affaires du quartier, dans une salle municipale.

Alinéa 3 : Le groupe de travail peut s'ouvrir s'il le souhaite à tout participant.

Alinéa 4 : La politique de proximité dispose de l'ensemble des moyens humains et matériels des Mairies de proximité au sein de la Direction de la Vie des quartiers.

4°) confirmer en tant que de besoin les articles 3°) et 4°) de la délibération n° 5 du 19 juin 2008 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PREVENTION, REUSSITE ET SOLIDARITE

N° 37 – Aide en faveur d'associations relevant des secteurs social, santé et handicap.

Mme LECLERC – *Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer des subventions aux associations :*

- pour un montant global de 10 500 € pour celles relevant du domaine social, dont 3 000 € supplémentaires au Relais Orléanais qui a ouvert cet été au mois d'août et qui a reçu 20 % de personnes en plus ;

- pour un montant d'un peu plus de 14 000 € pour celles relevant des domaines de la santé et du handicap, notamment une petite dizaine d'associations qui, pour certaines, se sont investies pour la première fois dans la semaine Ville Santé sur le sommeil qui s'est terminée et qui a connu un franc succès. Plus de 1 500 lycéens, écoliers se sont déplacés entre autres à l'exposition au C.R.D.P.

Je voulais aussi signaler que, dans ces 14 000 €, il y a l'aide au démarrage de 3 200 € pour le groupe Action Gay et Lesbien au titre de l'ouverture de leur centre d'écoute et d'information.

M. le Maire – *Merci. Pas de remarque. Ou j'ai un problème de lunettes, mais je ne vous vois pas lever la main. J'ai entendu parler avec intérêt de la question du sommeil !*

M. LEBRUN – *On aurait souhaité un vote séparé par rapport à cette délibération. Concernant le montant global pour les associations relevant du domaine social, on considère que c'est insuffisant. Au regard de la situation aujourd'hui, de la précarité qui se développe, etc., à d'autres endroits il y a des subventions bien plus importantes. Cela honorerait la Ville d'avoir une subvention plus importante dans ce domaine. Aujourd'hui beaucoup de personnes sont exclues. Elles n'ont même pas accès au logement social. Ce n'est pas un reproche. Des personnes n'ont plus rien du tout. Aujourd'hui, ces personnes-là, quand elles n'ont plus rien, ne sont plus rien. Quand on a perdu son travail, quand sa vie familiale est détruite, on n'a plus rien. La subvention n'est pas en rapport avec la situation qu'on connaît aujourd'hui.*

Mme LECLERC – *Ce n'est pas une subvention de 3 000 €. C'est un plus, c'est-à-dire qu'on donne encore plus que ce qui était prévu au départ, sachant qu'on fonctionne par convention. On dépasse en fait ce qui était convenu dans la convention.*

M. le Maire – *Qu'il n'y ait pas de quiproquo. Mme LECLERC a raison d'insister là-dessus. Ce n'est pas le montant des subventions qui est là, vous avez compris, c'est ce qui est en plus.*

Je rappelle que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est de l'ordre de 8 000 000 €. Ce n'est pas dans l'ordre de grandeur. Ce sont des attributions supplémentaires par rapport au budget initial.

M. MONTILLOT – *Je veux juste apporter une précision complémentaire, puisque tout a été dit sur la partie subvention.*

Je veux rajouter pour M. LEBRUN, qu'au-delà des subventions accordées, il faut savoir que des moyens humains sont mis à disposition par la Ville d'Orléans. Je pense pour ce qui concerne la partie Relais Orléanais au fait que le Service de Prévention Médiation a été, pendant tout l'été, en

juillet et août, présent aux côtés des bénévoles de cette association. Ils ont d'ailleurs participé aux côtés des agents de médiation à l'ensemble de l'opération Eté Punch. Mme COULON, Directrice, s'est vraiment félicitée de cela. Mme NGANGA était d'ailleurs là, je crois. On s'était rencontré lors de la dernière opération à l'Ile Charlemagne. Les personnes aidées et soutenues par le Relais Orléanais participaient à cette fête.

Au-delà du fait qu'il s'agit de subventions supplémentaires, il y a en plus un accompagnement fait par des agents de la Ville d'Orléans. Je tiens à le souligner et à m'en féliciter.

Mme LECLERC, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations sollicitent la Ville afin de soutenir leurs projets.

Après avis de la Commission de la Solidarité, de l'Insertion et de l'Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions aux associations à caractère social ou oeuvrant dans le domaine de la santé et du handicap selon le tableau ci-après ;

2°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations du secteur social sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 520, article 65748, T.S. 510 ;

3°) imputer les dépenses correspondantes relatives aux associations relevant du secteur de la santé et du handicap sur les crédits ouverts au budget de la Ville, fonction 512, article 65748, T.S. 440 ».

ADOPTE.

Conseil Municipal du 24 octobre 2008

<u>ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE SOCIAL</u>				
Association	Objet de la subvention	Montant global accordé en 2007 (en €)	Montant déjà attribué en 2008 (en €)	Montant complémentaire 2008 (en €)
Mouvement du Nid	Fonctionnement	2 500		2 500
Relais Orléanais	Fonctionnement	77 000	78 500	3 000
La Vie devant Soi	Fonctionnement	130 410	122 000	5 000
TOTAL		209 910	200 500	10 500

ADOPTE PAR 53 VOIX.
IL Y A 2 ABSTENTIONS.

<u>ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE DE LA SANTE ET DU HANDICAP</u>			
NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION (en €)	
		2007	2008
Association Roule Caillou	Projet Semaine Santé « Au fil du sommeil ».	-	900
Musicothérapie Expression 45	Projet Semaine Santé « Au fil du sommeil ».	-	864
Association Allo maman bobo	Projet Semaine Santé « Au fil du sommeil ».	-	800
Association Krizotéâtre	Projet Semaine Santé « Au fil du sommeil ».	-	900
Association Tactile Souk	Projet Semaine Santé « Au fil du sommeil ».	-	900
Association Compagnie du Ginko	Projet Semaine Santé « Au fil du sommeil ».	-	500
Association Arbor	Projet Semaine Santé « Au fil du sommeil ».	-	350
Auto Support des Usagers des Drogues (A.S.U.D.) Loiret	Conduites addictives aux drogues.	300	300
Groupe Action Gay et Lesbien	Création d'un lieu d'écoute, d'information et d'orientation santé.	-	3 200
Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (U.F.S.B.D.)	Promotion de la santé bucco-dentaire.	800	500
C.H.R.O. – service Rhumatologie	Organisation d'une réunion régionale au Centre de Conférences. Location de la salle.	-	2 452,50
Ligue contre le Cancer	Opération « Octobre Rose ». Promotion dépistage cancer du sein.	500	500
GEIST 21	Lieu de rencontre et échanges « un projet pour un avenir » pour personnes porteuses de trisomie 21.	-	2 000
<u>TOTAL</u>		<u>1 600</u>	<u>14 166,50</u>

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 38 – Aide à des associations au titre de la Politique de la Ville.

Mme BARANGER – *Après échanges et avis lors de la Commission Solidarité, Emploi, Insertion, il vous est proposé d'attribuer :*

- *dans le cadre du Fond de Soutien aux Habitants, pour des activités qui ont eu lieu cet été, montées par la C.N.L. et par le Comité des Fêtes de La Source, une somme de 5 000 € ;*

- *dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, en partenariat avec les autres financeurs, pour l'Association Jeunesse et Arts Martiaux, une somme de 500 € qui est la moitié de ce qui avait été demandé, car l'activité a eu lieu pendant une semaine au lieu de deux semaines et demie ;*

- *dans le cadre des actions dans tous les quartiers, pour l'Association Aide dans les Conflits Familiaux qui est très importante dans le cadre du resserrement des liens familiaux, parents – enfants, une somme de 11 200 € ;*

- *dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances de notre politique de la Ville, pour l'Association les Petits Débrouillards une somme de 8 000 € ;*

- *et pour l'aide aux loyers, cette fois-ci il s'agit de la Mission Locale, dans le cadre de notre engagement pour l'emploi des jeunes, une somme de 11 000 €.*

Mme SUIRE – *J'ai eu écho dans la presse d'un mouvement de grève de la Régie de Quartier A.S.P. Qu'en est-il, M. le Maire, de cette grève ? Donnez-moi une réponse pour essayer d'apaiser l'inquiétude de l'O.P.A.C.*

M. le Maire – *Merci de cette question Mme SUIRE. Mme BARANGER souhaite-t-elle répondre à cette question ? Certainement.*

Mme BARANGER – *Si vous me donnez la parole, je veux bien.*

M. le Maire – *Je vous la donne avec plaisir, Mme BARANGER.*

Mme BARANGER – *M. le Maire, vous m'avez d'ailleurs chargé, puisque vous étiez absent à ce moment-là, de recevoir les représentants de la Régie de Quartier de l'Argonne hier après-midi. Je les ai reçus, sachant que la Ville est très attentive à ce que fait l'ensemble des Régies de Quartiers, et tout particulièrement celle qui nous concerne aujourd'hui.*

Si nous y sommes très attentifs, c'est à double titre. D'une part, il s'agit d'un organisme d'insertion vers l'emploi. C'est bien entendu l'Agglomération et le Département qui financent l'accompagnement socio-professionnel. Mais il s'agit bien d'Orléanais. Puis nous y sommes attentifs en tant que donneur d'ordre. Vous posez la question, Mme SUIRE, à propos de l'O.P.A.C. qui est également un donneur d'ordre très important. Si les régies vivent, c'est en partie grâce aux marchés. En tant que donneur d'ordre, nous voulons un bon résultat. Ce n'est pas parce qu'il s'agit de quartiers comme on dit « Zone Urbaine Sensible » dans lesquels parfois les lieux sont plus difficiles à entretenir, car parfois plus anciens, plus délabrés, que nous ne devons pas être très exigeants sur la qualité du service rendu. Pour ces deux raisons, j'ai voulu rencontrer ce personnel. J'ai bien précisé qu'il ne s'agissait pas de s'ingérer dans les affaires de cette entreprise, car il s'agit bien là d'une entreprise, mais cela nous pose la question de l'insertion par l'emploi. Qui peut faire cette insertion ?

Comment ? D'une part, il ne faut pas pénaliser les personnes qui sont dans cette insertion par l'économique. D'autre part, il ne faut pas non plus que les personnes qui demandent ce marché soient également pénalisées. Les habitants du quartier ont besoin d'un quartier propre, car il s'agit particulièrement des marchés de propreté.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui. Nous sommes bien sûr en contact aussi bien avec la direction qu'avec les représentants.

M. le Maire – *Merci Mme BARANGER de vous être impliquée dans ce dossier. Mme SUIRE a-t-elle la réponse qui lui convient ? Bien.*

Mme BARANGER, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de sa politique en faveur des différents quartiers, et plus particulièrement pour les quartiers de La Source, de l'Argonne et des Blossières, la Ville soutient les associations qui conduisent des projets en lien avec les thématiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) de l'agglomération orléanaise : l'accès à l'emploi et au développement économique, la santé, l'habitat et le cadre de vie, la réussite éducative ; la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les autres partenaires financiers : l'Etat, la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO), la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) et le Département du Loiret.

Parallèlement, certains de ces projets étant menés hors du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, mais poursuivant des objectifs similaires, la Ville a décidé de les accompagner financièrement.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Solidarité, Emploi, Insertion, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions détaillées dans le tableau annexé aux associations oeuvrant au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers de l'Argonne, La Source et des Blossières ;

2°) imputer les dépenses correspondantes, soit 35 700 €, sur les crédits « Politique de la Ville » inscrits au budget de la Ville, fonction 8243, article 65748, T.S. 513 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Conseil Municipal du 24 octobre 2008

LISTE DES ACTIONS « POLITIQUE DE LA VILLE » 2008

Organisme	Intitulé de l'action	Montant accordé en 2007 par la Ville (en €)	Montant sollicité en 2008 auprès de la Ville (en €)	Montant proposé (en €)
1/ FONDS DE SOUTIEN AUX HABITANTS				
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT (C.N.L)	Voyage à la mer	1 000	1 400	1 000
	Voyage à la mer	1 000	1 100	1 000
COMITE DES FETES DE LA SOURCE	Organisation de la 6 ^{ème} édition du festival de musique	3 000	3 000	3 000
SOUS-TOTAL		5 000	5 500	5 000
2/ ACTIONS DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (C.U.C.S)				
JEUNESSE ET ARTS MARTIAUX (J.A.M)	Mixité sociale pour une escapade vers le sport	2 500	1 103	500
3/ ACTIONS HORS CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE				
AIDE DANS LES CONFLITS FAMILIAUX (A.C.F)	Point rencontre enfants-parents	10 900 (7 800 € au titre des crédits « politique de la ville » et 3 100 € au titre de l'action sociale.	11 200	11 200
4/ ACTIONS VILLE VIE VACANCES (V.V.V)				
LES PETITS DEBROUILLARDS	Cité débrouillardes Orléans La Source et Argonne	7 600	9 350	8 000
5/ AIDE AUX LOYERS				
Mission locale	Aide aux loyers	11 000	11 000	11 000
TOTAL		37 000	38 153	35 700

N° 39 – Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance. Versement à la Ville d'une subvention au titre de 2008-2009. Approbation d'une convention.

M. MONTILLOT – *Il s'agit de la reconduction pour l'année scolaire 2008 – 2009 du dispositif 2007 – 2008 que nous avons voté l'an passé sur la répartition du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance au titre de la Ville d'Orléans.*

Nous vous proposons la reconduction des actions déjà mises en œuvre et qui avaient toutes été faites lors de l'exercice précédent, sur la réussite éducative, le soutien à la parentalité et également l'aide aux jeunes qui se trouvent en situation de rupture. Voilà donc une subvention accordée par l'Etat de 55 000 € qui se répartissent entre :

- 25 000 € destinés à la réussite des jeunes en situation de rupture, chantiers éducatifs avec ELAN et permis d'insertion,

- 15 000 € destinés au renforcement de la capacité des parents par le dispositif du programme de thérapie familiale des parents relais,

- 15 000 € destinés à la lutte contre le décrochage scolaire avec le tutorat et les clubs Coup de Pouce.

Nous vous proposons :

- d'une part d'approuver la convention avec l'A.C.S.E., donc avec l'Etat, dans le cadre du F.I.P.D. (Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance),

- d'autre part, d'autoriser le portage de cette opération par le C.C.A.S., puisque c'est lui qui porte jusqu'à présent à la fois le dispositif de la réussite éducative et du F.I.P.D.

M. le Maire – *Merci. Il n'y a pas d'intervention. Je fais remarquer que le coût des actions menées s'élève tout de même à 175 000 €.*

M. MONTILLOT, 4^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé, au sein de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (A.C.S.E.), le Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.). Ce fonds est destiné à soutenir les actions conduites par l'Etat et les collectivités territoriales dans le champ de la prévention.

Il est vivement souhaité de poursuivre les actions qui ont été mises en œuvre à l'aide des subventions accordées en 2007.

Ces différentes mesures ont permis de favoriser un accompagnement scolaire, familial, professionnel et/ou social pour des jeunes en situation d'échec ou en risque de rupture. C'est une démarche comparable à celle de la Réussite Educative, mais élargie aux différents quartiers de la Ville et aux jeunes ayant quitté le système scolaire.

Les actions privilégiées visent à :

- soutenir les enfants et les jeunes rencontrant des difficultés dans leur scolarité par le biais du tutorat ou de l'accompagnement scolaire personnalisé ;
- favoriser l'accompagnement éducatif des jeunes en situation de rupture, qu'elle soit scolaire, familiale ou sociale, par la mise en place de chantiers éducatifs et du dispositif du permis d'insertion ;
- renforcer la capacité de supervision des parents et les soutenir dans leurs difficultés à travers un dispositif de thérapie familiale ou encore le réseau des parents relais.

Le coût de ces actions est estimé à 175 000 €. La subvention accordée par l'Etat, versée par l'A.C.S.E. s'élève à 55 000 € à répartir entre les trois actions suivantes :

- favoriser la réussite des jeunes en situation de rupture : 25 000 €,
- renforcer les capacités des parents : 15 000 €,
- lutter contre le décrochage scolaire : 15 000 €.

S'agissant d'un dispositif qui vient en prolongement de la Réussite Educative, il est proposé qu'il soit porté financièrement par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'Orléans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention à passer avec l'A.C.S.E., relative à la participation de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance à hauteur de 55 000 € au titre de 2008-2009, pour la mise en place d'actions menées par la Ville ;

2°) autoriser M. le Maire à signer ladite convention et à saisir le Centre Communal d'Action Sociale pour le portage financier du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

N° 40 – Aides à des associations pour le soutien à des manifestations sportives et à titre exceptionnel.

Mme GRIVOT – *M. le Maire, mes chers collègues, il vous est proposé de décider de l'attribution de subventions aux associations :*

- *U.S.O. Chevaliers d'Orléans, c'est du football américain,*
- *et Golf 45,*

pour un montant global de 3 800 € au titre du soutien aux manifestations sportives d'une part,

- et au Football Club Réunionnais d'Orléans,*
- et au Racing Club 45 Football,*

pour un montant global de 1 000 € à titre exceptionnel d'autre part.

Mme NGANGA – *Nous allons voter pour. Concernant les manifestations sportives à caractère exceptionnel, on aurait une petite question à poser sur la Coupe du Monde de Sabre dames. Va-t-elle se dérouler dans les mêmes conditions que les années précédentes ? Nous pensons que changer l'organisation trois mois et demi avant, cela ne paraît pas très responsable vis-à-vis des personnes qui se dépensent quand même sans compter. Merci.*

M. le Maire – *Je vous réponds en un mot car je vous aime bien, même si cela n'a pas trop de rapport avec le Football Club Réunionnais, le Racing Club et les Chevaliers d'Orléans.*

La situation est la suivante. Nous avons la possibilité d'accueillir la Fed Cup, c'est-à-dire la Coupe Davis féminine. Le problème est simple. C'est dommage, cela tombe en même temps que la Coupe du Monde Sabre. Question : on renonce à la Fed Cup et on continue la Coupe du Monde de Sabre exactement dans les mêmes conditions que précédemment, sachant que, je le rappelle, la Coupe du Monde de Sabre organisée par le Cercle d'Escrime Orléanais est totalement soutenue par la Ville d'Orléans, à tel point que, sur ces deux, trois dernières années, alors qu'autrefois le Palais des Sports n'était couvert par moitié, aujourd'hui il est archi comble. C'est une très belle manifestation et une superbe réussite. On fait ou on ne fait pas. C'est la question. Si on avait déjà dit : « on ne fait pas la Fed Cup », peut-être seriez-vous intervenus ou d'autres pour dire : « c'est dommage, Orléans manque d'ambition ».

C'est Limoges, Mme AIGRET, qui a accueilli la Fed Cup récemment. Nous, Orléans, capitale de la Région Centre, alors que nous voulons faire rayonner la Ville, on renoncerait. La Fed Cup est une manifestation extrêmement suivie et médiatisée. C'est une belle manifestation sportive, d'où le choix dont nous avons discuté qui est le suivant : nous organisons les deux manifestations.

Maintenant, dans quelles conditions ? Je réponds très précisément à votre question. Pour la Coupe du Monde de Sabre, pas dans les mêmes conditions que les dernières années. Je vais vous dire, à la finale, cela va être mieux. Ce n'est pas simple, mais cela va être mieux.

Pourquoi ? Premièrement, la Fed Cup, pour des raisons techniques, d'organisation, nous ne pouvons l'organiser qu'au Palais des Sports. On ne peut pas la mettre au Zénith. C'est un déterminant. C'est un fait. A partir de là, c'est pour cela que je vous dis qu'il y a un changement, car la Coupe du Monde de Sabre ne peut pas être au Palais des Sports. Nous avons donc cherché les meilleures solutions possibles pour la Coupe du Monde de Sabre. Pouvait-on la mettre en totalité au Zénith ? La planification du Zénith étant faite, malheureusement non. Est-ce rédhibitoire ? Est-ce que, dans ces conditions, on ne pourrait pas accueillir la Coupe du Monde de Sabre, auquel cas cela reposerait le problème de la Fed Cup ? La réponse est non.

Nous pouvons procéder autrement. Nous pouvons avoir les phases éliminatoires dans un autre équipement. Nous pouvons avoir les phases finales au Zénith. Mme GRIVOT, les élus en charge

du sport et les Services, travaillent en liaison avec les différents intéressés à cette solution. C'est la raison pour laquelle je vous dis que cela pourrait être mieux. Pour la phase du samedi soir notamment, c'est là où il y a vraiment la compétition la plus attendue, si nous pouvons mettre le Zénith à disposition, je dis que c'est au moins aussi bien que d'avoir le Palais des Sports.

Nous y travaillons dans le détail, précisément pour que tout s'articule de manière cohérente et rigoureuse. Mme GRIVOT est donc sur le pont.

Là-dessus, que s'est-il passé ? Il s'est passé la chose suivante, si Mme GRIVOT me permet de le dire. Elle me permet de le dire. Un événement tout à fait exceptionnel, mais vraiment exceptionnel, pratiquement unique dans l'histoire récente du sport orléanais s'est produit : Mme GRIVOT n'a pas pu se rendre à l'assemblée générale du Cercle d'Escrime Orléanais. Je lui rends hommage de ce point de vue-là. Il y a beaucoup de clubs sportifs et c'est bien pour Orléans. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup d'assemblées générales où Mme GRIVOT n'a pas pu se rendre. Il s'est trouvé qu'effectivement nous n'avions pas pu encore boucler le dossier avec le Cercle d'Escrime Orléanais, car nous étions en train d'y travailler. Je comprends parfaitement l'inquiétude du Cercle d'Escrime qui a pu se poser légitimement la question : dès lors qu'Orléans accueillerait la Fed Cup, est-ce que c'est la Coupe du Monde de Sabre qui finalement se trouve dévalorisée ou même abandonnée ? Je comprends parfaitement. Il n'en est pas un seul instant question. M. PEZET, qui était présent, a pu rassurer le club sur ce point. Mais cela méritait confirmation. C'est ce que nous sommes en train de faire. J'ai moi-même rassuré la direction du Cercle d'Escrime Orléanais. Mme GRIVOT va rencontrer très prochainement une nouvelle fois les dirigeants pour bien prendre en compte l'ensemble de leurs besoins, dès lors que nous avons une organisation de la Coupe du Monde de Sabre sur deux lieux à des moments différents.

Je vais tout vous dire. Le problème qui s'est posé c'est que nous avions a priori la solution qui nous paraissait la plus adéquate, la meilleure. Cette solution c'était laquelle ? C'était d'avoir effectivement la phase finale au Zénith et les éliminatoires au Parc des Expositions, juste à côté. A priori, quand je vous dis cela, vous dites : « cela paraît une bonne solution ». Oui, mais parfois, quand on rentre dans le détail, les bonnes solutions initiales, ne sont plus les bonnes solutions à l'arrivée. Quel était le problème ? Bien sûr, pour un événement de cette dimension internationale, un certain nombre de spécifications sont données par la Fédération Internationale et par les organisateurs. Ces spécifications techniques étaient difficiles à mettre en œuvre au Parc des Expositions ou alors à un coût très élevé. J'ai jugé que le coût, surtout dans les circonstances actuelles, était trop élevé. J'ai donc demandé à ce qu'on revoie la copie pour trouver une autre solution.

Je vais vous dire la solution telle qu'elle est aujourd'hui, si Mme GRIVOT là aussi me le permet, car elle est formalisée. Je trouve que c'est une très bonne solution. J'espère que cela va faire aussi plaisir à Mme KOUNOWSKI. Vous allez voir pourquoi. Les phases éliminatoires d'une Coupe du Monde pourraient se tenir dans l'équipement sportif de La Source. Nous aménagerons l'équipement sportif de La Source pour accueillir cette manifestation. Cela participe complètement de la logique d'insertion complète du quartier de La Source qui, parfois, se considère comme étant un petit peu laissé de côté, un peu éloigné du centre d'Orléans et pas seulement géographiquement. Cela permet de montrer aux Sourciens qu'on peut accueillir ce qu'il y a de mieux au monde, c'est-à-dire une manifestation et une Coupe du Monde.

C'est vrai que cela demande vraiment de rentrer dans le détail et un peu de temps pour finaliser tout cela, pour les déplacements, pour l'organisation de l'équipement sportif avec le nombre

de pistes demandées pour l'escrime, pour l'accueil, etc. Tout cela est en train d'être formalisé. Je suis convaincu que nous allons pouvoir organiser ces deux manifestations. J'aurais préféré qu'elles ne tombent pas au même moment, mais c'est comme cela. Je pense aussi qu'après la réussite de l'Open de Tennis, asseoir aussi la présence d'Orléans dans le paysage sportif en accueillant un tour de Fed Cup, est une excellente chose. On fait le maximum. Tout le monde est sur le pont.

Nous réduirons d'ailleurs la facture par rapport au montant initialement envisagé sur le Parc des Expositions.

J'ajoute une chose. Aujourd'hui, nous postulons pour organiser la Fed Cup. Orléans est candidate. Ce n'est pas à ce jour totalement formalisé. J'ai entendu sur des ondes périphériques dire que la Fed Cup venait à Orléans. Je crois que j'ai bien entendu. Nous sommes candidats à l'organisation de la Fed Cup.

Je termine sur un point. Nous avons un atout à Orléans que nous ne mesurons pas toujours. Mais c'est un formidable atout. Je vous assure. Il faut voir ailleurs comment les choses parfois se passent. Nous savons remarquablement organiser. Toutes les manifestations, qu'elles soient sportives, culturelles ou d'une autre nature, qui viennent à Orléans - et ce n'est pas de l'autosatisfaction déplacée que je fais, car je rends hommage à toutes celles et ceux qui organisent - sont à chaque fois unanimes pour dire : « c'est bien organisé, on est content d'être ici ». Je peux dire, par exemple, que pour l'Open de Tennis, les représentants de la Fédération qui se sont déplacés, ont été impressionnés. Pour le Master's de Patinage Artistique, c'est la même chose. Lors du Master's de Patinage Artistique, il y avait pratiquement tout le staff de la Fédération Française de Patinage Artistique. Ce n'est pas un hasard. Nous parlons de sport, mais ce n'est pas le seul domaine, car ce serait trop réducteur. Nous sommes en train, et c'est une volonté, de prendre des positions qui permettent de faire, aux plans national, européen et international, reconnaître Orléans à la place qui est la sienne. C'est l'objectif. C'est la reconnaissance de la Ville et le rayonnement de la Ville.

Quand une manifestation comme la Fed Cup peut venir, on fait tout pour pouvoir l'organiser dans les meilleures conditions. Aujourd'hui, l'objectif est d'une part que nous puissions accueillir effectivement la Fed Cup et que nous puissions même, et je l'espère, améliorer, pour la Coupe du Monde de Sabre, l'accueil des compétiteurs et de l'ensemble des participants. Je donne rendez-vous aux Orléanais, car il faut qu'ils répondent massivement, qu'ils soient présent sur les deux manifestations, sachant qu'elles vont se dérouler sur plusieurs jours. Je précise que ce soir-là il n'y a pas de match de l'Entente à domicile. Il est vrai qu'à l'impossible nul n'est tenu. Nous aurions là peut-être hissé le drapeau blanc. Nous n'aurions pas su faire. Les manifestations ont lieu en février. Il nous reste à avoir la confirmation de la Fed Cup, à valider les différents points dont nous avons discuté avec le Cercle d'Escrime Orléanais.

Je termine en disant que nous tenons beaucoup, beaucoup à la Coupe du Monde de Sabre, car c'est une manifestation qui existe à Orléans depuis des années. C'est une manifestation qui a pris de l'ampleur. Le Cercle d'Escrime Orléanais est un des très beaux fleurons de longue date, encore aujourd'hui et j'espère pour longtemps du sport orléanais. Il porte fièrement nos couleurs.

Voilà, Mme NGANGA, j'ai été un peu long, mais je pense que le sujet le méritait. Ma réponse vous satisfait-elle ?

Mme NGANGA – *Oui. Mais de toute façon nous voterons pour.*

M. le Maire – *J'ai développé tout cela...*

Mme NGANGA – *Nous vous remercions quand même pour toutes ces explications.*

Merci.

M. le Maire – *Je vais vous consulter sur cette délibération. Je vous rappelle l'objet de la délibération : le football et le football américain.*

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Diverses associations sollicitent l'aide de la Ville pour soutenir leurs projets.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations figurant dans le tableau ci-joint ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 40, article 65748, T.S. 520 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	OBJET	Montant de la subvention (en €)	
		2007	2008
<u>I - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES</u>			
U.S.O CHEVALIERS D'ORLEANS	Match international de football américain Orléans/Belgique Dimanche 2 novembre 2008 Stade des Montées	800 (en 2006)	800
ASSOCIATION GOLF 45	Golfiades du Loiret 2009 Du Vendredi 1 ^{er} au Dimanche 3 mai 2009 Golf de Donnery, Limère, Marcilly et Sully	3 000	3 000
<u>Sous-total I</u>		3000	3 800
<u>II – AIDE A TITRE EXCEPTIONNEL</u>			
FOOTBALL CLUB REUNIONNAIS D'ORLEANS	Saison sportive 2008-2009 Aide au redémarrage du club en Championnat Départemental de Futsal	-	500
RACING CLUB 45 FOOTBALL	Saison sportive 2008-2009 Acquisition de matériel sportif	-	500
Sous-total II		-	1 000
TOTAL I + II		-	4 800

N° 41 – Dispositif « Sport Pour Tous ». Saison sportive 2008-2009. Approbation de conventions.

M. LABED – *M. le Maire, mes chers collègues, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :*

- *reconduire le dispositif “Sport Pour Tous » initié en 2002, en approuvant sa poursuite et le principe de l’instauration d’une convention entre la Ville et les clubs sportifs orléanais, partenaires du dispositif, dont vous trouverez la liste en annexe,*

- *approuver les termes des conventions à passer avec chacune des associations, partenaires du dispositif,*

- *autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville.*

M. LABED, Conseiller Municipal délégué, s’exprime ainsi :

« Le dispositif « Sport Pour Tous » a été initié en 2002 avec les clubs sportifs orléanais partenaires. L’objectif est de permettre au public de tester trois activités, une par trimestre pour la somme de 10 € pour chaque période.

Les buts poursuivis sont :

- de favoriser la découverte et l’initiation à différentes pratiques sportives pour le plus grand nombre d’Orléanaises et d’Orléanais âgés de plus de 16 ans, dans la continuité des activités de l’Ecole Municipale d’Initiation Sportive (E.M.I.S.) ;

- d’attirer de nouveaux adhérents dans les clubs sportifs orléanais.

Ainsi, il est essentiel que les activités proposées dans le dispositif « Sport Pour Tous » soient organisées principalement par les clubs eux-mêmes.

Pour la saison 2007/2008, trente six clubs ont participé au dispositif. Le bilan fait apparaître vingt sept participants dont vingt et une femmes et six hommes. Les disciplines sportives les plus sollicitées sont la gymnastique aquatique, la gymnastique d’entretien et volontaire, le badminton et le roller.

La moyenne d’âge globale se situe autour de trente trois ans.

Pour la saison 2008-2009, trente et un clubs souhaitent participer au dispositif, conformément à la liste jointe en annexe.

En conséquence et après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la poursuite du dispositif « Sport Pour Tous » et le principe de l’instauration d’une convention entre la Ville et les clubs sportifs orléanais, partenaires du dispositif ;

- Séance du vendredi 24 octobre 2008 -

2°) approuver les termes des conventions à passer avec chacune des associations partenaires du dispositif ;

3°) autoriser M. le Maire à signer lesdites conventions au nom de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

<p style="text-align: center;">LISTE DES CLUBS « SPORT POUR TOUS » POUR LA SAISON 2008-2009</p>
--

1^{ère} Compagnie d'Arc d'Orléans
A.L.L.S. Cyclotourisme
A.L.L.S. GV
Amicale Boule Orléans
A.S.P.T.T. Badminton
A.S.P.T.T. Gymnastique
A.S.P.T.T. Orléans Cyclisme V.T.T.
A.S.P.T.T. Tennis de Table
Association Taekwondo Hapkido Orléans
Cercle Michelet Gymnastique
Cercle Michelet Haltérophilie
C.L.T.O. Hockey sur Gazon
Club Alpin Français d'Orléans
Club Orléans Sport Aquatique
Comité Départemental de GV
E.C.O. C.J.F.
E.C.O. Volley
Ecole de Tai Ji
Enfants de Neptune d'Orléans
Fly Disc'r
L'Etape Solognote
Orléans Cyclo Tourisme
Orléans Loiret Hockey sur Glace
Pieds Blancs Les Aydes
S.M.O. Gymnastique
U.S.O. Karaté
U.S.O. Aïkido
U.S.O. Pétanque
U.S.O.P.O.C. Badminton
U.S.O. Judo
U.S.O. Tennis de Table

Soit 31 associations sportives participantes

N° 42 – Groupements de loisirs. Attribution de subventions.

Mme GRIVOT – *Il vous est proposé de décider de l'attribution de subventions aux groupements de loisirs suivants :*

- *l'Ecole de Karaté Artistique pour 1 000 €,*
- *et les Pieds-Blancs-Les-Aydes pour 1 850 €.*

L'Ecole de Karaté Artistique est une nouvelle association qui s'est créée dans le quartier de La Source. On parle beaucoup du quartier de La Source ce soir. Cette association ne veut pas faire de compétition dans la discipline du karaté, mais souhaite en faire un loisir pour tous les petits enfants et les adolescents qui se trouvent dans ce quartier. C'est pour cela que nous leur apportons notre soutien. Ils font également des représentations dans les Maisons de Retraite. Ils commencent à s'investir beaucoup dans le quartier.

Mme GRIVOT, 2^{ème} Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

Diverses associations sollicitent l'aide de la Ville pour soutenir leurs projets.

Après avis de la Commission des Sports et de la Vie Associative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de subventions aux associations figurant dans le tableau ci-dessous :

Associations	Objet	Montant de la subvention (en €)	
		2007	2008
L'Ecole de Karaté Artistique	Pratique du Karaté artistique à titre de loisirs et développement d'une approche sociale autour du sport.		1 000
Pieds-Blancs-Les-Aydes	Travaux de chaufferie. Salle 16, rue Masse. Première annuité.		1 850
	TOTAL		2 850

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 25, article 65748, T.S. 530 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

VIE ASSOCIATIVE

N° 43 – Vie associative. Attribution de subventions.

Mme de CHANGY – *Il vous est proposé d'attribuer plusieurs subventions :*

- 400 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Orléans La Source,
- 200 € à France Bénévolat Loiret. C'est une subvention exceptionnelle pour le 30^{ème} anniversaire de cette association.

Mme de CHANGY, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Diverses associations sollicitent le soutien de la Ville pour la réalisation de leurs projets.

NOM DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES DE L'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION (en €)	
		2007	2008
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Orléans La Source	Aide au fonctionnement annuel de l'Amicale qui propose aux sapeurs-pompiers adhérents des activités récréatives et sportives, tout au long de l'année.	400	400
France Bénévolat Loiret	Subvention exceptionnelle pour les manifestations organisées par l'association à l'occasion de son 30 ^{ème} anniversaire : exposition à la Maison des Associations, animations place du Martroi le 15 octobre dernier, etc.	-	200
TOTAL		400	600

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer les subventions aux associations indiquées dans le tableau ci-dessus ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 65748, T.S. 255 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 44 – Associations d'anciens combattants. Attribution de subventions.

M. MOITTIE – *Il est proposé l'attribution de deux subventions modestes à des associations patriotiques :*

- 450 € pour les Anciens Combattants de la Résistance qui interviennent notamment en milieu scolaire,

- et 650 € pour les Médaillés de la Résistance qui ont pris le relais de la Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance, qui soutiennent le concours national de la Résistance et de la Déportation.

Le total fait 1 100 €.

M. MOITTIE, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Diverses associations d'Anciens Combattants sollicitent l'aide de la Ville dans le cadre de leurs activités, pour entretenir le souvenir de ceux qui ont combattu et sont morts pour la France.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer les subventions suivantes en faveur des associations présentées dans le tableau ci-dessous :

Associations	Objet	Montant de la subvention (en €)	
		2007	2008
Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance – Comité départemental du Loiret	Aide aux activités de l'association qui œuvre pour perpétuer le souvenir de la Résistance Française, notamment en intervenant en milieu scolaire et en participant régulièrement aux cérémonies patriotiques et commémoratives.	450	450
Les Médaillés de la Résistance	Soutien au concours national de la Résistance et de la Déportation. Participation à un voyage en devoir de mémoire, suite au concours. Régularisation suite à la dissolution de la Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance.	650	650
TOTAL		1 100	1 100

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 025, article 65748, T.S. 255 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

PERSONNEL

N° 45 – Mutualisation des services avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire ». Mise à disposition partielle de la Direction Générale Adjointe d'Appui de la Ville. Mise à disposition individuelle du responsable financier de l'AggLO. Approbation de conventions.

Mme SAUVEGRAIN – *M. le Maire, mes chers collègues, l'un des axes prioritaires de ce mandat est de renforcer les synergies entre la Ville et la Communauté d'Agglomération.*

Ce soir, je vous propose, après avis de la Commission du Personnel et des deux Comités Techniques Paritaires de la Ville et de l'Agglomération, d'approuver deux conventions :

- une pour une mise à disposition partielle de services pour la Direction Générale Adjointe de la Ville, qui sera mise à disposition de la Communauté d'Agglomération à 50 % pour un an,

- une autre dans l'autre sens pour la mise à disposition individuelle du Directeur des Finances de l'Agglomération qui deviendra aussi à 50 % et pour un an Directeur des Finances de la Ville.

M. LEBRUN – *On pense que cela risque encore de brouiller les cartes un peu plus au niveau des compétences.*

La deuxième raison pour laquelle nous voterons contre : tout le monde sait ici que l'Etat cherche à réduire le nombre d'échelons territoriaux. Notre crainte est que la mutualisation des Services participe à terme à supprimer un échelon, ce qui fait que nous voterons contre.

M. le Maire – *C'est précis.*

M. GRAND – *Je ne vais pas intervenir sur le fond, puisque je suis pour cette mutualisation ainsi que la quasi totalité de mes collègues de la minorité de l'Agglomération. J'interviendrai sur la forme et sur le fait qu'on apprenne, quelques jours avant le Conseil Municipal, que des personnels vont être mis à disposition à partir du 1^{er} novembre. Comme c'est le cas dans la plupart des Commissions, c'est un vrai problème. On en a déjà parlé ce soir. Mes collègues sont déjà intervenus sur ce point. J'aimerais vraiment qu'il y ait un travail de débat ensemble où on puisse vraiment travailler la main dans la main sur ces projets qui sont très importants pour l'avenir de l'Agglomération et de la Ville. Je demande vraiment à ce qu'on puisse aller vers ces véritables négociations et qu'on puisse avancer dans ce projet pour l'avenir de nos deux collectivités, sans envie de polémiquer.*

M. LEMAIGNEN – *M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais rassurer M. LEBRUN. Lorsqu'il dit que cela participe à la confusion des compétences, dans toutes les Agglomérations françaises, ce même débat sur la mutualisation se pose, d'abord entre l'Agglomération et la Ville centre. Que les Villes soient de droite ou de gauche, c'est pareil. C'est fait parce qu'on a un contexte financier qui devient de plus en plus difficile. Dans ces conditions, il faut mieux rationaliser les choses et faire en sorte qu'on travaille plus efficacement. C'est ce qu'on appelle l'efficacité, l'efficacité au meilleur coût.*

Deuxièmement, où se fait le principal gisement de mutualisation ? On pourrait effectivement à terme mutualiser des compétences opérationnelles. Il faut y parvenir. C'est un objectif. Autant être plus efficace partout. Mais la première chose concerne les Services fonctionnels. Cela ne joue absolument pas sur la confusion des compétences. Tous les moyens généraux, qu'il s'agisse de l'informatique, du personnel, des finances, du Service d'Information Géographique, on doit pouvoir mieux rationaliser les choses. Cela ne veut pas dire qu'on doit tout fusionner, mais on doit au maximum rapprocher les choses et faire en sorte qu'on travaille mieux. C'est tout simplement cela.

Par ailleurs, on a eu un débat d'une heure et demie hier à la Communauté d'Agglomération. Sur le fond, tout le monde est bien d'accord pour qu'il y ait effectivement des questions de forme un petit peu instrumentalisées, mais c'est parfois la règle du jeu. Si je compare ce qui se passe à l'AgglO et ce qui se passe dans certaines communes, on voit bien finalement qu'à l'AgglO cela se passe plutôt mieux. Le climat social est plutôt meilleur. On est plus en transparence. Mais ce n'est pas grave. L'essentiel est qu'on soit d'accord sur le fond et là-dessus je pense que c'est une réalité objective.

Mme SAUVEGRAIN – *Pour répondre à M. GRAND, je voulais quand même préciser que la Commission du Personnel s'est tenue il y a plus d'une semaine. D'ailleurs vous y étiez présent. Les documents avaient été envoyés quelques jours avant cette Commission. Vous les aviez déjà à votre connaissance depuis quelques temps. En Commission, vous le savez, vous l'avez déjà fait, vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez. Cette question aurait pu être plus détaillée durant la Commission. Il n'y a pas eu de débat car il n'y a pas eu de question. Mais je tiens à ce que les Commissions du Personnel aient vraiment lieu en amont. Pour le moment, cela a toujours été le cas. J'espère que vous le reconnaîtrez.*

M. GRAND – *Je veux juste spécifier que, même en ayant les informations quelques jours avant, lorsque vous avez fait cette annonce en Commission du Personnel, elle n'appelait pas à un débat, puisque les personnels vont être mis à disposition au 1^{er} novembre. Je ne me voyais pas, moi, en Commission du Personnel vous dire : « Non, je trouve qu'il faudrait peut-être jouer sur la forme et en débattre plus longuement en avance », sachant que de toute façon c'était quelque chose d'acté pour moi. Vous ne me demandiez pas mon avis pour la mutualisation de ces personnels. Vous nous disiez : « à partir du 1^{er} novembre, ces personnels seront mis à disposition ». C'est la raison pour laquelle je ne suis pas intervenu pour pouvoir demander à ce qu'il y ait un débat plus approfondi sur ce point.*

Mme SAUVEGRAIN – *Je veux juste préciser que cette délibération c'est comme pour toutes les délibérations. La suivante est une prime pour les animaliers. Toutes les délibérations peuvent donner lieu à débat en Commission. Aucune n'est préactée. Dans celle-ci il y a une date. Mais comme dans beaucoup de délibérations qui vont concerner le personnel, forcément il y a des dates de contrat. Mais une délibération peut être votée comme elle peut ne pas être votée. Il n'y a pas un précédent qui fait que c'est acté.*

M. le Maire – *M. LEBRUN a parlé des différents niveaux de collectivités territoriales ou d'entités. Je ne partage pas votre point de vue M. LEBRUN. Je pense qu'effectivement et dans la globalité il y en a trop. Une réorganisation territoriale, je vous le dis, est en train de se préparer au niveau national. Nous avons été, depuis une quarantaine d'années, dans une sorte de stratification et d'empilement de structures. Initialement, à la Libération on a quoi, pour reprendre cette date ? On pourrait remonter plus loin, mais pour faire simple : on a la commune, le Département et on a bien sûr l'Etat. Qu'est-ce qui se passe dès les années 60 ? On crée les fameuses Commissions Administratives Régionales, les fameuses C.A.R. qui vont devenir Etablissements Publics Régionaux par la suite. Cela devait être en 64, puis ensuite 72 effectivement. Puis les réformes de la décentralisation, la création de la Région, ont eu lieu au début des années 80. On a déjà une nouvelle structure quand on regarde dans l'histoire récente.*

Puis ensuite on a tenté de fusionner les communes, car nous avons en France plus de 36 000 communes, c'est-à-dire l'équivalent de la totalité des autres pays européens, pratiquement la moitié des communes de l'Europe des 27 à nous tout seul.

M. LEMAIGNEN – 42 % des pays de l'Europe des 27.

M. le Maire – *Puis, cette fusion des communes n'a pas fonctionné. Il y a eu très peu de fusions de communes. On a dit : « On ne peut pas en rester là, on va rapprocher les communes ». On a fait de l'intercommunalité. Dans l'intercommunalité, on a fait quoi ? On a fait différentes formules qui répondent d'ailleurs à des situations différentes. On a progressivement étendu, notamment par les dispositifs CHEVENEMENT, des possibilités entre les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les communautés de communes, qui toutes sont héritées finalement des anciens S.I.V.O.M. avec des divergences qui sont intéressantes car cela répond à des situations différentes. Ce n'est pas la peine d'uniformiser partout s'il y a des situations différentes. Puis on a continué et on a créé d'autres entités, par exemple les pays. Puis, en même temps, on a superposé les structures étatiques, puisqu'au niveau de l'Etat on a le niveau lui aussi départemental, le niveau régional, puis le niveau infra-départemental. On les oublie toujours, mais on a encore des districts, puis le découpage des Sous-Préfectures.*

Quand on met tout cela ensemble, que constate-t-on ? Finalement, je pense, pour aller directement à l'essentiel, que tout cela a créé un flou, notamment auprès de nos concitoyens sur qui fait quoi. C'est la première chose. Tout cela coûte cher, car cela crée des structures. Tout cela coûte cher directement financièrement. Mais tout cela coûte cher en terme d'organisation car on n'arrête pas de se réunir. Quand on voit le temps que tout le monde passe en réunion, c'est impressionnant. En terme comme on dit de comptabilité analytique, si on faisait le calcul de ce que coûte notre organisation territoriale, j'ai le sentiment qu'on serait effrayé. Ce n'est pas le service rendu à la population.

On en voit parfois des exemples qui sont quand même formidables. Il y a des choses totalement surréalistes. On en a quelques-unes en tête - on ne va pas les citer, mais peu importe – à la fois d'ailleurs dans la relation intercommunalité – commune, pas particulièrement à Orléans, mais en général, dans la relation Département – Région et puis dans un autre échelon qui s'est également créé et qui se renforce, dans l'échelon Etat – Europe. On s'aperçoit de quoi ? Finalement, on a trois sortes d'attelage. On a l'attelage de la commune avec son intercommunalité. On a cette sorte d'attelage hybride du Département et de la Région qui ont quand même des compétences croisées. C'est quand même tout à fait intéressant de constater que la Région a compétence dans les transports ferrés et que le Département a compétence dans les transports routiers, comme s'il ne fallait pas essayer de mettre de la cohérence entre l'un et l'autre. Puis on a l'attelage Etat – Union Européenne. On va laisser de côté celui-là.

L'attelage Département – Région, on ne va pas trop s'en mêler, car on a déjà suffisamment de choses à faire pour ce qui nous concerne. Il nous reste notre attelage à nous intercommunalité – commune. Qu'est-ce que l'on veut, comme on le veut sur l'ensemble des échelons ? On veut être plus efficace et que cela coûte moins cher aux contribuables. C'est ce que l'on veut faire. Comment on peut être plus efficace et que cela coûte moins cher ? Evidemment, bien sûr, par une réorganisation territoriale nationale. Elle va arriver, elle est en gestation. Puis, nous regardons ici ce que nous pouvons faire. Nous constatons effectivement ces doublons de structures. Nous constatons parfois ces difficultés d'harmoniser les politiques qui sont conduites, alors que ce

sont les mêmes qui conduisent ces politiques, ce qui est quand même assez formidable. Et effectivement, comme le souffle M. Olivier CARRE, ce sont les mêmes qui les paient, c'est-à-dire nos concitoyens orléanais, pris au sens large, dans le bassin territorial orléanais. Nous regardons très concrètement comment nous pouvons simplifier, mieux organiser, être plus cohérent et que cela coûte moins cher.

Effectivement, la mutualisation des services est un des axes. Comme l'a dit M. Charles-Eric LEMAIGNEN, quand on mutualise une direction de soutien, que fait-on ? On met de l'harmonie. Quand on mutualise bien sûr les services financiers, on met de la cohérence, de la connaissance, de la transparence. Au travers de cela, nous allons pouvoir progressivement réduire les coûts de fonctionnement et nous allons pouvoir mettre plus d'efficacité et de simplicité dans la gestion des dossiers.

Il y a quelque chose qui pèse terriblement dans ce pays dans son ensemble, c'est le temps qu'il faut pour sortir les projets. C'est une totale aberration.

Tout à l'heure, nous étions avec notamment l'Adjoint à la Culture à Archilab. C'est une belle manifestation. Le Président de la Région nous a fait l'amitié d'être là. On a pu échanger avec lui, notamment sur un projet qui nous tient tous à cœur qui est le nouveau F.R.A.C. Centre. Mais tenez-vous bien, et nous sommes tous dans la galère, et d'ailleurs ce n'est pas du fait de la Région, de l'Etat ou de la Ville, c'est un constat factuel : sur ce projet qui, je le pense, est un beau projet, c'est ici même à l'époque, la Ville d'Orléans, dans la fin des années 90, je ne sais plus la date exacte, 97 ou 98, qui a impulsé, avec les mêmes partenaires que sont l'Etat et la Région ce projet de F.R.A.C. Centre sur le site des Subsistances Militaires. De mémoire, sous réserve de vérifier, nous devions être en 97 – 98. On est en 2008. Cela fait 10 ans qu'il n'y a pas eu un coup de pelle donné sur les Subsistances Militaires.

Je prends cet exemple-là car il est d'actualité et que nous venons d'en parler. Mais je peux multiplier les exemples. Si nous arrivons à clarifier, à simplifier, à diminuer les coûts, nous gagnerons du temps, pour la satisfaction, bien évidemment, en tout cas nous l'espérons, à la fois des habitants de la Ville, de l'Agglomération et, de manière plus large, pour tous ceux qui habitent dans notre bassin territorial. Voilà. C'est aussi simple que cela. Je pense qu'il faut simplifier tout cela.

Là aussi pardonnez-moi, j'ai été un petit peu long. Mais ce sont des sujets fondamentaux. Je souhaite, et j'en remercie le Président de l'AggLO d'aller dans ce sens, que nous puissions poursuivre, car au-delà de la bulle dans laquelle nous sommes, nous élus, nos concitoyens attendent cela. C'est de notre responsabilité. Bien sûr que chacun, parfois, peut se raidir et se rassembler sur son pré carré. Evidemment, une réforme de cette ampleur-là, je ne parle plus de l'Agglomération d'Orléans, je parle au plan territorial, national, cela peut inquiéter. On peut se demander qui va disparaître, qui va ceci, qui va cela, mais c'est de l'intérêt national aujourd'hui. C'est une évidence. Il nous faut porter ce dossier. Il nous faut également avancer ici pour la Ville et pour l'Agglomération.

C'est ce qui est proposé dans cette délibération. Je souhaite que cela soit suivi d'autres avancées dans les années qui vont venir, on ne peut pas tout faire en même temps, mais dans les années qui vont venir.

Voilà, mes chers collègues, sur ce point très important. Si vous en êtes d'accord, je vais vous solliciter pour l'approuver ou non.

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Renforcer les synergies entre la Ville et la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AggLO) est l'un des axes prioritaires du nouveau mandat municipal.

L'optimisation de nos moyens (en évitant les doublons), l'efficacité du service public au service des citoyens (en clarifiant les rôles et compétences de chacune des deux structures), la simplification des relations entre les services, sont les objectifs qui doivent sous-tendre l'action publique.

Le cadre juridique a évolué puisque l'article L. 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les services d'une commune membre peuvent être, tout ou partie, mis à disposition d'un établissement public de coopération intercommunale lorsque cette mise à disposition présente un « intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services ».

La réciproque est également possible.

L'instauration de ces conventions de mise à disposition permet d'introduire de la souplesse dans l'organisation des différentes structures en facilitant la mutualisation des services.

D'ailleurs, entre la Ville et l'AggLO, plusieurs formes de collaboration ont déjà été mises en place, soit des mises à disposition individuelles (développement économique), soit des mises à disposition de services (voirie, espaces verts et S.I.G.O.R.).

Aujourd'hui les exécutifs des deux collectivités souhaitent renforcer cet esprit communautaire en engageant un processus de mutualisation qui couvrirait trois thématiques :

- les services fonctionnels : Direction Générale d'Appui (D.G.A.), ressources humaines, finances et marchés, juridique, informatique, archives...
- l'espace public : voirie, propreté, déchets, feux tricolores,
- les politiques opérationnelles : économie, insertion...

Il apparaît nécessaire, pour mener à bien ces différents chantiers, d'opérer rapidement de nouveaux rapprochements concernant en particulier la Direction Générale Adjointe d'Appui.

Ainsi, le principe de la mise à disposition de la Direction Générale d'Appui concerne deux agents : le Directeur Général Adjoint des Services (D.G.A.S.) d'Appui et le Chargé de Mission auprès du D.G.A.S. d'appui.

Dans la même logique, le responsable financier de l'AggLO ferait l'objet d'une mise à disposition individuelle auprès de la Ville, afin de prendre la responsabilité de la Direction des Services Financiers de la Ville, et ce conjointement avec la responsabilité des Services Financiers de l'AggLO.

I - MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE DE LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES D'APPUI

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de l'article L 5211-4-1-II du Code Général des Collectivités Territoriales, et concerne deux agents :

- le directeur général adjoint chargé des directions d'appui ;
- un chargé de mission pour la conduite opérationnelle du projet de mutualisation des services.

La convention à intervenir serait d'une durée d'un an à compter du 1^{er} novembre 2008 et concernerait une mise à disposition de 50 % du temps de travail. L'Agglo procèdera au remboursement des dépenses de personnel afférentes, charges patronales incluses, ainsi que des frais de formation et des frais de mission.

II – MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE DU RESPONSABLE FINANCIER DE L'AGGLO A HAUTEUR DE 50 % DU TEMPS DE TRAVAIL

La mise à disposition individuelle peut être prononcée à titre individuel, dans le cadre de l'article 61 (pour les titulaires) et de l'article 136 (pour les non titulaires) de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatifs aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, autorise désormais la mise à disposition des agents non titulaires en contrat à durée indéterminée, ce qui correspond à la situation de l'agent actuellement concerné.

Ce dispositif peut être mis en œuvre avec l'accord de l'agent concerné, par période maximale de trois ans, sans excéder six ans pour un agent non titulaire.

Une convention doit être passée entre l'Agglo et la Ville, afin de déterminer la nature et le niveau des activités exercées par l'agent, qui doivent être de même nature que les fonctions exercées dans la collectivité d'origine.

Les modalités de remboursement par la collectivité d'accueil sont fixées dans ladite convention. Elles correspondent à 50 % des dépenses de rémunérations, en incluant les charges patronales, les frais de mission et de formation.

L'Agglo continuera d'assurer le versement de la rémunération de l'agent, et la gestion de son dossier. En revanche, l'agent est placé pour 50 % de son temps sous la responsabilité de la Ville auprès de laquelle il exerce ses fonctions.

En cas de titularisation, le principe de cette mise à disposition serait maintenu dans le cadre de l'article 61 de la loi du 26 janvier 1984 sus-visée.

Ces dossiers ont été soumis pour avis au Comité Technique Paritaire (C.T.P.) de la Ville d'Orléans le 24 septembre 2008 et au C.T.P. de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de

Loire » le 26 septembre 2008, avant d'être présentés aux assemblées délibérantes des deux collectivités.

Après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de mise à disposition partielle du service de la Direction Générale Adjointe d'Appui, composé de deux agents, auprès de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », selon les modalités financières et de fonctionnement sus-définies ;

2°) approuver la convention de mise à disposition individuelle du responsable des Services Financiers de la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire », à hauteur de 50 % de son temps de travail, auprès de la Ville, selon les modalités financières et de fonctionnement sus-définies ;

3°) autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes, prenant effet à la date du 1^{er} novembre 2008, pour une durée d'un an ».

ADOPTE PAR 43 VOIX
CONTRE 2.
IL Y A 10 ABSTENTIONS.

N° 46 – Indemnité spéciale de risques en faveur des agents animaliers. Création.

M. le Maire – *Mme SAUVEGRAIN l'a évoqué. Il s'agit d'une indemnité spéciale pour certains agents.*

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit d'une prime pour les agents chargés de prodiguer des soins aux animaux. Cela concerne 4 agents du Parc Floral et un agent du Muséum. Cette prime est d'un petit peu moins de 500 € par an, très bonne pour nos agents.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le décret n° 76-1168 du 3 décembre 1976 a institué une indemnité spéciale de risques aux agents des parcs zoologiques communaux chargés de donner des soins aux animaux sauvages.

L'animalerie du Parc Floral bénéficie du classement d'établissement zoologique du fait de la présence d'animaux appartenant à la faune sauvage. Les quatre agents chargés de prodiguer des soins aux animaux sont confrontés à un certain nombre de risques inhérents à un contact quotidien avec le cheptel présent au Parc Floral.

Outre les morsures ou coups qui peuvent être donnés par les animaux, on peut citer notamment les risques liés à diverses contaminations (bactéries, virus, parasites, mycoses, maladie de Creutzfeldt Jacob, grippe aviaire, tuberculose aviaire). Enfin, il est à noter qu'en 2007, plusieurs cas de « tuberculose aviaire » ont été décelés auprès de la population avicole.

De même, un agent du muséum est chargé de donner des soins aux animaux des aquariums et des vivariums, ce qui l'expose aussi à un certain nombre de risques sur le plan de la santé.

En conséquence, il est proposé de faire bénéficier les agents animaliers de cette indemnité spéciale, dont le montant est au maximum de 492,56 € brut par an.

Le principe de l'attribution de cette prime a été soumis pour avis au Comité Technique Paritaire (C.T.P.) du 24 septembre 2008.

En conséquence, après avis de la Commission du Personnel, il est proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

1°) décider de l'attribution de l'indemnité spéciale de risques, en faveur des personnels affectés dans des fonctions d'animaliers, à compter du 1^{er} novembre 2008 ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits du budget de la Ville, fonction 020, articles 64111 et 64131, T.S. 320 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 47 – Crédit d'heures pour les Elus. Majoration.

Mme SAUVEGRAIN – *Il s'agit de majorer le crédit d'heures. C'est le temps que les élus peuvent prendre sur leur temps de travail lorsqu'ils sont salariés ou fonctionnaires pour exercer leur mandat municipal. Comme nous sommes chef-lieu de Département, nos élus peuvent prendre un crédit d'heures supplémentaire de 30 %.*

M. le Maire – *Je crois que nous répondons à la demande de certains d'entre vous, notamment de M. LEBRUN.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Code Général des Collectivités Territoriales donne des garanties aux membres du Conseil Municipal pour l'exercice de leur mandat dans leur activité professionnelle.

Ces garanties sont des autorisations d'absences pour assister aux séances des assemblées et des commissions, et un crédit d'heures prévu par l'article L. 2123-2. Ce crédit d'heures doit permettre de disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune et à la préparation des réunions des instances.

Ce crédit d'heures est trimestriel et calculé au prorata du temps de travail en cas de temps partiel :

- 140 heures pour le Maire,
- 140 heures pour un Adjoint ou d'un Conseiller ayant une délégation de fonctions,
- 52 h 30 pour un Conseiller.

L'article R. 2123-8 prévoit la possibilité d'une majoration de la durée du crédit limitée à 30 % par élu. Cette majoration peut être votée par les Conseils Municipaux des communes chefs-lieux de Département.

L'application de cette majoration aboutit à :

- 182 heures pour les Adjointes et les Conseillers délégués.
- 68 heures pour les Conseillers municipaux.

Cette mesure est sans incidence sur le budget communal.

Il est proposé au Conseil Municipal, de bien vouloir adopter le principe de cette majoration de 30 % du crédit d'heures en faveur des Adjointes et des Conseillers municipaux ayant ou non reçu une délégation ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

TRANSPORTS – DEPLACEMENT – CIRCULATION – STATIONNEMENT

N° 48 – Stationnement en ouvrage. Abonnements résidents. Actualisation des tarifs.

Mme CHERADAME – *Depuis 2004, la Ville a choisi de favoriser le stationnement des résidents dans les parkings en ouvrage d'Orléans-Gestion. Etant donné que l'actualisation des tarifs se fait conventionnellement par une formule pour les non-résidents, il s'avère que les abonnements résidents doivent être votés tous les ans en Conseil Municipal. Je vous propose de voter le tarif qui donne un différentiel de 10 % pour les abonnés résidents dans les parkings d'Orléans-Gestion. Au-delà de cela, les demandes des résidents sont prises en priorité sur les listes d'attente d'Orléans-Gestion.*

Mme NGANGA – *Nous voterons bien sûr pour cette délibération. Nous avons juste une petite remarque à faire. Nous souhaiterions quand même qu'il y ait un effort plus important de fait vis-à-vis des résidents. Merci.*

M. le Maire – *Les tarifs de stationnement n'ont pas augmenté à Orléans depuis...*

Mme CHERADAME – *Depuis 1994.*

M. le Maire – *1994. Je ne suis pas sûr que beaucoup de Villes aient fait pareil, ce qui pose d'ailleurs un problème. Derrière tout cela, il faut qu'on entretienne aussi les ouvrages. Il faut qu'Orléans-Gestion puisse s'équilibrer au mieux. C'est toujours pareil. De toute façon, si on en faisait davantage, il faut bien que le coût soit supporté par quelqu'un et quelque part. Cela retombera sur la fiscalité forcément. Je ne crois pas que ce soit souhaitable. Aujourd'hui, 14 ans sans augmentation de tarif horaire, c'est exceptionnel. Honnêtement, je ne suis même pas sûr que ce soit souhaitable. Je vous dis le fond de ma pensée.*

M. LEMAIGNEN – *Certaines Villes, certaines agglomérations, augmentent même considérablement les tarifs, ne serait-ce que pour inciter les personnes à ne pas prendre leur voiture et prendre les transports en commun. Là aussi, tous les discours sont possibles. Il faut faire attention à ne pas être trop démagogique en la matière, car cela peut se retourner contre la politique que l'on cherche à soutenir.*

M. le Maire – *Je vais réfléchir à cet argument, M. LEMAIGNEN.*

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Les conventions d'exploitation des parkings en ouvrages stipulent que « les tarifs horaires et abonnements résidents sont fixés par délibération du Conseil Municipal, sur proposition de la S.E.M. Orléans-Gestion ».

Cette société a adressé à la Ville la proposition de grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} juillet 2008, qui figure en annexe à la présente délibération. Elle repose sur l'application d'un différentiel de l'ordre de 10 % entre les tarifs non résidents et les tarifs résidents, au bénéfice de ces derniers.

Cette proposition est conforme à l'un des objectifs de la politique de stationnement que la Ville a défini en 2004 : favoriser le stationnement des résidents.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter la grille tarifaire des parkings en ouvrage applicables aux résidents, à compter du 1^{er} juillet 2008 ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

ABONNEMENTS - TARIFS au 1er JUILLET 2008

RESIDENTS

**CHATELET - CHATS FERRES - SAINT PAUL - BARON
CATHEDRALE - HOTEL DE VILLE - GAMBETTA
CHARPENTERIE**

ABONNEMENTS ANNUELS		HT	TVA	TTC
Permanent		635.35	124.53	759.88
Mardi-Samedi		619.32	121.39	740.70
Lundi-Samedi 12 h		555.68	108.91	664.59
Lundi- Vendredi		502.81	98.55	601.37
Nuits-Week-ends + Jours Fériés		335.80	65.82	401.61
Nuits + Dimanche + Jours Fériés		298.23	58.45	356.68
ABONNEMENTS TRIMESTRIELS				
Permanent		158.84	31.13	189.97
Mardi-Samedi		154.83	30.35	185.18
Lundi-Samedi 12 h		138.92	27.23	166.15
Lundi- Vendredi		125.70	24.64	150.34
Nuits-Week-ends + Jours Fériés		83.95	16.45	100.40
Nuits + Dimanche + Jours Fériés		74.56	14.61	89.17
ABONNEMENTS MENSUELS				
Permanent		52.95	10.38	63.32
Mardi-Samedi		51.61	10.12	61.73
Lundi-Samedi 12 h		46.31	9.08	55.38
Lundi- Vendredi		41.90	8.21	50.11
Nuits-Week-ends + Jours Fériés		27.98	5.48	33.47
Nuits + Dimanche + Jours Fériés		24.85	4.87	29.72
PRIX JOURNALIER		TTC		
		PERMANENT	LUNDI/VEND	
mois de	31 jours	2.04	1.62	
mois de	30 jours	2.11	1.67	
mois de	29 jours	2.18	1.73	
mois de	28 jours	2.26	1.79	
		MARDI/SAM	LUNDI/SAM	
mois de	31 jours	1.99	1.79	
mois de	30 jours	2.06	1.85	
mois de	29 jours	2.13	1.91	
mois de	28 jours	2.20	1.98	
		NUIT/WE	NUIT/DIM	
mois de	31 jours	1.08	0.96	
mois de	30 jours	1.12	0.99	
mois de	29 jours	1.15	1.02	
mois de	28 jours	1.20	1.06	

N° 49 – Prévention Routière. Délégation départementale. Attribution d'une subvention.

Mme CHERADAME – *La Prévention Routière œuvre souvent conjointement avec la Police Municipale pour l'initiation des enfants dans les écoles, notamment à la sécurité routière.*

Il est proposé au Conseil Municipal de leur octroyer une subvention de 500 €.

Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le Comité Départemental de la Prévention Routière mène dans le Loiret de nombreuses activités au bénéfice des usagers de la route et de la prévention routière, et aide les collectivités en matière de lutte contre les accidents de la route.

A Orléans, un partenariat s'est engagé avec la Police Municipale et la Direction de Education pour initier les enfants des écoles primaires à la conduite en vélo. Une finale départementale du Challenge inter-pistes permet de récompenser les meilleurs conducteurs.

Un nouvel outil pédagogique « être piéton » a été mis en place gratuitement dans les écoles qui en ont fait la demande. Des formations de « Moniteurs de Pistes et de Sécurité Routière » ont été dispensées gratuitement par le Centre National destinées aux Gendarmes de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière (E.D.S.R.) et aux policiers municipaux.

Dans le cadre des « semaines sécurité », des actions sont menées à la demande des écoles pour aider les enfants à se situer dans l'espace en qualité de piétons et de passagers d'un véhicule. En particulier en 2008, l'association a participé activement aux actions mises en place par l'école Jean Mermoz et le collège Jean Pelletier, en abordant des thèmes sur la sécurité à pied, en vélo, en voiture.

Au sein des collèges, l'initiation pédagogique à la conduite d'un scooter a été reconduite.

Des interventions sur les thèmes de l'alcool, de la drogue et de la vitesse sont également menées dans les collèges et lycées, et des moyens pédagogiques mis à disposition.

En faveur des jeunes adultes, l'opération « Sam, le Capitaine de Soirée » a été pérennisée.

La Prévention Routière finance des stages de formation de moniteurs de piste de Prévention et d'Education Routière s'adressant aux Gendarmes et aux Polices Municipales.

L'association a participé à la Commission de sécurité routière mise en place par la Ville d'Orléans.

Le Comité a aussi le rôle essentiel de relayer au niveau local les actions vers le grand public telles que la campagne d'éclairage « lumière et vision », les campagnes de sensibilisation et le concours des « écharpes d'or » destiné à récompenser les initiatives marquantes prises au niveau local pour améliorer la sécurité routière.

Enfin, le Comité organise des stages s'adressant aux conducteurs auteurs d'infractions.

Considérant les besoins financiers pour couvrir les charges afférentes aux activités du Comité, et le partenariat institué avec la Ville, une subvention de fonctionnement pour l'année 2009 a été sollicitée.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'année 2009 à la Délégation Départementale de la Prévention Routière ;

2°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 112, article 65748, T.S. 402 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

N° 50 – Quartier Saint-Marceau. Fermeture d'une venelle et échange foncier avec l'O.P.A.C. d'Orléans.

M. CARRE – *C'est simplement la résolution non pas d'un problème d'insécurité, mais tout simplement d'une meilleure relation entre les voisins. L'O.P.A.C. se propose de vendre 75 m² à ces voisins.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Pour répondre à des problèmes d'insécurité, la Ville et l'O.P.A.C. d'Orléans ont convenu de fermer au passage du public un cheminement aménagé sur le fonds de l'O.P.A.C. d'Orléans, à l'origine parcelle cadastrée, section DO n° 353. Son emprise sera intégrée à l'unité foncière du centre d'animation social, cadastrée avant division, section DO n° 286, opération qui induit une modification de la clôture. Le mur privatif existant sur le fonds de l'O.P.A.C. d'Orléans sera en effet surélevé sous la maîtrise d'ouvrage et aux frais de la Ville par un dispositif grillagé. Une clause particulière à l'acte précisera que l'O.P.A.C. d'Orléans continuera à entretenir le muret et que la Ville d'Orléans bénéficiera d'une servitude d'ancrage pour le dispositif destiné à le surélever, et dont elle assumera l'entretien.

A l'occasion de cette transaction, il apparaît également opportun d'intégrer dans l'espace ouvert entre les deux résidences construites par l'O.P.A.C. d'Orléans sur la parcelle cadastrée DO n° 352, une emprise de 10 m² en nature d'espace vert à diviser de la parcelle cadastrée section DO n° 286.

La valeur vénale de ces emprises a été évaluée par l'Administration des Domaines par un avis en date du 28 mai 2008 sur la base de 20 € le m². La transaction interviendra par échange, lequel ne donnera lieu à aucune soulte compte tenu des travaux de reconstitution de clôture ou de réaménagement supportés par chacune des parties.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'acquérir de l'O.P.A.C. d'Orléans les Résidences de l'Orléanais, dont le siège est fixé 16, avenue de la Mouillère, la parcelle cadastrée section DO n° 485 d'une superficie de 75 m², provenant de la parcelle cadastrée section DO n° 353 et correspondant à une ancienne venelle, laquelle sera fermée à tout cheminement du public, ce à l'euro symbolique ; pour la modification de la clôture, sera constituée une servitude d'ancrage sur le muret de celle-ci grevant la propriété de l'O.P.A.C. d'Orléans devenue parcelle cadastrée section DO n° 484, au bénéfice du fonds du centre d'animation sociale, parcelle cadastrée section DO n° 482 ;

2°) conformément aux dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, décider de déclasser du domaine public communal une emprise de 10 m² en nature d'espace vert à diviser de la parcelle cadastrée section DO n° 286, devenue parcelle cadastrée section DO n° 483, pour la céder à l'O.P.A.C. d'Orléans et l'intégrer dans un espace partagé entre les résidents de l'ensemble immobilier appartenant à l'O.P.A.C. d'Orléans, afin de reconstituer une limite de propriété plus cohérente, le tout par voie d'échange sans soulte ;

3°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié d'échange qui ne donnera lieu au versement d'aucune soulte ;

4°) autoriser la Ville à commencer les travaux de modification de la clôture sans attendre la signature de l'acte d'échange ;

5°) imputer les frais de l'acte d'échange qui seront partagés entre les deux parties sur les crédits inscrits au budget de la Ville, fonction 8242, article 2112, opération 10A187, T.S. 730 ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 51 – Agenda 21. Objectif : « préserver l'eau par le bio ». Secteur du Val. Acquisition des terres de La Ferme du Bouchet.

M. CARRE – *On continue les acquisitions foncières dans les zones de captage, dans le secteur du Val. Il s'agit des terres de la Ferme du Bouchet, mais pas du bâtiment.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *C'est une action importante. Nous souhaitons, dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.) des captages de la Ville d'Orléans, protéger ces captages, en essayant d'avoir une occupation de l'espace qui soit la plus légère possible, je dirais, pour la qualité de l'eau. Nous rachetons petit à petit, quand c'est possible et quand nos finances nous le permettent, les terrains pour ensuite les convertir au bio.*

Mme CHERADAME – *Je voulais souligner que c'était une action essentielle, non seulement pour les habitants d'Orléans, mais aussi pour tous les habitants du sud de l'agglomération, puisque, grâce à ce captage de la Ville d'Orléans, d'autres Villes de l'Agglomération en bénéficient.*

M. CARRE – *Et pas qu'au sud.*

M. le Maire – *A l'ouest aussi.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Les terres agricoles du secteur du Val, et notamment la propriété rurale dite Ferme du Bouchet, dont les terres sont situées sur Orléans lieudit le Bouchet, Olivet lieudit Clos du Bouchet Est, et sur Saint-Cyr-en-Val lieudit le Bouchet, ensemble de 15 ha 59 ares 49 ca, sont incluses dans le périmètre de protection rapprochée défini par l'arrêté préfectoral du 19 avril 2006.

Conformément aux objectifs de l'Agenda 21 de préserver la qualité de la ressource en eau et de promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement, la Ville a confié à la Société d'Aménagement Foncier d'Etablissement Rural (S.A.F.E.R.) du Centre, par une convention du 7 mars 2008 modifiée par un avenant du 27 juin 2008, la mission de négocier avec les propriétaires des terres de cette Ferme dite du Bouchet leur cession à la Ville.

La S.A.F.E.R. a ainsi recueilli des Consorts BRUANT-BASSEVILLE-PILMIS une promesse de vente portant sur ces terres, moyennant le prix de 148 152 € conforme à l'évaluation du Domaine, délivrée en date du 30 mai 2008. La promesse de vente prévoit un délai de cinq mois pour lever l'option, et de six mois à compter de l'acceptation de la promesse pour régulariser l'acte authentique. En exécution du mandat de négociation confié à la S.A.F.E.R., des frais de négociation lui sont dus sur la base de 5 % H.T. du prix négocié et un forfait de 155 € H.T. pour le recueil de la promesse, et du même montant pour le suivi de la signature de l'acte de vente.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider d'accepter le bénéfice de la promesse de vente recueillie par la S.A.F.E.R. en exécution de la convention de recueil de promesse de vente du 20 mars 2008, et de lever ainsi l'option pour acquérir les parcelles de terres agricoles appartenant aux Consorts BRUANT-BASSEVILLE-PILMIS, lesquels ont désigné Maître PEYTAVIN, notaire à Orléans, pour recevoir l'acte à savoir :

- **parcelle cadastrée section EI n° 18 sur Orléans, d'une superficie de 3 ha 28 a 70 ca,**
- **parcelles cadastrées section AD n° 4 et 48 lieudit le Bouchet sur la commune de Saint Cyr-en-Val, d'une superficie respective de 5 654 m² et 9 ha 44 a 87 ca,**
- **parcelles cadastrée section AX n° 6 lieudit Clos du Bouchet Est sur la commune d'Olivet, d'une superficie de 2 ha 29 a 38 ca,**

soit un total de 15 ha 59 a 49 ca, moyennant le prix de 148 152 €, auquel s'ajoutent les honoraires dus à la S.A.F.E.R., soit 7 407,60 € H.T., 155 € H.T. pour le recueil de la promesse et 155 € H.T. pour le suivi de l'acte de vente ;

2°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte notarié qui régularisera le transfert de propriété au bénéfice de la Ville ;

3°) imputer la dépense sur les crédits qui seront ouverts à cet effet au du budget 2009 de la Ville ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 52 – Quartier Saint-Marceau. Angle des rues Tudelle et Neuve Tudelle. Aménagement d'un espace public. Cession d'un droit de mitoyenneté sur un mur.

M. CARRE – *On reste dans ce quartier ce soir, M. GAINIER. Il s'agit d'un petit terrain dont la Ville avait fait l'acquisition, d'ailleurs à la demande des habitants, il y a déjà un certain temps et qui va permettre d'aménager un angle de rue qui est relativement dangereux pour les riverains, puisqu'il y a un problème de visibilité. On va faire un certain nombre de petits aménagements. Une partie du terrain peut être construite. Cela intéresse les voisins. C'est l'objet de cette délibération que d'accorder un droit de mitoyenneté sur un mur.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« La Société Civile Immobilière (S.C.I.) Rivages de Loire, représentée par sa gérante, Mme LEBEL, est propriétaire de deux maisons de ville séparées par une cour intérieure au 51, rue Tudelle, parcelles cadastrées section DE n° 353-354 et 355, dont le mur de clôture est considéré mitoyen avec la parcelle cadastrée section DE n° 95 par application des dispositions de l'article 653 du Code Civil. Cette propriété a été acquise par la Ville suite à une décision de préemption en date du 23 mai 2003, motivée par un projet d'aménagement d'un espace public de quartier.

La parcelle publique va faire l'objet d'un aménagement pour un petit parking de quartier paysager.

Le propriétaire riverain, la S.C.I. Rivages de Loire, a demandé à être autorisé à percer le mur mitoyen pour y aménager une sortie piétonne sur le futur espace public.

Il apparaît opportun de répondre favorablement à cette demande. L'accord est toutefois subordonné à la cession du droit de mitoyenneté sur ce mur séparatif sur une longueur de 4,80 m. Un droit de passage lui est également consenti conformément aux dispositions de l'article L. 2142-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques à titre précaire, révocable et exclusivement pour un usage piétons.

Le bénéficiaire de la cession du droit de mitoyenneté sur ce mur s'est engagé à entreprendre les travaux de réfection du mur, notamment l'enduit, après le percement d'une porte, et cette cession intervient à titre gratuit. Cependant, les frais de l'acte notarié sont à la charge de la S.C.I. Rivages de Loire. Il est précisé que le Service du Domaine saisi pour la constitution de ce droit réel, a évalué la valeur du mur par un avis du 28 juillet 2008 à 975 €.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Aménagement, Urbanisme et Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) décider de céder conformément aux dispositions de l'article 656 du Code Civil, au bénéfice de la S.C.I. Rivages de Loire, le droit de mitoyenneté appartenant à la Commune sur le mur séparatif entre les deux immeubles appartenant à la S.C.I. Rivages de Loire, parcelles cadastrées section DE n° 354 et 355, et la propriété de la Commune, parcelle cadastrée section DE n° 95, sur une longueur de 4,80 m. La S.C.I. Rivages de Loire aura en contrepartie la pleine propriété et jouissance de ce mur, en supportera seule les frais de réparation nécessaires et

réalisera les travaux de réfection en se coordonnant avec les travaux publics prévus pour l'aménagement d'un parking public. La S.C.I. Rivages de Loire, dont le siège social est 4, route de Molaine à TIGY est représentée par sa gérante Mme LEBEL ;

2°) décider que la S.C.I. Rivages de Loire est autorisée à déposer la demande de déclaration préalable en vue du percement du mur et de la réfection de son enduit dès que la délibération autorisant la cession du droit de mitoyenneté aura un caractère exécutoire, sans attendre la signature de l'acte notarié ;

3°) conformément aux dispositions de l'article L. 2142-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques, autoriser les occupants des deux immeubles appartenant à la S.C.I. Rivages de Loire à sortir à pieds sur le futur espace public, parcelles cadastrées section DE n° 354 et 355, qui sera aménagé sur la parcelle appartenant à la Ville cadastrée section DE n° 95 ; ce passage sera exclusivement dédié à un cheminement piétonnier à l'exception de toute sortie de véhicule ou engins à moteur. Cette autorisation de passage présente un caractère précaire et révocable s'exerçant sur une dépendance du Domaine Public Communal ;

4°) déléguer M. le Maire pour signer l'acte qui constatera la cession du droit de mitoyenneté par la Ville sur le mur séparatif, dont les frais seront supportés par la S.C.I. Rivages de Loire ».

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N° 53 – Site de la Motte Sanguin. Délibération complémentaire autorisant la Société S.A.S. OGIC AMENAGEMENT à se substituer pour la régularisation de la vente des lots.

M. CARRE – *C'est une délibération qui permet d'adapter celle qui avait été prise en 2006 et qui permet à la S.A.S. OGIC AMENAGEMENT de substituer un autre preneur de l'acte de cession.*

M. GRAND – *Je veux simplement vous dire qu'en cohérence avec nos votes antérieurs, nous voterons contre cette délibération.*

M. LEBRUN – *On n'avait pas voté antérieurement, puisqu'on n'était pas là. On va voter contre quand même. On passe du domaine public dans le domaine privé pour livrer à la spéculation. C'est un peu le sentiment qu'on a sur la Motte Sanguin. On a un peu l'impression que cela s'inscrit dans tout le projet de rénovation avec le canal, le port, etc. On n'est pas d'accord avec ce projet, car on pense que cela engloutit beaucoup d'argent et que ce n'est pas la priorité du jour. A côté de cela, il y a d'autres projets pour la Ville où on va nous dire : « Oui, cela coûte cher. Il faudra augmenter les taxes. Il faudra faire des choix, etc. ».*

M. CARRE – *En terme de spéculation, je vous invite à visiter le château de la Motte Sanguin pour voir. Je n'ose pas dire dans les temps qui courent, une spéculation ruineuse, en tout cas, sauvage, me souffle mon voisin. Trêve de plaisanterie, c'était quand même la motivation essentielle : en effet, engager une restauration a toujours ému les Conseils Municipaux d'Orléans depuis 70... Je ne sais plus. Pour des raisons qui ne sont pas très éloignées de celles que vous avez émises, ils ont*

différé les travaux, jusqu'à une situation intenable pour le bien. On peut toujours dire : « Cela a fait l'objet de plein de débats ici. On peut faire des choix. On peut notamment y investir plusieurs millions d'euros, etc. ». Ou alors, il y a la solution que l'on a trouvée, essentiellement de traiter avec un privé, qui s'engage à restaurer le patrimoine en en laissant une partie de la jouissance visuelle. Je ne vais pas jouer sur les mots, mais il s'agit simplement de restaurer le bien et de garder un jardin public, de manière que les personnes puissent continuer de déambuler presque comme elles le font aujourd'hui. A partir de là, pour les Orléanais, dans leur ensemble, c'est quelque chose de bien qui, non seulement ne coûte pas au contribuable, mais dégage de l'argent, puisqu'à l'origine de cette délibération, il y a la cession de l'ensemble du lot, c'est-à-dire les deux bâtiments, soit celui qui doit être restauré et l'école militaire qu'on confond souvent avec le château de la Motte Sanguin, car on ne voit pas beaucoup le vrai château dans les arbres. On va bientôt le voir avec l'hiver. Cette école militaire dans laquelle doit s'installer un hôtel, justement de standing, pourra accueillir des touristes, complétant l'offre hôtelière. Puis, les aménagements vont suivre.

Toute cette opération dégage une somme relativement importante que la Ville doit encaisser lors de la promesse de vente de l'ensemble du lot. Cette somme sert, dans le budget, à continuer l'embellissement de la Ville notamment, ainsi que toutes les actions, en général, dont une partie de celles que vous soutenez par ailleurs.

On n'est pas dans les logiques que vous avez évoquées. On est même plutôt, si j'ose dire, sur certains attendus que vous avez proposés. Mais ce n'est pas ce soir qu'on va reprendre l'ensemble du projet, puisqu'il y a eu continuité. J'imagine que le dossier a été bien expliqué. M. GRAND me fait signe que oui. A partir de là, je vous encourage à essayer de dialoguer entre vous pour avoir une présentation du projet que je ne manquerai pas de compléter, si vous le souhaitez.

M. le Maire – *Merci. Vous avez dit, M. LEBRUN, que c'était passé du domaine public au domaine privé. Je pense plutôt que c'est passé du domaine délabré au domaine restauré.*

Je vous consulte. Il y a 13 contre.

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« En exécution de la délibération n° 56 du 24 novembre 2006 prononçant le déclassement du domaine public et autorisant la vente à la S.A.S. OGIC AMENAGEMENT des trois lots du site de la Motte Sanguin (B, C et D), la Société OGIC a obtenu les autorisations d'urbanisme nécessaires pour la réalisation du projet, à savoir la restauration du château classé monument historique, la restructuration et l'extension de l'ancienne école d'artillerie-auberge de jeunesse pour un projet hôtelier, et la construction d'un programme de 18 logements.

La Société S.A.S. OGIC AMENAGEMENT demande à être autorisée expressément à se substituer pour la réalisation des ventes des lots correspondants, en tout ou partie, tout tiers, investisseur ou opérateur qu'elle présenterait.

La délibération précitée est donc complétée pour autoriser expressément cette substitution.

Dans ces conditions, après avis de la Commission de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Prospective, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) compléter la délibération n° 56 du 24 novembre 2006 ayant prononcé le déclassement du domaine public et la vente à la S.A.S. OGIC AMENAGEMENT des trois lots détachés du site de la Motte Sanguin, parcelles cadastrées section BM n° 176 et 177, en prévoyant que la Société S.A.S. OGIC AMENAGEMENT est autorisée à se substituer en tout ou partie tout tiers qu'elle présenterait ;

2°) déléguer M. le Maire pour accomplir en exécution de la délibération n° 56 du 24 novembre 2006 et de la présente délibération devenue exécutoire, les formalités nécessaires et à signer le ou les actes de vente ».

ADOPTE PAR 42 VOIX
CONTRE 13.

RAPPORT D'ACTIVITES

N° 54 – Chauffage urbain au nord de la Loire. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2007. Présentation.

Mme SAUVEGRAIN – *La S.O.D.C., c'est le chauffage urbain au nord de la Loire. Vous avez tous les comptes de l'exercice 2007. Dans les principaux travaux qui sont faits, il s'agit de mettre des compteurs individuels pour que les abonnés puissent avoir une facturation individuelle.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La gestion du service de chauffage urbain au nord de la Loire est concédé depuis le 1^{er} février 1989 à la S.O.D.C., Société Orléanaise de Distribution de Chaleur.

A ce titre, elle assure les missions de production, transport et distribution de la chaleur pour tous usages dans le périmètre de la ville situé au nord de la Loire.

Le concessionnaire a remis à la Ville le rapport annuel relatif à l'exercice social 2007. Il convient maintenant que le Conseil Municipal prenne acte de celui-ci sur la base de la synthèse jointe en annexe et en précisant au préalable les points suivants :

- les installations ont donné satisfaction pour tous les contrôles réglementaires annuels, en particulier ceux concernant les rejets à l'atmosphère. Les quelques fuites du réseau n'ont eu qu'un faible impact sur la distribution ;

- Séance du vendredi 24 octobre 2008 -

- les travaux réalisés en 2007 se sont élevés à 242 785,75 € H.T. ;
- la redevance de concession pour l'année a représenté la somme de 82 391,62 €.

En fin d'exercice, soit décembre 2007, les tarifs étaient les suivants :

R1 = 47,70 €/MWh H.T.

R2 = 47,28 €/kW H.T.

F1m² = 46,68 €/m² de surface de chauffe H.T.

F2m² = 23,56 €/m² de surface de chauffe H.T.

F1m³ = 3,57 €/m³ de volume chauffé H.T.

F2m³ = 1,48 €/m³ de volume chauffé H.T.

En conclusion, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de prendre acte du rapport annuel établi par la S.O.D.C., délégataire de service public du chauffage urbain au nord de la Loire, au titre de l'exercice social 2007 ainsi que de la synthèse ci-annexée ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

Concession S.O.D.C.

Synthèse du rapport annuel 2007

Présentation du concessionnaire

S.O.D.C. :	Société Orléanaise de Distribution de Chaleur
Siège social :	135, rue du Faubourg Bannier, BP 31279 45002 Orléans Cedex 1
Capital :	282 555 €
Actionnariat :	ELYO - 235 avenue Georges Clemenceau 92746 Nanterre
Effectif :	16 personnes
Puissance installée :	64 500 kW
Longueur du réseau :	27 000 m
Nombre de sous-stations :	98

Objet de la concession

Production, transport et distribution de la chaleur pour tous usages dans le périmètre de la Ville situé au nord de la Loire.

Exploitation des installations « primaires » confiées.

Terme de la concession : 30 juin 2018

Historique du contrat

Le contrat initial de concession date du 1^{er} février 1989.

Il a été suivi jusqu'à ce jour des six avenants suivants :

- avenant n° 1 du 21 mai 1995 :

Il permet de diminuer de 12 % les tarifs, de fixer le programme des travaux de restructuration des installations, de définir les conditions de retour à la concession des actifs correspondants aux installations du faubourg Bannier.

- avenant n° 2 du 24 octobre 1997 :

Il adapte les formules d'indexation de la tarification en fonction de l'énergie primaire réellement utilisée (fuel lourd B.T.S.) et de définir les contraintes techniques et économiques de préservation du site de Jean Jaurès.

- avenant n° 3 du 26 mars 1999 :

Il définit les conditions de mise en place d'une centrale de cogénération en complément de la chaufferie existante et permet une réduction de 10,68 % du terme de facturation proportionnel à la consommation (R1, F1).

- avenant n° 4 du 7 juillet 2000 :

Il fixe la valeur des biens de retour en faveur de la S.O.D.C. à la fin du contrat de concession suite à la mise en service de la cogénération, et définit les paramètres G et G₀ inhérents au contrat de gaz entrant dans la formule de révision des tarifs de vente R1 et F1 de l'énergie thermique aux abonnés « compteur » et « forfait ».

- avenant n° 5 du 23 mai 2003 :

Il définit le nouvel indice d'électricité entrant dans la formule de révision des tarifs R2 et F2 de vente de l'énergie thermique aux abonnés « compteur » et « forfait », suite à l'arrêt de parution de l'indice 4010-03.

- avenant n° 6 du 17 décembre 2004 :

Il définit le nouvel indice de services entrant dans la formule de révision des tarifs R2 et F2 de vente de l'énergie thermique aux abonnés « compteur » et « forfait », suite à l'arrêt de parution de l'indice PsdC.

- avenant n° 7 du 14 décembre 2007 :

Il fixe les conditions de désaffectation du site de Jean Jaurès.

Eléments financiers

	2007	Rappel 2006	Evolution en valeur	en %
Chiffre d'affaires	7 754 002 €	8 291 133 €	-537 131 €	-6,48
Dont vente électricité cogénération à E.D.F.	2 736 146 €	2 705 193 €	+30 953 €	+1,14
Résultat d'exploitation	+609 858 €	+883 903 €	-274 045 €	-31,00
Résultat courant avant impôts	+373 431 €	+583 917 €	-210 486 €	-36,05
Bénéfice ou perte	+251 093 €	+390 060 €	-138 967 €	-35,63

La diminution du chiffre d'affaires provient principalement de la baisse du prix des combustibles qui impacte en parallèle les charges d'exploitation. Les produits d'exploitation (- 13,8 %) diminuent plus vite que les charges d'exploitation (- 12,1 %) d'où un excédent 2007 moins élevé qu'en 2006.

Evolution des tarifs

Les tarifs ont évolué de la façon suivante :

	décembre 2007	décembre 2006	Evolution en valeur	en %
R1	47,700 €/MWh H.T.	44,770 €/MWh H.T.	+2,930 €/MWh H.T.	+6,54
R2	47,280 €/kW H.T.	46,110 €/kW H.T.	+1,170 €/kW H.T.	+2,54
F1m ²	46,68 €/m ² H.T.	44,09 €/m ² H.T.	2,59 €/m ² H.T.	+5,87
F2m ²	23,56 €/m ² H.T.	22,97 €/m ² H.T.	0,59 €/m ² H.T.	+2,57
F1m ³	3,57 €/m ³ H.T.	3,45 €/m ³ H.T.	0,12 €/m ³ H.T.	+3,48
F2m ³	1,48 €/m ³ H.T.	1,44 €/m ³ H.T.	0,04 €/m ³ H.T.	+2,78

La diminution des prix du gaz sur le marché libre (- 8,4 %) a partiellement compensé la forte augmentation de ceux du pétrole (+ 50 %), ce qui a entraîné une augmentation modérée des tarifs R1 et F1, conformément à l'application des clauses de révision des tarifs prévues au contrat de concession.

Principaux indicateurs de gestion

Les principaux indicateurs de gestion ont évolué de la façon suivante :

	2007	Rappel 2006	Evolution en valeur	en %
Nombre de raccordements C.U.	1945	1919		
Nombre d'abonnés facturés	1833			
Puissances souscrites (compteur)	32 201 kW	31 404 kW	797 kW	2,54
Abonnés au forfait m ²	12 198,00 m ²	14 416,97 m ²	-2 218,97 m ²	-15,39
Abonnés au forfait m ³	16 416,00 m ³	29 064,90 m ³	-12 648,90 m ³	-43,52

A compter de 2007, il est fait la distinction entre le nombre de locaux raccordés au chauffage urbain et le nombre d'abonnés facturés.

L'évolution de ces indicateurs montre l'incidence du changement de mode de facturation pour les abonnés qui ont opté pour une facturation réelle au compteur en remplacement d'une facturation au forfait. Cela représente 13 compteurs de calories sur immeuble et 21 compteurs individuels.

Principaux indicateurs techniques

	2007	Rappel 2006	Evolution en valeur	en %
Rendement réseau	86	86		
Rigueur hivernale	2555 DJU	2636 DJU	-81	-3,07
Energies consommées	132 198 MWh	140 715 MWh	-8 517 MWh	-6,05
Chaleur produite	88 614 MWh	98 814 MWh	-10 200 MWh	-10,32
Dont cogénération	37 416 MWh	37 337 MWh	79 MWh	+0,21
Electricité produite	24 714 MWh	23 833 MWh	881 MWh	+3,70
Heures de cogénération	3 609 h	3 544 h	+65 h	+1,83

L'installation de cogénération a été arrêtée fin mars 2006 pour être remise en service en novembre. Ces dates sont déterminées chaque année en fonction de l'évolution des prix de vente à E.D.F. de l'électricité produite et du prix d'achat du gaz consommé par la turbine.

Rejets atmosphériques

	2007	2006	Evolution en valeur	en %
SO ₂	4,59 t	12,69 t	-8,10 t	-63,83
N ₂ O	1,17 t	1,23 t	-0,06 t	-4,88
NO ₂	24,34 t	56,96 t	-32,62 t	-57,27
CO ₂	27 121,37 t	29 016,41 t	-1 895,04 t	-6,53

La diminution générale des rejets résulte de la diminution d'énergie consommée et de la substitution du fuel par du gaz pour les rejets en SO₂, N₂O et NO₂. L'utilisation du fioul a diminué de 673 tonnes en 2006 à 240 tonnes en 2007.

Quotas de CO ₂

	2007	2006
Quotas annuels de CO ₂ accordés (Arrêté du 25/02/2005)	39 242 t	39 242 t
Quotas utilisés	27 144 t	29 283 t
Quotas cédés	12 752 t	11 544 t
Solde des quotas antérieurs	4 982 t	6 567 t
Quotas restants au 31 décembre	4 328 t	4 982 t

Ces quotas sont ceux retenus dans les comptes de l'exercice.

Principaux travaux réalisés au cours de l'exercice
--

Ces travaux ont représenté la somme de : 242 785,75 € H.T. (rappel 2006 : 233 801,03 €)
Ils sont détaillés selon la liste ci-dessous :

1 . Comptages

	2007	Rappel 2006
❖ Installation de compteurs de calories d'immeubles	13	13
❖ Installation de compteurs individuels d'appartement	21	33
❖ Changement de 7 compteurs primaires.		

2 . Travaux de gros entretien

Chaufferie

- ❖ Mise en service du brûleur F.O.L. du générateur 4 commencé en 2006
 - ❖ Découpe de l'échangeur ASET commencé en 2006
 - ❖ Câblage de transmetteur de vanne VR1 de débit de sortie G1 et programmes de régulation de débit des vannes de sortie G1 et 4,
 - ❖ Nettoyage des générateurs 1, 2 et 4 avec reprise de réfractaire sur les générateurs 1 et 4
 - ❖ Suppression des alimentations eau G1 et 4 suite aux modifications en eau surchauffée
- 04/05
- ❖ Changement d'une ligne chauffée baie d'analyse prélèvement gaz de combustion G4
 - ❖ Reprise de connexions B.T. et changement de matériel (rapport thermographie infrarouge)
 - ❖ Remplacement des lampes à décharge par des tubes fluo et pose d'interrupteur crépusculaire
 - ❖ Aménagement et peinture de passerelles
 - ❖ Remplacement de fenêtres par aérations, amélioration de la ventilation de chaufferie (A.T.E.X.)
 - ❖ Changement de joints fibres par joints métalliques, pose de tresses cuivre sur poste de gaz G1 et G2 (A.T.E.X.).

- (A.T.E.X.)
- ❖ Pose prise de courant « EX » pour alimentation bloc éclairage de secours poste gaz
 - ❖ Pose de collecteur de purge raccordé à l'évent, poste gaz chaufferie et turbine (ATEX)
 - ❖ Vidange , nettoyage du dégazeur et chaudière 6 (vapeur) pour la conservation été
 - ❖ Préparation visite décennale dégazeur (décalorifugeage, pose de trappes pleines pour épreuve... et remise en place après contrôle)
 - ❖ Préparation travaux changement du brûleur CH6, assistance modifications mise en service et autocontrôle
 - ❖ Raccordement d'une deuxième pompe alimentaire pour la chaudière vapeur CH6
 - ❖ Pose d'ampli, de sonorisation et hauts-parleurs pour le guidage des tests autocontrôle (remplacement du klaxon)
 - ❖ Câblage de deux colonnes lumineuses (salle des pompes, chaufferie) pour signalisation défaut « remplissage incomplet installation », autorisation pompes réseau
 - ❖ Changement des batteries source 48Vcc postes H.T.A.
 - ❖ Rénovation des connexions et installation d'un compteur de coup de foudre paratonnerre cheminée de chaufferie (rapport de visite préventive)
 - ❖ Reprise calorifuge extérieur du carneau de fumée G4 à l'entrée de la cheminée (dito rapport)
 - ❖ Rénovation d'une pompe de gavage F.O.L.
 - ❖ Changement de garnitures mécaniques, accouplements, roulements sur des ensembles moteurs/pompes (Réseau, circulation chaudières E.S., maintien de pression)
 - ❖ Câblage de 2 afficheurs numériques, déportés au sol, pour le relevé des comptages d'appoints dégazeur et vase d'expansion

Cogénération

- (A.T.E.X.)
- ❖ Déplacement, mise sous coffret électronique de report comptage gaz cogénération
 - ❖ Changement ventilateur de refroidissement alimentation PC turbine
 - ❖ Changement accouplement et réfection du moteur de charge générateur 5
 - ❖ Dépose et repose de compteur gaz turbine visite quinquennale réglementaire

Réseau

- RN20
- ❖ Remplacement des vannes de sélection réseau îlot 4
 - ❖ Remplacement des vannes de barrage DN40 PN40 réseau château d'eau
 - ❖ Création d'un réseau HP DN65 pour raccordement Gare piquage sur réseau HP de la
- Marie Stuart
- ❖ Réfection des vannes de sélection et calorifugeage réseau Gare
 - ❖ Pose de matelas isolants dans chambres à vannes et sous-stations
 - ❖ Pose de compteurs sur réseau du centre ville
 - ❖ Ouverture du caniveau de chauffage rue Charles Perrault
 - ❖ Remplacement de la tuyauterie tube DN40 deux fois 4 m rue Charles Perrault
 - ❖ Réparation et remise en service du réseau de liaison HP le 20 septembre 2007
 - ❖ Ouverture du caniveau et remplacement d'un compensateur rue Crespin face banque
 - ❖ Ouverture du caniveau et remplacement de deux fois 3 m et point fixe devant la tour
- Marie Stuart
- ❖ Ouverture du caniveau et reprise de fuite devant 32, bis rue Marie Stuart

- ❖ Ouverture du caniveau et remplacement deux tubes DN114 sur 1 m Place Mozart
- ❖ Pose d'une boîte par Prestofuite sur tube de purge réseau de liaison HP

Sous-stations

- ❖ Remplacement du bloc moteur pompe chauffage îlot 15
 - ❖ Remplacement de la tête de régulation SKB 62 et du boîtier électrique de régulation
- primaire sous-station des chats ferrés
- ❖ Remplacement du vase d'expansion 300l îlot 18
 - ❖ Remplacement de vanne de sécurité SKB62 +VVF61/40 sous-station du baron
 - ❖ Remplacement de la vanne VVF61/40 sous-station chaufferie Jaurès
 - ❖ Ouverture de l'échangeur et nettoyage du faisceau sous-station Malfray
 - ❖ Visite A.P.A.V.E. pour l'échangeur chauffage sous-station bâtiment H Malfray
 - ❖ Nettoyage et détartrage des échangeurs sous-station îlot 4
 - ❖ Modification de la vanne 3 voies et suppression de la 3^{ème} voie sous-station îlot 4
 - ❖ Modification tuyauterie déplacement de la vanne de régulation sous-station îlot 4
 - ❖ Pose de soupapes et remplacement du compteur d'eau d'appoint bâche sous-station
- îlot 4
- ❖ Mise en service d'un transmetteur de données N.A.P.A.C. sous-station îlot 4
 - ❖ Remplacement des joints de l'échangeur Barriquand sous-station Quebec Jousse
 - ❖ Réfection du joint de bride départ secondaire sous-station du musée
 - ❖ Remplacement de l'échangeur chauffage Barriquand sous-station du musée
 - ❖ Remplacement de deux P.E. sur vannes Landis sous-station S.E.L.E.C.
 - ❖ Visite A.P.A.V.E.+ suppression de la vanne trois voies sous-station Gai Logis
 - ❖ Remplacement des joints de l'échangeur Barriquand sous-station lycée Benjamin
 - ❖ Réfection du joint échangeur sous-station lycée Pothier
 - ❖ Remplacement de la sonde extérieure sous-station Crèche Jousse
 - ❖ Remplacement de la vanne VVF(régulation+RAZ +SKB) sous-station Riobe
 - ❖ Remplacement de deux vannes de régulation et sécurité SKC62 sous-station Palais des sports
- ❖ Remplacement de l'échangeur chauffage EZ TRANSFERT sous-station de la Patinoire

3 . Travaux GER

Chaufferie

- ❖ Raccordement d'une tuyauterie de mélange entre le départ et le retour du réseau
 - ❖ Modification de l'ouvrage de la chaudière 6
 - ❖ Réorganisation de l'autocontrôle de chaudière 6 suite au changement de brûleur
 - ❖ Changement du variateur de pompe réseau N° 2, remplacement d'A.B.B. par
- Télémechanique
- ❖ Modifications et reprise combustion brûleur F.O.L. du générateur N° 2 pour respecter les valeurs limites d'émissions de NOx
- gaz G4
- ❖ Visite préventive d'expertise de la Cheminée (quatre conduits) et des carneaux de fumée

❖ Requalification décennale du dégazeur thermique par organisme de contrôle

Projets

Propositions d'installation de compteur en attente de réponses.

Qualité du service

Cinq arrêts de chauffage de plus d'une journée ont été effectués pour fuites. Trois d'entre eux affectaient le réseau primaire de la Z.U.P. de la Borde aux Mignons pendant 36 heures. Les deux autres, sur le réseau secondaire concernaient l'îlot 9 et l'îlot 16.

Neuf autres arrêts de moins de 12 heures avaient pour objet des réparations de fuites sur antenne primaire ou sur secondaire.

L'arrêt technique annuel a entraîné l'arrêt de l'eau chaude sanitaire des installations du lundi 27 août 2007 à 12 h 00 au mercredi 29 août 2007 à 19 h 30, la chaufferie Jaurès étant mise en service pour l'hôpital Madeleine afin d'assurer la continuité du service.

La cogénération a connu 13 arrêts totalisant 14 heures 30 sur l'année. Seules trois pannes ont duré plus d'une heure avant reconnexion sur le réseau E.D.F.

Contrôles

Rejets à l'atmosphère

Les contrôles pour les polluants gazeux et pour les poussières ont été effectués par l'A.P.A.V.E. les 20 et 21 mars.

Les résultats de mesure sont inférieurs aux valeurs limites maximales fixées dans l'arrêté d'autorisation d'exploitation.

Appareils sous pression

Les visites annuelles en mai et juin par l'A.P.A.V.E. ont porté sur les cinq chaudières, le dégazeur thermique, les trois ballons d'air comprimé, installés dans la chaufferie Bannier, ainsi que sur les échangeurs Sofica des immeubles bâtiment H et Le Gai Logis.

Autres contrôles

Les contrôles et visites suivants ont été effectués :

- la vérification des installations électriques pour la protection des personnes par l'A.P.A.V.E. fin août,

- le contrôle thermographique infrarouge des équipements électriques (armoires), du transformateur, des installations mécaniques (moteurs) et la cheminée par T.C.C. en février,
- les deux contrôles et maintenance préventive des cellules haute tension, transformateur, onduleur par I.N.E.O. en avril, août et décembre,
- la visite d'essais et contrôles de l'installation de sécurité incendie par SIEMENS en avril,
- la visite réglementaires de requalification de l'autocontrôle par l'A.P.A.V.E.,
- la vérification des compteurs de cogénération et général chaufferie par G.R.T. gaz, ACTARIS et ELSTER,
- les vérifications de la turbine par TURBOMACH en avril et décembre,
- la vérification par SAPPEL de 85 compteurs de sous-stations,
- la vérification des extincteurs par SICLI en août,
- l'expertise de la cheminée.

N° 55 – Chauffage urbain à La Source. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2007. Présentation.

M. le Maire – *C'est la même chose pour la partie sud.*

Mme SAUVEGRAIN – *Tout à fait. C'est le rapport 2007 de la S.O.C.O.S., donc à La Source.*

M. le Maire – *Vous avez les documents. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.*

Mme SAUVEGRAIN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La gestion du service du chauffage urbain à La Source est concédé depuis le 25 novembre 1964 à la S.O.C.O.S., Société de Chauffage d'Orléans la Source.

A ce titre, elle assure les missions de production, transport et distribution de la chaleur pour tous usages dans le périmètre défini par le traité de concession à La Source.

Le concessionnaire a remis à la Ville le rapport annuel relatif à l'exercice social 2007. Il convient maintenant que le Conseil Municipal prenne acte de celui-ci sur la base de la synthèse jointe en annexe et en précisant au préalable les points suivants :

- les installations ont donné satisfaction pour tous les contrôles réglementaires annuels, en particulier ceux concernant les rejets à l'atmosphère. Les quelques fuites du réseau ont été réparées hors période de chauffe et n'ont pas eu d'impact sur la distribution ;

- les travaux réalisés en 2007 se sont élevés à 1 218 202 € H.T. ;

- la redevance de concession pour l'année a représenté la somme de 128 362,07 €, à laquelle s'ajoute, suivant l'avenant n° 14 au traité de concession, la somme de 556 071,50 € représentant la moitié des excédents de résultat des comptes de la concession pour l'année 2007.

En fin d'exercice, soit décembre 2007, les tarifs étaient les suivants :

R1 = 42,650 €/MWh H.T.

R1_{ECS} = 4,057 €/m³H.T.

R2 = 19,382 €/kW H.T.

- Séance du vendredi 24 octobre 2008 -

En conclusion, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel établi par la S.O.C.O.S., délégataire de service public du chauffage urbain à La Source, au titre de l'exercice social 2007 ainsi que de la synthèse ci-annexée ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

Concession S.O.C.O.S.

Synthèse du rapport annuel 2007

Présentation du concessionnaire

S.O.C.O.S. :	Société de Chauffage d'Orléans la Source
Siège social :	2 avenue Claude Guillemin 45100 Orléans la Source
Capital :	160 000 €
Actionnariat :	DALKIA France 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59350 Saint André lez Lille
Effectif :	11 personnes
Puissance installée :	97 000 kW
Longueur du réseau :	25 000 m
Nombre de sous-stations :	120

Objet de la concession

Production, transport et distribution de la chaleur pour tous usages dans le périmètre défini par le traité de concession à Orléans La Source.

Exploitation des installations « primaires » confiées.

Terme de la concession : 30 septembre 2012

Historique du contrat

Le contrat initial de concession date du 25 novembre 1964.

Il a été suivi jusqu'à ce jour des 14 avenants suivants :

- avenant n° 1 du 26 octobre 1967 :

Il précise les termes de facturation.

- avenant n° 2 du 29 février 1968 :

Il précise la date d'application de la réglementation en matière de révision des prix.

- avenant n° 3 du 27 avril 1973 :

Il réexamine certains articles du cahier des charges.

- avenant n° 4 du 25 novembre 1977 :

Il modifie les conditions de facturation de la chaleur aux abonnés.

- avenant n° 5 du 30 avril 1982 :

Il modifie à la baisse les prix unitaires et définit le cadre des relations Ville – S.O.C.O.S.

- avenant n° 6 du 21 mars 1986 :

Il constitue une refonte totale des stipulations antérieures (traité initial, avenants n° 1 à 5 inclus) et prolonge la durée de la concession jusqu'au 30 juin 2000.

- avenant n° 7 du 22 mai 1987 :

Il précise le montant de la redevance que le concessionnaire reverse à la Ville.

- avenant n° 8 du 26 octobre 1990 :

Il définit la règle de reversement de la quote-part du Fonds de Garantie aux abonnés.

- avenant n° 9 du 21 avril 1995 :

Il définit une baisse des tarifs de 6 % sur le R1 et 15 % sur le R2.

- avenant n° 10 du 10 juillet 1998 :

Il autorise S.O.C.O.S. à réaliser une cogénération ; il fixe la fin de la concession au 30 septembre 2012 ; il entérine une baisse des tarifs unitaires de 9 % sur le R1, 36,07 % sur le R2 et prolonge la durée de concession de 12 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2012.

- avenant n° 11 du 7 juillet 2000 :

Il fixe la date de démarrage de la cogénération au 1^{er} février 2000.

- avenant n° 12 du 28 novembre 2003 :

Il autorise un nouveau financement plus avantageux de la cogénération qui induit une baisse des puissances souscrites R2 de 12,33 %.

- avenant n° 13 du 17 décembre 2004 :

Il définit le nouvel indice de services entrant dans la formule de révision des tarifs R2 de vente de l'énergie thermique aux abonnés, suite à l'arrêt de parution de l'indice PsdA.

- avenant n° 14 du 16 décembre 2005 :

Il définit les modifications, consécutives au Grand Projet de Ville, du réseau de chaleur à la charge du concessionnaire, les mesures économiques pour assurer l'équilibre financier de la concession et précise les règles d'affectation des excédents des exercices 2003, 2004 et 2005 conformément à l'avenant n° 12 ci-dessus.

Eléments financiers (en €)

	2007	Rappel 2006	Evolution en valeur	en %
Chiffre d'affaires	10 899 590	11 398 926	-499 336	-4,38
Dont vente électricité cogénération à EDF	4 157 218	3 974 664	+182 554	+4,59
Résultat d'exploitation	707 973	1 030 339	-322 366	-31,29
Résultat courant avant impôts	121 109	394 974	-273 865	-69,34
Bénéfice ou perte	28 339	333 635	-305 296	-91,51
Résultat de la concession	1 112 143	736 446	+375 697	+51,01

Les produits d'exploitation de la concession sont restés stables (-1 %), d'autre part les charges d'exploitation ont diminué de 417 328 € (-3,6 %). Cette diminution s'explique par des achats de combustibles moins importants (- 8 %) du fait de la baisse des prix et de la quantité consommée. Le résultat de la concession enregistré en 2007 est de 1 112 143 €, soit + 51 % par rapport à 2006.

Il convient de rappeler que d'après l'avenant n° 14, le résultat de la concession est reversé à hauteur de 50 % à la Ville d'Orléans à compter de l'exercice 2006.

Evolution des tarifs

Les tarifs ont évolué de la façon suivante :

	décembre 2007	décembre 2006	Evolution en valeur	en %
R1	42,650 €/MWh H.T.	40,004 €/MWh H.T.	+2,646 €/MWh H.T.	+6,61
R1 ecs	4,057 €/m3 H.T.	3,806 €/m3 H.T.	+0,251 €/m3 H.T.	+6,59
R2	19,382 €/kW H.T.	18,917 €/kW H.T.	+0,465 €/kW H.T.	+2,46

La diminution des prix du gaz sur le marché libre (-8,5 %) a partiellement compensé la forte augmentation de ceux du pétrole (+56 %), ce qui a entraîné une augmentation modérée des tarifs R1, conformément à l'application des clauses de révision des tarifs prévues au contrat de concession.

Principaux indicateurs de gestion

	décembre 2007	décembre 2006	Evolution en valeur	en %
Nombre d'abonnés	124	123	+1	0,81
Puissances souscrites au compteur	93 819kW	93 843kW	-24kW	0,03

Il s'agit d'un raccordement supplémentaire, celui de l'Institut Scientifique de la Terre et de l'Environnement pour 600 kW, compensé par des adaptations de puissance souscrite sur plusieurs immeubles suite à des travaux en particulier d'isolation pour le G.P.V. (H02).

Principaux indicateurs techniques

	2007	Rappel 2006	Evolution en valeur	en %
Rendement réseau	89,70%	89,10%		
Rigueur hivernale	2 424 DJU	2 393 DJU	31 DJU	+ 1,30
Jours de chauffe	219 J	218 J	1 J	+ 0,46
Energies consommées	205 928 MWh	225 797 MWh	-19 869 MWh	-8,80
Chaleur produite	131 610 MWh	144 029 MWh	-12 419 MWh	-8,62
Chaleur achetée	4 583 MWh			
Dont cogénération	58 620 MWh	61 251 MWh	-2 631 MWh	-4,30
Electricité produite	35 731 MWh	37 848 MWh	-2 117 MWh	-5,59
Heures de cogénération	3 395	3 527	-132 h	-3,74

L'installation de cogénération a été arrêtée le 31 mars pour être remise en service début novembre. Ces dates sont déterminées chaque année en fonction de l'évolution des prix de vente à EDF de l'électricité produite et du prix d'achat du gaz consommé par la turbine.

Il est à noter qu'un complément de chaleur a été apporté par la mise en service de la nouvelle turbine de cogénération installée à l'hôpital.

Rejets atmosphériques

	2007	Rappel 2006	Evolution en valeur	en %
SO ₂	101,0t	137,7t	-36,7t	-26,65
N ₂ O	1,9t	2,0t	-0,1t	-5,00
NO ₂	68,8t	80,3t	-11,5t	-14,32
CO ₂	46 422,0t	50 812,0t	-4390,0t	-8,64

La diminution des rejets de CO₂ correspond à la diminution de consommation d'énergie. Les diminutions plus importantes de SO₂, N₂O et NO₂, proviennent de la diminution de l'utilisation de fuel alors que celle du gaz a très légèrement augmenté.

Quotas

	2007	Rappel 2006
Quotas annuels de CO ₂ accordés (Arrêté du 25/02/2005)	68 695t	68 695t
Quotas utilisés	46 422t	55 816t
Quotas cédés	31 197t	7 701t
Solde des quotas antérieurs	9 052t	3 874t
Quotas restants au 31 décembre	128t	9 052t

Les quotas sont ceux retenus dans les comptes de l'exercice.

Principaux travaux réalisés au cours de l'exercice
--

Ces travaux ont représenté la somme de : 1 218 202 €. (rappel 2006 : 1 335 920)

Travaux neufs

- ❖ Travaux sur le réseau primaire dans le cadre du G.P.V. (tronçons et chambres de vannes)
- ❖ Travaux sur le réseau secondaire dans le cadre du G.P.V. (réseau pré-isolé I.M.P.A.L. et E.C.S.) ;
- ❖ Création d'une sous-station C14 (600 kW) pour le nouveau bâtiment I.S.T.E. au C.N.R.S. ;
- ❖ Création d'une sous-station A02 (600 kW) Résidence des Portes de Sologne en remplacement de l'ancienne de la résidence de jeunes filles P&T.

Travaux de gros entretien chaufferie

- ❖ Entretien complet sur brûleur et soupapes de sécurité générateur 1 ;
- ❖ Remplacement des ensembles de pulvérisation brûleur, soupapes de sécurité et remplacement des torches d'allumage générateur 2 ;
- ❖ Remplacement des ensembles de pulvérisation brûleur, entretien des soupapes de sécurité du générateur 3 ;
- ❖ Révision mécanique de la pompe Z.U.P. n°1 ;
- ❖ Révision mécanique des pompes de recyclage n°1 et réchauffage fuel lourd ;
- ❖ Remplacement de la turbine à gaz (groupe de compression et puissance à 28 000 heures et suivant la préconisation du constructeur et vérification de la chaudière de récupération avec révision complète de la pompe de circulation réseau de cette chaudière ;
- ❖ Entretien des cinq compresseurs d'air suivant directive constructeur ;
- ❖ Remplacement d'une pompe de forage y compris tuyauteries ;

- ❖ Mise en place de passerelles d'accès sur les conduits de fumées générateurs et T.A.G. pour des contrôles réglementaires (pose de prise NFX 44052) ;
- ❖ Reprise de l'ensemble du bac de rétention des cuves fioul lourd ;
- ❖ Rénovation complète des vannes principales DN 400 vers réseau Z.U.P.

Réseaux

- ❖ Remplacement d'un tronçon de réseau primaire, rue Jules Ferry, y compris calorifugeage et dalles de caniveau ;
- ❖ Remplacement d'un tronçon de réseau primaire, rue Jean d'Aulon, y compris calorifugeage et dalles de caniveau ;
- ❖ Remplacement d'un tronçon de réseau primaire, dans l'enceinte du lycée Voltaire, y compris calorifugeage et dalles de caniveau ;
- ❖ Remplacement d'un tronçon de 50 m de réseau primaire, avenue de la Bolière entre les deux voies de tramway, y compris calorifugeage et dalles de caniveau ;
- ❖ Remplacement d'une quarantaine de vannes d'isolement sur le réseau primaire (chambres de vannes, points hauts et bas) ;
- ❖ Remplacement de 30 m de dalles de caniveau sur réseau de l'université, y compris calorifugeage tuyauteries.

Sous-Stations

- ❖ Remplacement des échangeurs primaires des sous-stations A02 - U05 - U01 - C06 - H11 - U24, y compris modifications hydrauliques et reprise de calorifugeage ;
- ❖ Rénovation des régulations primaires de sous-stations A02 - U05 - U01 - C06 - H11 - U24 ;
- ❖ Entretien complet de tous les comptages thermiques en sous-stations ;
- ❖ Remplacement de télésurveillance dans sous-stations A04 - A08 - A10 - H01 - H04 - U12.

Projets

Travaux liés au Grand Projet de Ville.

Réflexion sur la programmation de rénovation du réseau et de certaines sous-stations.

Recherche de développement du réseau vers de nouveaux abonnés.

Qualité du service

Nombre de jours d'interruption du service : cinq journées hors période de chauffe.

Cinq incidents sur le réseau primaire sont survenus : deux incidents situés entre les voies du tramway avenue de la Bolière et deux incidents rue Jules Ferry et Jean d'Aulon, hors période de chauffe, ce qui a entraîné une interruption d'une journée chacun de la distribution d'énergie. Mais il a été prévu la mise en place de chaudières mobiles pour assurer la distribution d'eau chaude sanitaire.

Un accident du travail a été répertorié avec arrêt de travail, mais sans conséquence grave

Un Audit Interne Qualité a été effectué en octobre 2007 : le certificat ISO 9001 2000 a été renouvelé.

Contrôles

Rejets à l'atmosphère

Les contrôles annuels pour les polluants gazeux et les poussières ont été effectués par l'A.P.A.V.E. les 26-27 février 2007 et 27-28 novembre 2007.

Autres contrôles

- les contrôles et visites suivants ont été effectués :
- le contrôle annuel des générateurs par l'A.P.A.V.E., le 23 octobre 2007 ;
- le contrôle des appareils de levage par l'A.P.A.V.E., mi-avril ;
- la vérification réglementaire des installations électriques pour la protection des personnes par l'A.P.A.V.E. du 24 au 26 avril 2007 ;
- la vérification périodique de protection contre la foudre par l'A.P.A.V.E. le 25 avril suivie d'une étude préalable sur des installations complémentaires de protection ;
- les visites de maintenance du système de sécurité incendie des 16 mars et 22 novembre 2007 par la société SIEMENS.

N° 56 – Réseau câblé de vidéocommunication. Rapport annuel d'activités du délégataire de service public au titre de l'année 2007. Présentation.

M. CARRE – *Il s'agit d'un rapport qui va être assez succinct concernant la délégation de service public que l'on confie pour le câble à l'opérateur Numéricâble, anciennement NOOS, anciennement Lyonnaise Câble. On doit recueillir une somme conformément à cette D.S.P., somme contestée aujourd'hui. Je rappelle que la D.S.P. est contestée par Numéricâble, comme il le fait d'ailleurs dans quasiment toutes les Villes, puisque nous revendiquons nous-mêmes l'appartenance du réseau. Nous sommes convaincus qu'il nous sera confirmé.*

Mme KOUNOWSKI – *Il y a un passage sur les engagements pris pour l'amélioration de la qualité de service. J'espère que la Ville est vigilante car il y a de sacrés problèmes. Comme ils améliorent, ils font des travaux, quelquefois il y a des coupures. Ils ne préviennent pas, alors qu'ils pourraient envoyer des e-mails. Ce serait tout simple. Les personnes peuvent téléphoner, mais il y a des temps d'attente. Il faut aller après en centre-ville au local. C'est compliqué. J'espère que l'amélioration de la qualité de service va continuer. Cela va un tout petit peu mieux. Mais pour les utilisateurs ce n'est pas toujours très facile.*

M. le Maire – *Je vous demande un petit peu de silence. Puis il y a trois questions orales après, ce n'est pas terminé.*

Mme PILET-DUCHATEAU – *On peut vous parler de Numéricâble, car on a quand même des gros problèmes. Même le téléphone est coupé des parties de la journée. On va réclamer. Ils prennent note. On se fâche. On fait des lettres recommandées à Paris, des lettres recommandées avec accusé de réception, cela commence à porter. Ils viennent. Mais c'est tout un problème. En plus, on n'a toujours pas Orléans T.V. dans certains quartiers. Je pense qu'il faudrait que la Ville intervienne auprès de Numéricâble.*

M. le Maire – *Mme CUGNY-SEGUIN, puis je donne la parole à M. CARRE pour répondre.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *Pour ma part, je suis en procès avec Numéricâble.*

M. le Maire – *Je sens qu'il y a une belle unanimité qui se dégage du Conseil Municipal.*

Mme CUGNY-SEGUIN – *En fait, leurs pratiques commerciales sont vraiment douteuses. C'est bien regrettable car le câble est quand même le moyen d'avoir des débits très, très élevés. J'ai besoin de gros débits, car je travaille parfois sur des systèmes cartographiques qui demandent des débits importants. C'est vraiment dommage, car c'est actuellement le seul moyen d'avoir des débits aussi élevés. On a à la fois un outil fabuleux, le câble, et on ne peut pas l'utiliser au mieux. C'est vraiment un gâchis.*

M. CARRE – *Constat partagé. M. VALETTE voulait parler aussi de ses débits.*

M. VALETTE – *Je sais d'expérience, car on me l'a raconté, que notamment dans les H.L.M., les personnes qui veulent ne pas être inscrites au câble ne peuvent pas... Avoir la T.N.T., on ne peut pas.*

M. CARRE – *Sur la dernière intervention, à la suite de nombreuses lettres recommandées, finalement on a toutes les chaînes de la T.N.T. sur l'abonnement dit de base qui est délivré dans les immeubles. Je ne vais pas raconter toute cette histoire. Elle a une origine. Orléans a été, dans les années 80, une des premières Villes, en terme qualitatif, pour tout ce que vous êtes en train de dire, c'est-à-dire concernant la qualité de l'arrivée que très peu de personnes connaissaient à l'époque de l'Internet, surtout pour la distribution télévisuelle, contre les antennes. On n'imaginait pas le déploiement de toutes les paraboles, etc. Progressivement, effectivement, cette qualité s'est perdue avec les pérégrinations de Lyonnaise, NOOS, etc.*

Aujourd'hui, ce constat est fait par les usagers, par tout le monde, par la Ville elle-même – je l'ai dit tout à l'heure – qui, je le rappelle, est en conflit avec l'opérateur.

M. MARTIN – *En contentieux.*

M. CARRE – *Excusez-moi, vous gérez cela, c'est le contentieux. C'est la vision contentieuse. Je ne discute pas sur l'aspect juridique, je négocie sur l'aspect relationnel. On attend d'eux un certain nombre de décisions qui ne viennent pas. Je rappelle par ailleurs que Numéricâble s'est engagé dans des investissements dans un certain nombre de Villes, qu'il n'a pas fait à Orléans. C'est quelque chose à laquelle la Ville n'est pas restée insensible. Cela fait partie de tous ces éléments.*

Ce que disait Mme Marie CUGNY-SEGUIN est quelque chose de très important. On a une vision de la Ville prospective qui rend absolument nécessaire cette arrivée du très haut débit dans quasiment toute l'aire urbaine et a fortiori en centre-ville et a fortiori dans les milieux très urbanisés, qui doivent justement intéresser une certaine population : télétravail, etc., mais plus largement de l'ingénierie, de l'imagerie diverse médicale, et pas médicale. Pour se repositionner dans ce canal-là, tout l'environnement législatif assez récent de la loi de modernisation de l'économie est en train d'arriver dans les villes au niveau des opérateurs. Il va nous inciter à rebattre les cartes par rapport aux différents organisateurs, mais aussi les questions qu'on doit se poser sur les éléments de tuyauterie. C'est là où Numéricâble a une position importante, car cette délégation de service public, qui a été donnée par nos collègues d'il y a un certain nombre d'années, était visionnaire. Aujourd'hui, cela trouve un écho totalement d'actualité, 20 et quelques années plus tard, car on a justement besoin de ces tuyaux qui avaient été posés sur instruction par délégation de la collectivité que nous représentons. C'est pour cela que tout ceci n'est pas totalement fortuit. En revanche, technologiquement, il faudra faire évoluer les câbles. On n'est plus dans des technologies adaptées. On pense évidemment à l'optique de façon très généralisée, très déployée.

On est sur ces questions-là aujourd'hui au sein de la Ville. Ce sont des points de vue complexes. Il faut reprendre les choses dans le détail. Il faut être aussi en harmonie avec nos autres partenaires : l'Agglomération, le Département qui a fait un très gros effort récemment en confiant une délégation de service public avec Médialys. On a aujourd'hui tout cet enchevêtrement. On doit faire des progrès très notables, notamment à l'intérieur de la Ville, si on croit dans les challenges qu'elle doit être capable d'affronter d'ici quelques décennies. Aujourd'hui, c'est dans le tuyau, si j'ose dire, sans faire de mauvais jeu de mots. On sera sans doute amené à vous présenter ce dossier ici en Conseil Municipal, quand on aura débroussaillé, si j'ose dire, tout cet aspect réglementaire, technique et qu'on aura une vision claire sur l'objectif que l'on veut atteindre.

M. le Maire – *Merci M. CARRE. Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport. Je vous en remercie.*

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« L'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit que : les délégataires de service public doivent produire, chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (D.S.P.) et une analyse de la qualité du service, assortie d'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du Service Public.

Dès réception de ce rapport, son examen est soumis à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Assemblée Délibérante.

La Société Numéricâble, délégataire du service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau câblé de vidéocommunication transportant des services de radio diffusion sonore et de télévision, a remis son rapport pour l'exercice 2007.

En application de ces dispositions, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activités de la Société Numéricâble, délégataire du service public de réseau câblé de vidéocommunication, au titre de l'exercice 2007 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA CONCESSION DU RÉSEAU CÂBLÉ DE VIDÉOCOMMUNICATION

ANNE 2007

SYNTHESE

1 - HISTORIQUE

Par conventions en date du 22 avril 1988, la Ville d'Orléans a confié pour 25 années à la Société Orléanaise de Vidéocommunication, dont le nom commercial est devenu NUMERICABLE, l'établissement et l'exploitation d'un réseau câblé de vidéocommunication transportant des services de radio diffusion sonore et de télévision.

La convention prévoit le versement annuel d'une redevance de 4 % sur le chiffre d'affaires provenant des recettes d'abonnements liées à l'activité du réseau.

Par avenant n° 1 en date du 19 octobre 2001, la Ville a autorisé ensuite la Société NUMERICABLE à l'ouverture d'un service Internet à compter du 1^{er} janvier 1999. La Ville accepte de ne percevoir aucune redevance au titre du service Internet proposé par l'opérateur et ce pour une période de sept ans, courant rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 1999. Dans ces conditions, la redevance totale commence à courir à partir du 1^{er} janvier 2006.

Afin de répondre à la nécessité de mettre au plus vite les conventions du 22 avril 1988 en conformité avec la loi et le refus de la société d'opérer contractuellement cette mise en conformité, le Conseil Municipal, dans sa séance du vendredi 29 septembre 2006, a décidé de modifier unilatéralement les trois conventions ayant pour seul objectif de supprimer les clauses d'exclusivité et les droits de priorité.

Le montant de la redevance dû pour l'année 2007 s'élève à :

$$3\,626\,000 \text{ €} \times 4\% = 145\,040 \text{ €}.$$

Pour l'année 2005 : 102 998 € (Bord 149/titre 2701 du 17/10/2007)

Pour l'année 2006 : 165 360 € (Bord 13 /titre 263 du 26/02/2008)

2 - FAITS NOUVEAUX

NUMERICABLE (anciennement dénommée NOOS) est devenu la marque unique rassemblant les anciens réseaux France Télécom Câble, N.C. Numéricâble, T.D.F. Câble, U.P.C. et NOOS en août 2007.

NUMERICABLE est le principal câblo-opérateur français avec un réseau aujourd'hui unifié présent dans plus de 1 200 communes, soit environ 40 % des foyers français.

9 500 000 de logements ont accès à des services de télévision numérique, d'internet rapide et de téléphone illimité, commercialisés depuis juillet 2007 sous la marque unique NUMERICABLE.

NUMERICABLE compte au total près de 4 500 000 de services souscrits par ses clients. Son chiffre d'affaires est d'environ un milliard d'euros.

Opérateur du premier réseau de fibre optique très haut débit pour le grand public, NUMERICABLE est aujourd'hui en France un acteur majeur des services numériques et de la télévision du futur.

3 – CONSTITUTION DU RESEAU

Le réseau de la Ville est constitué d'une tête de réseau conçue pour alimenter la commune d'Orléans et les communes avoisinantes, le cas échéant.

Depuis cette tête de réseau, des fibres optiques sont déployées pour alimenter des « poches » de plusieurs centaines de logements (quatorze CD pour trente trois secteurs de plus ou moins 1000 prises et onze secteurs de plus ou moins 250 prises).

A l'intérieur de ces « poches », la distribution jusqu'aux logements est réalisée en câble coaxial avec au maximum 3+1 amplis en série. Le réseau est de type H.F.C. (Hybride Fibre et Coaxial) large bande 47-862 Mhz, équipé de la voie de retour 10/30 Mhz.

Depuis 2006, NUMERICABLE rénove progressivement son réseau existant en amenant la fibre optique en pied d'immeuble. Le câble coaxial, qui prend le relais dans les colonnes montantes et chez le client, possède une très faible atténuation. Sa bande passante, très élevée, est à même de transporter des débits supérieurs à 2,5 Gbits/s.

Au 31 décembre 2007, 55 364 foyers (contre 55 090 au 31/12/2006) ont accès aux services disponibles sur le réseau NUMERICABLE présent sur le territoire d'Orléans.

4 – LES ENGAGEMENTS PRIS POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE

Afin de répondre aux différents dysfonctionnements constatés en début d'année dans sa relation client, NUMERICABLE a pris, dès mars, des mesures concrètes à travers un plan d'action en six points :

- Dispositif exceptionnel de traitement des réclamations,
- Des mesures d'indemnisation,
- Des investissements massifs dans la fibre optique,
- Amélioration du service client,
- Un nouveau système de facturation,
- Une politique de communication et une présence locale renforcée.

5 – LES PREMIERS RESULTATS POSITIFS

Les demandes des clients NUMERICABLE étaient traitées au cours du second semestre 2007 avec un délai de réponse de quelques minutes, pour les appels en hotline, à quelques jours pour les demandes de courriers.

Les études indépendantes (Ariase et Journal du Net/Witbe) confirment les progrès accomplis dès le second semestre 2007 par NUMERICABLE. En effet, NUMERICABLE se classe devant des entreprises reconnues pour leur qualité de service. Ce résultat concrétise le virage qualité amorcé par NUMERICABLE.

6 – L'EXPLOITATION COMMERCIALE

Les différents réseaux de ventes sont les suivants :

- la vente à domicile,
- la vente dans les boutiques,
- la vente chez les distributeurs conseils câble,
- la vente par Marketing Direct,
- les accords « Grands Comptes ».

7 – LE SERVICE CLIENTELE

Le service Clientèle regroupe au plan national :

- un centre d'appel : information du client sur la facturation et les offres de services,
- un service technique à la clientèle : assistance technique en ligne.

Ce service joignable au numéro 0892 020 010 (0,34 €/mn) est ouvert tous les jours de 8 à 22 heures.

8 – LES TARIFS DES PRESTATIONS

(Extrait de l'annexe des Conditions Générales de Souscription).

- Frais d'ouverture de service 60 € T.T.C.
- Déplacement du technicien pour intervention 50 € T.T.C.
- Mise à disposition du décodeur numérique :
- Location 3 € / mois
- Vente 99 €
- Décodeur CABLEBOX HD :
- Location 10 € / mois
- Avec dépôt de garantie
- Vente 299 €

9 - RESULTATS COMMERCIAUX

	2005	2006	2007
Nombre de prises raccordables	54 715	55 090	55 364
Nombre d'abonnés individuels	9 518	8 631	7 396

10 – ORGANISATION LOCALE DE NUMERICABLE

Boutique la plus proche :

10 rue Albert Premier
45000 ORLEANS

Du lundi au vendredi : 9 h 45 – 18 h 30 / samedi 10 h-12 h. 14 h-18 h

Les distributeurs agréés locaux :

AUDIO VIDEO SERVICE, 29, boulevard Jean Jaurès 45000 ORLEANS
CARREFOUR ORLEANS, Centre Commercial Place d'Arc 45000 ORLEANS
CHIGOT, 12, rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS
DARTY ORLEANS, Centre Commercial Place d'Arc 45000 ORLEANS
FNAC ORLEANS, 16, rue de la République 45000 ORLEANS
VIDEO PLUS, 26, avenue du Président Kennedy 45100 ORLEANS LA SOURCE
AUCHAN, avenue Pierre Mendès France 45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
AUCHAN OLIVET, 60, avenue de Verdun BP 90109 45161 OLIVET
ESCOT, 12, rue du Général de Gaulle. 45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC
PLANETE SATURN SARAN, Lieu dit « Les 100 Arpents » 45770 ORLEANS
AIR INFO45, 86, avenue de la Paix 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE
COUVREUR, 22, rue Jean ZAY 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

11 – RESULTATS FINANCIERS – CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 3 626 000 €.

M. le Maire – *Il y a trois questions. Je donne la parole à Mme NGANGA sur la première question.*

Mme NGANGA – *Il est vrai que depuis début juillet on apprend, comme tout le monde le sait, la fermeture du CHAMPION à la Bolière 3 à La Source. Cette situation est quand même très délicate, car elle suscite beaucoup d'angoisse, d'inquiétude au niveau des habitants de La Source, même les clients de ce magasin et les commerces, puisque depuis les commerçants ont vu quand même leur chiffre d'affaires nettement baisser. Le centre commercial se voit maintenant très fortement déserté. Les personnes qui peuvent encore se déplacer vont faire leurs achats dans d'autres magasins. Mais les personnes qui ne peuvent pas, pour des raisons de mobilité réduite ou autre problème, ont vraiment de grosses difficultés pour aller faire leurs achats.*

Comme vous le savez, les élus d'opposition de La Source, Conseillers Municipaux, Conseiller Général et Sénateur se mobilisent, interviennent et prennent des contacts, dans une démarche constructive, afin qu'une nouvelle enseigne s'installe.

Je sais également que la Ville d'Orléans travaille ardemment pour rechercher un repreneur. Il est simplement dommage que nous ne puissions pas œuvrer ensemble sur un tel sujet qui concerne tous les habitants de La Source.

Aujourd'hui on se demande quel est le devenir de ce centre commercial ?

M. FOUSSIER – *Je veux bien répondre une nouvelle fois à cette question. Je voudrais d'abord rappeler que le bail de CHAMPION se termine le 31 octobre. De toute façon, il n'était pas question qu'un repreneur prenne possession des lieux avant.*

C'est une négociation difficile avec un certain nombre de points qui doivent être traités les uns après les autres. Souvent c'est une partie de ping-pong entre le bailleur et l'éventuel repreneur.

Je veux surtout dire qu'il ne faut pas perdre de vue qu'on a une logique économique importante, avec deux éléments essentiels.

D'abord, il me paraît très important que le repreneur offre des produits à la zone de chalandises concertée et que cela corresponde parfaitement à la population de la Bolière, avec tout ce que cela comporte au niveau de la Proximité, avec un grand P.

Le deuxième élément est qu'il faut que ce repreneur soit rentable très vite. Il ne peut pas se permettre de perdre de l'argent. Vous savez très bien que, dans ce dossier, des charges sont assez lourdes. C'est quelque chose de difficile.

Au niveau de la Ville, nous travaillons sur ce dossier depuis un certain temps avec ces éléments essentiels de rentabilité et de pérennité, car je n'ai pas envie que, d'ici quelques mois, on se retrouve exactement dans la même situation.

Si je dis cela, c'est parce que je sais très bien que d'autres personnes, non élues à la Ville d'Orléans, mais pourquoi pas, sont sans doute animées par une motivation plus politique qu'économique. Ces personnes cherchent à trouver une autre enseigne, ce qui est très bien. Je ne suis

pas contre. Mais c'est important de bien saisir ces critères économiques et de ne pas pouvoir boucher le trou pour le plaisir de boucher le trou. Cela avance.

Je voudrais faire une petite remarque. Quand vous dites que le chiffre d'affaires des commerçants de la galerie baisse, peut-être que certains baissent, mais j'y suis allé plusieurs fois et j'ai constaté qu'il y avait la queue chez certains, notamment chez le boulanger. Forcément puisqu'il n'y a plus personne de l'autre côté et que tous les commerçants n'étaient pas en baisse, loin de là.

Un dernier point me paraît important dans les critères, par rapport à ces commerçants. Il est important de trouver une enseigne complémentaire. Aujourd'hui, il ne faut pas prendre en compte uniquement ce local de CHAMPION. C'est la complémentarité des commerçants avec cette galerie qui a besoin d'être revivifiée.

Tout cela sont des éléments extrêmement importants. Je tiens absolument à ce qu'ils soient pris en compte. C'est peut-être aussi pour cette raison que c'est un petit peu long. Mais j'espère comme vous qu'il y aura une bonne nouvelle.

M. le Maire – *Encore faut-il, M. FOUSSIER, pour qu'il y ait une bonne nouvelle, qu'il n'y ait pas trop d'interférence dans les négociations qui sont en cours. Je le dis très sérieusement, car ce n'est pas de bonne méthode. Il y a un exécutif à la Ville d'Orléans, comme dans toutes les Villes. Comme l'a dit M. François FOUSSIER, c'est une opération complexe. Nous avons été mis devant le fait accompli. Je vous l'ai déjà dit, nous faisons le maximum pour trouver la meilleure solution possible. Elle ne nous appartient pas. Ce sont des opérations entre opérateurs privés. Il faut quand même comprendre cela. Pour qu'un opérateur privé vienne sur un site quel qu'il soit et celui-ci en particulier, il faut que les conditions soient réunies. S'il y a en permanence des interférences dans les dossiers, des jeux subreptices qui consistent à remettre en question éventuellement ce sur quoi nous travaillons, je dis que c'est complètement anormal et je pense qu'un certain nombre d'entre vous vous me comprenez. Il y a un exécutif à la Ville et un respect à avoir par rapport à des personnes qui sont impliquées dans les négociations. Je souhaiterais que ce respect prévale partout, y compris en dehors de ce Conseil Municipal.*

Ce point étant précisé, si jamais nous ne parvenions pas à conclure, je saurais expliquer le pourquoi.

Mme KOUNOWSKI, c'est à vous.

*
* *
*

Mme KOUNOWSKI - *M. le Maire, dans votre allocution, lors de la séance d'installation du premier Conseil Municipal en mars 2008, vous avez déclaré qu' « il ne peut exister de ville qui ne soit ville de tous et pour tous ».*

Je vous rappelle aussi que dans l'Agenda 21, la Ville d'Orléans s'est engagée « à permettre à tous les citoyens un accès plus facile aux élus ».

En tant qu'élus, nous sommes, comme vous, très attachés à garder une grande proximité avec les Orléanais et avec les habitants de nos quartier respectifs.

Je vous ai donc sollicité, lors du Conseil Municipal du 19 juin 2008 afin que les élus municipaux de l'opposition puissent tenir quelques permanences dans les mairies de leur quartier.

Votre réponse a été négative.

Vous avez argumenté que les mairies de quartier n'étaient pas adaptées pour y tenir des permanences, que ce n'était pas la fonction d'une mairie de quartier et que les Conseils Consultatifs de Quartiers devaient remplir ce rôle.

Alors, M. le Maire, comment expliquez-vous que certains élus de la majorité peuvent tenir des permanences dans leur mairie de quartier de façon régulière et fréquente ?

Je citerai simplement un exemple à La Source où deux élus de la majorité municipale ont informé les habitants du quartier de la tenue de leur permanence par un affichage officiel sur les portes de la Mairie de La Source.

Vos mairies de quartier sont-elles à géométrie variable ? Qu'est devenue « la ville de tous et pour tous » ? Nous avons pourtant été tous élus démocratiquement.

Vous avez ensuite annoncé, lors du Conseil Municipal de juin 2008, que « les élus municipaux de l'opposition pouvaient recevoir leurs concitoyens dans le local du groupe de l'opposition ».

Je vous rappelle que ce local est situé en centre-ville, Place de l'Etape. Certains élus municipaux de l'opposition habitent dans des quartiers éloignés du centre ville (Les Blossières, Saint-Marceau, la Source, etc....).

Les habitants de ces quartiers doivent donc se déplacer en centre-ville pour pouvoir être reçus par un élu de leur quartier appartenant au groupe de l'opposition.

Si on prend le quartier de La Source, élus et habitants devront donc faire 20 km aller - retour alors qu'il est visiblement possible de se voir sur place dans les mairies de quartier.

Où est le développement durable auquel vous semblez très attaché, M. le Maire ?

La Mairie d'Orléans s'est pourtant bien engagée dans l'Agenda 21 «à réduire les déplacements dans le cadre du développement durable avec des actions favorisant des circuits courts, favorisant la proximité géographique» et aussi «à permettre à tous les citoyens un accès plus facile aux élus».

Si la politique de la Mairie d'Orléans, dans le cadre de la proximité et du développement durable, est cohérente, les élus municipaux de l'opposition peuvent donc tenir des permanences dans les mairies de quartier.

Suite à ce constat et au nom de l'opposition municipale, je me permets, M. le Maire, de vous solliciter à nouveau, afin que votre Municipalité accorde aux élus municipaux de l'Opposition le droit de tenir des permanences dans les Mairies de quartier. Merci.

M. le Maire – *Merci Mme KOUNOWSKI. J'entends très bien vos arguments. Au départ, il était question d'autres choses, puisqu'il avait été question des permanences de Conseillers Généraux ou d'autres élus dans les mairies. Là vous évoquez précisément la question des permanences des élus municipaux. Dans la logique, si je puis me permettre, de l'intervention de Mme LEVELEUX-TEIXEIRA tout à l'heure, dans le milieu du Conseil, je ne suis pas hostile à ce que l'on envisage la possibilité de ces permanences.*

Je vous propose que, dans la discussion que l'on va avoir, qui a commencé et qui va se poursuivre sur la charte de la démocratie locale, l'on puisse intégrer votre préoccupation.

Mme KOUNOWSKI – *Je vous remercie.*

*
* *
*

M. le Maire – *Nous avons une dernière question. C'est M. LEBRUN.*

M. LEBRUN – *Merci M. le Maire.*

M. le Maire, mes chers collègues, les Orléanais et plus particulièrement ceux du quartier des Carmes, s'inquiètent de l'avenir réservé à leur quartier, compte-tenu des bruits qui circulent sur une éventuelle démolition d'une partie de la rue des Carmes.

Ils ont aujourd'hui besoin de réponses, pour l'organisation de leur vie, celle de leurs enfants, pour leur bien immobilier et son amélioration, pour leur activité professionnelle. Ils supportent de moins en moins que vous ne leur apportiez pas de réponse au fur et à mesure que le temps passe, et ils considèrent qu'ils n'ont pas mérité ce suspense de plus en plus lourd.

Les communistes et leurs élus ont rencontré beaucoup de monde lors des distributions de tracts, lors de leur point de rencontre hebdomadaire rue des Carmes ainsi qu'à l'occasion de la réunion publique que nous avons tenue dernièrement pour présenter notre projet dans les détails et débattre avec les habitants et leurs associations ; un projet issu des riches débats que nous avons eus avec la population du quartier, mais aussi au-delà. Tout l'avenir du quartier intéresse de près ou de loin tous les Orléanais, ne serait-ce que par le coût de l'opération, mais aussi pour un plan de déplacement cohérent.

Je rappelle que nous sommes contre l'alignement que vous projetez, qui consisterait à raser ce qui ne l'a pas été pendant la dernière guerre, et où plusieurs bâtiments sont classés. Nous sommes pour une rue piétonne de la rue des Chats Ferrés à la rue de Limare qui permettra le passage du tram en site propre, celui-ci étant aussi destiné à réduire la circulation automobile.

La rue des Carmes est une rue du centre ville et non une entrée de ville. Nous pourrions, si vous le souhaitez, se rencontrer pour rentrer dans les détails, y compris avec le Président de l'Agglo, car il y a plusieurs façons de faire passer le tram rue des Carmes.

Nous souhaitons aussi que vous donniez connaissance aux élus du détail des études qui sont faites pour rénover la rue des Carmes.

Pour toutes ces raisons et pour relayer la demande des habitants, la concertation prévue avant la fin de l'année se faisant attendre et ne concernant pas forcément tous ceux qui sont intéressés, nous vous demandons d'organiser au plus tôt une réunion publique ouverte à tous les Orléanais concernant l'aménagement de la rue des Carmes et de ses alentours, en tenant compte des différentes alternatives.

Je voulais juste ajouter qu'on avait aussi demandé le coût des études. Mais j'ai vu que, dans la décision modificative, il y avait des éléments là-dessus. Mais comme on les a eus 48 heures avant et qu'il faut envoyer les questions 48 heures avant...

M. le Maire – *Je comprends. Merci M. LEBRUN. M. CARRE pour répondre.*

M. CARRE – *Je ne répondrai pas sur ce dernier point puisque les informations sont données.*

Deux choses. D'abord, par rapport au débat précédent, mais je ferai juste cette incise, on n'a pas forcément besoin d'un siège dans une permanence pour rencontrer des personnes et vous le faites, comme nous d'ailleurs, sur ce sujet de la rue des Carmes.

Le terme « rasé », les bruits entretenus, on doit en être à la troisième ou quatrième question sur le sujet depuis seulement 6 Conseils Municipaux, de mémoire, mais les choses avancent. Je ne vais pas en dire beaucoup plus que ce que j'ai déjà dit, puisque c'est après les élections que les véritables réflexions, au-delà de l'idée, de la proposition, sont approfondies. Ce n'est évidemment pas, ne serait-ce que pour des éléments techniques très fins, des propositions, des suggestions, des scénarios qu'on présente à la population à la légère.

Deuxièmement, intervenir uniquement sur la rue des Carmes n'a pas beaucoup de sens. Le problème est de savoir ce que l'on fait à l'intérieur de l'ensemble de l'intramail et plus précisément sur l'ouest de l'intramail. Vous dites que ce n'est pas directement une entrée de ville. C'est quand même une entrée importante du centre-ville, pour ne pas dire la seule du côté ouest. Ce sont des choses qui se posent dans des conditions, dans un environnement, dans une globalité d'étude qui est du même ordre que celles que l'on avait posé en 2002 quand on a présenté ici, dans cette enceinte, l'ensemble du plan du centre ancien, dont on a vu après l'exécution dans la partie plus précisément Bourgogne. A l'époque, on avait déjà donné des sentiments sur la partie ouest de l'intramail.

Nous avons aussi différentes remarques. On rencontre beaucoup d'Orléanais qui sont sensibles à cette question de la rue des Carmes, sans doute dans un autre sens que celui que vous rapportez, mais c'est une autre question et on aura l'occasion d'en débattre. Je vous invite à dépassionner le débat. Cela doit se faire sans crainte, sinon cela ne doit pas se faire réellement.

Le silence étant mauvais, on va faire une présentation, d'ici la fin de l'année ou au tout début de l'année prochaine, car des études techniques doivent être poursuivies. On verra dans la globalité les différents scénarios qu'on peut présenter. Il y a des présentations publiques, des présentations dans cette enceinte évidemment. Des réunions seront organisées. On fera comme on avait fait précédemment où on a posé plusieurs hypothèses sur la table, non pas celle de raser, qui rappelle l'ancienne guerre, cela sert quelques intérêts, mais ce ne sont pas les nôtres à mon avis dans cette salle. On présentera les choses sereinement pour voir comment on peut ou pas modifier la rue, comme cela s'est toujours fait à Orléans, comme dans la plupart des Villes. On a toujours modifié la Ville au cours des siècles. C'est peut-être pour cela aussi qu'elle est durable. Si on a des Villes multiséculaires, c'est qu'elles se sont adaptées. Elles ne sont pas restées figées. On veut voir comment les choses peuvent s'adapter. On peut voir différentes hypothèses dont celles de la piétonisation, pourquoi pas, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur nos commerces. On voit bien qu'on touche des tas de questions, pas seulement celle du recul des façades, ni de la circulation, ni du commerce. Tout doit être vu dans sa globalité. C'est à cette réflexion-là que je vous invite dans les semaines qui viennent. Excusez-moi si je ne peux pas dire exactement à quel Conseil Municipal cela va se produire, mais cela va être dans relativement peu de temps maintenant.

M. le Maire – *Merci M. CARRE. Nous allons lever la séance, si vous le voulez bien.*

Je vous signale que l'exposition Archilab à la collégiale Saint-Pierre-le-Puellier au F.R.A.C. est tout à fait intéressante. Si vous pas vous y conduisez, entrez dans la collégiale, vous verrez des choses tout à fait intéressantes.

La séance est levée et très bonne fin de soirée.

*
* *
*

La séance est levée à 21 heures 50.

*
* *
*